

Couverture

Jean-Baptiste Roy-Audy, *L'Abbé François-Norbert Blanchet*, 1838. Huile sur toile, 67,2 x 56,5 cm. Collection Musée national des beaux-arts du Québec, achat. Restauration effectuée par le Centre de conservation du Québec (1965.119). Crédit photo : CCQ, Jacques Beardsell.

Infographie et imprimerie

Camille Ponton & Martine St-Onge
Imprimerie Reflet, Boucherville

© 2016 Aubin  Blanchet recherches historiques
L'Assomption, QC
Georges Aubin 1942-
Renée Blanchet 1941-

Droits de traduction de ces lettres en anglais cédés à l'archevêché de Portland, Oregon, en 1986.

Autorisation à publier accordée par Pierre Lafontaine, archiviste à l'Archidiocèse de Québec, le 10 mars 2016.

ISBN: 978-2-9815417-5-8

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-48-2

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal: deuxième trimestre 2016
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

De Richibouctou à La Willamette

François-Norbert Blanchet

De Richibouctou
à La Willamette

Lettres et journal
1821-1839

Texte établi
avec introduction et notes
par Georges Aubin

Aubin  Blanchet
recherches historiques

Sigles

AAD	Antoine-Alexis Dubois, notaire
AAQ	Archives de l'Archidiocèse de Québec
ACAM	Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal
ACBH	Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson
ACEV	Archives de la Chancellerie de l'Évêché de Valleyfield
ANLA	Archival Records Newfoundland and Labrador
APNB	Archives provinciales du Nouveau-Brunswick
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
ASSH	Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-M	Bibliothèque et Archives nationales de Québec à Montréal
ca	circa (vers, environ)
C.A.	Colombie anglaise
CARSN	Centre d'Archives régionales du Séminaire de Nicolet
CBH	Compagnie de la Baie d'Hudson
C.F.	<i>Chief Factor</i> (directeur)
C.T.	<i>Chief Trader</i> (négociant en chef)
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
DBLFC	<i>Dictionnaire Bélisle de la langue française au Canada</i>
DC	<i>Dictionnaire du clergé canadien-français</i>
D.M.	Diocèse de Montréal
DMB	<i>Dictionary of Manitoba Biography</i>
DPQ	<i>Dictionnaire des parlementaires du Québec</i>
écr	écuyer
FMK	François-Marcel Kirouac, notaire
GPFC	<i>Glossaire du parler français au Canada</i>
HBC	Hudson's Bay Company
<i>Ibid.</i>	<i>Ibidem</i> (au même endroit)
Î.P.É.	Île-du-Prince-Édouard
JM	Joseph Mailloux, notaire
J.P.	juge de paix
Mic.	Microfilm
N.B.	Nouveau-Brunswick
P.M.	<i>Post Master</i> (maître de poste)
PNCCR	Pacific Northwest Catholic Church Records
Reg. G	Registre des insinuations ecclésiastiques
Reg. H	Registre des requêtes
Reg. M	Registre des insinuations ecclésiastiques
RL	Registre des lettres
RR	Rivière-Rouge
SPRS	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
TLF	<i>Trésor de la langue française</i>
V.G.	Votre Grandeur
vol.	volume
&c.	etc., et cetera

Introduction

Pierre Blanchet, père de François-Norbert, est un cultivateur établi dans le rang Nord à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Montmagny); lors de son mariage en janvier 1780, il est veuf et père de deux enfants. Une dispense de consanguinité du 2^e au 3^e degré est donnée par Monseigneur Briand, évêque de Québec¹. Rosalie Blanchet, sa nièce et future épouse a aussi été sa filleule; habitant dans le voisinage de son oncle veuf, elle est engagée très jeune pour vaquer aux soins du ménage. Quand elle épouse son oncle Pierre, elle n'a que 17 ans et est déjà enceinte d'un premier enfant qu'elle prénommera Rosalie comme elle.

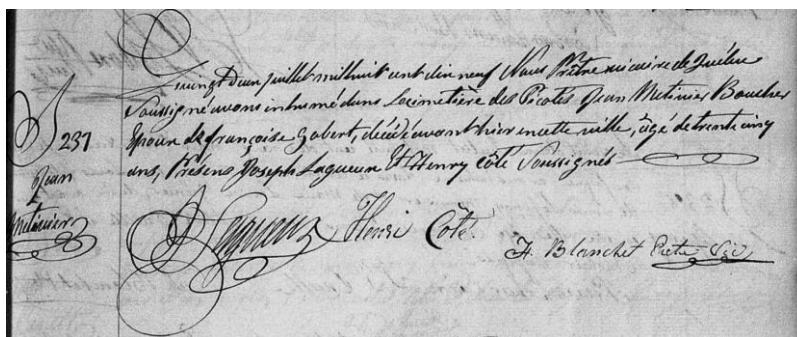
François-Norbert Blanchet, né en 1795, est issu de cette famille qui comptera seize enfants dont dix atteindront l'âge adulte. Il occupe le onzième rang de la famille de Pierre et de Rosalie Blanchet.

Après des études latines dans sa paroisse natale avec Jean-Baptiste Lavignon, François-Norbert Blanchet est envoyé au séminaire de Québec pour terminer ses humanités et entreprendre des études de théologie. Il est tonsuré en 1816 et ordonné prêtre le 18 juillet 1819 dans la cathédrale de Québec².

Plus d'un an et demi avant que son fils ne reçoive l'onction sacerdotale, sa mère, veuve, s'est présentée chez le notaire François-Marcel Kirouac, «pour secondar les bonnes intentions de son fils à parvenir aux ordres sacrés» en lui assurant une pension viagère de 150 £ (la livre à 20 sols) pour lui tenir lieu de titre sacerdotal. Ce faisant elle met en garantie une terre d'un arpent sur quarante, de la première concession au nord de la rivière du Sud³, terre exempte de dettes ou d'hypothèque. La pension a pour but de lui «donner les moyens de vivre honnêtement en sa profession ecclésiastique» et commencera à lui être versée à tous les six mois à partir du jour de son ordination. Cet acte notarial important est signé de Louis-Barthélemy Levasseur, forgeron, âgé de 50 ans, Jean-Baptiste Lavignon, instituteur, et Louis Blais, capitaine de milice; aussi présents, mais ils ne signent pas : Joseph Blanchet, ci-devant capitaine dans le 4^e bataillon de milice et incorporée et Rosalie Blanchet, veuve, mère de François-Norbert.

Vicaire à Québec

Il est aussitôt nommé vicaire à Québec et il signe son premier acte aux registres le 22 juillet 1819.



Les actes du jeune vicaire sont invariablement signés «F. Blanchet, ptre vic.» La vie religieuse de Québec est dirigée par un contingent de prêtres, la plupart venus du séminaire voisin de la cathédrale. Les confrères de Blanchet, en 1819-1820, sont Joseph Moll, un prêtre qui a déjà exercé son ministère à Deschambault et qui s'apprête à partir pour le Cap-Breton, Louis-Marie Lefebvre, jeune prêtre né à Saint-Antoine, vallée du Richelieu, et Louis-Nicolas Jacques, natif de Charlesbourg. Tous ces néophytes obéissent à Joseph Signay, curé, un homme de décision et d'ordre, appelé à un brillant avenir.

Missionnaire à Richibouctou

Depuis longtemps mère nourricière de la foi en Amérique française, l'Église de Québec envoie des missionnaires presque d'un océan à l'autre; après la Conquête, devant la menace du protestantisme maintenant à ses portes, ce mouvement s'intensifie.

Deux fois Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, a parcouru les Îles-de-la-Madeleine, la côte du Nouveau-Brunswick, le Cap-Breton, l'Acadie, territoires qui relèvent de sa juridiction.

Monseigneur Plessis se fait une règle de soumettre ses jeunes prêtres à de dures épreuves : vivre comme missionnaires dans les Maritimes, ou ailleurs dans des régions nordiques éloignées, pendant quatre ans, c'est là le minimum nécessaire à l'acquisition d'une expérience humaine et sacerdotale solide.

Après un an de vicariat à Québec, François-Norbert Blanchet y signe son dernier acte le 10 octobre 1820. L'automne apporte de grands changements dans sa vie de prêtre; il vient de participer à une sépulture en grandes pompes qu'il signe la veille de son dernier acte avec un grand concours de personnalités du monde politique et militaire : François Baby, commerçant de fourrures, ancien militaire de toutes les guerres, conseiller exécutif, est inhumé dans la chapelle du séminaire de Québec.

Quand toutes les feuilles des arbres sont balayées par le vent du nord, Blanchet quitte sa routine pour l'inconnu. Son évêque lui demande de partir pour le Nouveau-Brunswick et il obéit. Il voyage à bord d'une goélette en compagnie de Clément Aubry, un jeune prêtre que Monseigneur Plessis destine à Bo-

naventure en Gaspésie⁴. L'équipage navigue souvent en louvoyant, passe Sainte-Anne, Cap-Chat, longe la côte nord de la Gaspésie, contourne la péninsule et s'arrête à Caraquet, en Acadie. Le missionnaire Aubry prend alors la direction de la baie des Chaleurs et Blanchet continue vers Richibouctou.

De cette époque en terre acadienne, les archives ont conservé seize lettres de F.-N. Blanchet : douze adressées à Monseigneur Plessis, quatre à Monseigneur Panet, son successeur. Ces lettres vont de 1821 à 1827, années pendant lesquelles le jeune missionnaire, établi à Richibouctou, parcourt la côte orientale acadienne, de la baie de Miramichi à Bouctouche, vaste région peuplée d'Acadiens, d'Écossais, d'Anglais, d'Irlandais et de Micmacs. Faire le catéchisme, organiser une nouvelle paroisse, construire une église, courir après les dîmes, régler des différends insolubles à partir de peccadilles montées en épingle, et surtout – épreuve suprême – se transporter d'un poste à l'autre à pied, en canot, à cheval, et voir le peu de progrès de la foi chez ses ouailles, trop rarement visitées. Un serviteur accompagne le missionnaire Blanchet : Jean-Baptiste Lavignon, son ancien professeur de latin à Saint-Pierre, qui a depuis renoncé à l'état ecclésiastique⁵.

En 1815, avant l'arrivée de Blanchet en sol acadien, Monseigneur Plessis, qui avait fait une tournée

de plusieurs paroisses du Nouveau-Brunswick, décrit le quotidien du missionnaire : «Il s'agit de visiter des lieux à peine habités, où il faut porter ses vivres, sa boisson, ses ustensiles de table et de cuisine, sans compter les choses nécessaires pour la célébration de la sainte messe et l'administration des sacrements; il faut faire tant de portages, changer si souvent de demeure, trouver à si grande peine un taudis quelquefois sans fenêtres et sans cheminée, aller dans de misérables voitures à peine suffisantes pour transporter les personnes avec effets indispensables⁶.»

À propos de Richibouctou même, l'évêque de Québec avait aiguisé ses talents d'ethnologue et noté dans son journal en 1812, lors d'un voyage dans la région : «La baie de Richibouctou est grande et plate comme toutes celles de cette contrée. On est étonné de trouver des vaisseaux de quatre et cinq cents tonneaux dans ces havres, et l'on se demande comment ont-ils pu y entrer? Cependant à l'époque dont il s'agit, il n'y en avait pas moins de douze dans celui de Richibouctou... [...] Il n'entre point dans le plan de ce journal de faire aucune réflexion sur l'ajustement des personnes du sexe. La simplicité ridicule de celles de Richibouctou sur cet article ne saurait néanmoins échapper aux yeux les plus indifférents. Leur coiffure n'est réellement qu'une ca-

lotte de mousseline transparente très étroite, couvrant le sommet de la tête, doublé d'indienne, attachant sur le menton et laissant dépasser tout autour une chevelure énorme sous le poids de laquelle on voit avec compassion suer de pauvres créatures qui croiraient offenser la modestie chrétienne, si elles en retranchaient un seul cheveu. Les hommes sont moins remarquables par leur ajustement que par leur langage qui est l'acadien pur dans toute sa rudesse, et pour l'expression et pour l'accent. Sur cet article les habitants de l'Île Saint-Jean [Î.P.É.] et du Cap-Breton les égalent quelquefois, mais jamais ne les surpassent : un chevaux, un animaux, des bandes de chevaux; je descendirent, je vinrent, j'ai venu, il s'a battu, je m'ai blessé, ils étions, ils manjions, je somes, ils avons fatigué un élang, j'attendirent un petit, hucher quelqu'un, braquer iun cap, iune pointe, fripper de la douceur, aller dans iun coign, gronder son infagn [enfant], ayder à quelquiung, etc. Ajoutez à cela quelques expressions anglaises passées dans leur langage, par exemple : il y en eurent cinq de tués et onze de woundés. Il en résulte un assez singulier patois que l'on entend à la vérité, mais qui n'est pas sans difficulté, au moins dans les premiers jours. Richibouctou, outre ses habitants blancs, a aussi des sauvages répandus dans les différentes baies et rivières où ils font en été la pêche du

gaspareau [hareng] et celle du bar en hiver. Ils ne cultivent pas, et comment pourrait-on l'attendre d'eux lorsque les Acadiens mêmes sont si peu curieux de la culture? Ils n'estiment que deux choses entre toutes celles dont ils pourraient se nourrir, savoir, le poisson et les patates; le bled, quoique rare dans l'endroit, n'y a nulle valeur parce que l'on ne s'y soucie pas du pain, et il est telle famille où on n'en mange pas six fois dans l'année. Les Micmacs de Richibouctou, quoique bons et religieux, ont néanmoins le défaut de tous les sauvages, savoir, une inclination décidée pour l'ivrognerie⁷.»

Le premier acte que Blanchet, prêtre missionnaire, signe au registre de Saint-Antoine de Richibouctou est daté du 26 novembre 1820. Maintenant Blanchet signe «F.N. Blanchet, ptre miss.» Il s'agit du baptême de Marie-Blanche Landry, fille de Joseph Landry, cultivateur, et de Marguerite Jaillais. Le premier mariage suit de près : le 27 novembre 1820, Blanchet bénit le mariage d'Étienne Hébert et de Pélagie Savoie. Les Landry, Hébert, Savoie sont des patronymes à consonance acadienne. Les registres de Richibouctou abondent en familles de cette nationalité : les Richard, Leblanc, Léger, Robichaud, etc⁸.

La plupart des missionnaires se plaignent de l'isolement, ont peine à finir leur terme de trois ou

quatre ans. François-Norbert Blanchet, lui, persiste pendant sept ans, non sans quelque regret : «Je suis fatigué, écrit-il vers la fin de son séjour, j'ai besoin d'étudier, plusieurs de mes paroissiens ont besoin d'un changement.»

En arrivant, à la suggestion de son évêque, Blanchet s'entend avec l'abbé Antoine Gagnon, son prédécesseur, maintenant missionnaire à Gedaïc (Shédiac), «pour la desserte des petits villages qui n'ont ni chapelle ni cimetière». Alors Blanchet sillonnera les bourgades de Nigaweck, Burnt Church, Bartibog, Miramichi, Baie-des-Winds, Pointe-au-Sapin, Grand et Petit-Kigibougoueck, l'Ardouane, Chocpick et Bouctouche. Ce sont pour la plupart de tout petits établissements réunissant quelques familles, qui auraient bien besoin d'une chapelle. C'est à Richibouctou, sorte de métropole, qu'il entreprend de bâtir une chapelle-presbytère qui aura fière allure. Elle est bénie et inaugurée en grandes pompes le 11 juillet 1824.

Les journées de travail d'un missionnaire en 1820 sont certes épuisantes. Visiter des malades, faire le catéchisme aux enfants, entendre les confessions, célébrer des mariages en scrutant la généalogie imprécise des conjoints, pour découvrir s'il y a des empêchements. Le progrès de la foi est lent et les confrères missionnaires n'ont pas toujours un compor-

tement digne d'éloges. Le cas du Père Dominique est un exemple patent de misère spirituelle. Avant l'arrivée de Blanchet à Richibouctou, Charles French, *alias* Père Dominique, a été envoyé comme missionnaire à Miramichi, au nord de Richibouctou. Il vient d'Irlande, a étudié la théologie au Corpo Santo de Lisbonne et, quelques années après son arrivée dans la baie de Miramichi, l'affaire se répand rapidement au sein de la population en général : Charles French a fait un enfant à une fille de bonne famille. Le comble du déshonneur est que l'enfant, un garçon, né en avril 1817, ressemble au Père Dominique.

Le fait est rapporté à l'évêque de Québec par Joseph-Édouard Morisset, missionnaire à Bartabog, près de Miramichi, dans une lettre du 17 avril 1817⁹. L'existence de cet enfant est encore un fait avéré, dix ans plus tard, sous la plume de Monseigneur Bernard Angus MacEachern, évêque de l'Île-du-Prince-Édouard et suffragant de Québec, qui révèle avoir vu *l'infelix puer* (l'enfant malheureux) lors d'une visite pastorale dans la région¹⁰.

Dès son arrivée, Blanchet, en 1820, parle du scandale laissé par ce missionnaire, scandale qui paralyse encore les élans de la foi. En 1825, Monseigneur Plessis portera finalement une sentence de suspense contre Charles French; et son successeur, Monseigneur Panet, déclare que jamais M. French

ne sera employé dans le ministère, «du moins de mon vivant¹¹.»

Mais Blanchet retrouve un semblant de paix intérieure et un profond sentiment d'utilité quand il organise annuellement, en juillet, la grande fête amérindienne sur l'Indian Island, au large de Richibouctou. Là convergent tous ses «sauvages», comme l'écrit Blanchet, réunis pour suivre ses instructions et recevoir le sacrement de la Pénitence. Pour parler, élection des chefs; la fête se termine par le «grand festin de viande fraîche» d'un bœuf entier.

Les sept années de labeur terminées, Blanchet a tout de même le sentiment du devoir accompli. Il a acquis une expérience qui lui servira pour ses missions futures. Il a voyagé un peu dans l'Île Saint-Jean, pour y visiter son frère puîné Augustin-Magloire, aussi missionnaire, malade au cours de l'été de 1824, a admiré la belle ferme, au-delà de la rivière, aménagée par le Père Fitzgerald, curé de Charlottetown. Il a maintenant acquis une connaissance élémentaire de la langue anglaise, et, le plus important, il est venu à bout de problèmes qui lui paraissaient insolubles. Il signe son dernier acte à Richibouctou le 21 août 1827. Depuis quelques mois un vicaire est venu l'épauler dans ses tâches quotidiennes, l'abbé Hubert-Joseph Tétreau, qui lui succédera comme curé.

Arrivé au Nouveau-Brunswick au cours de l'automne 1820, il retourne à Québec à l'automne 1827. Jean-Baptiste Lavignon transporte les malles du voyage et François-Norbert Blanchet jette un dernier regard à l'église qu'il a fait construire. Il monte à bord de la goélette qui l'attend dans le port. Il a accompli plus que son mandat et a fait face à des épreuves morales difficiles : paroissiens incestueux, concubinages et naissances hors mariage, ivrognerie des Amérindiens et des Blancs, affaires louches fomentées par des marchands véreux, désordres causés par des Anglais sans scrupules, concurrence des ministres protestants. Il en revient aguerri, conscient, dans sa grande humilité, qu'il en doit tout le crédit à Joseph-Octave Plessis, son évêque, son véritable père.

De son séjour à Richibouctou, il écrira une dizaine d'années plus tard : «En descendant dans les missions du golfe par obéissance, j'y ai trouvé le bonheur et le contentement¹².»

Curé à Saint-Joseph-de-Soulanges (Les Cèdres)

Quelques jours de repos au sein de la famille à Saint-Pierre, puis il se rend au séminaire de Québec, son autre patrie. Il ne manque pas de solliciter une visite à Monseigneur Panet, qui lui annonce, le 3 oc-

tobre 1827, une nouvelle mission : la cure de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, vulgairement appelée Les Cèdres¹³, près de Beauharnois et de Vaudreuil.

Blanchet se jette aux pieds de son évêque en signe de soumission, implore sa bénédiction et se met aussitôt en route pour sa nouvelle paroisse. On lui a dit que ce n'était pas un village facile, il y trouvera de fortes têtes et des ouailles parfois rebelles.

Il emmène avec lui sa nièce Soulanges Cloutier, qui agira comme domestique; le fidèle compagnon Davignon le suit aussi comme homme à tout faire. Les Cèdres ont une histoire qui remonte aux débuts de la colonie. Les voyageurs naviguant sur le Saint-Laurent s'arrêtaient aux rapides du coteau des cèdres, ces gros thuyas vus de loin qui servaient de points de repère. La paroisse porte le nom de Soulanges en l'honneur du premier seigneur Pierre-Jacques de Joybert de Soulanges et de Marson (1677-1703). Le nom de Soulanges est en lien avec Soulanges en Champagne. Le premier registre des Cèdres s'est ouvert en 1752.

Blanchet y inscrit son premier acte le 24 octobre 1827. Cette paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges est située dans le district de Montréal, et relève de Monseigneur Lartigue, suffragant de l'évêque de Québec – car Montréal n'est pas encore un diocèse.

Le nouveau curé demeurera en cette paroisse jusqu'à son départ pour l'Ouest américain, au printemps de 1838. De cette décennie, nous avons trente-trois lettres de Blanchet envoyées à diverses personnes dont l'évêque de Telmesse (Jean-Jacques Lartigue).

Événements marquants : la naissance de la paroisse de Coteau-du-Lac, après des tiraillements de trois ans entre les habitants de ce patelin et ceux du Ruisseau-Saint-Hyacinthe; le choléra de 1832; les insurrections populaires de 1837-1838. Tout le reste relève des aléas du quotidien : un paroissien suicidaire sauvé in extremis de la pendaison; un notaire grincheux qui écrit des lettres anonymes; un instituteur, veuf depuis peu, qui a engrossé sa belle-sœur et qui la contraint à déclarer devant notaire que l'enfant n'est pas de lui; un curé du voisinage qui a engagé une servante un peu trop jeune; un naufragé qui avait oublié de faire ses pâques; un malheureux curé atteint de maladie mentale, sur qui il faut veiller; le petit frère Augustin-Magloire Blanchet, curé à L'Assomption, qu'il faut aller défendre contre un vicaire à la nuque raide, qu'il faudra, plus tard, à coup d'affidavits et de requêtes, tenter de sauver des griffes de la Prison neuve. Quand on a un frère cadet, on développe souvent envers lui des qualités de père.

Blanchet va côtoyer d'importants personnages : le seigneur Georges-René Saveuse de Beaujeu, qui a épousé Catherine-Adèle Aubert de Gaspé, fille de l'écrivain Philippe Aubert de Gaspé; un autre seigneur, Pierre Charest (1751-1832), de Grondines et de La Pérade, qui a des terres et des intérêts de famille aux Cèdres. Dès son arrivée dans sa nouvelle paroisse, Blanchet emprunte 2000 £ à ce Pierre Charest. Propriétaire de magasins aux Cèdres, veuf d'Élisabeth Beaudet, il doit posséder une fortune rondelette, car après avoir fêté ses 78 ans à Grondines, à tout seigneur tout honneur! il épouse en secondes noces une jeune femme de 18 ans, Adélaïde Méthot, de Trois-Rivières. Parmi les signatures à l'acte de mariage, on remarque celle d'un certain Evander McIver, marchand de bois, qui vivra avec Adélaïde après la mort du seigneur Charest, et sans doute même avant la mort du seigneur, qui succombe au choléra morbus et est inhumé le jour même dans le cimetière de Sainte-Anne-de-la Pérade «à l'extrémité nord-nord-est du terrain de la cure.» Entre-temps Adélaïde a déjà accouché à Montréal d'une fille prénommée Sophie et file des jours heureux avec McIver, Anglais de naissance qui, après la mort de sa dulcinée part pour l'Angleterre et fait naufrage sur les côtes de l'île d'Anticosti, est

rescapé, retourne à Québec et repart pour Londres où il meurt en novembre 1836.

Le seigneur Charest a été remboursé de son prêt de 2000 £ par Blanchet en 1830. C'est Dominique Charest qui signe la quittance destinée au curé des Cèdres. Dominique Charest, célibataire, neveu et exécuteur testamentaire du seigneur Charest, est bien installé comme marchand dans la paroisse, comme son frère Abraham, aussi marchand, et Amable Charest, ecclésiastique du Haut-Canada, qui loge un certain temps au presbytère.

Les autres familles marquantes des Cèdres sont les Watier, Beaudet, Coutlée, Giroux, Hays, les notaires Mailloux et Dubois, Joassim le maître d'école, Normand le menuisier, Étienne et Alexandre Roy, marchands.

Aussitôt arrivé, Blanchet a eu le temps d'examiner les comportements de quelques paroissiens tapageurs. Il met aussitôt en branle un moyen draconien pour neutraliser ces récalcitrants : il engage Duminil et Daoust comme gardiens de sécurité dans l'église et autour de l'édifice pendant les offices religieux. La moitié des amendes prélevées sur les délinquants revient aux connétables. Il semble que de telles procédures aient ramené la paix.

La création d'une nouvelle paroisse et la construction d'une église (sur quel terrain?) ont toujours oc-

casionné des tiraillements. François-Norbert Blanchet, en 1830, se trouve au milieu de la tourmente avec la naissance de la paroisse de Saint-Ignace à Coteau-du-Lac. Un petit nombre de paroissiens, cultivateurs établis au Ruisseau-Saint-Hyacinthe, voudraient la chapelle chez eux. L'évêque Lartigue tranche en disant que Coteau-du-Lac est tout désigné pour y bâtir l'église, étant donné la présence depuis longtemps en cet endroit d'un fort contingent de militaires. Louis-Joseph Papineau même, au cours de la guerre de 1812, y avait établi ses quartiers. Godefroy Beaudet, homme distingué, donne à Blanchet un terrain à Coteau-du-Lac qui servira à la construction de l'église. Trois ans passent et la nouvelle paroisse accueille son curé. On promet à l'évêque que les revenus en dîmes seront suffisants pour assurer au desservant les «moyens de le faire vivre, d'être logé et avoir les bâtiments et autres choses nécessaires pour un établissement.» Des résidents importants de Saint-Ignace se réunissent en assemblée : Godefroy Beaudet, Joachim Watier, Hubert Leroux, Toussaint Pilon, Pierre Montpetit, Abraham Charest, Joseph Giroux, Charles Marcoux, Gabriel Martin et Thomas Leroux. Ils promettent de «fournir au curé la quantité de 400 minots de bled froment pour une année, chacun livrant sa quote-part.» Le curé des Cèdres exige en outre que le lo-

gement du curé soit convenable, que la construction des bâtiments se termine promptement et que les clôtures soient installées. On dresse même un acte notarié dans la sacristie de Coteau-du-Lac pour donner plus de poids aux promesses.

Le choléra de 1832 fauche un grand nombre de paroissiens des Cèdres. Blanchet fait face au fléau avec magnanimité et courage. Il porte des secours aux malades, bénit des agonisants, sans distinction de religion. Une fois le péril écarté, catholiques et protestants du village lui envoient une lettre de remerciements.

Le 9 janvier 1834, Blanchet bénit le mariage d'Hubert Globensky et Françoise Hays. La cérémonie est grandiose. Hubert Globensky, capitaine de milice, est fils d'Auguste Globensky, médecin, et de Marie-Françoise Brousseau, de Saint-Eustache; Françoise Hays, des Cèdres, est fille d'Eléazar Hays et de Catherine Trestler. Parmi les 24 signatures au registre, on remarque celles de Narcisse Valois, marchand à Vaudreuil, d'Alexandre Roy, marchand aux Cèdres, et une réunion de jeunes Globensky et Mackay, dont le notaire Stephen Mackay fils qui aime parfois se prénommer Étienne.

La mort aime faucher aveuglément partout. Le 20 juin 1836, le presbytère des Cèdres vit des moments sombres. Soulanges Cloutier, fille de feu François-

Noël Cloutier, en son vivant cultivateur à Saint-Pierre, district de Québec, meurt au presbytère de Saint-Joseph-de-Soulanges, âgée de 26 ans. Elle était, avec sa sœur Angelle, la domestique de son oncle le curé. L'acte de sépulture fait voir l'importance du curé Blanchet qui reçoit en cette circonstance ses amis, curés du voisinage et autres personnes marquantes. Quatorze signatures au registre dont celles du seigneur de Beaujeu, de quelques marchands fortunés, du notaire Mackay et des curés Lavoie (Saint-Timothée), Quevillon (Saint-Polycarpe), Brassard (Coteau-du-Lac) et Paul-Loup Archambault (Vaudreuil).

L'automne de cette année 1836 venu, un courrier de la Rivière-Rouge (Saint-Boniface) apporte à Blanchet la lettre la plus importante qu'il ait jamais reçue dans sa carrière : l'évêque de Juliopolis (Monsieur Joseph-Norbert Provencher) a jeté les yeux sur lui pour l'envoyer comme missionnaire au-delà des montagnes de Roches au milieu des Amérindiens et des Canadiens, anciens voyageurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson établis à Rivière-Cowlitz et dans La Willamette.

Le premier réflexe de Blanchet est de se demander : « Pourquoi moi ? » Le diocèse de Québec ne compte-t-il pas de meilleurs candidats, beaucoup plus compétents que lui pour une telle mission ? Il

n'a «ni la science ni la vertu, ni la piété nécessaires à un missionnaire de la Colombie.»

Il décide cependant d'y réfléchir pendant deux semaines tout en faisant une neuvaine à Sainte Anne, «la thaumaturge du siècle». Après tant d'hésitation et de réflexions, il fait une retraite spirituelle et s'en remet à Monseigneur Lartigue en lui demandant de décider à sa place. Blanchet répondra à la lettre de l'évêque de Juliopolis en tâchant d'obtenir des renseignements sur cette région appelée Colombie. Il a déjà lu l'ouvrage de Gabriel Franchère, qu'il a trouvé original et intéressant, mais il ignore quels seront les moyens d'y vivre. La Compagnie protégera-t-elle les missionnaires? En quelle langue il faudra parler et prêcher? Comment se font les voyages là-bas : en canot, à pied, à cheval? Quel en est le climat? Y a-t-il beaucoup de Canadiens et d'établissements?

Tous ces renseignements lui parviennent, Monseigneur Lartigue «décide pour lui» : il lui recommande fortement de partir, réitérant que l'évêque de Juliopolis a choisi le meilleur candidat.

Qui peut tout contrôler dans la vie? Au moment où sa décision est prise, le Bas-Canada est en ébullition. La Chambre d'assemblée de la colonie et la population, qui l'appuie, demandent des réformes constitutionnelles depuis trop longtemps refusées

par Londres. Le Parti patriote organise partout des assemblées de protestations et de revendications. Papineau en tête devient le héros populaire du mouvement. Le gouverneur et l'armée tentent un coup de force. Les patriotes investissent une maison de pierre à Saint-Denis, engagent le combat le 23 novembre 1837 et défont une armée anglaise aguerrie. La riposte sera cinglante : deux jours plus tard, les patriotes sont défaits à Saint-Charles, paroisse voisine, où Augustin-Magloire Blanchet, frère du missionnaire présumé pour la Colombie, est curé. Le 25 novembre, matin du combat, Il a visité les patriotes retranchés dans un camp de fortune, il a fait des gestes de bénédiction pour les reconforter et se retire les larmes aux yeux. On l'accusera plus tard d'avoir béni les armes des « rebelles ». Il avait écrit le mois dernier au gouverneur Gosford, le suppliant de consentir aux réformes, révélant qu'un pasteur ne peut se séparer de ses ouailles. À peine a-t-on enterré les morts du combat de Saint-Charles qu'Augustin-Magloire est convoqué à Montréal par le procureur général et emprisonné à la prison neuve du Pied-du-Courant.

Les préparatifs de départ du curé des Cèdres sont suspendus : Blanchet recueille des affidavits auprès des habitants de Saint-Charles et initie une pétition au général en chef de l'armée visant à obtenir la li-

bération de son frère. Ces démarches s'avèrent vaines : la prison de Montréal s'emplit de patriotes pour l'hiver. Augustin-Magloire en sortira à la fin de mars 1838 après que le séminaire de Montréal eut consenti à verser *pro forma* un cautionnement de 1000 £. Aussitôt le frère puîné fait son apparition au presbytère des Cèdres, car il y a été nommé pour succéder à François-Norbert qui peut continuer ses préparatifs de départ pour l'Ouest. Il signe son dernier acte aux Cèdres le 9 avril 1838.

Le missionnaire de la Colombie vient d'engager un serviteur qui l'accompagnera jusqu'à l'océan Pacifique. Augustin Rochon, qui servait depuis dix ans dans la famille d'Éléazar Hays, fera l'affaire. Il est né en 1812, un 24 juin, à Saint-Martin de l'Île-Jésus, fils de Joseph Rochon et de Marie-Louise Goyer-Bélisle. Il est bâti comme un athlète, fort comme un bûcheron, capable de porter des bagages sur de longues distances ou de traîner un canot sur la grève.

Une dernière cérémonie religieuse vient clore le séjour du missionnaire dans sa paroisse : le mariage, le 23 avril, d'Alexandre Roy, marchand, et Angèle Cloutier, nièce et domestique du curé Blanchet. La cérémonie est présidée par F.-N. Blanchet «à la demande de M. le curé» (A.-M. Blanchet).

Le même jour, François-Norbert laisse sa paroisse pour Montréal où il s'installera à l'évêché jusqu'à

son départ qui est imminent. Augustin-Magloire craint de ne plus jamais revoir ce frère qu'il aime tant; aussi il envoie à Montréal une lettre touchante à Ignace Bourget, maintenant évêque de Telmesse : «Il me faut aujourd'hui me séparer de mon cher frère. Il n'est pas nécessaire de dire que cette séparation doit être pénible pour la nature humaine, quoiqu'elle devienne supportable lorsque je la considère avec les yeux de la foi, et que je considère le bien qui en doit résulter. Il ne faut pas, je crois, que j'espère le revoir jusqu'à ce que nous nous réunissions dans la cité sainte, si nous sommes tous deux fidèles à notre vocation, ce que je vous prie de demander pour nous deux au Dieu des miséricordes. Je renouvelle la demande que je vous ai déjà faite d'engager mon frère à faire tirer son portrait, s'il demeure assez longtemps à Montréal. Il en a déjà un ici, mais il ne lui ressemble nullement à mes yeux. Il faudrait choisir l'artiste le plus habile, sans craindre pour le prix. Je payerai tout ce qu'il faudra pour avoir la copie, puisque l'original m'est enlevé¹⁴.» Cette démarche donnera le portrait du missionnaire de la Colombie par Jean-Baptiste Roy-Audy, peintre renommé.

Le premier fidèle serviteur de Blanchet, Jean-Baptiste Lavignon, est abandonné à son sort. En 1838, il s'est lié d'amitié avec la famille d'Antoine

Sauvé dit Mitron, de Coteau-du-Lac. Retraité, bourgeois, il sera inhumé à Vaudreuil en 1842 à l'âge de 69 ans.

Missionnaire au-delà des montagnes de Roches

François-Norbert Blanchet, âgé de 42 ans, a été choisi pour sa foi, son zèle, son expérience avec les Amérindiens et sa connaissance correcte de la langue anglaise. L'abondante correspondance du missionnaire de la Colombie – vingt lettres – et son journal de bord permettent de le suivre de Montréal jusqu'au-delà des montagnes de Roches. Quel voyage! Une odyssée de sept mois et un parcours, à l'aviron ou à cheval, de 1616 lieues (7802 km).

Bousculé dans son départ, le missionnaire en oublie son autel portatif, rate le canot allège de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui doit le transporter, engage un charretier pour le rattraper. Il apporte fièrement quelques livres d'école, des livres de piété, des cantiques et, instrument précieux, un violon. Muni d'une lettre de vicaire général qui lui confère des pouvoirs extraordinaires, il prend place enfin dans le canot avec James Hargrave, *Chief Factor* de la HBC, navigue sur l'Outaouais, traverse les Grands Lacs et atteint le lac La Pluie où il rencontre l'abbé Belcourt qui met une dernière main à son dic-

tionnaire de la langue des Sauteux. Ce dernier raconte l'arrivée de Blanchet chez lui : «Hier après-midi, lorsqu'après mon catéchisme ou instruction finie, je m'occupais à rédiger ma grammaire (en étant sur la fin), j'entendis un grand bruit, les hommes, femmes et enfants sortant à toutes jambes de la cour en criant : «Canot allège, canot allège.» Je laissai aussitôt la lettre à moitié formée et ce ne fut pas sans contrainte que je gardai les règles de la gravité. Je marchai plusieurs arpents, accompagné de l'honorable Allan McDonnell, pour arriver au portage où aborde le canot. Mr. Algrave [Hargrave] se montra le premier, puis M. Blanchet que je m'attendais un peu à voir, d'après ce que m'en avait dit Monseigneur de Juliopolis. Aussi fut-il plus surpris de se voir tout à coup en face d'un prêtre en ce lieu-ci que je ne le fus moi-même. il a couché ici dans ma chambre. C'est assez dire qu'il a peu dormi, je pourrais dire *mea*, mais plus justement *nostra culpa*. Il est très bien portant, s'est rendu ici sans accident en 25 jours et nuits de marche, d'où il est parti ce matin vers huit heures¹⁵.»

Rendu à la Rivière-Rouge (Saint-Boniface), le 5 juin 1838, l'évêque de Juliopolis lui adjoint un collaborateur, Modeste Demers. Ce prêtre, originaire de Saint-Nicolas près de Québec, avait été ordonné en 1836 et s'était rendu comme missionnaire à Saint-

Boniface l'année suivante. Blanchet demeurera un mois à la Rivière-Rouge pour s'entretenir avec Monseigneur Provencher et jeter les bases des communications à venir entre Québec et l'immense territoire de la Colombie. L'évêque de la Rivière-Rouge annonce ainsi l'arrivée de Blanchet : «M. le grand vicaire Blanchet est arrivé le 5 de juin et M. Mayrand le 22, en bonne santé. Ils vont repartir le 4 ou le 5 de juillet. M. Demers, qui demeurait avec M. Belcourt depuis le mois de janvier, pour apprendre la langue, est très content d'aller enfin à son premier but. C'est un bon sujet qui en accompagne un autre. J'espère que Dieu bénira leurs travaux : ils sont tous deux zélés et pieux¹⁶.»

Après avoir traversé vers le nord le grand lac Winnipeg, Blanchet touche presque la baie d'Hudson. Modeste Demers, son associé, écrit à Cazeau, secrétaire de Monseigneur Signay : «Je suis en route pour la Colombie avec M. Blanchet que je suis heureux d'avoir pour supérieur. Il va me servir tout à la fois de guide et de modèle. Il est l'homme qu'il fallait pour me soutenir par sa vertu et m'animer par son zèle¹⁷.» Il passe quelques jours à Norway House (ou Rivière au Brochet, au nord du lac Winnipeg), au sein de la nation crie, entreprend avec des berges la navigation sur la grande rivière Saskatchewan. Il notera avoir planté plusieurs croix sur la grève des ri-

vières Saskatchewan et Athabasca. Avant même les portages des montagnes de Roches traversées à cheval, Blanchet a pris possession de son territoire, comme Cartier en 1534. Le fait de planter une croix signifie que ce territoire lui appartient et qu'il y reviendra peut-être un jour évangéliser les infidèles et chasser les démons. Il a fait plusieurs baptêmes, célébré des messes, béni des mariages. Avant même d'arriver au lieu de sa résidence, il se comporte en missionnaire à part entière.

Puis, ce sont les portages des montagnes, le Campement des Berges, au-delà de Jasper's House. Enfin le fleuve Columbia.

Était-ce le Diable, ennemi du bien, qui attendait les brigades au détour de la Dalle des Morts? Le fleuve Columbia, près de Revelstoke aujourd'hui (Colombie-Britannique), se rétrécit et le courant très fort sur fond plat s'accélère. Endroit célèbre pour les naufrages. Une berge chavire dans le tourbillon : «douze personnes perdent la vie dans les eaux de ce remous rempli de tourniquets», écrit Blanchet.



La consternation se lit partout. On prie, on aurait bien aimé enterrer les morts, mais il y a «12 personnes de moins, encore ensevelies dans les eaux qui portent nos berges.» Le voyage continue dans l'amertume : aux chants des pagayeurs succèdent un silence lourd et une tristesse infinie.

Cependant, Blanchet n'a que de bons mots pour l'«honorable Compagnie» de la Baie d'Hudson qui le conduit jusqu'au Pacifique. La foi qui transporte les montagnes, la croix, son seul espoir, attendent François-Norbert au fort Vancouver. Parti de Montréal le 3 mai 1838, il vient d'arriver au fort Vancouver le 24 novembre 1838, «avec le secours du vent et des avirons.»

Quelques jours plus tard, au début de janvier 1839, il est rendu à La Willamette. Ceux qui demandaient depuis longtemps un prêtre parmi eux lui ont

déjà construit une petite chapelle-presbytère en bois rond, mesurant soixante-dix pieds sur trente. Cette vallée de La Willamette, fertile comme la vallée du Saint-Laurent, est peuplée d'anciens voyageurs venus de sa patrie. Blanchet est à bon port, il est chez lui. Mais la tâche qui l'attend est immense. Ces Canadiens d'origine, voyageurs de leur métier, avaient tenté l'aventure du commerce des fourrures et fait le profit de la Compagnie; après des années, ils ont mis fin à leurs errances et sont libres de s'établir. Plusieurs ont abandonné femme et enfants au Bas-Canada et mènent une vie tout à fait normale depuis des années avec une Chinook. Le devoir du missionnaire est de séparer ces couples vivant en concubinage et dans le péché.

Cette correspondance inédite de Blanchet nous dévoile les premières armes de celui qui deviendra plus tard archevêque d'Oregon.

Georges Aubin
L'Assomption, 6 mars 2016

Lettres et journal

À Mgr Plessis¹⁸

AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 115

Ardouine¹⁹, le 20 janvier 1821

Monseigneur,

Votre Grandeur devait, sans doute, s'attendre à recevoir plus tôt de mes nouvelles, tant de mon passage que de ma mission. Mais je n'ai retardé les unes qu'afin de mieux connaître les autres. Mon passage de Québec à Richibouctou²⁰ a été de trois semaines. Je me suis rendu à Caraquet en huit jours²¹; les vents contraires et le peu d'attention de mon pilote m'ont fait voguer pendant les trois derniers jours dans la Baie des Chaleurs. Je me séparai à Caraquet de mon compagnon de voyage, monsieur Aubry²². J'eus encore le chagrin de partir de ce poste sans voir monsieur Cooke²³, parce qu'il était en mission. Malgré quelque vent contraire et la fureur des vagues qui m'avaient quelquefois effrayé dans mon premier transport, ce n'était rien en comparaison de ce qui m'arriva dans le second. Je me suis vu échoué sur un banc de sable, à la vue de la Baie-des-Winds, depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi, notre vaisseau exposé aux assauts réitérés des vagues qui, venant le secouer avec violence par les flancs, ne nous épargnaient point, non plus que mes effets qui ont mouillé en grande partie, avec quantité de livres.

Le reste du voyage, à pied, a eu aussi ses peines; il était temps que j'arrivasse à Richibouctou, en canot sauvage, car le lendemain tous les passages étaient gelés. Cela mit mes sauvages fort en peine pour s'en retourner.

Depuis ce temps, je suis content du troupeau que je n'ai point demandé, mais que le ciel m'a donné. Je pensais n'avoir qu'à m'acquitter de mon ministère, mais quelle est ma surprise! Il n'est pas une partie de mes missions qui n'ait des chapelles à bâtir; encore si les habitants s'accordaient! À

la Baie-des-Winds, je trouve une chapelle commencée, mais non finie. Les habitants ne voulant point tous fournir, l'ouvrier a reçu du marguillier le peu d'argent que possédait l'église, qu'il a fermée pour les forcer de le payer. À Bouctouche est un presbytère commencé, non sans besoin; l'ouvrier n'a point fini l'ouvrage, qu'il veut ainsi faire recevoir, sans examen. Les habitants n'osent le poursuivre; ils craignent de perdre, comme ils ont coutume contre les Anglais, et d'achever encore le presbytère. Quelques-uns n'ont pas voulu y travailler. Qu'en faire?

Tout cela n'est qu'un jeu de comparaison du différend des Richibouctous avec les Ardouanes et les Kigibougouetes. Ce différend n'eût point été si V.G. n'avait point séparé les Bouctouches, à la demande de M. Gagnon²⁴, missionnaire, des travaux qu'ils devaient faire à l'église de Richibouctou. Mais depuis, les Ardouânes, comme ils l'ont marqué à V.G., ne trouvant point, avec les Kigibougouetes²⁵, l'église au milieu, vu qu'elle est tout à un bout, n'y veulent point travailler, à moins d'avoir les ordonnances pastorales que V.G. a sans doute oublié de me livrer, puisqu'elle a refusé de les donner à M. Gagnon pour les donner à son successeur. Que l'église soit ici ou là, cela m'importe peu. Mais ce qui me peine, c'est d'avoir un besoin extraordinaire d'une église paroissiale et de n'avoir point les ordres de V.G. pour décider la question dont M. Gagnon, comme il me le dit, l'a parfaitement instruite.

Voici l'état de l'église : le vent, la neige y entrent aisément; c'est bien pire pour la pluie dans l'été. Tout y mouille en été, comme tout y gèle en hiver; l'eau, le vin et les espèces du précieux sang. J'y gèlerai bientôt aussi. Le triste état de l'église me fait oublier celui du presbytère; et comment pourrais-je me plaindre, voyant le bon Dieu si mal logé? Il faudrait donc que les habitants préparassent les bois nécessaires cet hiver même.

Tout ce que j'en dis, c'est pour montrer combien est en peine un jeune homme comme moi sans connaissances ni expériences. Je prie donc et supplie très respectueusement

V.G. d'envoyer à son serviteur une lettre pastorale ou les ordonnances qui doivent fonder l'église paroissiale, ou à Richibouctou ou ailleurs. Les différents villages n'attendent que cela pour s'empresse de montrer à l'envi leur respectueuse obéissance à V.G. Si cela n'était, je serais trop heureux.

J'ai commencé le tour de mes missions par l'Ardouane. Elle montre un zèle extraordinaire; les 15 jours que j'y passe sont employés à la messe, à la parole de Dieu, au catéchisme, aux confessions. En me levant, je dis mes petites heures; le reste du bréviaire se dit le soir. La moisson est abondante. Les pécheurs reviennent à Dieu qui les touche. Mais je me trouve gêné. Le mandement veut la communion pascale au premier village, excepté les infirmes. Qu'entend-on par les infirmes? La mission ne peut-elle pas être une exception? Je supplie V.G. de me mettre au large là-dessus. J'ai fait communier là pour les pâques, vu la fin de l'année, et la présomption, peut-être mal fondée, de la permission de V.G.

Autre difficulté : la première communion peut-elle se faire ailleurs qu'au premier village? S'il n'en est ainsi, c'est trop exposer des enfants des autres villages d'être obligés de se loger dans des maisons où ils sont exposés à vivre à leur volonté, sans être repris, enfin loin de leurs parents. Chaque village en fournit beaucoup. Je désirerais pouvoir, autant que possible, les faire communier dans leur village.

Je désire encore, pour monsieur Lavignon²⁶, la permission de toucher les vases sacrés. Ce monsieur n'est pas autre que V.G. l'a toujours connu; il ne me nuira en rien; il ne fait, il ne décide rien sans mon avis et ma participation²⁷.

Autre question. M. Gagnon a aboli les assemblées des noces; j'en fais de même. Mais les veillées, dois-je être strict là-dessus?

J'ai la douleur d'apprendre à V.G. la mort du vénérable Monseigneur de Sion²⁸, évêque d'Halifax. Quant aux missionnaires d'alentour, leur santé est bonne.

Je pense que V.G. ne me reprochera pas le temps perdu, vu que je viens assurément de le réparer. Je désirerais lui diminuer toutes ces peines et fatigues, surtout dans l'état de convalescence où j'ai eu le chagrin de la laisser, non sans en redouter les suites. Mais si elle ne peut pour tout, au moins pour le plus nécessaire. C'est ce qu'attend avec confiance celui qui est avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très obéissant et humble serviteur.

F. Blanchet, ptre Miss.

P.-S. J'ai des indulgences, mais qu'une fois l'année; j'en désire de V.G. que je pourrais annoncer au temps de mes missions dans les villages. Je désire encore savoir si les villages doivent travailler également à l'église paroissiale, vu qu'ils ont des chapelles à entretenir. C'est une difficulté que V.G. voudra bien décider. En quoi ils doivent également travailler ou être déchargés.

• ○ •

À Monseigneur Js Octave Plessis
Évêque de Québec en Canada
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 116

Nigaoeuck²⁹, le 21 février 1821

Monseigneur,

Tous les jours m'ont donné jusqu'ici de nouvelles connaissances sur l'état de mes missions. Je voudrais leur bien autant que possible. Les avis et les conseils de M. Cooke me sont d'un grand prix pour ce sujet. Je supplie donc V.G., au lieu de faire travailler les Ardouanes et les Kigibougouetes à l'église de Richibouctou, de leur permettre de bâtir chacun chez eux, ainsi qu'aux Richibouctous, et que pour encourager les bâtisses qui sont bien nécessaires, je puisse me loger et prendre ma résidence là où ma prudence me le suggérera;

ainsi que V.G. l'a accordé à M. Cooke, soit pour la résidence, soit pour la bâtisse d'une chapelle à trois lieues de Caraquet. Si la séparation des Bouctouches et la permission de bâtir chez eux n'ont été accordées que pour de bonnes raisons, les autres villages peuvent en avoir à produire peut-être de plus fortes. Ils sont comme les Bouctouches, assez nombreux pour bâtir seuls; ils espèrent, comme les Bouctouches, avoir dans la suite chacun un missionnaire; ils ont, comme eux, les difficultés des voyages et même de plus grandes, puisque les uns peuvent venir à la messe à pied et que les autres sont obligés d'y venir en canot, essuyant bien souvent des dangers capables de décourager et bien d'autres que ceux seuls qui les essuient pendant cinq lieues peuvent raconter. La bâtisse des chapelles pour chaque village n'ôtera point ces difficultés, il est vrai; mais au moins elle ôtera les troubles qui règnent depuis longtemps pour cet objet; elle ôtera la difficulté d'aller travailler si loin à une église qui leur sert si peu, aussi bien que la double peine de bâtir chez l'étranger à la veille de bâtir chez eux, puisque leurs chapelles sont trop petites.

Telles sont les raisons qui me font agir, quoique contraires au plan de mon prédécesseur. J'avoue que je n'aurais jamais eu cette témérité de moi-même, si un prêtre plus éclairé que moi ne me l'eût conseillé. Si V.G. daigne m'écouter, comme je l'espère, je m'y prendrai de façon à ne point lui faire tort.

F.N. Blanchet, ptre Miss. de Richibouctou

Le 12 février³⁰ 1821

À la mission de Nigaoueck

● ○ ●

Mgr Js Octave Plessis
Év. de Québec, Canada
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 117

1^{er} juillet 1821

Monseigneur,

J'ai reçu le 2 juin une lettre de V.G. en date du 14 mars. Elle me remplit de consolation et me donne un nouveau zèle. Je serai maintenant plus au large pour les Pâques, la première communion et le catéchisme, et surtout pour les bâtisses, ce qui va mettre fin à bien des paroles, des murmures et des emportements. Je ferai donc bâtir chaque village pour lui-même, chapelle et logement du prêtre. Mais je dois avertir V.G. de ma conduite jusqu'à la réception de sa lettre.



Mgr Joseph-Octave Plessis

J'ai suivi les plans de M. Gagnon. Dans le contentement et la joie que causaient mes premiers soins, je leur demandai un logement à frais communs; j'y ai rencontré des difficultés, les uns s'y sont obligés, les autres ont crié à l'injustice, c'est le plus grand nombre. Je suis cependant parvenu à y faire travailler en menaçant un peu. Il n'y en a que quatre dans Kigibougouet qui ne veulent pas fournir, et treize dans

l'Ardouane. L'ouvrage avance et les frais des rebelles sont fournis par les habitants de Richibouctou, car c'est là que se trouve la bâtisse commencée sous M. Gagnon. Je ne suis pas en peine de ceux qui refusent. Votre lettre me marque de ne point les forcer³¹. Pourtant si tous en agissaient de même, il n'y aurait ni église ni presbytère. La difficulté maintenant est de savoir si ceux qui ont refusé de travailler ne seront pas trop glorieux d'avoir gagné, et si je pourrais les engager à fournir à mon logement en vue d'en être récompensés à l'égard de leurs chapelles. Penserai-je que ma grange et autres petites bâtisses nécessaires au missionnaire, là où il demeure, seront à charge aux seuls habitants de Richibouctou pour les réparations nécessaires pour cet hiver?

J'ai encore d'autres difficultés à faire éclaircir. Quoique les autres villages aient crié si fort contre les bâtisses, ils ont cependant eu l'usage de celles qui ont existé autant que ceux de Richibouctou, à cause de leur assiduité à se rendre aux offices. Je vois que ce zèle ne se ralentira point et qu'ils viendront également [autant] aux offices qu'auparavant, et qu'ils gêneront peut-être les habitants de Richibouctou dans leur nouvelle et petite chapelle, ce qui fera murmurer ces derniers. Cela pourrait peut-être aller plus loin. Je veux prévenir toute difficulté, si je le puis. Si je vois de travers, si je me trompe ou qu'il faille passer là-dessus, un mot seul de votre main me suffit. Comme ils ne travailleront point à l'église de Richibouctou, il n'auront aucun droit aux bans³². Qui sait s'ils ne voudront pas avoir ce droit pour avoir travaillé et fourni au presbytère?

Je vais donner à V.G. le montant des familles des trois villages susdits : à Richibouctou, 53 familles françaises; à l'Ardouane, 26; à Kigibougouet, 35. Je n'ai pas encore bien celui des autres villages. J'en ferai part à V.G. dans une autre lettre. Ce qui m'intéresse le plus à présent, c'est la Baie-des-Winds.

Quant à la dîme de mes prédécesseurs, il y en a qui se vantent ne l'avoir jamais donnée depuis quinze ans. Ils la

doivent en partie à M. Gagnon qui l'exige, à M. French³³, à M. Morisset³⁴ qui la donne à la chapelle, à M. Cooke qui me la cède. Il est impossible qu'ils puissent et même qu'ils veuillent y satisfaire.

Quant aux mœurs, il n'y en a guère, selon le dit-on [*sic*], on ne le voit que trop. Les meilleurs cherchent à en partir dans l'attente où ils sont privés de missionnaires. Michel Barnabé dit Martin vit toujours publiquement avec Anne Nowlen et en a deux enfants. Ses discours contre les prêtres répondent à sa conduite. Il m'a prédit le même malheur du malheureux F.; il n'a pas pris la peine de se présenter à moi encore, il en est loin de le faire. Dois-je interdire sa maison, même à sa mère qui ne sait où aller? Et toutes communications des autres avec lui? Étienne Duplessis, non communié, en fait de même avec Marguerite Hébert : ils sont maintenant à Saint-Jean, mission de M. Morisset, je pense. Joseph Doucet, pour les avoir mariés, en a fait pénitence, mais Baptiste Quessy pour avoir conduit les premiers à la loi qui a refusé de les marier et hors de l'Église, et n'a fait aucune pénitence pour avoir fait courir les bruits qu'ils étaient mariés. La mère d'Étienne Duplessis et celle de Marguerite Hébert avaient de M. Cooke pour pénitence de séparer leurs enfants, mais ils les ont laissé retourner ensemble, ou plutôt la vieille Hébert, en se mariant avec un protestant à la loi, leur a donné l'exemple de se rejoindre. Deux autres sont encore mariés à la loi avec des Anglais. Celle qui a un enfant qu'elle dit être de F³⁵, et une de ses sœurs. Leurs maris veulent se faire catholiques, disent-elles. C'est pour cela qu'elles me demandent des livres de controverse, mais je n'ai que ceux que V.G. m'a donnés. Je voudrais en avoir davantage, même à mes frais³⁶. L'un d'eux dit n'avoir point été baptisé, mais je pense qu'il faut avant cesser le mauvais usage de la bouteille.

Je demande à V.G. quelle conduite tenir envers tout cela, et encore envers un certain blasphémateur public, de la manière la plus infâme contre Dieu, comme lui *faire appel*³⁷, contre la pureté des très Sainte Vierge et son fils Notre Sei-

gneur Jésus-Christ. Tous ces désordres viennent du trop grand commerce de ce peuple avec les Anglais dépravés.

Je voudrais avoir plus d'expérience, de science et savoir l'anglais, je ferais mes efforts contre tout cela, au moins je ferais mon possible.

J'aurais encore plusieurs questions à faire, mais ce sera ou dans une lettre ou dans un autre temps. Tout ce que je demande de V.G., c'est de prendre en pitié un pauvre ignorant comme je suis et de ne point se lasser ni du style, du rude qu'il est, ni des questions, quelque multipliées qu'elles soient. Mais surtout je conjure V.G. de m'obtenir du ciel plus de goût pour l'oraison, plus de zèle pour l'intérêt de Dieu et le mien. Je n'attends que cela pour me ranimer. Je veux être tous les jours de ma vie, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre Miss. Richibouctou

● ○ ●

À Sa Grandeur

Mgr J^s. O. év. de Québec

Bas-Canada

AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 118

Richibouctou, le 22 septembre 1821

Monseigneur,

C'est sans doute avec hâte que V.G. attend la réponse à sa circulaire³⁸ du 17 décembre 1820, dont le rapport devait être rendu au 1^{er} juillet 1821. Je suis bien éloigné de pouvoir en envoyer le retour pour le temps désigné, car je n'en ai reçu la nouvelle qu'à la fin de juillet. Je m'empresse d'y satisfaire. Je me fais et me ferai toujours un devoir d'entrer dans ses vues, non seulement religieuses, mais encore civiles et particulières. Voici donc le rapport qui fera connaître à V.G. le total

de mon peuple et en particulier leur nombre en chaque village.

1. Bouctouche
406 Français, environ 60 familles
10 Irlandais, presque tous garçons
80 sauvages, environ 10 familles
2. Richibouctou
330 Français, près de 58 familles
10 Irlandais, presque tous garçons
179 sauvages, environ 30 familles
10, une famille de Français sur leurs terres
3. Ardouine
211 Français, environ 31 familles
54 Irlandais, garçons, au bois de tonne³⁹
4. Petit-Kigibougoueck
251 Français, environ 58 familles
5. Grand-Kigibougoueck
46 tous Irlandais, Écossais, &c. Quelques familles... garçons
6. Pointe-du-Grand-Sapin
70 Français, environ 13 familles
7. Baie-des-Winds
291 Français, Irlandais, &c., environ 46 *ex omni genere*

Total : 1948

J'avais déjà conçu le plan de ce dénombrement et l'avais même commencé, tant pour donner à V.G. une idée juste et claire des forces de chaque village, que pour me donner à moi la satisfaction d'en avoir le montant.

BOUCTOUCHE. Votre Grandeur voit par là que ce n'est pas sans raison que Bouctouche a été séparé de Richibouctou, vu le nombre de familles et l'étendue de terrain qu'il comprend, savoir environ cinq lieues de long. L'église de même se trouve à une bonne distance de celle de Richibouctou.

RICHIBOUCTOU. Celle-ci, comme V.G. sait, se trouve tout à un bout de ce village, de sorte que ceux qui s'établissent dans la rivière de Chocpick⁴⁰ n'ont pas moins de six à sept milles pour venir à l'église, et comme les terres de cette rivière sont bonnes, les habitants qui s'y logeront seront encore plus loin.

ARDOUINE. De l'autre côté se trouve l'Ardouine, village qui n'est guère plus loin que les habitants de la rivière de Chocpick à venir à Richibouctou; les plus éloignés ont peut-être sept ou huit milles à venir à la messe à Richibouctou, avec la peine de venir par eau, mais comme ils n'y viennent point dans les temps orageux, leurs fatigues pourraient peut-être être moindres que celles des gens de Chocpick. Je ne manquerai pas ici de rétracter une erreur dans laquelle je crains d'avoir conduit V.G. dans une de mes lettres, en lui disant de l'Ardouine que ce village viendrait un jour considérable et pourrait avoir un prêtre. En cela je crois m'être trompé. Leurs enfants commencent à prendre des terres dans la rivière du Petit-Kigibougoueck, vu qu'il n'y a plus à prendre dans celle [de] l'Ardouine que des terres presque incultivables. Je ne pense donc point que leur village s'agrandisse, et si c'est son erreur qui a engagé V.G. à les laisser bâtir chez eux, voilà ce qui en est. Tandis qu'il est encore temps, je veux la prévenir de tout, de peur que mes successeurs ne viennent à me blâmer de l'avoir conduite à leur accorder une chose qui dérange tout l'ordre et la distance convenable des églises, qu'il sera peut-être plus difficile dans ce temps-là de vouloir placer ou déplacer.

PLAN DE RÉUNION. Il y a maintenant entre le village de l'Ardouine et celui de Petit-Kigibougoueck un chemin, ouvert depuis et vis-à-vis l'église de ce dernier village jusqu'à la rivière de l'Ardouine, qui raccourcit de moitié le grand tour entre les dunes. Ce portage d'une rivière à l'autre n'a pas plus de quatre milles. Il est déjà beaucoup pratiqué par les Richibouctous et les Ardouines qui vont à la messe à Petit-

Kigibougoueck et par les habitants de ce même village pour aller chez les marchands ou à Richibouctou.

Du côté du Grand-Kigibougoueck est aussi un chemin, commencé, qui communique de la rivière de ce village à celle du Petit-Kigibougoueck : il a environ quatre milles. D'ailleurs ce dernier village deviendra extrêmement grand, car plus on monte dans sa rivière, plus les terres sont excellentes. Ainsi, tout concourt à montrer à V.G. qu'il faudrait réunir l'Ardouine au Petit-Kigibougoueck, si on la sépare de Richibouctou. *Major pars trahit ad se minorem*⁴¹. Par là Richibouctou se trouverait le centre et le milieu des deux églises voisines, *id est*⁴² de Bouctouche et de Petit-Kigibougoueck. J'ai annoncé à l'Ardouine et au Petit-Kigibougoueck leur séparation. Ils s'attendent de bâtir ensemble, mais ils chaînent⁴³ et mesurent le terrain. Les uns veulent que l'église soit au milieu du portage; les autres plantent le piquet à la sortie du portage à la rivière de l'Ardouine. S'il en était ainsi, les Ardouines n'auraient jamais la peine de sortir de leurs canots pour se rendre à l'église, soit à droite ou à gauche, tandis que les habitants de Petit-Kigibougoueck auraient toujours en cela le double de peine.

AUTRE PLAN DE RÉUNION. Ma croyance est que si l'église principale est placée au Petit-Kigibougoueck, les Ardouines préféreront se réunir aux Richibouctous pour n'être pas obligés de débarquer de leurs canots, pour faire aucun portage. Ce que je désirerais, afin de placer l'église de Kigibougoueck à six ou sept milles de l'embouchure de cette rivière pour les habitants à venir. Les habitants de Richibouctou sont fort contents de la séparation des susdits villages.

Voilà les connaissances que je puis donner à V.G. pour les lieux et les bâtisses de cette partie de ma mission. Si j'y ai été trop diffus, c'était, à mon idée, pour donner plus d'éclaircissement.

DIFFICULTÉS. Mais je ne puis cacher à V.G. que ce plan de la réunion de l'Ardouine avec le Petit-Kigibougoueck ou avec Richibouctou ne sera pas sans essayer de grandes contradic-

tions de la part de l'Ardouine, à cause de l'éloignement qu'il a toujours marqué pour bâtir chez les autres et qu'il soutiendra peut-être longtemps, de peur d'engager leurs enfants à un dur esclavage : c'est ainsi qu'on raisonne au lieu d'obéir; à cause de l'inimitié que ces villages paraissent avoir entre eux, ou plutôt de la jalousie qu'ils ont entre eux de n'avoir pas le prêtre.

POUR LA RELIGION. Je puis dire à V.G. que la religion, qui dépérit à vue d'œil à l'Ardouine par sa fréquentation avec les Anglais et Irlandais, pourrait peut-être revivre, si on y laissait leur église ou au moins leur petite chapelle, où le prêtre irait les visiter comme les autres : la religion y gagnerait donc, pour cette raison surtout encore que les enfants peuvent, au temps de cette mission, venir tous les jours au catéchisme, et y apprendre à servir Dieu, ce qu'ils ne pourront faire s'ils sont réunis à l'un ou à l'autre de leur voisin.

Voilà les raisons de part et d'autre. Je prie V.G. de me pardonner la longueur de mon histoire et de vouloir bien me marquer dans [sa] prochaine lettre si elle ne changera rien à ce qu'elle m'a déjà ordonné.

Que les villages soient réunis ou non, cela m'importe peu, je ne refuse pas le travail que leur désunion peut multiplier. Je prie encore V.G., pour ne la plus troubler pour ces affaires, de me donner le pouvoir d'arranger et de lever les autres difficultés que je pourrais encore rencontrer, pour le bien de la religion, qui fleurira par la tranquillité qu'emmènera la fin des bâtisses.

J'apprends avec plaisir à V.G. que je me logerai cet automne dans le nouveau presbytère de Richibouctou, commencé sous M. Gagnon. L'ouvrage se continuait par les trois villages, lorsque je reçus votre lettre de leur séparation. J'ai cru devoir les laisser continuer tous ensemble. Ne m'y trouverais-je pas engagé? Et dois-je, par quelque voie, engager les treize de l'Ardouine qui ont refusé de cotiser, à payer leur dû? Ou comment les amener à leur devoir? Je pense n'avoir jamais d'autre demeure fixe qu'à Richibouctou, parce que

c'est le poste le plus commode pour gagner de là aux autres. Je ne suis pas moins en peine pour les cas de conscience que je ne le suis pour les bâtisses, mais ce sera pour une autre lettre, celle-ci n'étant déjà que trop longue. Je prie V.G. de me le pardonner, d'avoir pitié de moi, de ne pas cesser de m'éclairer et de me conduire. Je demande surtout le secours de vos ferventes prières pour ma tendre mère que le ciel m'a enlevée⁴⁴, et pour celui qui veut être, tous les jours de sa vie, avec les plus sincères et les plus profonds respects...

P.-S. Grondez-moi, Monseigneur, si je suis trop long, mais je ne puis m'empêcher de [demander] à V.G. ce qu'elle pense d'un enfant ainsi ondoyé : d'abord dans le sein de sa mère, ensuite sur le côté de l'enfant à moitié au monde et en danger de mort. La sage-femme devait-elle renouveler le baptême, lorsqu'il vint parfaitement au monde⁴⁵? Et aussi ce qu'il faut faire envers ceux qui, ayant trouvé un noyé sur le rivage, l'enterrent eux-mêmes sans y faire passer la justice, et cela par l'intérêt de quelque argent et d'une montre que les gens de justice auraient probablement gardés pour eux, ou donnés pour le faire enterrer. Je demande ce à quoi ils sont tenus envers ce noyé, envers la justice, et à l'égard de ses effets.

J'ai une autre chose à demander à V.G., mais je n'ose, je crains d'avoir commis un crime terrible⁴⁶.

F.N. Blanchet, ptre Miss.

● ○ ●

Monseigneur l'Illustrissime
et Révérendissime Joseph O. Plessis
Évêque de Québec
À Québec, Bas-Canada
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 120

Richibouctou, le 9 janvier 1822

Monseigneur,

Je crois que V.G. est si ennuyée du mauvais style et de la longueur de mes lettres, aussi bien que de la multiplicité des demandes et des questions que je lui fais, qu'elle est bien aise de s'en tenir à la première lecture et de les refermer pour longtemps. Je voudrais avoir eu ou avoir maintenant le temps de devenir plus savant, je ne troublerais ou je n'aurais recours aux lumières de V.G. et à son expérience que pour les difficultés les plus épineuses et les plus extraordinaires. Mais ce temps n'est plus et ne s'attrape qu'à la volée. Daignez donc, Monseigneur, suppléer à ce défaut. Je demande humblement à V.G. :

1° Si les indulgences qu'elle m'a accordées peuvent s'étendre à chaque ou à un seul village par année; selon le premier sens, je me contente de celles-ci, autrement je la prie de les multiplier à plusieurs villages ou d'y suppléer par d'autres.

2° De ne point répondre à ma dernière pour ce qui est de la réunion des villages, si elle veut s'en tenir à la décision qu'elle m'a déjà donnée.

3° Mais de vouloir bien répondre aux autres difficultés qui y sont renfermées, quelque minutieuses qu'elles soient.

4° S'il est permis à une personne de prévenir son parent, ou son voisin ou son ami, contre la mauvaise foi d'un marchand ou de tout autre dans ses marchés.

5° S'il est permis de se payer de ses propres mains d'un marchand qui fait payer ses comptes deux fois, ou d'une personne qui ne remplit pas les conditions d'un marché, et quel inconvénient cette conduite peut avoir.

6° S'il est bien nécessaire, à la première ablution, à la sainte messe, que le vin serve à la première et non l'eau, que, si un servant, par mégarde, verse l'eau, doit-on s'en tenir là et prendre l'ablution de même, surtout si, en faisant verser le vin, le peuple pouvait le remarquer et s'en scandaliser, ou s'il fallait parler au servant pour lui faire faire [*sic*].

7° Si je puis user du pouvoir accordé à M. Cooke de permettre qu'on baptise indistinctement, pendant mon absence, les enfants bien portants comme ceux qui sont malades.

8° Quelles sont les marques par lesquelles on connaît sûrement les Bibles et les Nouveaux Testaments hérétiques.

9° À quel âge on doit confesser les enfants malades et leur donner l'extrême-onction; quels signes pour connaître s'ils sont dignes de confessions et extrême-onction, ou si on peut leur donner l'extrême-onction sans les confesser. Les parents ne peuvent-ils pas connaître mieux que le prêtre si un enfant de six ans est capable et digne de quelque démarche?

10° *Num violata puella, gravida fieri possit, sine consensu delectationis; quod ex curiositate non a te petitur*⁴⁷.

11° Quelle réparation exiger d'un jeune homme, non communié, qui, par mécontentement contre un mari, accuse sa femme publiquement de salope, *quod deinde explicat malis de tactibus*⁴⁸, trouble la paix du ménage par le renvoi de la femme chez son père, scandalise tout un village, le mari ayant poussé à la loi, qui ne voulut pas s'en mêler. Le mari a repris sa femme, m'a remis l'affaire entre les mains. De quelle manière se conduire en semblable rencontre? Le jeune homme a fait réparation publique dans l'église (cela est-il convenable?), a ajouté que cette femme, étant fille, n'avait point mérité cette accusation de sa part, car l'accusation est pour le temps qu'elle n'était point mariée. Et aussitôt après qu'il fut sorti de l'église, il recommença à affirmer son accusation. Je ne sais maintenant qu'en faire; en attendant, je lui ai dit que je ne [le] confesserai pas avant qu'il m'ait apporté une satisfaction par écrit de cette femme.

12° Si c'est vraiment une médisance, comment doit-il la réparer?

13° Dans semblables circonstances, lequel des deux croire : l'accusé ou l'accusateur, lorsqu'il n'y a aucun témoin de part ni d'autre?

14° Les mères pèchent-elles en donnant de la viande à leurs enfants dans les jours d'abstinence?

15° Ceux qui en ces jours n'ont que des patates et du poisson sec, surtout en carême, y peuvent-ils mêler de la graisse?

En voilà assez pour un coup. Je veux récréer V.G. en finissant par le récit de quelques traits intéressants arrivés au village de Bouctouche. J'y ai fait trois missions; la dernière m'a été semée de ronces par un certain nombre; sept procès m'ont occupé presque quinze jours, et ce que j'y ai gagné : de l'aigreur et de l'éloignement contre moi. Je crois que dans les affaires où il s'agit de déboursier quelque argent, il ne convient pas au missionnaire de s'en mêler pour conserver son ministère libre, mais de les laisser aller à la loi. Voici le sujet des procès :

1° Quatre chevaux pour avoir eu les oreilles coupées la valeur d'un pouce. 2° Les prés où les chevaux des uns vont, parce que les autres ne font point de bouchure⁴⁹. 3° Accusation du susdit jeune homme. 4° Accusation d'être voleur contre un autre, affirmée et soutenue par serment par un jeune homme qui se dit complice. 5° Procès pour une terre qu'une mère en mourant a demandé à ses enfants de laisser à ses filles jusqu'à leur mariage, et qu'ils veulent avoir maintenant. 6° Procès pour des chiens qui passaient pour faire du ravage au loin; ceux qui les ont tirés sont obligés de les payer 4£. Et bien d'autres petites affaires, mais surtout pour la bâtisse d'une chapelle : les uns ont signé; les autres ne le veulent pas, et les syndics, si mal appuyés, ne peuvent rien passer en marché.

Une chose importante encore, c'est la conduite que je dois tenir envers le concubinaire de Baie-des-Winds. Dois-je le recevoir à la confession, s'il ne veut pas commencer aucune pénitence? Quelles sortes de pénitence lui imposer? Combien longue sa séparation? Ne pourrais-je pas le marier, moyennant une réparation, dans l'église, et qu'il s'acquitterait des pénitences après son mariage, sans exiger

de séparation précédente⁵⁰? Telles sont les étrennes que j'attends.

V.G. a dû connaître par ma dernière que je n'avais point encore reçu sa circulaire lors de ma précédente; qu'ainsi il n'était pas surprenant que je n'eusse point rempli le but.

Quant au reproche qu'elle me fait sur un autre point⁵¹, j'ai découvert la source de cela. Les personnes m'ont assuré qu'il n'avait jamais [agi] de la sorte, *id est* J.B.L.⁵². Ainsi, ce ne sont que des soupçons ou des ouï-dire sans fondement qu'on lui a communiqués. J'en suis cependant reconnaissant à V.G. aussi bien qu'à celui qui l'en a prévenu.

Qu'il plaise à V.G. de répandre l'abondance de sa bénédiction pastorale sur moi, sur mes travaux, et ne pas m'oublier auprès du Père des miséricordes, mais surtout de recevoir les marques les plus sincères de respect, d'amour et de vénération avec lesquelles je suis, Monseigneur...

F.N. Blanchet, ptre Miss. Richib.

[P.-S.] M. Gagnon⁵³ est bien portant, aussi bien que M. Gingras⁵⁴, qui trouve ici l'avantage d'une bonne santé : il est estimé, dit-on. J'ai appris que trois de ses habitants ont été par la loi mis hors de leurs maisons et qu'il en arrivera autant à ceux qui sont sur les mêmes terres. Notre province est extrêmement pauvre de tout, mais surtout d'argent. Les piastres y sont par la loi de 5/4⁵⁵. Ce qui me trouble pour les mariages, les messes grandes et petites, encore aussi pour les bancs de l'église. Ce qui fait que je ne vends rien de ma dîme, mais plutôt que je la perds. J'ai quelque argent de *componende*⁵⁶, non pour la peine. Ne pourrais-je pas dire la messe au camp sauvage dans la semaine?

Je pars demain pour faire une mission sauvage en haut de la rivière Richibouctou. Je dois ensuite en faire successivement à l'Ardouine, à Kigibougoueck, peut-être irai-je plus loin. Je viens d'apprendre qu'une vieille femme est morte à Baie-des-Winds sans sacrements. Par bonheur, je l'avais con-

fessée en passant. J'ai été appelé à Nigaoueck, cet automne, pour des malades, dans l'absence de M. Cooke, et me suis rendu de mon poste au sien, de 11 heures du soir à 7 heures du soir le lendemain. Pendant mon absence, on fut par deux fois chercher M. Gagnon à Gedaïc⁵⁷ pour Richibouctou. Il me vient dans l'idée de ne point prendre cela pour plaintes.



To His Lordship
The Most Reverend J.O. Plessis
Bishop of Quebec, L.C.
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 119

Richibouctou, le 4 octobre 1822

Monseigneur,

J'ai cru longtemps que V.G., ennuyée de la longueur de mes lettres, les jetait loin, m'abandonnait et me laissait, dans ma fausse prudence, devenir le jouet de tout vent de doctrines. Privé que j'étais de ses lettres, de ses conseils et de ses avis, je commençais à en tirer de tristes présages pour son inestimable santé. La réception de votre lettre, Monseigneur, me détrompe de ces fausses frayeurs. Je reconnais la négligence des courriers et le soin paternel de V.G. envers moi. Cette lettre, écrite le 4 mars, ne m'est parvenue qu'à la fin de juillet, au moment où j'unissais mes faibles efforts à ceux de l'infatigable M. Cooke à la mission de Burnt Church⁵⁸, où j'ai conduit mes Micmacs de Richibouctou, à leur grand plaisir. Je suis confus de la peine et du trouble que je lui cause, j'espère que cela cessera un jour et que je me briserai enfin aux difficultés journalières.

Ce qui doit le plus intéresser V.G. dans ce moment, c'est que, grâce à ses prières ferventes, tout va assez bien en général dans mes missions. Il faut pourtant excepter certaines choses qui vont toujours leur train et qu'on ne peut empêcher tout à fait, telles que l'ivrognerie, les procès, la négli-

gence de son salut en plusieurs endroits. On peut dire certainement que la séparation des villages a fait un bien général. J'ai fait lever à Richibouctou une métropole de 68 sur 42 pieds. Ils sont glorieux de leur ouvrage. Leur zèle et leur courage se sont manifestés dans cette entreprise. Je ne serais pas fâché que V.G. daignât les encourager dans quelques-unes de ses lettres, et stimuler les négligents à remplir leur devoir, car je ne sais que leur faire à ceux-là. Je prie V.G. de me l'enseigner.

Cette église aurait besoin des *componendes* du lieu. Si c'est l'effet de sa bonté de me l'accorder pour la métropole⁵⁹ du missionnaire : j'ai la présomption d'espérer cette faveur, qui n'est que 4£ ou 5 louis. V.G. trouvera peut-être cette bâtisse trop considérable, mais le village ne pense pas qu'à soi, il n'oublie pas ses enfants et les petits profits qu'il pourra retirer de la vente des bancs de surplus, si c'est le plaisir de Monseigneur de permettre qu'ils soient livrés à des étrangers, en attendant le besoin qu'ils en auront.

Ce n'est pas qu'à Richibouctou que le zèle et l'ardeur à bâtir se sont montrés. À Bouctouche, a enfin été levée une église de 60 sur 40 pieds. Le premier marguillier de cette place a manifesté un courage supérieur. Pour un prix modique il a tout fait, coupé, équarri le bois, piqué la charpente et l'a glorieusement levée lui-même.

Pour ce qui est des villages de l'Ardouïne et de Kigibougoueck, j'attends Monseigneur de Rose⁶⁰ pour en déterminer les places. À la Pointe-du-Grand-Sapin, sur treize habitants il en est trois ou quatre que rien ne peut engager à travailler et à fournir leur part à une petite chapelle qu'on y a bâtie. On [n']en est pas plus avancé à la Baie-des-Winds qu'à mon arrivée. Et, suivant le conseil de V.G., pour ne pas aigrir les esprits, je presse plus sur le changement des mœurs que sur l'avancement de l'entreprise. Cette chapelle ne possède pour tout bien que deux ornements blancs. Le linge en est bien pauvre. On s'y sert du calice de Richibouctou, de même qu'à l'Ardouine, au Kigibougoueck, à la Pointe-du-Sapin. (Pour

Bouctouche, il en a un avec un ostensor). Ce qui m'a engagé à ramasser de l'argent, dans trois villages, excepté celui de Baie-des-Winds, pour leur procurer chacun un calice d'une douzaine de louis; je regrette de ne pouvoir en envoyer l'argent. Je trouve cet article plus pressant que celui d'avoir des tableaux, dont ces villages auraient besoin, parce que le village de Richibouctou n'est pas obligé de fournir son calice pour rien, de l'exposer à tous les dangers et les risques des voyages sur terre et sur mer.

Je supplie V.G. de vouloir bien éclaircir les difficultés suivantes :

1° Il y a dans quelques-uns de mes villages des Français qui vendent du rhum la semaine, les dimanches et fêtes, aux Français de l'endroit, aux Anglais voyageurs ou non voyageurs; et cela, sans licence de la loi, ou avec licence. L'ivrognerie fait des progrès rapides parmi les enfants de ceux qui vendent, parmi ceux des voisins, en un mot parmi les jeunes et les vieux. Si bien qu'on ne peut venir à confesse ou à la messe sans arrêter de boire, les dimanches, fêtes et jours de jeûne et autres; nos cabarets anglais qui sont sur la route; jusqu'à danser même le saint jour de Noël et boire dans ces lieux, en s'en retournant de la messe de minuit sans attendre celle de précepte. Je demande jusqu'à quel point je dois parler à la rigueur : 1. Si ceux qui vendent sans licence ne sont sujets qu'aux peines de la loi, s'ils sont en conscience? 2. Si je puis défendre à qui que ce soit de vendre, avec licence de la loi ou non, aux étrangers, aux voyageurs, comme à ceux des villages. 3. Si je dois le défendre à ceux qui traversent les rivières aux voyageurs, leur donnent à manger et à boire, dans la crainte qu'ils ne se laissent aller à en donner aux voisins ou à ceux qui n'en ont pas besoin, comme c'est ordinairement le cas.

2° Si un protestant m'offrait en présent quelques louis pour mon église, dans le dessein d'y pouvoir ensuite acheter un banc, pourrais-je les recevoir? 2. Ou louer les bancs aux protestants, quand elle sera finie? Ce pourrait peut-être les

rapprocher de nous. 3. Ou recevoir les présents qu'ils voudront faire, leur en demander même, crainte qu'ils ne s'appuient sur cela pour en demander autant, lorsqu'ils bâtiront eux-mêmes?

3° Si un marguillier, ayant en main l'argent de l'église, sans coffre-fort, venait à en avoir de volé, après de bonnes précautions, doit-il le rendre à l'église, ou l'église le perdre?

4° Il y a dans Richibouctou un autre petit village nommé Chocpic, éloigné de l'église d'environ six milles au plus. Les habitants en sont jeunes et pour la plupart n'ont point d'animaux pour charrier le bois de chauffage au missionnaire et refusent même de le faire, au grand murmure des autres qui par là se trouvent obligés de tout. Ceux-ci ont été jusqu'à leur offrir de le leur laisser couper plus proche, sur leurs terres, mais ils n'en font rien; et le missionnaire manque souvent de bois. Je prie V.G. de décider la question.

5° Un jeune homme, Irlandais, catholique, ayant été refusé au mariage par messire Gagnon, par défaut de science et de première communion, a été se marier devant le juge à paix avec une catholique. Les parents y ont consenti. Que leur faire, ainsi qu'aux enfants que j'ai pressés de venir me trouver et qui ne viennent point. 1. Dois-je baptiser leurs enfants, dans cet état? 2. Quelle pénitence leur donner? 3. Dois-je les remarier?

6° Le saint concile de Trente est-il censé avoir été promulgué dans la province de New-Brunswick, par rapport aux mariages clandestins? Il s'en est fait un, avant mon arrivée dans mes missions, devant quelques témoins. La fille était un peu imbécile, et l'homme un Irlandais. Après avoir vécu quelque temps ensemble, la fille s'est sauvée des mauvais traitements de son mari. Cependant elle pense toujours à retourner avec lui, ou à en prendre un autre.

7° Comment dois-je me conduire à l'égard d'un sauvage de mes missions que messire Gagnon, avant son départ de Richibouctou, a refusé de marier pour de bonnes raisons, et qui a été se faire marier vers Halifax, par M. Doucet⁶¹, qui ne

le connaissait point et qui n'en avait point le pouvoir, ce me semble? Il a un billet de son mariage et vit avec sa femme. Ne mérite-t-il pas punition?

8° Lorsqu'un protestant, marié avec une catholique, vient à se rendre à la foi, comment faut-il regarder son mariage? Comme un simple contrat? Faut-il le renouveler par le sacrement?

Voilà, Monseigneur, mes besoins et l'envie de m'instruire qui est mon pain de chaque jour. Je crains de donner aux autres d'une abondance que je suis loin de posséder, et d'entarder bientôt la source. Je crains d'avoir à remplir un ministère au-dessus de mes forces : ces pensées me conduisent quelquefois plus loin que V.G. ne voudrait. Mais j'attends tout du puissant secours de ses ferventes prières, auprès de Dieu, pour celui qui est avec la vénération la plus grande et le respect le plus profond...

F.N. Blanchet, ptre Miss. de Richibouctou

J'ai un grand besoin de retraite spirituelle.

Messieurs mes voisins sont en bonne santé. M. Gagnon ne va pas à Québec cet automne. Monseigneur de Rose a visité le Cap-Breton. J'ai demandé à Monseigneur de Rose, pour de bonnes raisons, une dispense de mariage pour le second au troisième degré de parenté : je ne sais s'il en a le pouvoir. S'il ne l'a pas, je supplie V.G. de me l'accorder⁶².

F.N.B.

● ○ ●

Right Rev^d J.O. Plessis
Bishop of Quebec
[reçue le 14 août]
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 121

Bouctouche, le 15 avril 1823

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de votre lettre du 30 octobre 1822⁶³. Je me flatte d'avoir été assez heureux, jusqu'à présent, pour n'en avoir perdu aucune. Dans une lettre, envoyée cet hiver à messire Desjardins⁶⁴, j'ai fait supplier V.G. pour une dispense du second au troisième degré de parenté, que désiraient et que désirent encore ardemment Denis Cormier et Marie-Luce Girouard, tous deux de Bouctouche, et comme je ne vois point de réponse, je supplie de nouveau pour eux. Les raisons principales sont : 1. Que l'estime qu'ils ont l'un pour l'autre les a portés à cohabiter sous le même toit pendant trois semaines, au grand scandale de tous les villages. 2. Qu'il est à craindre, après leur séparation et la pénitence qu'ils ont faite et qu'ils continuent encore, ils ne retournent à leur vomissement⁶⁵, ou qu'ils n'aillent s'adresser au juge à paix. 3. Que la fille, âgée de 21 ans, est orpheline de mère, qu'elle est obligée de gagner sa vie de côté et d'autres, ce qui ne se fait pas ordinairement sans dommage à l'innocence. 4. Que son père ayant bu son bien et ne veillant point sur elle, elle trouvera difficilement ailleurs. 5. Que le veuf, son parent, qui l'a retirée chez lui, a de petits enfants, qu'elle maltraitera moins, sans doute, qu'une étrangère. 6. Que peut-être ils ne se sont séparés et ne font les pénitences imposées que dans l'espérance de leur futur mariage⁶⁶. Voici l'échelle de leur parenté :

1 ^{er} Armant Cormier	frères	Jacques Cormier
2 ^d Denis Cormier		Madeleine Cormier
3 ^e		Marie-Luce Girouard

En même temps que j'écris à V.G., je m'adresse aussi à Monseigneur de Rose, en cas qu'une des deux soit perdue.

Dans une dispense semblable à celle-ci, accordée par Monseigneur de Rose, il ne m'a point marqué le prix. M. Cooke m'assure que c'est 25 piastres, tandis que je vois ailleurs que ce n'est que 12 piastres. Je supplie V.G. de décider la question; et encore : s'il peut y avoir, pour cette dispense et pour les autres, des raisons pour lesquelles le missionnaire puisse, de son autorité, diminuer le prix.

S'il est permis aux habitants ou autres de prendre et d'employer le bois de *tan* que la mer amène à la côte, sur les prés et dans les baies, et qui se perd sûrement parce qu'il n'a point de marques⁶⁷; ou, s'il en a, il a été quelquefois rebuté⁶⁸ et envoyé au courant, et ce n'est pas toujours aisé à connaître, et enfin parce que les frais de l'aller chercher seraient trop grands pour ceux qui l'ont perdu.

Combien de temps faut-il attendre avant de l'employer, en cas qu'il retrouve maître?

À quoi sont obligés ceux qui en emploient dont on ne trouve point le propriétaire?

Je m'en tiens aux cas proposés pour la présente et par l'espérance d'un plus prompt retour. L'ouvrage de mes églises avance peu. Celle de Bouctouche est couverte de planches, de l'automne passé; les syndics ont engagé un ouvrier anglais pour faire les châssis; malgré la pauvreté des habitants de ce village, qui sont au nombre de 60 et plus, j'espère la voir à l'abri du mauvais, l'automne prochain. Celle de Richibouctou est d'un plus grand frais que l'autre, par rapport aux galeries. Nous avons engagé, ce printemps, deux ouvriers du Canada, dont l'un se nomme William Harper; son frère est ecclésiastique⁶⁹. Nous leur donnons 100£ en argent pour un an, et le reste en effets. Je vous avoue, Monseigneur, qu'il me faudra de l'industrie pour pouvoir faire fournir à chacun sa part et pour ramasser cette somme. Mais j'espère exciter et ranimer le zèle et le tendre souvenir de messire Antoine Bédard⁷⁰ pour les chers *Richibouctouchiens*, et il fera beaucoup auprès de messieurs ses amis.

Outre les cinq louis de dispenses, laissés à ma disposition et pour le don desquels j'offre à V.G. mes sincères remerciements, il se trouve de plus 3£, et bientôt il y en aura davantage. L'argent est si rare dans ces pays-ci que c'est dommage de le laisser. Cependant je laisse tout à sa disposition bienfaisante.

Il n'y a rien de nouveau par ici. M. Gagnon, mon voisin, se propose d'aller faire une retraite à Québec, et ce serait presque mon tour. M. Morisset a paru sur nos côtes et a été fort indisposé. M. Gingras est bien portant, M. Cooke à son ordinaire. Pour moi, ma santé est assez bonne et je fais de mon mieux mes faibles efforts, mais je ne suis toujours qu'un serviteur inutile, qui espère tout de vos tendres mementos auprès du Père des miséricordes.

F.N. Blanchet, ptre Miss. de Richibouctou

• ○ •

Right Rev^d J.O. Plessis
Bishop of Quebec
[reçue le 14 août]
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 122

Baie-des-Winds⁷¹, le 14 juillet 1823

Monseigneur,

Me voici à la Baie-des-Winds et c'est toujours le vieux train. L'on y trouve encore les funestes traces d'un de ses malheureux apôtres⁷². Le souvenir s'en perpétuera longtemps. Il serait trop long de vous rapporter les principaux traits de sa vie scandaleuse, comme de son entrée au village, son séjour, ses propos, son habillement, sa parure, sa conduite à Baie-des-Winds, à Bartabog⁷³, à Burnt Church. Mais ce qui pare tout le reste, c'est la composition d'un petit pamphlet et à la manière dont il s'est pris à la Baie-des-Winds pour avoir des signatures : sans dire pourquoi, il de-

mandait à chacun leur nom et l'inscrivait sur son livre; même le nom d'un qui était absent, Alexis Mazerolles⁷⁴, qui, l'ayant su, repartit brusquement : «Qui lui a permis de prendre mon nom?» Voilà ce qu'il a fait l'honneur à V.G. de vous envoyer; et voilà le dommage irréparable qui a été malheureusement causé, qui a répandu dans tout le village cette tiédeur au service de Dieu, cette négligence à venir à confesse, à entendre la messe, en un mot qui a fait et qui fait rougir la religion et triompher le vice et tous les désordres. À Dieu ne plaise que je sois jamais un pareil instrument de la colère de Dieu! Il me semble pourtant avoir un rayon d'espérance pour ce village, dans l'instruction des enfants, qui sont cependant bien ignorants. Il faudrait y exciter l'émulation. Mais les images sont si rares.

La présence de V.G. nous ferait un sensible plaisir pour le bien de nos peuples, pour la position des églises et pour l'avancement de la foi. Les conférences qui ont une force irrésistible ne seront donc plus pour nos ouailles? Ne vous êtes-vous donc pas réservé de venir nous visiter quelques fois? Ce sera donc à nous de le faire. J'en goûterais le plaisir dès à présent, si je n'étais pas si occupé après mes missions, mes catéchismes et mes églises à bâtir. Voilà ce qui m'oblige à envoyer, pour mes affaires et pour porter l'argent de mes églises, après lequel messire Desjardins attend, une personne sûre.

Je prie V.G. de vous intéresser pour moi au sujet de la Société de Saint-Michel⁷⁵. Je suis agrégé et je n'ai encore rien payé; mais voici le moment où mes finances me permettront de le faire. V.G. jugera si je pouvais payer plus tôt : je me suis vu à Richibouctou endetté de plus de 100£ pour choses nécessaires, et l'argent est si rare qu'il faut bien des années pour s'acquitter.

Voici un cas bien vilain et bien inouï sur lequel je désire être *éclairci* : que doit faire un confesseur d'une pénitente un peu imbécile, d'une quinzaine d'années, qui s'accuse de mauvais commerce secret avec son père? qui serait assez

maligne pour pouvoir être endurée [ni] par sa belle-mère ni par les étrangers. Pour mieux dire, Monseigneur, je ne sais comment proposer le cas. Le crime est devenu public par une autre fille du même père, laquelle en a été témoin, et qui, en sortant de la maison, soit par conseil direct ou indirect du confesseur, a eu la folie de le déclarer afin d'être reçue ailleurs; tandis que la première ne se gêne point en perdant son honneur, de perdre celui de son père. Que faire au milieu de ce scandale des enfants contre leurs pères et mères, *disant que c'est eux qui leur ont montré*; et des pères et mères qui se déchaînent contre leurs enfants? Lorsque le monde en a mille soupçons pour avoir trouvé, le matin, couchés ensemble, à la science de ces malheureux parents et à plusieurs reprises, cette fille avec son frère; lorsque ce malheureux père a été contraint de changer de demeure auparavant, pour avoir été accusé d'un semblable crime, qui ne paraissait que trop vrai, et qu'avec tout cela il passait auparavant pour voleur, et que son mariage avec sa seconde femme a été nul pendant sept ou huit ans, à cause d'une parenté qui venait de sa défunte, dont le nom avait été changé à la publication des bans, par malice ou non, et qui, passant pour fourbe, m'en donna des preuves au moment de la réhabilitation, en assurant que M. Gagnon l'avait dispensé, qu'il avait même payé la dispense, tandis que l'acte du mariage faisait foi du contraire. Comme la chose n'était pas bien publique, je les ai remariés secrètement, après ordonnance de séparation de lit et non de maison, pendant une seule nuit. À présent, je crains que le trouble où cela m'a mis ne m'ait pas fait prendre les justes moyens pour arrêter le scandale. Car j'ai laissé couler le temps, sans autres réprimandes que celles de la confession, et maintenant les enfants ont été chassés de la maison, et le père veut vendre à des Anglais et s'en aller ailleurs avec sa femme. Les enfants, c'est-à-dire ces deux filles et leurs frères, passent pour se fréquenter, cela est devenu public. Aussi bien que le crime *cum bestiis*⁷⁶.

En voilà bien que trop. Que faire de cette malheureuse famille? Peut-on les souffrir quelque part? Tous craignent pour leurs enfants. N'ai-je pas eu tort de n'avoir donné aucune pénitence ni réparations aux enfants? Seulement, j'ai dit au père de ne point mettre le pied dans son banc, qui était le premier en avant, mais de se tenir en arrière jusqu'à ce qu'il eût réparé son honneur. Et cela, par la voie du marguillier; et d'ailleurs, comme pauvre, je lui ai fait grâce de la dispense.

Puisqu'il faut tout dire, je le ferai. Le village de Bouctouche a fourni un de ces exemples de scandale que je ne croyais pouvoir arriver qu'à la Baie-des-Winds. Ce jeune homme, veuf, qui sollicitait dispense, après réparation du premier scandale, a continué encore à fréquenter la fille, sa parente; ou plutôt, la fille a continué à l'aller voir chez lui, sous prétexte de travailler pour lui, et cela toute seule. Ils croyaient si fermement que j'avais le pouvoir de les marier et que je ne le voulais pas et quelques-uns de leurs parents avec eux, qu'ils se sont adressés au juge à paix; qu'ils ont rendu publique la pénitence imposée; publique parmi les Anglais, qui m'ont fort condamné. Ils en sont venus à l'extrémité de faire afficher leurs bans de mariage, écrits non par le juge à paix, qui s'y est refusé, mais par des gens de leur sorte, qui en ont fait des risées. Enfin, les bans ont été arrachés, pour espérer ceux qui se publieront dans l'église. Comme j'ai écrit deux fois à V.G. et deux fois à Monseigneur de Rose, je crois inutile de réitérer les supplications, je les crois en retour. Mais je demande votre avis pour la pénitence qu'il faut leur renouveler pour tout cela, et le scandale qui s'en est étendu de toutes parts.

Je commence à m'exprimer en anglais, mais encore trop imparfaitement pour pouvoir tirer de mon fond, et la composition demande trop de temps. Je prie V.G. d'enseigner à la personne que j'envoie où elle pourra me procurer un sermonnaire anglais, ou instructions en anglais, avec un petit rituel semblable.

Je demande mille fois pardon à V.G. de la longueur de mes lettres. Je connais son indulgence et ne cesserai d'implorer le secours de ses prières pour celui qui est très indigne de s'appeler...

F. Norbert Blanchet, ptre Miss.

Mes voisins sont en bonne santé.

● ○ ●

À Sa Grandeur Monseigneur
Jos. Octave Plessis
Évêque de Québec
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 123

Richibouctou, le 14 mai 1824

Monseigneur,

Depuis que j'ai eu l'honneur et le privilège de votre dernière date, il ne s'est rien passé et je n'ai rien trouvé, dans ma mission, de digne de l'attention de V.G. Cependant, comme le souvenir de V.G. et le plaisir d'en recevoir quelques lettres semblent me rappeler à mes obligations, je ne veux pas négliger plus longtemps de me procurer ce double avantage. Quoique je n'aie reçu ni directement, ni par mes voisins, des nouvelles de V.G., depuis le dernier automne, je me flatte pourtant que le ciel a égard aux vœux et aux prières de son peuple fidèle pour sa santé.

Nous sommes dans l'attente d'une visite épiscopale de la part de Sa Grandeur Monseigneur de Rose, mais nous ignorons encore et l'heure et le moment de son arrivée : c'est à nous de nous tenir prêts. Mon frère⁷⁷, le missionnaire de Chéticamp, dont j'ai reçu quelques lettres, paraît jouir d'une bonne santé, et se plaire beaucoup dans son endroit. Le monsieur qui a succédé à M. Dollard⁷⁸ au Cap-Breton, ne peut guère s'accorder avec son monde; on dit même [qu'il]

est allé ou doit aller prendre une mission dans le vicariat de M. Carroll⁷⁹.

Les dernières nouvelles de la maladie de M. Morisset sont plus consolantes : il paraît qu'il commence à dire la basse messe et qu'il est plus capable de soutenir l'intempérie de l'air qu'il ne l'était auparavant. Il espère, cet été, à Saint-Jean, ou un vicaire ou un successeur pour s'en retourner à Québec.

M. Gagnon et M. Gingras jouissent d'une santé assez bonne. Il n'y a que M. Dollard, que j'ai eu le plaisir de visiter plusieurs fois, qui en est comme aux prises avec la mort à cause de sa pauvre santé. Si son comité ne ménageait point tant les 200£ qu'ils lui ont promis, il pourrait subsister, mais ce printemps il n'avait encore reçu que 48£ et quelques che-lins.

J'ai espérance que la bénédiction de l'église de Richibouctou se fera à la Saint-Pierre⁸⁰; celle de l'église de Bouctouche sera retardée. Nous trouverons suffisamment de quoi payer nos ouvriers pour cette année, et même pour quelques mois de l'autre. Je suis fort en peine comment faire venir mon tabernacle de Richibouctou et comment trouver quelqu'un pour répondre pour moi, pour une croix de fer en attendant qu'on puisse en envoyer l'argent à Québec.

Ma mission se peuple tous les jours d'Irlandais. Ils s'établissent à la Baie-des-Winds, parmi les Français, à la place des Français et par derrière leurs terres. Entre la Pointe-du-Sapin et le Petit-Kigibougoueck, est la rivière du Grand-Kigibougoueck, qui viendra dans la suite à se peupler de catholiques. J'y ai baptisé cet hiver quatre ou cinq enfants, et confessé 34 personnes. Il y a une conversion en chemin et trois ou quatre dans toute ma mission, sans compter trois professions de foi reçues. Il y a aussi quelques Irlandais qui se logent dans Chocpick, dans l'Ardouane, mais un très grand nombre qui prennent des terres dans la grande rivière de Richibouctou. Bientôt il leur faudra là une petite

chapelle pour les empêcher d'aller à celles que bâtissent les protestants dans ces lieux.

Je ne peux pas fournir à faire venir des catéchismes français et anglais, et des *Prayers Books*, des livres de controverse : on les dévore et je n'en ai plus.

Je voudrais pouvoir envoyer de l'argent pour acheter tout cela, ou aller moi-même à Québec pour m'en pourvoir; je ferai l'un ou l'autre, et en attendant le sensible plaisir d'aller vous présenter en personne mes justes hommages.

F^{rs} N^{rbt} Blanchet, ptre Miss.

● ○ ●

À Monseigneur de Québec

[J.-Octave Plessis]

AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 124

Baie-des-Winds, le 5 août 1824

Monseigneur,

Voilà quatre semaines que j'ai eu l'honneur de votre circulaire : la bénédiction de mon église qui avait lieu vers ce temps-là, et depuis, les occupations continuelles à mon ministère, du matin au soir bien tard, m'ont empêché d'y répondre plus tôt. Quoique je ne m'y connaisse guère, j'oserai nommer pour être procureurs des fonds de la caisse Saint-Michel : Messieurs Deguire, Perras, Pâquet, Antoine Bédard, Girouard, Alexis Lefrançois; Messieurs Boucher, Orfroy, Maguire, Courtin, Robitaille, Cadieux. Je pense que ces messieurs ont égard à notre éloignement et à la difficulté que nous avons de pouvoir envoyer tous les ans notre numéraire à la caisse.

Je viens enfin de rencontrer Monseigneur de Rose. À la nouvelle de son arrivée à Miramichi, je suis parti lundi dernier pour l'y aller voir. Il remit à autre année de visiter Tracadie, Caraquet, &c. Comme la saison est avancée, il ne visitera

que depuis Nigaweck jusqu'à Saint-Jean. Il désire que je l'accompagne dans cette campagne. Il est bien étonné de voir ses pouvoirs paralysés, de ne pouvoir subdéléguer. Il a de grandes inquiétudes sur les pouvoirs donnés à M. Fraser⁸¹ au Cap-Breton, pour toutes sortes de dispenses. Il ne s'est pas trouvé moins en peine pour ceux de MM. McDonald⁸² et MacLeod⁸³. Car s'il ne peut les subdéléguer, ils ont moins de pouvoirs que moi, car V.G., par ses pouvoirs, m'a permis de dispenser sur différents degrés.

J'ai eu le plaisir d'aller visiter Monseigneur de Rose dans son château épiscopal. Je me suis trouvé là le jour de la Fête-Dieu [6 juin]. Mon frère se trouvait malade à Charlottetown; il m'avait mandé de m'y rendre promptement, ce que je fis en deux jours. Sa maladie consistait en une espèce de loupe qu'il a eue au genou et qu'il s'est fait couper à Charlottetown. La peau et la chair étaient soulevées à raison de l'eau qui y était renfermée. Dans cette eau flottaient de petits globules de chair, d'autres étaient attachés à la peau; toute cette peau et cette chair étaient criblées de petites piqûres qui semblaient beaucoup être les germes d'une quantité de vers. Sa plaie, après l'opération, ouvrait de trois doigts. Il a été quatre semaines sans pouvoir marcher. Il espère le faire aussi bien qu'auparavant.

À mon retour de l'Isle Saint-Jean⁸⁴, j'ai failli me tuer par une chute de cheval en allant dans mes missions. Je m'en suis senti pendant quatre semaines. Si la branche sur laquelle mon cheval alla se jeter n'eût point cassé, elle me passait à travers le côté. Monseigneur de Rose a manqué se noyer. Étant obligé de marcher à cheval par une nuit de pluie et de ténèbres, pour des malades, son cheval, en passant un mauvais pont, passa à travers. La rivière était large et profonde. Monseigneur eut la chance de s'en sauver sur son cheval, tenant la bride d'une main et sa caisse derrière lui, de l'autre.

J'ai vu le curé de Charlottetown⁸⁵. Il a acheté une belle ferme au-delà de la rivière et a refusé une maison et une terre qu'on lui avait achetées en ville. Le calice pour la messe

est d'étain, l'église assez mal en ordre. M. le curé se rend quelquefois des maisons particulières à l'église en surpris.

La bénédiction de mon église a eu lieu le 11 juillet, jour de la dédicace. MM. Gagnon et Dollard s'y sont rendus. La foule de monde a été extraordinaire de tous les endroits. Cependant l'église n'était pas pleine. La quête a surpassé celle de l'église de Caraquet à sa bénédiction. La nôtre a monté à 48-12-5£. Sans compter les souscriptions qui se payent tous les jours. Les habitants sont au comble de la joie. Il ne manquerait plus maintenant qu'une chose : que V.G. pût venir l'honorer de sa présence, comme elle a fait à celle de Caraquet.

Je regrette beaucoup que M. Morisset parte de Saint-Jean⁸⁶. L'on n'aurait pas la crainte et la honte d'y voir s'y renouveler les scènes de scandales qu'on y a déjà vues et qui font tant de tort à la religion.

Il paraît qu'on a le talent de se déguiser à Québec et qu'ici on se croit libre et trop éloigné des coups. Le missionnaire de Miramichi dira le reste à V.G., comme en étant témoin oculaire, ainsi que son domestique.

M. F. presse Monseigneur de Rose pour une petite juridiction pour les pauvres catholiques de son habitation. M. Dollard ne goûte pas grand repos : les Irlandais et autres le font marcher jour et nuit. M. Gingras a été indisposé une partie du printemps, et l'est encore.

J'ai fait la mission de mes sauvages à Richibouctou avec plus de fruit qu'à Burnt Church. J'ai instruit avec plus de connaissance les petits et les grands, et j'ai châtié et fait châtier plus à mon aise. C'est sur l'île qui est devant Richibouctou qu'étaient rassemblés tous mes sauvages⁸⁷; c'est là que, pendant deux semaines, j'allais passer tout mon temps à les confesser, &c. Ils ont été satisfaits et paraissent vouloir être dociles plus que jamais. J'ai fait élire deux chefs parmi eux. La joie s'est terminée par un grand festin de viande fraîche. Un bœuf a tout fait les frais du festin. S'il était possible que V.G. pût s'intéresser auprès du gouverneur pour leur procurer

chacun une médaille, elle comblerait leurs désirs et les miens : la reconnaissance en serait grande.

La disette de catéchismes français et anglais est extrême par mes missions. Je ne peux envoyer d'argent par faute d'occasions. Mes missions n'en pâtissent pas moins. Le meilleur parti sera d'écrire à M. Dassilva⁸⁸, mon marchand, pour m'en envoyer à mon compte. Il ne me reste aucun autre parti à prendre.

Je crois qu'il n'y a pas eu de calendriers d'imprimés cette année, ou du moins ils sont encore en chemin pour nous. Tous mes anciens amis sont tellement occupés aux différends qui ont lieu dans le Canada, qu'ils m'ont entièrement oublié; ils gardent tout pour eux.

J'avais quelque espérance d'aller à Québec cet automne, mais les circonstances présentes m'en empêchent. Ce sera pour le printemps prochain.

F^{rs} N^{rbt} Blanchet, ptre Miss.

● ○ ●

Monseigneur J.O. Plessis

Évêque de Québec

AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 125

Pointe-au-Sapin, le 14 juillet 1825

Monseigneur,

Les circonstances dans lesquelles je me trouve embarrassé depuis près d'un an ne me permettent point d'aller me jeter aux pieds de V.G., ni de lui écrire aussi fréquemment que je le désire. Je vais pourtant faire mes efforts pour aller à Québec le printemps prochain, tant pour avoir un autre missionnaire avec moi, si M. Gagnon ne l'amène avec lui, que pour vous présenter, Monseigneur, les hommages d'un très indigne serviteur.

Je ne suis pas encore décidé à abandonner Richibouctou, si on peut me décharger de la Pointe-au-Sapin et de la Baie-des-Winds⁸⁹. Si on ne le peut, j'aime mieux céder ma place à [un] autre plus vaillant que moi, et je préfère tout abandonner plutôt que de ne faire tout qu'à moitié. Mais il est d'une absolue nécessité qu'il puisse entendre et parler la langue anglaise dans tous les villages.

Mon frère se propose d'aller s'établir en Canada l'été prochain. La difficulté des cas pour la restitution, l'éloignement de ses confrères pour les confessions, sont les motifs pressants qui le rappellent⁹⁰ vers V.G. Pour moi, je sens mon mal et me chagrine de briser mes liens à présent, après cinq ans de troubles à les former. Ma situation a été telle que la bonne moitié de mes missions n'ont pas fait les pâques. Après avoir entrepris la neuvaine à Kigibougoueck et l'avoir finie, j'ai voyagé pour les malades deux mois de suite et j'ai couru dans tous les villages de mes missions. Le nombre de malades visités pendant ce temps se monte à 67, et, comme il n'est pas aisé de se préparer à la mort dans une seule confession, l'on me rappelait une seconde et quelquefois une troisième fois. Cependant, la fièvre n'avait pas commencé ainsi tout à coup. Avant ce temps ainsi qu'après, je ne manquais guère de faire un voyage par semaine.

J'avais entrepris la mission de la Baie-des-Winds dans le mois de juin, vers le 6; j'en arrive d'hier, parce que j'ai été retardé par des courses pour des malades à Richibouctou, à Kigibougoueck, &c. L'on est venu par trois fois me chercher à la Baie-des-Winds dans huit jours. Ces circonstances m'ont forcé de rester à la portée des malades pendant une semaine.

L'automne dernier, je me rappelle avoir voyagé pendant deux semaines entières pour des malades encore. Je n'en étais pas exempt pendant la visite de Monseigneur de Rose.

Tout le printemps et l'été dernier furent employés aux pâques, au catéchisme de la confirmation et de la première communion. La visite de mon frère me prit quinze jours. Le

trouble des bâtisses me prend une bonne partie de l'année. Après avoir fini une mission, je sens le besoin de l'autre et j'y vais; je connais la nécessité du catéchisme, je force pour le faire. Je suis tellement occupé d'une semaine à l'autre que [je] suis tout aux autres et rien à moi. Cependant les pâques ne sont point faites, les sauvages n'ont point été confessés cet hiver passé. Les voilà rassemblés qui m'attendent à Richibouctou : comment s'y refuser? Il me faut pour cela laisser de côté les pâques chez les Écossais et Irlandais du Grand-Kigibougoueck, le Petit-Kigibougoueck et l'Ardouane, dont très peu ont satisfait à leurs devoirs pascals. Après les sauvages viendra le catéchisme de la première communion pour les Français. Il faudra enfin faire faire les pâques, &c. Quelle roue!

Pendant mes dernières courses de la Baie-des-Winds à Richibouctou, il est mort un enfant de neuf ans sans sacrements. Deux sont morts dans ces huit jours; douze pendant les deux mois; huit ou neuf pendant les deux semaines de l'automne passé; cinq ou six sans sacrements. Depuis l'automne passé, aux environs de 30 en tout, de mort naturelle et soudaine. Les voyages me distraient tellement que je ne puis presque réfléchir. Les instructions en souffrent, la religion y perd. J'y suis le plus perdant de tout. Je ne puis étudier : j'en suis dérouté. Aussi bien que de l'oraison. Je sens mon mal et il n'est pas en mon pouvoir d'y remédier. Je vois le désordre s'enraciner, les mœurs se dépraver, l'irréligion augmenter. Il y faut du remède.

F.N. Blanchet, ptre Miss.

Une autre lettre pour les cas, &c.

● ○ ●

À Sa Grandeur
Monseigneur J. Octave [Plessis]
Évêque de Québec, Bas-Canada
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 126

Richibouctou, le 3 octobre 1825

Monseigneur,

J'ai été honoré d'une lettre de V.G. en date du 19 août. Elle m'a donné assez de consolations pour m'engager à soutenir encore un peu mon fardeau pendant quelque temps, sans adoucissement. Mais je ne suis pas le plus perdant. Les Français, les sauvages, les Anglais, Irlandais et Écossais en souffriront dans leurs besoins spirituels et peut-être dans la perte de leurs âmes. Il n'est pas aisé d'aller au ciel en [n']allant que deux fois à confesse par année, pour les Français, que le commerce avec les Anglais entraîne dans toutes sortes de vices. Les instructions de deux ou trois semaines par année sont peu, pour des gens qui ne viennent à l'église qu'aux dimanches. Les sauvages, depuis quatre [ans], n'ont pu se confesser qu'une fois par année, ce qui fait faire mille confessions et bien des communions sacrilèges. Cependant, comme ils reçoivent avec avidité les instructions qu'on leur donne pendant deux semaines! J'en ferais quelque chose avec plus de soins. Il leur faudrait confessions à la Sainte-Anne [26 juillet], à la Toussaint [1^{er} novembre] ou à Noël et pendant l'hiver. Il y a peu d'ivrognes parmi eux.

Les Irlandais et Écossais me désirent. Je n'ai pu les desservir cet été. Il en vient quelques-uns à confesse. Leurs établissements sont dans la grande rivière de Richibouctou et dans le Grand-Kigibougoueck. Il serait nécessaire de leur y dire la messe dans les maisons particulières, en attendant mieux. Monseigneur de Rose m'en a donné l'exemple et la permission dans la semaine, sans autre besoin que de les rassembler pour la leur faire entendre. Plusieurs m'apportent leurs enfants à baptiser; d'autres viennent se marier. Mais les voyages sont pénibles et de grands *coutanges* (autrement

coûts). Ce qui fait qu'ils oublient leurs devoirs, par n'en entendre point parler, qu'ils s'adressent aux juges de la paix pour être mariés, qu'ils se marient avec des protestants, en ma présence pour ainsi dire. Ce qui m'occasionne à soumettre à V.G. plusieurs cas qui ne peuvent embarrasser tout autre que moi, et auxquels je vous prie de répondre par la première occasion.

M. Lavignon fait un très grand débit de livres cette année. Il est obligé de les envoyer à Québec. Il ne lui a fallu que cinq à six jours pour vendre 12 douzaines de Neuvaines, sans compter nombre d'Instructions de la jeunesse, de Journées chrétiennes, de cantiques spirituels, de catéchismes, d'A B C, &c. J'ai deux maîtres d'école à Richibouctou. Leur rareté oblige d'admettre les filles et garçons ensemble. Cela peut avoir de grands inconvénients, demande une grande vigilance et une grande prudence de leur part. Je ne suis pas sans leur recommander. La coutume était établie avant moi.

Je recommande deux tableaux pour Richibouctou : un de Sainte-Anne, pour les sauvages; l'autre, de Saint-François-Xavier; lesquels seront placés à côté du principal. La quête que fournissent les sauvages, au temps de leur mission, fournit le moyen de nous les procurer.

J'ai eu la présomption de leur dire la messe à l'isle de Richibouctou, en face de mon église, à trois milles d'icelle. C'est là qu'ils se rassemblent, qu'ils se campent, qu'ils ont bâti en fait un petit abri pour y recevoir les instructions, y faire leurs prières, y être confessés et y entendre la sainte messe. Ce qui donne l'avantage de les réunir en un instant, de les voir tous sous mes yeux, de faire venir les plus jeunes enfants comme les adultes. Autrement, il en reste la moitié au camp. J'ai été très satisfait de leur mission, de leurs chants à l'église, car ils ont chanté la grand-messe et les vêpres un jour de dimanche. J'ai reçu 54 enfants à la première communion. Des enfants français. La mélodie de leurs jolis chants a enchanté tous les Acadiens qui se hâtent tous d'avoir des livres de cantiques. C'est surtout de petits apôtres que

j'envoie prêcher la foi parmi leurs frères et sœurs et dans leurs villages. Le renouvellement des vœux a fait un coup d'éclat qui durera longtemps, j'espère. Monseigneur, je vous prie de me pardonner et de croire bien sincèrement votre très indigne mais très dévoué serviteur.

F.N. Blanchet, ptre Miss.

QUESTIONS À RÉSOUDRE.

I. Marie, protestante et fille de soldat, a été baptisée par un ministre de Québec nommé Sparck, maintenant défunt. Voulant se marier avec Guillaume, dont elle est enceinte, elle consent à abjurer l'hérésie. Le missionnaire la marie sans lui donner le baptême conditionnel, parce qu'elle assure avoir été bien baptisée par son ministre, et que le missionnaire se rappelle avoir entendu dire qu'en effet il baptisait bien. De plus, ils sont mariés sans publications pour empêcher le scandale, et sans payer toute la dispense des bans, pour ménager l'esprit de Guillaume qui consent avec répugnance à ce mariage. Là-dessus on demande : 1° S'il est certain que ce ministre baptisât valablement. 2° S'il faut renouveler le baptême et les remariés de nouveau devant témoins, dans le cas que le baptême est nul ou douteux. 3° Si ce missionnaire pouvait en conscience et pour la raison alléguée faire remise d'une partie de la dispense des trois bans, sans être obligé à restitution.

II. Cas. Jusqu'à présent l'on avait considéré le décret du saint concile de Trente, *De reformatione matrimonii*⁹¹, comme dûment publié dans la province du Nouveau-Brunswick, parce qu'elle a toujours fait partie du diocèse de Québec, qu'elle a été desservie par les prêtres qui en venaient, et qu'elle ne s'est établie depuis la publication de ce décret dans le Canada, que comme les paroisses du Canada qui se sont depuis établies. Cependant, notre très saint [père] le pape en juge autrement. Il faut que le décret soit publié. D'après cela, on demande : 1° Si la publication du

saint décret est d'une telle nécessité qu'elle ne laisse aucun doute sur la présomption que l'on avait auparavant. 2° Comment faut-il regarder le mariage des catholiques par-devant le ministre ou par-devant les juges de la paix, ou faits clandestinement devant tout autre personne, si cette présomption était mal fondée ou seulement douteuse. 3° Si un prêtre peut, en conscience, laisser cohabiter ensemble des personnes mariées par le ministre avant la susdite publication, vu la trop grande ignorance des mystères de la religion où ils sont, et pour leur donner le temps de s'instruire, de se corriger de leurs vices, comme de celui de l'ivrognerie, et de trouver des témoins pour certifier qu'ils sont libres; vu le danger où ils seront de vivre comme frères et sœurs, et peut-être l'embarras de la femme de se voir abandonnée, sans savoir où aller. 4° S'il faut exiger des pénitences et quelles pénitences de ces sortes de personnes ainsi mariées? 5° S'il faut publier leurs bans et-ou exiger pleinement qu'ils payent la dispense des bans. 6° Que penser et que faire de ceux qui ont conseillé, et de deux catholiques qui se marient par-devant le juge de la paix, avant la fin des trente jours après la première publication du décret, et lorsque le missionnaire est présent chez lui et capable de les entendre et recevoir?

III. Faut-il être indulgent pour la publication des bans de mariage des sauvages, parce que cela ne sert pas à grand-chose... Et à Québec, on ne les fait pas. Leur pauvreté permet-elle de les marier sans leur faire payer les dispenses de parenté ou d'alliance ou de publication de bans? Un missionnaire est-il obligé à restitution pour avoir agi de la sorte sans avoir consulté?

C'est ici la lettre de cas dont j'ai parlé dans ma dernière date. Fin.



The Right Rev^d C.B. Panet⁹²

Bishop of Quebec

L. Canada

To be forwarded by the Post

as quick as possible. F.N.B.

AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 127

Richibouctou, juin 1826

Monseigneur,

C'est avec douleur et beaucoup de peine que nous avons appris la mort inopinée de Sa Grandeur feu Monseigneur Joseph-Octave Plessis, notre chéri prélat⁹³. Je me trouve, moi particulièrement, bien frustré de mes espérances, qui étaient de le voir encore une fois avant sa mort. Je devais du moins m'en consoler par avoir le plaisir et l'honneur d'aller en personne offrir à V.G. mes vœux les plus ardents pour sa santé et le tribut de respects et d'hommages que mérite sa personne; je me vois encore privé de cet avantage.

Il est nécessaire que V.G. soit instruite de l'état de ma mission et de ses besoins. Dans l'état actuel des choses, je ne puis fournir partout : pour avoir trop à courir je ne fais presque rien et bien imparfaitement. Mes ouailles en souffrent et j'y suis le plus perdant. Soit que [je] reste encore ici quelques années, soit que je parte bientôt avec armes et bagages, il devient nécessaire qu'il y ait un second missionnaire. Le revenu est modique, mais on ménagera davantage. Que V.G. considère mes occupations depuis les Cendres jusqu'à ce temps, ce qui m'attend après les semences et tout l'été. Les avantages qui reviennent aux ouailles et aux missionnaires successeurs d'être un an ou deux avant le départ du premier. Elle sera bientôt convaincue de la nécessité de ma demande.

1^o Depuis les Cendres⁹⁴ jusqu'à présent, j'ai visité cinq villages formant aux environs 243 familles. La fréquente visite et course pour les malades m'a empêché de terminer ces missions pour la plupart. J'ai fait le catéchisme de la pre-

mière communion dans deux. J'ai couru au secours de 26 malades dans les villages éloignés. J'ai visité les infirmes de chaque place. Le reste de mon temps aux confessions des enfants et des adultes, aux pâques, à célébrer la sainte messe, à instruire les [] la semaine et les dimanches. Il faut aussi baptiser beaucoup d'enfants, tenir les comptes des dîmes, perdre la moitié de son temps à tenir le compte des habitants pour la bâtisse des églises, faire des assemblées, tenir des délibérations. Viennent encore les comptes des fabriques, les différends à terminer, les plaintes des uns, le mécontentement des autres, et toujours en dernier lieu le bréviaire. Voilà le commerce, la vie d'un missionnaire, ce qui me casse la tête quelquefois, ce qui mange tout le temps, ce qui fait négliger les exercices spirituels, les oraisons, la réflexion sur soi-même, ce qui détourne et éloigne de l'étude de ses devoirs, de ceux des autres, de l'étude de la théologie et de celle des langues étrangères et nécessaires, puisqu'il n'y a point de place, dans mes missions, où il ne se présente des Irlandais à confesser, à administrer. Est-il possible, avec tout ce tracas, de réussir pour soi et pour les autres? Le trouble de ces cinq villages-là suffirait pour exiger un second missionnaire. Ce qu'il me reste à faire le montre bien mieux.

2^o Le temps de Pâques est passé et il me reste encore les pauvres gens de la Baie-des-Winds à visiter. Je ne les ai pas vus ni confessés depuis septembre dernier. Jugez de leur état : les enfants s'y élèvent dans l'ignorance et la malice. Les adultes croupissent dans leurs désordres et y meurent quelquefois sans secours. Cette partie aurait besoin d'être visitée fréquemment. Je suis plus obligé aux autres qu'à eux pour plusieurs raisons, l'une desquelles parce qu'elle appartient de droit à Miramichi. Voici de plus le temps de faire le catéchisme à une nombreuse troupe de jeunes et de vieux enfants aux villages de l'Ardouine et de Kigibougoueck. Si on passe cette saison, il est difficile de les prendre dans le temps des travaux. Il ne serait pas moins nécessaire d'en tenir un autre à la Baie-des-Winds. De plus, les pauvres sauvages ont

autant et plus besoin de mon ministère que tout autre, parce que je ne puis, faute de temps, les rassembler qu'une fois par année. La Sainte-Anne [26 juillet], c'est leur temps privilégié. C'est alors qu'on les rassemble facilement, qu'on peut et qu'il faut instruire les enfants, les adultes, reprendre et corriger les scandaleux, les ivrognes, exciter et encourager les bons. Avec un peu plus de temps, on pourrait les rassembler de nouveau à la Toussaint, les visiter en hiver et peut-être réussir à apprendre leur langage, ce que je n'ai pu faire jusqu'à présent.

En un mot, j'ai de plus une église à bâtir à l'Ardoine cet été, l'érection de deux cloches à diriger, les comptes à faire, tenir et terminer, ce qui n'est pas un petit trouble, les malades à visiter dans une étendue de près de 18 lieues en long et 10 lieues dans la rivière de Richibouctou et, pour finir enfin, il me reste la première communion des Irlandais, la visite de deux villages d'augmentation. Ce sont les Irlandais de la rivière de Richibouctou et ceux qui s'établissent dans celle du Grand-Kigibougoueck. À mon idée, cette augmentation, qui ne va faire qu'accroître, égalera et surpassera le trouble que me donnent la Baie-des-Winds et la Pointe-au-Sapin, à cause de la différence des langues.

En faut-il davantage pour prouver la nécessité d'un second missionnaire? Et n'est-ce pas capable de démonter un jeune prêtre qui se trouve dans de semblables et si fâcheuses circonstances?

3^o Les avantages de cet arrangement sont clairvoyants. Les missionnaires auraient le temps d'étudier la théologie, langues anglaise, micmaque. Les malades ne seraient point exposés à mourir sans sacrement. On pourrait donner plus de temps aux trois nations différentes et ne pas se négliger soi-même. On visiterait les Irlandais, on les ramènerait au souvenir de leurs devoirs; on empêcherait leurs mariages par le juge de paix; ils entendraient bientôt la voix du pasteur et deviendraient de bons chrétiens. Ils ne seraient exposés à l'envie d'aller écouter deux ministres protestants qui ne

manqueront pas de vouloir jouer leur rôle. Déjà on a demandé aux Irlandais de fournir à leur église. Je crains que quelques-uns se sont laissé aller à leur importunité. On oublierait au trouble de déranger un missionnaire occupé au loin à faire ses missions et à ces pauvres malheureux, le chagrin de voir leurs instructions dérangées, et quelquefois la mission flambée. On déracinerait les vices, on foudroierait les désordres, on verrait le vice se cacher, la vertu en honneur, la religion fleurir.

Enfin, ce plan d'un second missionnaire est celui de Sa Grandeur feu Monseigneur Joseph-Octave Plessis : voyez sa lettre du 12 novembre 1825, en réponse à la mienne du 3 octobre 1825.

Je n'ai point de place pour expliquer les avantages que retire une mission d'avoir pour successeur un missionnaire au fil du cours des affaires. Je prie V.G. de me pardonner la longueur de ma lettre. J'en attendrai la réponse avec impatience. Je vous conjure d'accorder à mes ardents désirs votre bénédiction et ne pas oublier dans vos saintes prières celui qui a l'honneur d'être...

F.N. Blanchet, ptre Miss.

● ○ ●

Mongr Claude Panet
Évêque de Québec
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 128

Richibouctou, le 17 octobre 1826

Monseigneur,

Ayant reçu l'honneur de votre lettre du mois d'août dernier, vers la fin du même mois, et croyant que le missionnaire qu'elle m'annonçait devoir partir vers la fin d'août ou au commencement de septembre, aurait laissé Québec avant le retour de mes lettres, j'ai retardé à écrire à V.G. pour pouvoir

lui donner des nouvelles du passage; mais je perds espérance, ne voyant personne arriver, ne recevant à ce sujet aucune nouvelle de monsieur mon frère⁹⁵. Je sais combien sont grands les besoins de tous les bords, je me résigne à la sainte Providence.

Je n'ai guère voyagé cet été. Après avoir fait faire la première communion aux enfants français, je me suis employé au service des pauvres sauvages avec bien du contentement. Depuis ce temps-là, ma résidence fixe a été à mon village de Richibouctou, à cause des fièvres endémiques qui y ont fait du ravage. Elles commencent à se ralentir, à force de tisane, de propreté dans les maisons, dans les lits, dans leurs habits et les changes de tous les jours que je ne cesse de leur recommander. La compassion a été grande. Des familles entières de pères et de mères et d'enfants se sont vues étendues sur le grabat, pouvant à peine se remuer, abandonnées de leurs voisins, parents et amis, tant était grande la frayeur et la crainte d'être enveloppés de ses funestes vapeurs. Il a fallu exhorter, presser, encourager pour engager à la charité chrétienne. Je compte encore près de 30 personnes, dont les unes se rétablissent, les autres sont encore en langueur. Quatre en sont devenues la proie, faute d'employer les vrais remèdes. Ce n'est pas sans de grandes vues de miséricorde que le bon Dieu l'a permis ainsi; plusieurs n'auraient jamais réfléchi ni changé sans cela. J'ai le plaisir d'apprendre à V.G. que les habitants de Richibouctou ont monté un joli petit clocher sur leur église de 68 sur 42 pieds, à la façon du Canada, à deux étages. De la terre au faîte de la croix ou au coq : 90 pieds. Cela leur paraît extrêmement haut. Ma petite église ne serait pas indigne de recevoir une visite épiscopale d'un évêque du Canada. Il faut avouer qu'elle fait l'honneur des 53 habitants qui l'ont bâtie.

À l'Ardoine, on veut aussi se signaler, on a honte de rester en arrière des Richibouctous. Ils ont, cet été, donné 16£ à un maçon pour faire les fondations de leur chapelle, 120£ à un charpentier pour trouver le bois, piquer la charpente, la

monter et, par-dessus cela, le clocher avec la croix et le coq. Les voilà glorieux, quoique beaucoup appauvris par le payement d'une somme si considérable à payer entre 40 familles. Mais les étrangers ne manquent pas de libéralité et de faire leur présent pour aider.

Je n'ai point visité Bouctouche depuis les pâques, ce printemps. Il en est de même des villages de l'Ardoine et de Kougibougouet et de la Pointe-au-Sapin et de la Baie-des-Winds. Je plains ces pauvres gens-là, mais ils méritent bien cet abandon : j'ai fourni jusqu'à 7,10£ pour encourager la bâtisse d'un petit presbytère, il est encore tel que je l'ai laissé. On n'y paye presque point de dîme. J'y dépense plus que je n'y gagne. Cela n'est rien, s'ils avaient plus de zèle et de reconnaissance. Le bon Dieu cependant les garde : personne n'est mort depuis ma dernière visite de l'année dernière. Je vous assure, Monseigneur, que je sens une espèce de désir de monter à Québec l'été prochain, avec armes et bagages, *non mea, &c.*

F.N. Blanchet, ptre Miss.

Mes voisins se portent bien.

● ○ ●

Right Rev^d B.C. Panet
Bishop of Quebec
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 129

Richibouctou, le 20 décembre 1826

Monseigneur,

Une difficulté d'une grande conséquence vient de se présenter à M. Tétreau⁹⁶ et à moi, en jetant les yeux sur un mandement de feu Monseigneur J.-O. Plessis, en date du 8 février 1819. C'est à l'occasion de la bénédiction et de l'indulgence plénière qu'on doit appliquer aux mourants. Ce

pouvoir n'ayant été communiqué aux prêtres du diocèse que pour le temps de l'épiscopat de l'illustre prédécesseur de V.G. et non au-delà, il s'ensuit que nous ne pouvons appliquer cette indulgence sans un nouveau pouvoir. Ce pouvoir a-t-il été accordé par V.G.? Je l'ignore, aussi bien que M. Tétreau. Cependant on n'a pas cessé d'appliquer l'indulgence susdite; ce monsieur n'a seulement pas vu une difficulté à ce sujet en Canada. Voilà ce qui m'étonne. Je prie V.G. de nous tirer de cet embarras, en nous marquant la conduite qu'il faut tenir⁹⁷.

J'ai le plaisir d'apprendre à V.G. l'heureuse arrivée de M. Hubert Tétreau vers le 11 septembre dernier. Son voyage a été de trois semaines. Je suis étonné qu'il n'ait pas été tout l'hiver en voyage pour avoir pris la voie de la baie des Chaleurs; mais heureusement, après avoir célébré la Toussaint à Paspébiac, la rencontre fortuite et heureuse d'une petite chaloupe allant à Miramichi lui donna la chance d'y parvenir sans accident, grâce au ciel. Et trouvant, dès le lendemain un *boat* de la Baie-des-Winds, il y prit passage, regrettant beaucoup d'être privé du plaisir de payer une visite à M. Dollard à Baltibog. Je n'ai qu'à me féliciter d'avoir à vivre avec un si aimable et si agréable monsieur, et à remercier V.G. de ce précieux avantage et de cet adoucissement au milieu des peines inséparables des missions. Son application à l'étude de la langue anglaise me fait espérer qu'il s'y rendra bientôt habile, à cause de ses talents.

Je n'ai rien de nouveau à apprendre à V.G. Les fièvres sont bien diminuées, l'abondance de patates est grande, peu d'autre chose, le foin rare et cher, les marchands sont presque tous ruinés et à la mendicité, qui les font vivre et qu'ils ne peuvent payer.

Mes voisins, M. Gagnon et M. Gauvreau⁹⁸, se portent bien. Je n'ai point de nouvelle de Monseigneur de Rose, ni de M. Macdonell. M. Courteau⁹⁹ s'est trouvé à la bénédiction de l'église catholique de Miramichi. La cérémonie a été pompeuse, l'assemblée nombreuse, de toutes sectes. On en peut

juger par la quête qui passe de beaucoup celles de Caraquet et de Richibouctou en semblable occasion : elle a monté à la somme de 121£. Ce qui les mettra hors de trouble, en leur permettant de payer la dette.

En priant V.G. d'accepter les très humbles respects et les vœux de M. Tétreau et les miens pour son bonheur, j'ai l'honneur et le doux plaisir de me souscrire inviolablement, Monseigneur, de V.G. le très obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

The Right Revd B.C. Panet
Bishop of Quebec
Lower Canada
AAQ, 311 CN, N.B., vol. V : 130

Richibouctou, le 4 mai 1827

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer la présente par M. Tétreau. Il se rend à Québec pour préparer les choses nécessaires pour me remplacer. Car je suis entièrement décidé à remonter à Québec. Si c'est la volonté de V.G. Je vous prie de m'accorder cette faveur. Quant aux besoins de la mission, ils sont grands : M. Tétreau vous en fera le détail. S'il reste seul missionnaire, il aura beaucoup de peine. C'est son affaire. C'est à lui à voir. Pour moi, je suis fatigué, j'ai besoin d'étudier, plusieurs de mes paroissiens ont besoin d'un changement pour leur bien, j'espère. Cependant je plains les Irlandais et sept à huit personnes qui veulent changer de religion, vu l'incapacité où est M. Tétreau de les entendre.

M. Tétreau espère être de retour pour notre jubilé qui aura lieu dans le mois de juin chez M. Gauvreau et M. Gagnon, dans le mois de juillet chez moi. Car nous devons nous réunir et nous entraider mutuellement.

Rien d'étrange par ici. Mes voisins se portent bien, point de nouvelles de Monseigneur de Rose. M. Tétreau vous présentera mes très humbles et profonds respects. Je vous prie de me croire avec haute considération.

F.N. Blanchet, ptre Miss^r Richibouctou

● ○ ●

Le 3 octobre 1827, Monseigneur Panet lui confie la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, vulgairement appelée Les Cèdres, succédant à Antoine Manseau. Le 24 octobre, F.-N. Blanchet signe son premier acte aux registres de cette paroisse.

Mgr de Telmesse [Jean-Jacques Lartigue]
Montréal
ACEV

Les Cèdres, le 2 janvier 1828

Monseigneur,

Je regrette d'avoir à apprendre à V.G. que j'ai été forcé à célébrer un mariage qui est nul par un empêchement dirimant¹⁰⁰ et occulte, provenant de commerce charnel avec la sœur de son épouse. Quoique les gens de cette paroisse sus- sent bien que ce jeune homme avait aimé et été voir autre- fois cette aînée, ils ignorent ce qui s'est passé entre eux. Il s'en est ensuite dégoûté et s'est marié avec la cadette, avec laquelle il était connu avoir eu un premier enfant, et que de plus elle était enceinte d'un second. À ma connaissance, le premier crime avec l'aînée [n'a] pas été connu. Il n'y a que le second. Il me suffit de dire que j'ai fait mon devoir et que je désire au plus tôt une dispense pour renouveler ce ma- riage¹⁰¹, aussitôt que l'occasion s'en présentera. Je recevrai les avis que vous aurez à me donner sur la conduite à tenir dans cette circonstance.

2° On me fait la guerre pour avoir reçu au chœur un huissier pour aider le maître chantre, qui était menacé d'une extinction de voix. Je ne connais rien de malhonnête en lui. Cependant je ne l'aurais pas reçu et admis au chœur sans ce besoin. Cela a fait sortir du chœur un notaire, qui ne vaut guère mieux que l'huissier. On m'a écrit là-dessus deux lettres insolentes et anonymes. J'ai découvert qu'elles venaient du notaire et d'un autre. *Quid juris*¹⁰² pour l'huissier?

Je vous préviens qu'il existe une copie imprimée d'une lettre en date de 1824, la plus infâme, la plus horrible, la plus outrageante qu'on ait jamais écrite contre un évêque, feu Monseigneur de Québec¹⁰³. Elle est remplie de sarcasmes, d'invectives; ses plans, ses actions, ses démarches, sa piété, ses bonnes œuvres, tout y est condamné. Il est plus noir qu'un Néron, qu'un Caligula. Il est dit qu'on doute qu'il ait eu de la foi. L'auteur n'est pas digne du sacerdoce, s'il était connu¹⁰⁴. Elle a été lue à Saint-Jacques le jour de la fête de V.G.

V.G. ne sera pas surpris de recevoir bientôt des nouvelles de M. Vallée¹⁰⁵. C'est un jeune homme malheureux, accusé peut-être sans fondement, qui ne demande qu'à sortir de sa place puisqu'il n'y est pas propre. Il ne reçoit de plusieurs que des injures. Pour moi, je pense qu'il faut être bien sûr avant de répandre un tel bruit contre lui. D'ailleurs, au lieu d'injures, des avis feraient mieux et une plus grande impression sur lui. Il est surpris d'entendre toute la trame ourdie contre lui, sans en avoir été averti, sans avoir reçu à cet égard des avis charitables. Il est extrêmement chagrin, avec ça qu'il est seul, isolé de tous voisins, accablé d'ouvrage. Il ne désire rien tant qu'une enquête : la vérité, les calomnies seront connues. Il paraît que cela vient d'un scélérat qui a juré sa perte, son départ. Un seul homme lui nuit, c'est son frère qui passe les jours à se promener parmi les sauvages. Voilà, dit-on, trois ans qu'il n'a été à confesse.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. 3^o petitus¹⁰⁶. Une personne bien timorée et vigilante à tous égards, demeurant dans un presbytère, s'adresse à un confesseur voisin, qui ne peut l'entendre que tous les quinze jours, quelquefois toutes les trois semaines. Elle désire la communion fréquente et demande si après la communion qui suit sa confession, elle pourrait communier de nouveau une semaine après, sans confession. Car le désir qu'elle a de la sainte communion est vif et ardent. N'est-ce pas l'exposer, en tenant cette conduite, à communier avec moins de ferveur, avec moins de préparation? N'y a-t-il pas quelque danger à tenir cette conduite?

F.N.B.

● ○ ●

Monseigneur de Telmesse
Montréal
ACEV

Soulanges, 20 janvier 1828

Monseigneur,

Votre faveur du 12 inst. en réponse à ma lettre du 2 du courant m'est enfin parvenue, mais trop tard. Je ne savais à quoi attribuer ce retardement. Je vois maintenant qu'il était bien légitime. Privé de votre décision, je suivis le plan que V.G. me désigne. Je fis une assemblée, le coupable consentit à sa démission, ainsi que l'assemblée, l'acte se ferait par un notaire, lorsque tout à coup *notre homme* disparut au moment de signer. J'envoyai le notaire et un des marguilliers chez lui pour lui faire accomplir sa promesse, ce fut en vain. Le lendemain, il vint me voir, pleurant, gémissant, priant de s'excuser devant une assemblée. J'en fus touché, et, quoiqu'il fût résolu à tout, même à signer sa démission, la compassion l'emporta sur tout le reste. Les marguilliers d'alentour s'étant assemblés, consentirent à le laisser rentrer

en grâce, et j'espère que cela sera pour le mieux. Cependant, si j'eusse reçu la réponse de V.G., j'aurais tenu ferme. Dans la situation présente des choses, il va faire la vente, ce qui lui donnera lieu de faire réparation du scandale à chaque maison, plus douloureusement et sensiblement que n'eût été une seule réparation publique. Cependant, si V.G. trouve quelque avis à donner à ce sujet et à blâmer et à corriger, je serai content de le savoir. J'ai été surpris de ne trouver aucun avis, dans votre dernière, en cas de refus de démission, comme cela est arrivé. Je ne voyais que celui de faire payer l'amende.

Deux circonstances m'ont extrêmement affligé, la semaine dernière. L'une, c'est d'avoir été appelé pour rappeler au repentir un homme qui s'était pendu, devait mourir en peu, lorsque ses enfants, entendant le bruit dans le grenier, y furent, crièrent à leur mère qui accourut le dépendre. Il passait pour un brave homme. Cela vient de la boisson. Je demande à V.G., si le cas arrive, si on peut leur refuser l'entrée au cimetière.

L'autre, c'est d'avoir baptisé un illégitime de la sœur d'un prêtre, par commerce avec le serviteur, dans la maison du curé et sous les yeux de la mère, pour ainsi dire, puisqu'elle était dans la maison¹⁰⁷. Quelle douleur pour un curé!

Je ne sais si j'aurai le temps de faire une visite à V.G. avant le carême. En cas que non, je vous prie de m'accorder trois semaines pour les pâques et de pouvoir administrer la communion pascale aux invalides l'avant-troisième semaine, afin de n'être pas dérangé pendant les pâques et d'éviter les mauvais chemins de nos endroits, vu le printemps.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr l'évêque de Telmesse
Montréal
ACEV

Soulanges, 18 mai 1828

Monseigneur,

En réponse à votre faveur du 26 avril dernier, laquelle m'est parvenue bien tard, je reconnais que la femme d'un nommé Campeau est de ma paroisse, qu'elle a de mauvaises qualités, son mari aussi. Plusieurs fois elle m'a parlé d'aller trouver V.G., pour le même sujet en question; je l'en ai dissuadée autant que possible, tâchant de faire prendre patience. S'il y avait quelque dispute dans le village, elle y était mêlée, et son mari dernièrement a causé du scandale dans l'église par son ivrognerie. Il est de fait qu'ils ne peuvent s'accorder, qu'ils font pauvre, triste ménage. Si elle peut vivre chaste, et surtout lui, il n'y a pas de difficulté à les séparer. J'ignore s'ils se sont séparés de bon gré. Je ne puis avoir de lui le certificat de liberté pour sa femme, vu son absence, parce qu'il est allé vers le Haut-Canada, là où ses enfants seront encore plus mal élevés qu'ils ne l'étaient par ici. Si le ménage eût pu s'accorder, la mère eût rempli ce devoir de les élever chrétiennement. V.G. peut agir suivant les lumières que sa sagesse lui procure. Je n'y vois pas d'inconvénient pour le présent.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, le 3 décembre 1828

Monseigneur,

Parmi les personnes scandaleuses de ma paroisse, il se trouve un certain vieux garçon dont la conduite est très irrégulière. Il passe, disent quelques, pour sodomiste. Si cela n'est pas connu publiquement, il commence à me devenir certain qu'il l'est en secret et qu'il pervertit la jeunesse qui a le malheur de loger chez lui. En voici des exemples : un jeune homme se trouvant obligé de coucher chez lui, à cause du mauvais temps, il a été contraint de sortir du lit pour se soustraire à ses attentats criminels. Un autre jeune homme a communiqué au précédent que se trouvant sur le soir, on l'invita à coucher, qu'il aurait bien du plaisir, qu'une telle était là (dans une chambre), qu'il devrait y aller! Ce jeune, craignant Dieu, s'était retiré en le maudissant. M. Brassard¹⁰⁸ a les noms de ces jeunes gens, a parlé au premier et doit parler au second. Je dois parler à un troisième, un enfant du catéchisme, que je sais avoir logé là. Ce misérable avait précédemment un ménage, qui en est sorti pour le scandale que leur donnait cette personne, femme, qui venait, la nuit, frapper au contrevent pour avertir de son arrivée. Le mari a déclaré au bedeau les raisons qui l'ont fait sortir. Sa maison est assez près de l'église; un prêtre et deux ecclésiastiques ont logé chez lui cet été passé! On dit qu'il a toujours mené un mauvais commerce, qu'il a toujours fait ses pâques, même l'année dernière! J'ai réussi dans mes missions à faire expatrier un ministre protestant qui avait commencé ce commerce dans ma mission. J'étais sûr des témoins. À cet éclat, il prit la fuite. Que faire dans ce cas-ci?

J'espère aller voir V.G. dans le cours de l'hiver prochain.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, le 16 février 1829

Monseigneur,

Le bedeau¹⁰⁹ de ma paroisse doit se présenter à V.G., pour être avisé sur ce qu'il doit faire pour recouvrer des arrérages de quatre ou cinq ans de casuel, provenant de services et sépultures. Je crains qu'il ne veuille aller trop vite et trop loin avec les marguilliers, quoiqu'il n'y ait rien que de juste dans sa poursuite. Son marché avec le curé et les fabriciens était pour trois ans, et est maintenant expiré. Comme M. Manseau¹¹⁰ en était content, il l'a gardé aux mêmes conditions. J'ai dessein de conseiller aux marguilliers de lui avancer sur l'argent de la fabrique la somme due; et elle retirera et gardera le casuel du bedeau. C'est ainsi que nous en agissons pour le chantre : il reçoit de la fabrique un prix fixe, et elle retire son casuel.

Les charniers dans les cimetières font murmurer plusieurs personnes à cause du danger que courent les corps d'être enlevés, de la répugnance qu'on a de voir les corps de ses proches placés dans une fosse sans être enterrés, traités, à ce qu'ils pensent, avec peu de respect le printemps. Quelques-uns sont surpris de ce que je ne fais pas abolir cet usage des charniers. D'ailleurs ceux qui font enterrer dans des fosses à part, murmurent du prix exorbitant de 12 # en hiver et de celui de 6 # en été¹¹¹. Qu'est-ce que V.G. me conseille à l'égard de tout cela? Les marguilliers ont-ils le droit de régler ces articles à eux seuls?

On a, depuis plusieurs années, tenté de faire élire pour marguillier un homme qui, outre qu'il passe pour un entêté, est de plus cabaretier. Cette profession lui ôte-t-il le droit de l'être? Un tuteur peut-il refuser à cause de sa charge?

Je prie V.G. de donner solution à ces cas au plus tôt, afin de savoir répondre peut-être un peu suivant les circons-

tances; et de plus de vouloir bien répondre d'une manière ou d'une autre à une lettre par faveur de M. Prince dans sa tournée parmi nous.

M. Brassard, mon voisin, a fait les frais d'aller visiter M. Vallée. Il fait, ce jeune prêtre, l'ouvrage de trois. Il est jour et nuit sur pied; il n'a pas seulement le temps d'aller à confesse. Il ne peut longtemps résister à tant de fatigue. Votre agréable lettre l'a consolé, encouragé. Mais bien davantage, une reçue de messire Marcoux¹¹² qui, en lui demandant son amitié, lui demande excuse et pardon d'avoir agi contre lui par prévention et mauvaise information, et qu'il est enfin détrompé.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

Mgr de Telmesse
Montréal
ACEV

Cèdres, 3 avril 1829

Monseigneur,

Après un mûr examen des avantages et désavantages qui pourraient m'engager à une préférence, et avoir sérieusement considéré et pesé les raisons des deux côtés, je ne puis encore me résoudre de prendre sur moi de décider cette question de changement, crainte de me laisser conduire par des motifs humains plutôt que par ceux de la gloire de Dieu. Je ne me repens pas d'avoir suivi jusqu'à présent l'ordre de [la] Providence en obéissant à mes supérieurs : l'on peut alors plus aisément faire des représentations. Ainsi, faites de moi ce qu'il vous plaira pour la gloire de Dieu.

F.N. Blanchet, ptre



Mgr de Telmesse
Évêque de Montréal
ACEV

Aux Cèdres, le 17 juillet 1829

Monseigneur,

Je ne puis m'empêcher de faire part à V.G. de la triste situation où je suis depuis que je pense à mon éloignement de cette paroisse. Vous en serez surpris, vous allez me croire inconstant, n'importe. Après explication, votre jugement sera peut-être différent.

Je vous avoue que ce fut avec surprise, chagrin et tristesse que je reçus, le printemps dernier, la proposition de changer de place. Je ne savais trop que répondre. Je croyais avoir bien répondu. Mais depuis ce temps, plus le moment du départ approche, plus il me coûte d'abandonner ma chère paroisse et de laisser imparfait le bien que j'ai commencé. Je ne me suis jamais plaint à V.G. de mes fatigues. Si cela m'est arrivé devant mes confrères, c'était pour y chercher des consolations; c'était par crainte de ne pouvoir remplir toutes mes fonctions, plutôt que par le désir de véritable plainte. Aussi, ai-je pu jusqu'à présent faire face à tout. Ainsi donc, qu'il me soit permis d'exprimer mon désir de rester encore dans ma paroisse, si vous pensez que je puisse y faire quelque bien. Il y faut un curé : m'y voilà. Peut-on me refuser la préférence? Voici quelques-unes de mes raisons. Je n'aime point le changement. C'est pour cela que je suis resté sept ans dans les missions; les changements arrêtent beaucoup le bien, le progrès du bien commencé. Je n'ai point de plaintes à faire contre ma paroisse, elle est docile¹¹³. J'espère beaucoup. Elle a longtemps passé pour une mauvaise paroisse, et cela bien fausement. Mon départ au bout de deux ans ne pourrait que corroborer cette mauvaise réputation. Aussi est-on bien

mortifié de me voir partir si vite. On croit par ici que je me suis plaint.

Je puis exercer le ministère en anglais. Celui qui devait succéder ne le peut. Cependant cette langue est absolument nécessaire dans cette paroisse, vu qu'il y a des familles, des serviteurs, &c., des personnes respectables qui ne peuvent remplir leurs devoirs que dans ce langage. Il me peine beaucoup d'être obligé d'aller de nouveau dans une autre paroisse recommencer à connaître le monde, tandis que cela est fait par ici.

Vu ces raisons, j'espère que V.G. fera tout en son pouvoir pour ne me point déranger présentement. Si elle le fait, ce va être un supplice pour moi de partir. Ce sera un terrible châ-timent de sa part, peut-être l'ai-je mérité. D'ailleurs, s'il fal-lait parler du temporel, je dirais que ce départ va me plonger dans les dettes pour sept ou huit ans.

Veuillez bien me répondre au plus tôt, favorablement, et me mettre dans le chemin de la Providence.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Monseigneur J.J. [Lartigue]
Év. de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, le 2 novembre 1829

Monseigneur,

Parmi les neuf malheureux naufragés annoncés dans les gazettes, pérís aux Cascades, dont deux sont de ma paroisse, il s'en trouve un qui, par négligence, n'a pas fait ses pâques le printemps dernier, n'a pas même été à confesse. C'était un voyageur qui faisait ses pâques du temps de M. Manseau, et qui ne les a pas faites depuis. Il laisse une femme et des en-

fants¹¹⁴. Sa femme rapporte que, le printemps dernier, lorsqu'elle lui conseillait d'aller à confesse, il répondit : «J'irai quand j'aurai payé mes dîmes», ce qu'il a négligé. Et la mort l'a surpris. Il venait à la messe de temps à autre.

Or je désire savoir où il faut enterrer ces sortes de gens morts sans repentir – du moins apparent; s'il faut s'en tenir strictement à la lettre du Rituel et leur refuser la sépulture ecclésiastique, refuser de chanter services et absoutes, &c.

Dans le cas présent, n'ayant pas le temps de consulter, j'ai pris sur moi d'enterrer dans le cimetière commun, mais avec beaucoup de répugnance. Je refuse le service jusqu'à nouvel ordre. Plusieurs personnes et même de quelque rang n'allant point à confesse, la même chose pourrait se présenter de nouveau; et si une telle conduite n'est pas bien connue, ne vaut-il pas mieux passer outre sans se montrer trop rigide?

J'attends là-dessus quelque éclaircissement.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

À Monseigneur Lartigue
ACEV

Aux Cèdres, le 7 janvier 1830

Monseigneur,

Ayant pris lecture de votre dernière lettre, et l'ayant jetée au feu suivant votre recommandation, je me suis mis en frais d'exécuter la commission dont elle me chargeait. Il y avait huit jours que j'y avais été avec M. Labelle pour lui rendre visite. Nous dînâmes ensemble et ne vis pour servir la table qu'une jeune fille qui est loin d'avoir 40 ans. Il me semble que c'était la même qui servait à votre visite pastorale. Cependant je ne l'ai pas examinée assez pour lors, pour en donner une grande certitude. Mais ayant eu occasion de voir un nommé Pierre Normand, menuisier de ma paroisse, qui

avait dîné chez ce monsieur depuis ma visite, j'ai adroitement et à dessein tiré de lui que la servante était la même qu'avant la visite pastorale, qu'il la connaissait bien, qu'elle n'était pas fort propre, qu'il s'en était aperçu lorsqu'il avait travaillé au presbytère, avant la visite pastorale, qu'elle n'avait pas plus de 19 à 20 ans¹¹⁵.

D'après cela, il paraît clairement que ce monsieur n'a pas exécuté les ordres de V.G. par rapport à une fille de 40 ans, et qu'il a chez lui la même personne qui était servante avant et pendant la visite épiscopale. Je n'ai rien entendu transpirer soit contre elle, soit contre ce monsieur¹¹⁶.

Si V.G. trouve la conduite de ce monsieur blâmable, à quoi devons-nous nous attendre, moi et bien d'autres, qui avons des filles au-dessous de quarante ans? Et ce monsieur n'aurait-il pas à dire : «Vous exigez de moi ce que vous passez à d'autres?»

V.G. est sur le point de voir devant elle deux partis opposés pour la bâtisse d'une église dans ma paroisse. Les uns, ceux du Coteau, voudraient avoir la liberté de bâtir au Coteau même et attirer vers eux des gens éloignés de deux et trois lieues; les autres, ceux du Ruisseau-Saint-Hyacinthe¹¹⁷, voudraient l'obtenir chez eux, là même où V.G. a été avec M. Manseau. Connaissant l'éloignement des gens du Ruisseau pour venir à l'église (4½ lieues) et la difficulté des chemins qui les privent et leurs familles, au grand détriment de la foi, de venir aux offices, je ne m'oppose pas à ce qu'il soit bâti une chapelle ou église pour faciliter les uns et les autres. Mais je me garde bien de m'en mêler, quoique cependant je pourrais dire en passant à V.G. qu'une église serait plus au centre du monde au Ruisseau, mais mieux placée quant au local vers le Coteau du lac¹¹⁸. Ce sera à V.G. à bien faire examiner avant de prononcer ou faire prononcer.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Monseigneur J.J.
Évêque de Telmesse
ACEV

Aux Cèdres, le 3 mai 1830

Monseigneur,

J'ai le plaisir d'apprendre à V.G. un grand mieux dans l'état de M. Mercure¹¹⁹. Après plusieurs refus précédents, il a enfin accepté sans trop de répugnance de chanter la grand-messe dimanche dernier. Il est maintenant joyeux, content d'avoir vaincu la répugnance de paraître en public d'une manière aussi solennelle. Il en est surpris et ne s'en croyait pas capable. J'attribue ce changement graduel au gras qu'il a fait pendant le carême et les jours maigres, au vin de port¹²⁰ que le docteur lui a conseillé de prendre, à certaines occupations qui ont servi à le distraire, telles que la lecture des gazettes, ensuite celle de plusieurs livres nouveaux et amusants et édifiants, qu'il s'est mis à lire de temps à autre, pendant le jour, même le soir, à certaines promenades et à un plus grand exercice.

Ce qui y a le plus contribué, je crois, c'est un vomitif que je l'ai forcé de prendre, lequel lui a fait rendre beaucoup de bile, il y a quinze jours de cela. Il a commencé à dire la basse-messe régulièrement tous les jours, depuis Pâques, excepté les jours de médecines. Il y a tout lieu d'espérer qu'il deviendra encore un membre utile dans votre clergé. Plus il aurait d'occupations pour le distraire de ses anciennes idées, plus il se rétablirait. J'ose espérer que V.G. m'accordera pour lui la juridiction ordinaire, à ne lui accorder par moi qu'avec prudence et d'après les avis de messire Archambault¹²¹. Il pourrait m'être utile pour les catéchismes; il peut confesser bien les petits enfants non communisés, se préparant à la première communion. Je pourrais lui renvoyer plusieurs autres adultes faciles à conduire. Je ne lui parle pas encore de prédication. Je le laisse s'enhardir un peu plus. Mais il pourrait le faire un peu. Je ne promets cependant point à V.G. de compter sur lui

pour cet automne pour une cure : il ne veut plus être curé, mais auxiliaire. Il peut cependant rester avec moi, et lorsqu'il me sera assez utile, sa pension cessera et il recevra ses honoraires.

J'aurai occasion d'écrire à V.G. à différentes reprises. M. Marcoux, ici en chemin pour Saint-Régis, le trouve extrêmement bien. M. Archambault est d'avis que l'exercice du ministère lui fera du bien. M. Mercure lui-même le pense ainsi.

Nous prions Dieu pour la conservation des jours précieux de V.G. Dans le moment actuel, son absence de son troupeau serait loin de nous être utile. Plusieurs désirent que V.G. mette des bornes à son zèle de pourvoir au besoin de son peuple, en prenant un repos si utile pour le rétablissement de sa santé.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

À Mgr de Telmesse
ACEV

Aux Cèdres, le 9 septembre 1830

Monseigneur,

Le porteur de la présente, Benjamin Cuillier, veuf en première nocce de feu Pélagie Bissonnet et marié depuis novembre dernier à Clotilde Cardinal¹²², par messire Moll¹²³, après trois publications, tant dans ma paroisse que dans la sienne, sans découverte d'empêchement alors, a longtemps refusé de se rendre à la connaissance d'une affinité qu'un vieillard de ma paroisse, absent des offices par maladie, m'a découverte ensuite. Ayant écrit à messire Boucher¹²⁴, de La Prairie, pour avoir les informations du père de la fille (Pélagie Cardinal), il reçut pour réponse qu'il ne connaissait d'affinité. Même demande ayant été faite par messire Labelle¹²⁵, de Saint-Clément, à des oncles et à la grand-mère de la mariée,

même réponse s'en est suivie. Les Bissonnet ont aussi répondu sur la négative. Cependant le bon vieillard, très connaisseur en ces choses, ancien marguillier nommé Cardinal ou Duminil, s'est obstiné à soutenir affinité. Enfin, les deux époux se rendent et, dans le doute, je renvoie l'affaire à V.G. pour recevoir la dispense *ad cautelam*¹²⁶. Le temps ne me permet pas de recopier un ancien papier montrant l'échelle de cette affinité, donnée par le bon vieillard Cardinal maintenant défunt¹²⁷. Je supplie V.G. d'accorder cette dispense et de me dire qui les mariera, de moi ou de M. Moll; s'il faudra, étant mariés chez moi, refaire un autre acte de mariage (la fille était domiciliée à Saint-Timothée), s'il faut les remarier en face de l'église publiquement ou secrètement. L'affaire est un peu connue, et ils ont un peu résisté à mes avis. Mais ils croyaient avoir le droit pour eux. Un peu de ménagement, Monseigneur.

M. Mercure n'est pas mieux chez messire Archambault. On dit ici que M. Coutlée¹²⁸, secrétaire de Monseigneur de Québec, a laissé la soutane. Je désirerais que M. Bourget me fît connaître ou non la vérité. *Quid juris?* Un maître d'école, catholique, peut-il faire réciter des leçons de catéchisme protestant à des enfants protestants dans son école? Ce maître, venant des Tanneries, dit avoir eu ce privilège des missionnaires de ce lieu. Je ne lui permets pas.

J'écris très à la hâte : un peu d'indulgence.

F.N. Blanchet

● ○ ●

Monseigneur J.J.
Év. de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, ce 11 septembre 1830

Monseigneur,

J'avais garde de recevoir de réponse à mes lettres consultatives à V.G. relativement à M. Mercure. Tout était en chemin et j'accuse, ce soir, à 8 h, la réception de deux lettres, l'une de M. Bourget du 12 août dernier, l'autre de V.G. du 25 août, me donnant connaissance de la conduite à tenir avec M. Mercure. M. Bourget doit vous avoir dit que j'ai reçu dernièrement une lettre en date du 7 août aussi de V.G. Les occasions sont peu fidèles, bien infidèles. Je prie V.G. de m'écrire par la poste, à moins d'occasions directes de ma paroisse.

M. Mercure est chez messire Archambault. Son mieux n'augmente pas; il en résultera qu'il célébrera moins qu'auparavant. Je crains que cela ne dure longtemps, vu qu'il n'a qu'un objet qui le dérange. Ce sera avec toute sorte de prudence et rarement qu'on le fera célébrer la sainte messe. Il ne veut point aller à Sainte-Martine¹²⁹ pour ses affaires. Il dit : «Faites cela, vous!» Il a dit à M. Labelle : «Prenez ce qui est juste et raisonnable.» Je lui ai répondu que le tiers n'était pas trop. C'est l'opinion de MM. Archambault, Grenier¹³⁰.

– Eh bien, faites ce que vous voudrez! a-t-il dit.

Sa pauvre mère¹³¹ est partie de Sainte-Martine pour l'Isle-Verte sans le voir et en jetant les hauts cris de désolation. Son frère Joseph et sa sœur se plaignent hautement de l'abandon où ils se trouvent. Il ne veut rien leur donner. Ils n'ont rien reçu de lui, disent-ils, pendant quatre ans de service, faisant l'office de serviteur, et elle celui de servante cuisinière. Il a remis à M. François Labelle une somme de 114£, dit-on, pour être par ce monsieur donnée suivant des renseignements, &c. Je lui fais conserver ses livres et son linge et ses lits. Je lui conseille de faire vendre le reste des meubles. Dans ses idées croches, sans doute, il dit que rien de tout cela ne lui appartient, que tout doit retourner aux pauvres. Mais avant cela, ne doit-il pas payer ses dettes, des dettes de justice? Ou bien, ce reste, ne peut-il pas leur donner à titre de charité, puisqu'ils sont si pauvres? Sa pauvre

sœur a perdu une bonne place aux Ursulines de Québec pour venir le servir. Elle vient d'y descendre et n'a pu avoir sa place : la voilà dans le chemin. Elle trouve à se marier, mais cela ne lui plaît guère. Elle répondait à ce futur époux : «Si je ne trouve de place à Québec, je me marierai.» Quelle vocation! Quel embarras! Se marier à contrecœur! Ne trouvez-vous pas raisonnable, Monseigneur, qu'il lui laisse de bonnes gages. Et s'il obtenait pension, ne pourrait-il pas la manger et se faire servir par sa sœur? Mais le malheur, il a une répugnance extraordinaire pour sa famille; cela vient de quelque contretemps qu'il a éprouvé avec elle.

Je remercie V.G. pour la permission d'aller à L'Assomption¹³² et la juridiction au prêtre qui gardera ma place pendant mon absence.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Monseigneur J.J.
Évêque de Telmesse
ACEV

Aux Cèdres, le 15 novembre 1830

Monseigneur,

Une fille de ma paroisse, ayant été s'engager à Vaudreuil, y a passé plus de six mois. Elle met à l'église des promesses de mariage avec un garçon de Vaudreuil, et le père de la fille la fait marquer comme domiciliée aux Cèdres, les bans écrits par messire Archambault. Elle est donc publiée et mariée ainsi. On vient ensuite à découvrir que je n'étais pas le curé de la fille.

Je demande si ce mariage est valide, si les engagés qui vont s'engager hors de leur paroisse sont considérés y aller *cum animo redeundi vel cum animo manendi* [avec l'idée de revenir ou avec l'idée de rester là].

Le même cas se présente pour une autre fille de ma paroisse qui a passé l'hiver à Saint-Timothée, est venue passer deux mois aux Cèdres et est retournée demeurer trois mois encore à Saint-Timothée, comme engagée chez sa sœur. Elle s'est toujours présentée à confesse aux Cèdres. Elle est pour se marier avec un garçon de Saint-Timothée; son père a agi comme le père de la précédente. Et je l'ai découvert à temps.

Je demande s'il n'est pas des engagés comme des voyageurs qui vont dans les États, &c., *cum animo redeundi*, et si je puis les marier ou si je dois les renvoyer à Saint-Timothée.

M. Mercure présente ses profonds respects à V.G. Il n'est pas mieux.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

Monseigneur J.J.
Évêque de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, ce 29 août 1831

Monseigneur,

À mon retour de Québec, j'ai examiné mes affaires et je trouve que je ne suis pas en moyens de soutenir un vicaire : cela me mettrait trop en-dessous. Je consens donc que V.G. place M. Mercure ailleurs qu'aux Cèdres. Je sais pourtant que je ne pourrai suffire à la besogne qui augmente.

J'apprends que des esprits se montent contre moi. Je crains que cela augmente. On a déjà voulu faire faire une requête contre moi, parce que j'ai voulu faire poursuivre le marguillier¹³³ en charge pour avoir vendu le dimanche et fait souler des jeunes gens. On dit que je suis trop *gros*¹³⁴, pas assez ouvert, trop sévère envers les enfants de la première communion, que je trouve trop ignorants pour être reçus. Vu

ces désagréments, je suis incliné¹³⁵ à accepter une petite paroisse où je pourrai seul desservir des gens plus *serviables*.

Je prie V.G. de me faire connaître où elle pourrait bien me placer.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Sa Grandeur
Monseigneur de Telmesse
ACEV

Aux Cèdres, ce 8 septembre 1831

Monseigneur,

M. Mercure, le porteur de la présente, s'est décidé à aller présenter ses respects à V.G., en personne, pour conférer avec elle de ce qui le regarde. Il a prêché plusieurs fois. Dimanche dernier, il a fait pleurer bien du monde. Il est extrêmement gai, il a à tout moment le petit mot pour rire. C'était sa coutume avant de tomber malade. Il raisonne bien sur tout, il est capable dans le saint ministère, il est plein de zèle, d'un zèle un peu vif même. Son talent de la chaire, son esprit, son caractère engageant lui feront prendre racine partout où V.G. le placera, même au désavantage de quelque curé, sans malice de sa part s'il est placé vicaire. Si j'eusse été pour partir d'ici, on voulait vous le demander pour les Cèdres. Quelques-uns l'ont même préféré au curé, mais il a méprisé leurs offres et les petits avantages de leur paroisse, m'a soutenu constamment dans ces rencontres. Preuve qu'il n'a point travaillé contre moi : il m'a avoué tout cela. C'est à V.G. seule que je me confie. Et quand bien même j'aurais les moyens de le garder, il ne le voudrait pas pour mon intérêt.

Il a de la répugnance à aller vicaire, tant à cause de l'impression désavantageuse que les gens peuvent concevoir contre un vieux prêtre, que parce que des infirmités

l'empêcheront d'être aussi actif qu'un autre pour remplir ses devoirs dans une cure grande, pénible, où le curé, faible de santé, se fiera cependant sur son vicaire pour les plus fatigantes fonctions. Sans ces raisons, il irait avec plus de plaisir chez messire Archambault que partout ailleurs, à cause de la connaissance qu'il a des bonnes qualités de ce monsieur.

Je ne vous cacherai pas que, vu ces raisons et d'autres, il penserait être mieux curé, avoir moins de fatigues dans une petite cure, que V.G. pourrait remplacer facilement, s'il venait à retomber malade, ce que je ne crois pas, puisque les fonctions saintes dont il s'est occupé ont plus que le reste coopéré à son rétablissement. D'ailleurs, étant près d'un curé, il pourrait facilement se monter et se soutenir. Il pourrait peut-être prendre le chagrin plus à cœur dans une autre situation que dans celle-là. Je ne me charge pourtant point de la responsabilité. V.G. va le suivre quelques jours chez elle, elle en jugera elle-même. Je vais tâcher de voir son docteur avant de fermer la présente, pour la satisfaction de V.G.

Je ne suis pas jaloux de ses talents et de l'estime qu'on lui a montrée par ici. Je suis encore prêt à laisser cette cure à celui que V.G. voudra y mettre et qui leur plairait davantage par des talents plus brillants que les miens. L'amour que j'ai pour eux et pour le salut de leurs âmes me fait désirer que l'on fasse de moi comme à un autre Jonas.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. J'espère que Sa Grandeur Monseigneur de Telmesse n'oubliera pas Les Cèdres en venant à Vaudreuil.

F.N.B.

● ○ ●

Monseigneur J.J. Lartigue
Évêque de Telmesse
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, ce 26 décembre 1831

Monseigneur,

Le porteur de la présente, Charles Vaudrie, a déjà eu, à ce qu'il me dit, occasion de consulter V.G. sur le désir qu'il avait de se marier, sans avoir de certitude de la mort de sa femme, Marie-Victoire Monette, absente (et peut-être morte) depuis dix-sept ans¹³⁶. Il a réalisé son dessein, il a été prendre une femme, canadienne et catholique, et s'est marié devant un *Squire*, dans les États-Unis. Cette femme est veuve de Joseph Massia que j'ai enterré ici¹³⁷. Après cette réunion, et après un certain temps dans le Haut-Canada, ils sont venus résider dans ma paroisse. À mes instances, ils se sont présentés pour être mariés, et l'homme a nettement déclaré le cas dans lequel il se trouve. Je l'ai référé aussitôt à V.G., leur enjoignant de se séparer et de suivre vos avis. Mais je crains bien qu'il en soit autrement. Sur refus d'être réunis, ils me paraissent bien décidés à cohabiter et à vivre ensemble, leur propos me l'a prouvé.

2^o Une élection de marguillier a eu lieu, et l'usage établi ici depuis longtemps est de recevoir le serment du marguillier élu le Jour de l'an, après quoi il entre au banc d'œuvre. Or le marguillier dernièrement élu ne veut pas prêter ce serment de fidélité, disant que si on ne le croit pas honnête, on ne devait pas l'élire. Je ne suis pas éloigné de ces raisons. D'ailleurs, c'est un serment mal observé, en tant qu'on ne prend pas autant de soin des affaires de fabrique que de ses affaires propres. J'ai dessein de laisser tomber cet usage, si V.G. n'y trouve point à redire. La faveur d'une réponse par la poste, avant dimanche, obligera beaucoup celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Le mémoire du clergé m'a converti : on aurait dû avoir ces connaissances plus tôt.

F.N.B.

● ○ ●

Monseigneur J. Jacques
Évêque de Telmesse
St-Jacques
Montréal
ACEV

Aux Cèdres, 24 septembre 1832

Monseigneur,

J'étais trop pressé la semaine dernière pour parler à V.G. de différents sujets. Je me sens un peu mieux, je crois que je serai capable de chanter mes grand-messes et de faire mes baptêmes, cette semaine, mes voisins m'offrant de secourir mes malades. La semaine dernière, ni malades ni décès.

Notre cimetière est trop petit¹³⁸, on ne sait presque plus où enterrer, du moins il n'y a plus de terrain que pour cinq à six mois. Il faut penser à l'agrandir. Pour cela, j'ai peut-être outrepassé mes pouvoirs, en permettant une assemblée de paroisse qui a élu des syndics qui ont choisi le terrain : 100 pieds au côté sud de l'église sur 169 de profondeur, la même que l'autre cimetière, dans laquelle enceinte il y aurait le petit cimetière des enfants morts sans baptême, une chapelle des morts. Une majorité de quatre voix a gagné pour les cent pieds, d'autres ne voulant pas un si grand agrandissement. Je me suis aperçu que tout cet ouvrage était de l'attribution de l'archiprêtre par ordre de l'évêque. Les messieurs syndics ont dessein d'aller trouver V.G. afin d'obtenir le privilège de prendre argent au coffre pour leur aider. Si

cela a lieu, ils vous en demanderont pour bien d'autres choses : pour faire faire des perrons à l'église, pour faire la chapelle des morts, pour faire couvrir le presbytère. V.G. fera ce qu'elle voudra. L'église a peu d'argent, a bien des réparations intérieures. Si les choses n'avancent point, il sera nécessaire que l'archiprêtre s'en mêle par les ordres de l'évêque.

Depuis les peines que mon frère a essayées avec son vicaire, je crains cet état comme le feu. J'aimerais à conduire seul une paroisse pour bien des raisons. Je sens aussi que si je reste aux Cèdres, avec une nouvelle desserte, je ne puis seul remplir mon devoir envers tous sans qu'ils en souffrent. Car j'apprends qu'on me destine un vicaire, M. Deligny qui l'a dit à son fils. Je l'ai su encore depuis. D'ailleurs j'aimerais encore à passer quelques années ici. Que faire? J'aurais pourtant besoin de repos. Je vais, je pense, me mettre entre les mains de la divine Providence.

M. Villeneuve¹³⁹, hier dimanche, à 3 h du matin, a eu une dysenterie qui lui a fait craindre. Il a envoyé au plus tôt à Vaudreuil au Dr Charlebois¹⁴⁰, qui lui a fait dire que cela était un bon signe. J'espère qu'il en reviendra. Il devait cette semaine descendre aux Cèdres et aller à Vaudreuil, sans cet incident.

V.G. nous ôte un bon voisin, un bon prêtre, en nous ôtant messire Caron¹⁴¹, de l'Île-Perrot. J'assure que le sacrifice de sa soumission est grand.

Je renouvelle la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être respectueusement...

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Monseigneur B.C. Panet
Évêque de Québec
ACEV

Aux Cèdres, 15 octobre 1832

Monseigneur,

Je prie V.G. de vouloir bien m'informer au plus tôt si elle a le pouvoir de marier un protestant avec un catholique. Il est un couple de ce genre qui vit ici depuis sept ans sans être marié et passant pour l'être. Le protestant consent enfin à se faire marier par une autorité catholique. Il est marchand, vit bien, a des enfants. Je voudrais mettre fin à ce scandale entre eux deux, si V.G. me permet de les marier. On me dit de les envoyer à Québec. Ils consentent à ces démarches, pourvu que le public en demeure ignorant.

Je vous prie de recevoir en même temps les assurances du profond respect avec lequel j'ai l'honneur de me souscrire.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Messieurs
Les protestants des paroisses
de Soulanges
ASSH, Sec. B, Fg 7, Dos. 16

Saint-Joseph-de-Soulanges, 1^{er} janvier 1833

Messieurs,

Puisque nous ne jouissons de la santé, de la force et de la vie que par la bonté du Tout-Puissant qui nous a préservés du choléra¹⁴² préférablement à tant d'autres qui sont tombés victimes de sa maligne influence, il est juste de remercier la divine majesté de ce Dieu tout-puissant et de lui offrir d'humbles et de ferventes actions de grâces pour cette faveur signalée de sa protection sur nous. Et parce que «nul

homme ne doit se glorifier devant Dieu¹⁴³» (I, *Corinthiens*, 1), il est juste encore de déclarer que n'ayant rien en moi de quoi je puisse me glorifier, je ne puis retenir pour moi aucune espèce de gloire pour le bien que j'ai pu faire : elle est due tout entière à celui qui «distribue à chacun ses dons comme il lui plaît¹⁴⁴» (I, *Corinthiens*, 12), car il y a, pour l'utilité de l'Église «diversité de ministère, mais il n'y a qu'un même Seigneur¹⁴⁵» (I, *Corinthiens*, 12, Bible catholique).

Cependant, Messieurs, humainement parlant, je me trouvais déjà bien récompensé de mes peines par le riche et l'incalculable monument et les félicitations respectueuses qui ont signalé la vive et fervente reconnaissance de mes paroissiens, et par l'honneur d'appartenir à un corps religieux dont la conduite durant le choléra a fait naître dans les cœurs de plusieurs des sentiments d'admiration qu'on a publiés à diverses reprises.

Mais le témoignage de votre approbation en particulier, pour la ligne de conduite que le Seigneur m'a fait la grâce de tenir pendant le terrible fléau, m'est si honorable et d'un si grand prix que je ne saurais le refuser ni trop l'apprécier.

Permettez-moi de vous rendre justice en parlant de la bonne harmonie que j'ai l'avantage de voir régner entre les protestants et les catholiques de la paroisse que j'ai l'honneur de desservir. Je ne puis trop chérir les sentiments de bienveillance et de charité exprimés dans votre adresse, en faveur de vos coparoissiens : ils ne pourront manquer d'en être flattés et de s'y montrer sensibles.

Permettez-moi de signaler votre charité et de dire qu'en union avec les catholiques vous avez aidé à former des souscriptions libérales dont le montant a servi à acheter des remèdes, à secourir les pauvres cholériques, à faire ensevelir et enterrer avec décence les étrangers catholiques ou protestants morts sur nos côtes et parmi nous. Ce ne serait pas rendre justice à ceux qui s'y sont employés que de passer sous silence la requête au gouvernement pour obtenir de quoi faire ériger des hôpitaux pour le temps du choléra, et

l'érection de ces hôpitaux avant l'assurance d'être remboursés des frais. Enfin, le zèle des docteurs protestants m'a étonné.

Ces preuves vivantes de la bonté de vos cœurs et de vos vertus morales, je les connaissais; mais ce que je ne connaissais pas bien, et ce qui surpasse l'idée avantageuse que je m'étais formée de vous, Messieurs, c'est ce témoignage éclatant de votre considération pour moi et de l'approbation de ma conduite, par le don de ces deux coupes aussi précieuses que les ornements qui les enrichissent que par leur valeur intrinsèque. Les emblèmes et le symbole qu'elles représentent en relief, seront toujours chers à un cœur canadien et loyal. Leur union chez moi sera aussi, je l'espère, le symbole de l'union et de la bonne intelligence qui doivent régner entre les catholiques et les protestants de cette paroisse. L'inscription que vous y avez fait graver, en français sur l'une et en anglais sur l'autre, semble m'en donner l'idée et la ferme conviction.

Je les accepte avec beaucoup de plaisir et une bien vive reconnaissance. L'adresse qui les accompagne et le rang que tiennent dans la société les personnes qui me les présentent, en rehaussent encore le prix.

Permettez-moi de vous en offrir mes meilleurs remerciements et de vous assurer que la vue de ces coupes, monument non équivoque de la bonté et de la sincérité de vos cœurs, et les inscriptions qui les décorent, ne manqueront pas de me faire éprouver de temps à autre les mêmes sensations que vous ressentez à la vue de la bonté de notre souverain maître; de plus, de faire naître et de renouveler dans mon esprit, et de graver profondément dans mon cœur, les mêmes sentiments de reconnaissance que la divine protection du Seigneur a profondément gravés dans les vôtres; et enfin, ceux de l'admiration que j'éprouve en contemplant les effets de votre généreuse libéralité.

Je vous prie en même temps de recevoir l'expression de la haute considération que je conserve pour vous et pour ceux que vous représentez.

Une longue vie accompagnée de bonheur en ce monde et un plus parfait dans l'autre seront toujours pour vous, Messieurs, mes vœux continuels et les plus sincères.

F.N. Blanchet, ptre curé
de Saint-Joseph et de Saint-Ignace
de Soulanges

● ○ ●

À Mgr de Québec
[Joseph Signay]
ACEV

Aux Cèdres, 31 mars 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la faveur du 13 mars en réponse à ma lettre du mois précédent. J'en ai fait part aux gens du Ruisseau, qui ne l'ont pas trouvé de leur goût. Je pense qu'il leur faudrait une copie de la lettre du 8 janvier, accompagnée d'une lettre pastorale très tendre et très touchante, adressée à Jean-Baptiste Bourbonnais¹⁴⁶ pour les opposants, avec une copie à moi adressée, et cela en réponse à toutes leurs requêtes. Car tant qu'ils ne recevront pas de réponse eux-mêmes, ils croiront qu'on les trompe. Cependant, ils pourraient en abuser. C'est pourquoi je n'ose trop le conseiller. Et pour plus grande information, j'adresse à V.G. copie d'une lettre envoyée à Monseigneur de Telmesse pour lui rendre compte de l'état de Saint-Ignace :

«Il me paraît convenable de faire connaître à V.G. où en est Saint-Ignace. Je vais y confesser tous les mardis et mercredis; M. le vicaire y va tous les vendredis et samedis de

chaque semaine. Nous y chantons la messe alternativement les jours d'obligation. Les pâques s'y font, les baptêmes aussi. Le cimetière est béni, étant préalablement enclos; deux sépultures y ont été faites. Les bancs dans la nef de la chapelle sont finis. Il y en a six rangées, ils se sont vendus, payables à Noël, jusqu'à 45 francs. La fabrique s'est procuré les choses les plus nécessaires.

«La joie d'un si beau commencement est bien troublée par la division qui règne encore. Plusieurs du Ruisseau viennent à confesse au Coteau sans être contribuants; un plus grand nombre n'y viennent pas. Un certain nombre vont y entendre la sainte messe, surtout depuis leur expulsion de Saint-Polycarpe; d'autres font quatre lieues de plus pour aller l'entendre aux Cèdres; plusieurs préfèrent la manquer. Les opposants évitent de faire enterrer leurs morts au Coteau. Cependant, on ne les enterre point aux Cèdres sans qu'ils promettent de payer à la fabrique de Saint-Ignace les droits sur les sépultures. C'est difficile d'en agir autrement avant la nomination d'un curé au Coteau, pour m'éviter à moi et aux supérieurs des choses désagréables.

«Cependant la tentation d'avantages aussi précieux que ceux d'être desservis à sa porte pour ainsi dire, en porte plusieurs à revenir. Un plus grand nombre reviendrait, si l'on ne craignait les reproches des plus entêtés. Aussi disent-ils «qu'ils se rendront quand il le faudra!» Comme s'ils pouvaient encore avoir quelque espérance. Cet état de contrainte ne peut durer longtemps, du moins pour les moins endurcis, si une desserte plus régulière avait lieu par la nomination et la résidence d'un curé. Il est surtout important que dans cette vue, le catéchisme de la première communion et de la confirmation y soit fait régulièrement. Cette raison en a déjà fait rendre quelques-uns. En un mot, plus il y aura d'offices sur semaine et le dimanche à Saint-Ignace, plus les sacrements y seront administrés, plus aussi les gens ouvriront les yeux, seront tentés de s'y rendre et verront la folie extravagante de résister aux volontés de leurs supérieurs.

«Or le moyen de couper à ces difficultés et de parvenir à cet heureux résultat serait de nommer un curé à Saint-Ignace. V.G. l'a compris avant ce temps et a promis de nommer et de donner un curé à Saint-Ignace, aussitôt que les dîmes permettront de le faire subsister honorablement. Je ne suis pas encore en état de donner le montant des dîmes de la présente année, je le ferai plus tard. Je me contenterai de donner l'état des dîmes des années passées, pour faire juger de l'avenir, en remarquant qu'elles n'ont fait que croître et qu'elles ne peuvent que croître davantage, tous les ans, tant par les valeurs que les terres acquièrent que par le désir de soutenir leur curé et par la bonne volonté de payer légitimement en reconnaissance des services plus assidus d'un curé résident. Je pense donc que la dîme de blé pour 1833 approchera 400 minots¹⁴⁷. Du moins quelques personnes ne seraient pas éloignées d'assurer 400 minots de bled pour deux ans seulement, parce qu'à cette époque la dîme ne peut que surpasser ce montant. Ci-inclus un état des dîmes des années passées.

«Il n'y a point de presbytère ni de grange pour le curé. Les gens sont fatigués par la bâtisse présente. Ce qui me porte à croire que tant qu'il n'y aura point de curé nommé à Saint-Ignace, les gens ne comprendront point la nécessité de louer une maison et de bâtir les appartenances. Ils croiront au contraire pouvoir s'en passer, n'ayant point de curé résident; plusieurs même pour cette raison pourraient ne payer les dîmes qu'imparfaitement.

«Et si, une fois le curé nommé, on ne lui prépare point les choses nécessaires à la résidence, il pourrait demeurer aux Cèdres, à leur honte; et être obligés d'aller là le chercher de temps à autre pour son ministère et n'être conséquemment desservis qu'imparfaitement jusqu'à meilleur état des choses demandées. Je ne doute point que le désir de posséder ce curé ne leur fasse entreprendre les derniers sacrifices. Ils les feront avec plus de bon cœur, le curé aurait leur affaire à ses

gens, les dirigerait à son goût et refuserait de résider jusqu'à ce que les conditions soient remplies.

«D'ailleurs, je ne puis plus longtemps desservir par moi-même Saint-Ignace : au lieu d'un soulagement, j'ai plus d'ouvrage que jamais, plus de fatigues. Je ne suis pas revenu des fatigues de l'été dernier; je n'ai eu le secours d'un vicaire qu'au mercredi des Cendres. La première communion n'a été faite ni dans l'une ni dans l'autre paroisse. Je ne suis pas bien et je ne puis me faire soigner, me reposer. Les allées et venues d'une paroisse à l'autre augmentant les infirmités gagnées par jour de mission. Tout l'ouvrage retombe sur moi parce qu'on préfère le curé, quoique M. Blanchet¹⁴⁸, vicaire, soit plein de zèle. Je n'ai point le temps de faire d'oraisons ni de lectures de piété depuis longtemps, mon état est triste, je languis péniblement. Je ne me couche guère avant 11 h, assez souvent à minuit. C'était le cas hier; c'est le cas ce soir encore, pour écrire cette lettre, et je me couche à 1 h après minuit. Puis-je longtemps résister dans cet état de choses? Il faut que je succombe.

«De plus, M. le vicaire ne se sent d'inclination à aller en haut qu'à son tour. Y ayant peu d'ouvrage, il n'aime pas à aller en haut passer un temps inutile. Il voudra, comme de raison, ne faire en haut le catéchisme qu'à son tour, tant qu'il n'y aura point de curé nommé; et ce changement continuuel devient fatigant pour moi et pour lui, et nuisible aux gens des deux paroisses, tant pour les instructions du dimanche que pour celles de la semaine.

«Il faut donc un curé, c'est une nécessité, quelque désagréable que soit sa première position, pour trancher toutes les difficultés, pour commencer le bien et me délivrer de mon état de malaise. Mais un curé qui s'arme de patience, de prudence et de douceur envers les opposants, car la rigueur ne peut que les rebuter, les perdre : ils sont capables de tout, si on les pousse à bout. Il vaut mieux ne plus s'inquiéter d'eux et, dans ce cas, ne trouvant plus d'oppo-

sition, ils reviendront d’eux-mêmes, en voyant que, ne faisant plus cas d’eux, l’on va toujours son train.

«Un curé prendra à cœur le bien de la paroisse, cherchera à y résider, y sera sujet au ministère, aux instructions, y percevra les dîmes, le casuel, &c.

«Voilà les considérations que je soumets à V.G., la priant d’y répondre au plus tôt, de dire si elle peut nommer un curé en entrant dans les plans que je suggère.»

La copie de cette lettre ne sera pas inutile à V.G., lui fera connaître l’état des affaires, pour lui permettre de juger, de décider, &c., sur bien des points, surtout sur la nécessité de nommer un curé à Saint-Ignace.

J’ai l’honneur d’assurer à V.G. les marques du profond respect que je conserve toujours pour elle, et des vœux sincères pour son bonheur à la tête du gouvernement de son vaste diocèse. Par celui [qui] se souscrit avec considération.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Monseigneur
[Joseph Signay]
Évêque de Québec
ACEV

Cèdres, le 16 avril 1833

Monseigneur,

J’ai eu l’honneur de recevoir votre faveur du 13 mars dernier et, quoiqu’il ne me fût pas enjoint d’en faire la lecture aux intéressés, j’ai cru devoir le faire et cela, contre l’avis d’un confrère. Et je me réjouis d’avoir rempli votre intention. Les gens du Ruisseau, en envoyant ensuite leur requête dernière, ont fait connaître à V.G. la foi qu’ils y ont ajoutée, lorsque j’ai été la leur lire chez eux dans une nombreuse assem-

blée. Il est peu probable que ces pauvres gens se rendent de sitôt, tant ils sont entêtés.

Par des instructions, d'autre part, j'avais commencé à refuser les pâques à la paroisse d'en bas, une ou deux personnes au plus ont été refusées; mais, de l'avis de confrères prudents, j'ai mis de côté ces instructions et je leur ai dit à la susdite assemblée qu'ils feraient leurs pâques là où ils voudraient, par bonté pour eux, me chargeant du blâme qu'il pourrait y avoir à en agir ainsi. Ils ont donc eu tort de se plaindre là-dessus.

Il y a des registres pour les sépultures, &c. S'il y a eu deux enterrements de faits en haut, l'un a été demandé par le père de l'enfant, et pour l'autre, le porteur a consenti à le porter en haut à Saint-Ignace. Je ne me suis pas compromis. Mais ils ont cherché tous les moyens possibles pour me chagriner dans cette affaire. Ils n'avaient pas besoin d'en parler dans leur requête. Je les enterre maintenant à leur désir exprès, suivant mon information dans ma dernière à V.G.

Il n'est pas à ma connaissance et ce doit être sans preuve qu'ils ont accusé les opposants de leur avoir donné des coups de fouet, de les avoir maltraités. Les gens sensés du moins savent que ce ne serait pas là le moyen de les ramener à l'union. La semaine dernière, j'ai découvert que le bruit qui courait qu'une personne du Coteau avait attaché à un banc avec une épingle le collet de sa cloque¹⁴⁹ – tandis que c'est un jeune de leur partie qui a fait cela à une fille de leur partie; la fille me l'a déclaré. Mais ces pauvres gens ne savent où donner la tête : ils pensent que ces moyens pourraient réussir, faute d'autres. Je les excuse.

Je viens d'apprendre que les gens du Ruisseau ont dessein de me poursuivre pour les frais de leur petite chapelle, parce que j'aurais annoncé en chaire, avant compétition et jugement des supérieurs, que la bâtisse d'une maison ou petite chapelle serait nécessaire là pour y confesser les enfants et les infirmes. Ensuite a commencé l'opposition du côté et le reste comme vous savez maintenant.

Je ne puis plus faire de bien parmi eux. J'ai trop perdu dans leur opinion par la publication de la dernière lettre et de plusieurs autres, ainsi que des ordonnances pour obéir aux supérieurs. Cela rejaillit jusque dans la paroisse d'en bas. On croit que les gens du Coteau n'ont gagné que parce que j'ai aidé. On ne respecte guère mon caractère¹⁵⁰. Je ne suis pas éloigné de consentir à être jeté à la mer, comme un autre Jonas, pour le salut de ces gens qui écouteront mieux un autre pasteur qu'ils croiront plus impartial. Et au bout de trois jours, je pourrais [échouer], ou la Providence me ferait arriver ou me jetterait sur les rivages de la paroisse de L'Islet, &c. La paroisse est peu considérable, j'y trouverais un peu de repos. Je prie V.G. de me répondre au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect...

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

Monseigneur de Telmesse
Montréal
ACEV

Cèdres, le 16 avril 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception du mandement et de la lettre du 8 du courant, en réponse à la mienne du 31 dernier. Nous allons nous préparer à la visite épiscopale et pastorale.

La paroisse demande à grands cris l'érection d'une chapelle des morts près l'église. Des syndics sont nommés pour cet objet, des quêtes ont eu lieu. Mais la dureté des temps, les pauvres années, les besoins pour les maladies, sans parler des larges contributions pour couvrir l'église en fer-blanc, il y a quelques années, tout cela met le monde dans une gêne qui empêche d'avoir le moyen de réussir à faire achever

cette susdite chapelle. C'est pourquoi messieurs les marguilliers en assemblée de fabrique et messieurs les syndics, avec leur curé, prient en grâces V.G. de vouloir permettre pour cette fois seulement la sortie du coffre de la fabrique [de] la somme de 25£ ou plus pour la fin susmentionnée, dont ils seront bien reconnaissants. Les affaires de la fabrique peuvent le permettre. Ils représentent de plus que les contributions (restes) pour les bancs sont hautes et que les quêtes de l'Enfant Jésus de tous les ans pourront rembourser cette somme. Il y a aussi quelques perrons à faire faire. Je prie V.G. d'accorder cette grâce.

Le terrain, ci-devant à M. Tremblay, maintenant à un cabaretier, joint tellement celui de la fabrique que le presbytère est bâti dans la ligne et emporte une lisière de 15 pieds qui se trouvent faire partie de mon jardin. La fabrique ne pourrait-elle pas, avec la permission des supérieurs, acheter cette lisière, qu'il veut vendre, ainsi qu'un plus large morceau par derrière? afin d'éloigner ce voisin d'autant. Cette lisière doit faire son chemin pour aller sur le derrière de son terrain, et ce sera très incommode pour le curé, sans parler d'autres choses de plus qu'il se propose d'y mettre, &c.

Une femme veuve, protestante et anglaise, voulant se marier avec un veuf catholique de ma paroisse, veut se convertir au plus tôt, à cause du trouble que ses enfants lui causent par rapport à cela. Je prie V.G. de permettre que je reçoive son abjuration. Et je demande s'il faut que cela se fasse en public ou non.

Je n'ai pas à présent le temps de transcrire la lettre de Monseigneur de Québec.

Monseigneur de Québec doit répondre à une requête dernièrement envoyée à Québec pour une réponse définitive, et la réponse doit être envoyée au notaire dans le sens des précédentes.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect...

F.N. Blanchet, ptre



Monseigneur
Évêque de Telmesse
Montréal
ACEV

Cèdres, le 19 avril 1833

Monseigneur,

La personne en question, dans ma dernière lettre, se faisant catholique, ayant de grands obstacles à vaincre de la part de sa famille, voudrait terminer cette affaire au plus tôt; et Joseph Giroux, veuf, voulant l'épouser (elle, Marguerite Faulher, veuve French), demande la dispense de deux bans que je prie de vouloir lui accorder¹⁵¹.

Au Coteau, on ne trouve personne pour assurer ce qui manquerait aux 400 minots de blé, &c.

Ils ne veulent point louer de maison sans avoir un prêtre résident, de sorte que nous nous trouvons assez en peine pour loger de temps à autre, la maison où je logeais ne me convenant plus.

J'avais parlé du plan de faire résider mon vicaire¹⁵² en haut, pour la moitié des dîmes de l'année à toute charge; je pensais que ce plan réussirait – faute de curé nommé. Mais V.G. ne le trouvant pas tel qu'elle désire, je n'ai pas osé remplir ma promesse, crainte d'être blâmé par V.G., et d'exposer mon vicaire au blâme. Cela les a fait murmurer. J'ai dit que ce n'était point l'intention de V.G. Et je crois que j'avais tort. Cependant je prie V.G. ou de permettre d'exécuter mon plan ou de me soutenir dans ce que j'ai dit que ce n'était point votre intention de mettre là le vicaire présent. Je leur ai fait beaucoup et ils sont exigeants.

J'envoie ci-inclus une représentation que l'on m'a prié de faire passer à V.G. et elle en jugera. Il faut dire que M. le vicaire et moi n'y avons donné aucune occasion de dire que le

revenu était suffisant pour y vivre à présent. Je ne sais par quel motif cela a été fait. Je ne devais pas l'envoyer. Mais la conduite que l'on tient à mon égard, peu agréable, m'engage à tout montrer à V.G. C'est un piège à nous tendre, si on y avait consenti, par quoi on n'aurait pas pu se plaindre par la suite du trop peu de revenu, et c'était, eux, se mettre à l'abri de fournir au-delà de la dîme ordinaire.

Je suis trop pressé pour en dire davantage. Je le ferai par une autre occasion.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect...

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

Monseigneur J.J.
Évêque de Telmesse
Montréal
ACEV

Cèdres, le 30 septembre 1833

Monseigneur,

Il devient nécessaire d'avoir au plus tôt une réponse de V.G. relativement à notre requête de la semaine dernière. Cette réponse favorable en ce qui peut l'être, me sera d'un grand secours pour ramener à la raison ceux qui s'opposent au plan si utile pour la paroisse. La requête demande :

1^o Que V.G. ait la bonté d'approuver et de favoriser le plan d'avoir un jour un couvent de religieuses pour l'instruction des petites filles de cette paroisse; cette paroisse étant au centre de Vaudreuil, de l'Île-Perrot, de Saint-Timothée, de Saint-Ignace, de Saint-Polycarpe, assez éloignée de la Pointe-Claire pour ne pas lui faire tort, et nos paroisses étant trop éloignées de la Pointe-Claire pour y mener à frais modérés les petites filles de nos paroissiens. Et les paroisses

des environs pouvant bien coopérer par l'envoi des pensionnaires au soutien de notre établissement projeté.

2° La requête demande à V.G. de permettre de sortir près de 100£, pour acheter un terrain d'environ deux arpents en superficie, dont l'un peut être acheté légalement, suivant la loi du bill des Écoles de 1824, et l'autre aussi légalement par le 58^e chapitre des actes de 1830 pour le soulagement de certaines congrégations, permettant l'achat de huit arpents, notre fabrique en ayant déjà sept; et quant aux syndics élus par la corporation, nous aurons soin qu'ils soient déjà marguilliers ou qu'ils le deviennent par la suite.

3° Comme le terrain que l'on se propose d'acheter pour des écoles est peu commode et avantageux pour cet effet, nous demandons de plus qu'il nous fût permis d'en faire un échange avec la fabrique pour un terrain plus commode du côté du village.

4° Enfin, nous demandons la permission de charger la fabrique de la rente annuelle de cinq à six piastres; V.G. s'oppose à cela, mais tout en refusant cette clause, je désire qu'elle exprime que nous tâchions de trouver quelque autre moyen, ou de faire amortir cette rente par le seigneur, ou de trouver quelque autre moyen de la voir payée tous les ans, sans en charger la fabrique. Et ce moyen, je pense, sera facile : en faisant la quête de l'Enfant Jésus, je quêterai pour le paiement de cette rente, et je fournirai le reste.

Voilà, je crois, un bon plan pour réussir. Comme la réponse de V.G. sera susceptible d'être montrée, et que ses raisons pourront me bien servir, je prie V.G. de répondre un peu au long et dans le sens de l'affirmative à mes réflexions.

5° Voilà Saint-Ignace avec un curé. Ses paroissiens ne doivent plus sans doute avoir rien de commun avec ceux de Saint-Joseph [Les Cèdres] pour les contributions, réparations, pain bénit, sépultures, et pour les bancs, &c. Sans doute que l'érection canonique publiée pour Saint-Ignace doit être de quelque valeur en cours, en cas de besoin.

Je demande donc si nous avons le droit de vendre les bancs des opposants de Saint-Ignace qu'ils possèdent dans l'église de Saint-Joseph, et cela malgré leur opposition et leurs protêts. Nous les avons déjà mis à la criée, elle aura lieu trois fois. Ont-ils le droit de les garder un an, tel que ceux qui n'ont plus de domicile dans une paroisse, ou qui s'absentent et dont on ne peut vendre les bancs qu'au bout d'un an? Il faut pourtant remarquer que nos bancs ne sont point payés d'avance, mais au bout de l'année expirée.

Si V.G. croit que l'on peut passer par-dessus toute opposition, nous continuerons la criée des bancs et nous les vendrons. Je prie V.G. de m'écrire par la poste.

La paroisse de Saint-Ignace et son ancien curé¹⁵³ ont de grandes actions de grâces à rendre à V.G. pour son attention à leur demande pour un curé.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr Joseph [Signay]
Évêque de Québec
ACEV

Cèdres, le 30 septembre 1833

Monseigneur,

La majorité des marguilliers de ma paroisse a désir d'acheter aux frais de la fabrique un terrain de deux arpents environ, pour servir à des établissements de maisons d'école, l'une pour les filles et l'autre pour les garçons. Mais comme le projet d'avoir un jour ici un couvent de sœurs pour l'instruction des petites filles, Saint-Joseph étant le centre de plusieurs autres paroisses et bien éloigné des autres couvents; comme le paiement de terrain à même les deniers de la fabrique requiert l'approbation de l'évêque en chef, et comme il nous devient nécessaire d'acheter le susdit terrain

qui touche à celui de la fabrique, tant pour l'objet mentionné que pour l'empêcher de tomber entre des mains étrangères qui pourraient (par la situation du terrain) chercher à nuire au curé de la paroisse, nous prions en grâce V.G., les marguilliers et moi curé, de permettre de sortir du coffre une somme, pas moins de 100£ – cent livres courant – pour l'achat dudit terrain et d'approuver en général le projet que nous avons de bâtir des maisons d'écoles pour filles et garçons séparément.

Je remarquerai que notre fabrique achètera un arpent suivant la loi des fabriques de 1824, et que l'on achètera l'autre arpent suivant la loi de 1830 (pour le soulagement de quelques congrégations), notre fabrique possédant déjà sept arpents. Comme la réponse de V.G. devra devenir publique pour la satisfaction des intéressés et de quelques opposants à qui cela coûte, elle voudra bien approuver un plan si utile pour la paroisse et l'instruction de la jeunesse. Notre fabrique peut faire ce sacrifice, ce sera un bien qui durera toujours. Si l'on n'achète ce terrain pour des écoles, il sera presque impossible d'en trouver d'autre, et l'on sera toujours redevable de nos écoles à des étrangers sur lesquels on n'a pas beaucoup le droit de surveillance.

Le curé de Saint-Ignace est rendu à son poste. J'aurai maintenant le temps de penser à moi davantage. Je prie V.G. de répondre au plus tôt à ma demande, et cela, par la poste.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr Joseph [Signay]
Évêque de Québec
ACEV

Cèdres, le 14 octobre 1833

Monseigneur,

Il peut devenir nécessaire que V.G. soit informée que M. Godefroy Beaudet¹⁵⁴, écr, ayant donné six arpents de terre *gratis* pour bâtir la chapelle du Coteau-du-Lac et ayant prêté près de 150£ pour aider la bâtisse qui doit servir aux offices divins, les habitants syndics pour surveiller cette bâtisse ont consenti, à la demande dudit sieur Beaudet, de lui accorder un banc *gratis* pour sa vie durant et celle de sa dame, pourvu toutefois que Monseigneur l'évêque, soit de Telmesse ou de Québec, l'approuve.

Or Monseigneur de Telmesse n'a point approuvé cette résolution, parce que le don de M. Beaudet sera assez payé par la fréquentation de son magasin, et que l'argent qu'il a prêté lui sera rendu un jour, et parce que, en un mot, tout son terrain d'alentour acquiert une valeur considérable, ce qui le dédommagera bien – sans compter que la chapelle est pauvre, que la privation de la rente annuelle d'un banc la priverait encore. Ce banc devant être possédé comme donateur et capitaine, j'ai manifesté l'opinion de l'évêque de Telmesse ci-dessus et surtout que ce banc ne devait tout au plus être gardé au capitaine que s'il payait le prix du banc vendu le plus haut dans cette chapelle.

V.G. peut voir par là que je veux la prévenir de ce qu'on pourrait lui demander là-dessus, en la mettant au fait des choses afin qu'elle prenne le parti que sa sagesse lui suggérera dans la circonstance d'alors.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Mgr de Montréal
ACEV

Cèdres, le 17 novembre 1834

Monseigneur,

Il me devient nécessaire de vous faire l'histoire de mon maître chantre¹⁵⁵, pour mettre V.G. à même de me donner quelques avis.

Mon maître chantre a perdu sa femme¹⁵⁶ en décembre 1833, restant avec cinq enfants. Sa belle-sœur a continué, après la mort de sa sœur, à prendre soin des enfants. Elle est devenue embarrassée¹⁵⁷ vers le mois de mars dernier : le public l'a su ensuite et le beau-frère a chassé sa belle-sœur, l'a envoyée à Montréal. Elle n'a pu y rester, elle est revenue, a voulu demeurer avec son beau-frère. Il l'a renvoyée. Elle a, dit-on, déclaré à deux personnes que son beau-frère était celui qui l'avait mise en cet état. Mais elle ne me l'a pas avoué. Elle m'a dit au contraire que ce n'était pas lui. Elle lui a signé un écrit par notaire, déclarant que ce n'était pas lui. Malgré tout cela, le public pense et ne peut croire autrement, que le beau-frère est coupable. Il n'y a point de preuves directes, parce qu'ils ont tous deux le plus grand intérêt à se cacher aux yeux du public; mais le public trouve mille circonstances et soupçons qui semblent être des preuves indirectes. Ainsi, dans le temps du carême, lui allait à confesse à un voisin, et elle à l'autre, et elle n'a pas été absoute. De plus, dans le mois de mars, il a voulu se marier avec une de mes nièces. Il voulait que cela se fît dans un mois, sans quoi il ne se marierait jamais. Encore, en chassant sa belle-sœur, il la décriait en disant qu'elle était passionnée. Là-dessus, l'on dit qu'il en a donc eu l'expérience. Il a voulu dire que c'était un tel, mais on lui a fermé la bouche. Le public, ne voyant personne qui ait fréquenté cette maison, le juge seul coupable. Et l'on croit que, s'il y avait d'autres personnes de coupables que lui, il y a longtemps qu'ils (lui et elle) les auraient déclarées pour se mettre à l'abri des accusations désagréables dont il est sans cesse l'objet.

Au milieu de ce scandale, j'ai cru de mon devoir de chercher à connaître la vérité. J'ai découvert que la belle-sœur avait fait une déclaration volontaire contre lui à son retour de Montréal, à une de ses sœurs – et qu'ensuite elle a con-

tredite par cet écrit passé devant notaire¹⁵⁸. Et quoique à l'inventaire elle lui ait donné une quittance générale¹⁵⁹ pour ses gages de trois ou quatre ans, il est connu que c'est lui qui l'a soutenue et la soutient encore au Sault-Saint-Louis¹⁶⁰ à huit piastres par mois, mais il fait passer cela pour ce qu'il lui doit. D'ailleurs, j'ai trouvé des preuves secrètes de ses mauvais desseins contre quelques personnes, mais cela est connu de peu de personnes. Il est maintenant contre tout [le] monde, et encore plus contre moi, à cause de mes démarches pour prendre des informations, comme s'il eût craint la lumière. Et même en écrivant à quelqu'un, il disait qu'il voulait aller trouver l'évêque pour se plaindre et prenait alors la résolution de me faire tort, en croyant que je voulais lui infirmer.

J'ai agi avec lenteur et avec prudence. Je ne l'ai pas mis hors du chœur. J'aurais dessein de me procurer un autre chantre pour l'année prochaine, laissant à celui-ci à rétablir sa réputation. Cependant je ne veux le faire qu'après l'avis de V.G. Je la prie donc de m'en écrire au plus tôt et de me dire ce qu'elle pense de cette vilaine affaire. Cela lui fera beaucoup de tort, il perdrait le chant, l'école, et tomberait dans une grande misère. Voilà ce qui le monte.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Monseigneur

Monseigneur J.N. évêque de Juliopolis¹⁶¹

À Nicolet (ou aux Trois-Rivières)

Aux soins de messire Leprohon¹⁶², ptre

directeur Sem^{re} de Nicolet

AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 4

Cèdres, le 19 novembre 1836

Monseigneur,

C'est après plusieurs semaines de réflexions et de prières, et dans une neuvaine à la thaumaturge¹⁶³ du siècle présent que j'ose me résoudre de répondre à votre lettre du 28 octobre dernier.

Il est étonnant que vous puissiez penser à moi pour la Colombie, tandis que vous avez dans le diocèse de Québec et de Montréal tant de saints prêtres beaucoup plus capables que moi de répondre aux vues de V.G. Hélas! Je n'ai ni la science ni la vertu, ni la piété nécessaires à un missionnaire de la Colombie. Après sept ans de mission dans le golfe et neuf ans aux Cèdres, dont six à la tête de 2000 communiant, jugez de moi et voyez si je suis l'homme que vous cherchez.

Cependant la gloire de Dieu ne m'est pas indifférente, non plus que le salut des âmes rachetées par le sang de notre Sauveur; mais quand je considère l'isolement où se trouveront les missionnaires de la Colombie, les dangers et les difficultés dont leur mission sera semée et environnée, je dis qu'il leur faut une *vocation particulièrement divine*, avec toutes les grâces qui l'accompagnent, et qu'avec tout cela ils aient encore à craindre qu'après avoir prêché aux autres ils ne se perdent eux-mêmes.

Je ne puis donc me décider moi-même, les conséquences en seraient trop terribles. Ce serait folie et présomption de rechercher cette mission, et même de l'accepter imprudemment. Jésus-Christ appela ses apôtres : *Sequere me*¹⁶⁴; il leur commanda d'aller : *Hos duodecim misit Jesus, praecipiens eis*¹⁶⁵; la vocation de Saint Matthias et de Saint Paul ne fut pas moins divine : *Cecidit sors super Matthiam; Domine, quid me vis facere*¹⁶⁶?

Cette vocation divine se manifeste encore par la voix des supérieurs. Dieu soit béni, mon sort est entre ses mains et les leurs; que Monseigneur de Montréal voie, examine et prononce; obéir sera alors un devoir, ce sera faire la volonté du ciel, marcher dans la voie de la Providence.

En descendant dans les missions du golfe par obéissance, j'y ai trouvé le bonheur et le contentement; en montant aux

Cèdres, même avec répugnance, ce sera un grand sacrifice que d'en partir. Quand on a obéi, on a de quoi se consoler dans ses peines; on a la confiance et l'espérance d'être secouru et soutenu du ciel dans les dangers. Voilà mes sentiments et mes dispositions.

Monseigneur de Montréal décidera cette importante affaire. Mais afin qu'il puisse agir avec connaissance de cause, je ferai une retraite, je donnerai mes objections, il les pèsera. Tous les renseignements que V.G. pourra me donner sur la Colombie ne me seront pas inutiles. Veuillez donc me dire :

1. Quels seront les moyens de vivre dans la Colombie?
2. Si la Compagnie¹⁶⁷ soutiendra et protégera les missionnaires?
3. Quelle langue il faudra y parler, y prêcher?
4. La manière d'y voyager : en canot, à pied, à cheval?
5. Quel en est le climat?
6. S'il y a beaucoup de Canadiens et d'établissements?

J'attendrai avec hâte ces détails. V.G. pourra faire de cette lettre l'usage qu'elle voudra auprès des autorités; et, me recommandant instamment à ses prières...

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr Jos. [Signay]
Évêque de Québec
Séminaire de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 18

Saint-Joseph-de-Soulanges, *vulgo* Cèdres
3 octobre 1837

Monseigneur,

Depuis mon départ de Québec, j'ai bien des fois pensé à Saint-Pierre et à son futur curé, et je n'en suis pas devenu plus savant. Aujourd'hui je ne puis durer, je crains qu'il ne

soit encore nommé, qu'on ne les en prive encore pour un an par la disette de prêtres, dira-t-on. Cependant, les promesses de V.G. sont trop solennelles pour ne pas obtempérer à l'ardent désir des paroissiens.

Cette paroisse, quelque petite et peu étendue qu'elle soit, a fourni au ministère sacré six prêtres, dont M. Cloutier¹⁶⁸ est mort; un autre, M. Morin¹⁶⁹, est retiré par vieillesse; quatre autres sont en activité, quelque faibles que soient leurs talents, du moins pour ma part quant aux miens.

Après avoir fait le sacrifice de la terre de la fabrique, quelque assurés qu'ils fussent de la suffisance du montant des dîmes pour le soutien du curé, les curés précédents ne s'étant jamais plaints sur cet article; après la bâtisse d'un beau presbytère qui tomberait bientôt en ruine faute de curé; après avoir été desservi à la volée depuis nombre d'années, il est juste, Monseigneur, qu'ils obtiennent un curé stable. Quand d'autres paroisses aussi petites, qui ont fait moins de sacrifices, qui sont loin d'avoir autant mérité, loin d'avoir éprouvé autant de changement dans les curés, seraient à leur tour privées d'une desserte habituelle, elles ne devraient pas en être jalouses. Saint-Pierre a plus mérité, a fait plus qu'elles.

Pour ma part, quand je pense à ma famille, &c., sachant ce que c'est qu'une desserte à la volée, je me chagrine pour les miens, je voudrais être au milieu d'eux, au moins pour un temps. *Quis infirmatur? At ego non uror*¹⁷⁰! Mais que fais-je? que dis-je? Mon zèle m'emporte, Monseigneur, je vais trop loin. Le curé est déjà nommé sans doute, il est peut-être rendu à son poste; puisse-t-il être jeune et vivre là vieux pour les contenter par une longue durée. J'espère donc apprendre bien vite cette nomination, et d'avance j'offre à V.G. mes sincères remerciements pour vos bontés envers moi, et pour ma paroisse par des vues de reconnaissance, ayant écouté nos supplications avec tant [de] bienveillance.

Maintenant, Monseigneur, je vous entretiendrai de la Colombie. Monseigneur de Juliopolis devait me donner des

nouvelles, M. Simpson, gouverneur, est descendu et je n'ai rien reçu. Point de nouvelles! Je ne puis mieux m'adresser qu'à V.G. Vous savez que je n'ai ni demandé, ni désiré cette mission. À la demande qu'on m'en a faite, je n'ai répondu que par la voix de mes supérieurs de Montréal. Cette réponse affirmative, après retraite et prières, examen des dispositions, mes supérieurs s'en sont chargés; ils m'ont dit que je devais accepter. J'ai laissé faire la Providence, quoique je connusse ma faiblesse et mes faibles talents. Cette même Providence, ayant permis que la bonne œuvre ait manqué le printemps dernier, à mon regret, ayant aimé autant à partir après avoir fait le sacrifice, je désire savoir :

1° Où l'on en est quant au plan d'une mission catholique à la Colombie?

2° Si dans le cas où des missionnaires devaient partir pour ce poste au printemps, je dois m'attendre à être du nombre?

3° Si dans le cas de refus de passage pour la Colombie, en se proposant de faire monter quelques prêtres à la Rivière-Rouge, l'on aurait dessein de m'y faire monter pour y être prêt au départ, quand la permission d'un passage sur les canots sera accordée?

Monseigneur, j'ai été un peu sensible à l'accueil trop favorable que V.G. aurait fait d'une certaine lettre qui aurait été lue en conférences ecclésiastiques : elle ne méritait cet égard¹⁷¹. J'ai besoin de modèle; je suis loin de pouvoir en servir aux autres.

Je termine en priant V.G. de ne pas oublier son indigne serviteur dans ses saints sacrifices; et de daigner recevoir l'expression du respect et de la profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur de me souscrire.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Messire Antoine Parant¹⁷², ptre
Sem^{re} de Québec
ASQ, U : 99

Aux Cèdres, le 3 octobre 1837

À Messire Ant. Parant
Pour pension de David Blanchet¹⁷³
2 billets de City de Montreal, de X = 20 p[iastres]
6 *do* *do* *do* 5 = 30 p[iastres]

50 p[iastres]

Monsieur,

Mon départ précipité et votre absence en ce moment m'ont empêché de vous parler des comptes à liquider pour David, mon neveu, et Louis¹⁷⁴, mon frère. Vous avez dû recevoir de ma part, par l'entremise de M. Gauvreau¹⁷⁵, prêtre du séminaire, la somme de 5£ en acompte de la dette de mon frère Louis : il m'avait prié de vous demander encore un peu de délai. Si mes affaires me le permettent le printemps prochain, je vous enverrai quelques louis de plus en acompte de la balance. Le pauvre homme, ce n'est guère mauvaise volonté. Les mauvaises années, une grande famille, des enfants à établir, les jumeaux¹⁷⁶ qui ne l'épargnent pas encore, sont cause sans doute de sa négligence apparente. Autrefois, il était glorieux de payer ses dettes; il doit être très mortifié de n'avoir pas fait honneur à ses créances.

J'envoie ci-inclus cinquante piastres pour la pension de David. Je pense que c'est à quelque chose de plus que 50 piastres que monte la balance due. Vous en tiendrez compte à David qui payera ou par lui-même ou par son père, car je comprends que David prendrait la soutane, comme il me l'a donné à entendre¹⁷⁷. Au surplus, il pourra m'en écrire. De plus, je vous serais obligé, si vous aviez la bonté de me faire écrire par maître David, si son oncle Louis se passe ou non de payer la balance de son compte, et cela dans le cours de l'automne.

J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction dans ma visite au sein de ma famille. La ville de Québec est un agréable souvenir pour celui qui y a été plusieurs années; mais rien de comparable au séminaire, aux bons messieurs qui nous ont formés avec tant de soin; qui n'ont épargné pour cela ni vigilance, ni peine, ni fatigue. Que c'est un plaisir charmant de revoir cette maison où l'on a été élevé, d'y être reçu avec tant d'égard, d'attention et de politesse! Que ne puis-je avoir le bonheur de rendre ou de payer à rendre à quelques membres de votre maison, chez moi, le tribut de reconnaissance que l'on vous doit à si juste titre!

Autre chose. J'ai été dévalisé en montant de Québec à Montréal dans le *steamboat*. J'avais oublié mon portefeuille dans la poche de ma soutane. Je m'étais couché et un bon nombre de fois j'avais vu quelques-uns entrer et se coucher non loin de moi. Quelqu'un s'étant approché du lit au-dessus du mien et s'en étant éloigné comme un éclair, je m'étais persuadé qu'il avait eu peur de la *robe noire* qui gisait sur le lit et qu'il allait se coucher ailleurs, ou que m'ayant vu remuer pour tirer ma soutane, il s'était éloigné. Le lendemain, étant habillé et sur le pont, je pensai à ma bourse, je la cherchai en vain : je me mis à fouiller, à soulever le coin du matelas sur lequel reposait ma soutane. Chose admirable! J'y trouvai mon portefeuille qui n'était pas sorti de ma poche pour aller se cacher là tout seul. Mais était-il vide? Grâce à Dieu, mes 25 piastres s'y trouvaient. Un *Te Deum* ne me coûta pas.

Je termine en vous priant de présenter mes profonds respects à monsieur le supérieur, au bon M. Antoine Parant, prêtre, &c., avec mille remerciements pour leur bonté et attention paternelles. Sans m'oublier auprès des autres messieurs.

Je vous prie en outre de recevoir l'expression de la grande considération avec laquelle...

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. David pourrait accuser la réception de la présente à l'égard de l'argent de billet, pour vous ôter du trouble. &c.

F.N.B.

● ○ ●

Monseign. de Telmesse¹⁷⁸

&c., &c., &c.

ACEV

Cèdres, le 4 décembre 1837

Monseigneur,

Quelque inquiet que je fusse sur le sort du curé de Saint-Charles, lorsque je ne recevais point de ses nouvelles depuis le combat, je le suis bien davantage à présent que *Le Populaire* l'accuse d'être décampé pour avoir trahi ses devoirs, avoir encouragé la *résistance impie*¹⁷⁹. Cela cadre peu avec les avis de sagesse et de prudence qu'il me donnait quelques jours auparavant. Veuillez, Monseigneur, me tirer d'inquiétude et me dire ce qui en est, avantageux ou non; ce qu'il a fait, quelle a été sa conduite (*prudenter*), s'il est parti, où il se trouve. Je ne puis croire à sa fuite. Il aura été dire sa messe ailleurs, l'église et la sacristie étant occupées; ou il aura été visiter les blessés, ou il se sera éloigné du terrible spectacle de carnage qu'il ne pouvait supporter plus longtemps.

Je m'adresse à V.G. comme devant savoir au sûr ce qui en est. Daignez me donner cette faveur et me croire pour la vie, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Quant à la requête¹⁸⁰ du clergé, je l'ai lue, je l'ai signée, j'ai des remarques à y faire. Tout ce qui précède les trois

derniers paragraphes est bon. Les trois derniers paragraphes renferment des termes durs et impérieux, v.g. : «plus prompte considération», «La justice» que l'on demande accuse jusqu'à un certain point le gouvernement d'injustice. Le «pays des sujets de Votre Majesté qui l'habitent» est peu français, est une phrase louche : le *qui* relatif peut autant se rapporter à Majesté qu'à *sujets*. Tout «ce que nous pouvons espérer de droits» paraît louche à quelque égard. Si «vous accordez» &c., &c., «votre mémoire sera bénie», donne à entendre que malédiction sera à celui qui aura refusé.

Je parle là de mémoire; les termes peuvent différer, mais dans la situation du pays on craint que la présente requête ne serve pas beaucoup. Elle a été faite à la hâte, elle aurait peut-être besoin d'être révisée. Car elle sera examinée et critiquée en tous ses points, ses phrases, et les sentences. Elle devrait avoir la force du *mandement*¹⁸¹ et ne donner prise à personne. Si plusieurs des termes mentionnés ci-haut ont été mis à propos, à dessein, de propos délibéré, par conviction et nécessité, à cause des circonstances et pour ménager le clergé auprès du peuple, je les trouve bons pour ma part, et les approuve. Mais l'univers a les yeux sur nous. Pardonnez-moi mes remarques.

F.N.B.

● ○ ●

Mgr de Telmesse [Ignace Bourget]
Montréal
Saint-Jacques
ACEV

Cèdres, 27 décembre 1837

Monseigneur,

Je ne descendrai pas cette semaine parce que j'ai attrapé un gros rhume l'autre jour. Une lettre est partie pour Mon-

seigneur de Sidyme, elle devra rester à Saint-Jacques¹⁸² à mon adresse, aux soins de M. Truteau [Trudeau]. Je ne tarderai pas après la Circoncision [1^{er} janvier] pour aller chercher des *affidavits* et requêtes à Saint-Charles¹⁸³. Girouard s'est livré hier à M. Simpson¹⁸⁴ à condition de le descendre en ville lui-même pour parler sans doute en sa faveur et lui faire gagner les 500 louis. Il est descendu hier au soir à la ville.

On parle de M. Ch... [Chartier]¹⁸⁵ comme étant passé par Vaudreuil, le dimanche après le combat de Saint-Eustache, pour les Cascades, &c. D'autres disent qu'il est à Maskinongé.

Je vous prie de me croire avec un profond respect.

[F.N. Blanchet, ptre]

• ○ •

À Mgr Signay

AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 22

Saint-Joseph-de-Soulanges, 25 mars 1838

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 21 du courant, renfermant un extrait d'une lettre de Monseigneur de Juliopolis, Rivière-Rouge, 13 octobre 1837. C'est avec le plus vif intérêt que j'ai parcouru cet extrait. Je me réjouis bien sincèrement de voir que le plan de la mission catholique de la Colombie va enfin réussir. Les raisons que le gouverneur Simpson apporte quant au changement du lieu de la mission, sont excellentes : la mission catholique sera non seulement sur le territoire britannique, mais encore séparée du commerce qui se fait à Vancouver¹⁸⁶ où se rendent les vaisseaux, et à Walamet qui, se trouvant plus bas, est bien plus exposé que Cowlitz. Une autre raison, c'est que les sauvages du haut de la rivière sont meilleurs que ceux du bas quant aux mœurs, suivant la relation de Franchère¹⁸⁷ : ils se

couvrent décevant, parlent une langue différente. Il y aura donc moins de danger à courir pour les missionnaires, et plus de bien à espérer du côté des sauvages. Le ciel voudrait-il récompenser la fidélité de ces pauvres Indiens à suivre plus fidèlement que les autres la loi naturelle? Ne semble-t-il pas que le doigt de Dieu soit là?

Monseigneur de Juliopolis donnant à V.G. l'espoir de compter sur moi pour cette mission, elle me demande en conséquence si mes dispositions n'auraient pas changé depuis l'année dernière, et si je serais dans la détermination d'aller faire connaître le nom de Dieu aux nations infidèles, me demandant de répondre aussitôt que possible.

Monseigneur, mon sacrifice est fait depuis l'année passée; je suis prêt à le renouveler cette année, si l'on me juge propre à une œuvre de cette importance. Monseigneur de Montréal me dit, l'an passé, qu'il fallait obéir à la voix de Dieu et me préparer à partir. Je suis dans la même disposition d'obéissance, non pas tant parce que je me fierai à mes propres forces, que parce que je mettrai toute ma confiance au Dieu tout-puissant qui se servira de moi comme d'un vil instrument pour travailler à sa gloire; et de la bonté duquel, par l'intercession de la bienheureuse Marie, je recevrai tous les secours spirituels et temporels. Avec ce secours divin, j'espérerai qu'en travaillant au salut des autres, je me sauverai moi-même, aidé surtout des prières de V.G.

Je remercie V.G. de la bonté qu'elle a de me témoigner combien elle a été sensible à l'affliction de mon frère, le curé de Saint-Charles. J'avais déjà su par Monseigneur de Sidyme tout l'intérêt qu'elle prenait à son sort. J'ai lieu d'espérer avec V.G. que la bonté de sa cause sera connue, qu'il sera bientôt mis en liberté¹⁸⁸ et rendu à la société entièrement justifié des accusations de déloyauté portées contre lui. Ce sera pour moi un grand sacrifice que celui de me séparer de ce frère chéri. Le ciel me soutiendra.

Je vais écrire à Monseigneur de Montréal, suivant les désirs de V.G.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

À Mgr de Québec
[Joseph Signay]
Sem^r de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 26

Saint-Joseph-de-Soulanges, le 6 avril 1838

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception des deux dernières lettres de V.G., en date du 20 et du 31 de mars dernier. La seule apologie que j'aie à faire pour avoir retardé ma réponse, est la presse de mes occupations curiales : la nouvelle du départ pour un voyage si long et si important et le peu de temps pour m'y préparer m'ont jeté pendant quelques jours dans une indisposition qui s'est enfin dissipée. Monseigneur de Montréal va m'envoyer le curé de Saint-Charles pour me secourir et me succéder en même temps¹⁸⁹; et je vais, en attendant, tâcher de prendre le dessus et me préparer de mon mieux.

Les lettres de V.G. m'ont fait connaître toute la bonne disposition de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la mission catholique de la Colombie. M. le secrétaire Truteau m'avait fait connaître ce que M. Keight¹⁹⁰ lui en avait écrit à ce sujet et me disait de me disposer en conséquence. En même temps que V.G. me demandait quelles étaient mes dispositions pour la mission de la Colombie, Monseigneur de Montréal en faisait autant de son côté. Ma réponse à Monseigneur de Montréal a été affirmative, s'il ne s'y opposait point, s'il croyait qu'en conscience je dusse accepter une charge aussi infiniment au-dessus de mes forces; il n'y a pas eu là-dessus de réponse; de sorte, je crains d'avoir trop tôt donné mon consentement¹⁹¹, sans ordre de mes supérieurs.

J'espère pourtant que c'est la voix du Seigneur qui a parlé l'an dernier par la bouche de Monseigneur de Montréal lors de ma retraite. Et j'espère que le bon Dieu ne m'abandonnera pas.

Si le temps me l'eût permis, j'aurais bien désiré d'aller voir V.G. pour conférer avec elle sur bien des choses relatives à la mission de la Rivière-Cowlitz¹⁹². Quant aux instructions, elles ne peuvent être trop détaillées sur les articles des mariages, du baptême des enfants, des adultes. Je ne manquerai pas, en passant à la Rivière-Rouge, de prendre connaissance de la pratique dont les missionnaires usent dans bien des cas.

Je suis flatté d'avoir dans M. Mayrand¹⁹³ un compagnon et un jeune prêtre aussi fervent et pieux que V.G. le donne à entendre : il ne manquera pas de m'être utile et de m'encourager.

Je vois avec plaisir qu'il nous sera permis d'emmener avec nous un serviteur, qui nous sera très utile à la mission. Je pense qu'il faut profiter de la bonne volonté de la Compagnie. Je regrette que le passage d'un serviteur pourrait faire manquer la montée du jeune frère de M. Thibault¹⁹⁴. Outre l'utilité et l'avantage que l'on retirera de ce domestique à la Rivière-Cowlitz, l'on pourra loger dans sa cassette plusieurs articles que l'on ne pourrait mettre dans les nôtres. Mais où trouver un bon domestique, un homme de confiance? Il y a ici un nommé Charles Bélanger¹⁹⁵, dont le père, Godefroy Bellanger, est de la Canardière, de Québec. Il est monté aux Cèdres l'automne dernier, venant chercher de l'ouvrage. Il est menuisier, il sait un peu lire. Il a 29 ans. Il aurait un grand désir de monter avec moi. M. le curé Têtu¹⁹⁶, de Saint-Roch, doit le connaître, pourrait donner sur son compte quelques renseignements. Mais il a osé me demander huit piastres par mois! Je vais tâcher de jeter les yeux sur quelques autres.

Il serait à propos de savoir, Monseigneur, si le commandant du fort Vancouver sera informé de tout ce que la Compagnie a accordé quant à la mission de la Rivière-Cowlitz. Aura-t-on des lettres à lui présenter? Ne pourra-t-on exercer

le saint ministère ailleurs qu'à la Rivière-Cowlitz, qui est à dix lieues de Vancouver, entre ce poste et la mer¹⁹⁷?

Je suis arrivé hier de la ville. J'ai vu M. Keight, ses renseignements me seront utiles. Il a l'expérience des voyages sur les canots. Il a même passé six ans à la Colombie. Je ne sais s'il se trompe, mais il m'a dit que les canots de la Colombie ne seraient pas rendus à leur destination avant le mois de novembre, que la Rivière-Rouge n'est pas la moitié de la route. Il me dit aussi que l'on trouvera là aisément les choses nécessaires à la vie.



Mgr Joseph Signay

Que ne puis-je, Monseigneur, avoir le bonheur d'aller me jeter aux pieds de V.G. pour la prier de me bénir, ainsi que l'œuvre sainte dont elle me charge, et répandre par là sur moi et sur l'œuvre sainte une source de bénédiction pour le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu. Du moins, V.G. voudra bien se ressouvenir, tous les jours au saint sacrifice de l'agneau sans tache, des pauvres missionnaires de la Colombie; et alors, lorsqu'ils seront engagés dans le combat, pour le nom de Jésus-Christ, V.G. sera un second Moïse dont les mains, élevées au ciel, faisaient pencher la victoire en

faveur des Israélites. Ô mon Dieu! que d'assauts à soutenir contre la rage des démons. Mais le Dieu trois fois saint soutiendra ses indignes serviteurs.

F.N. Blanchet, ptre

• ○ •

À Mgr Bourget
ACAM, 195.124, 838-1

Saint-Joseph-de-Soulanges, 18 avril 1838

Monseigneur,

Je me proposais de descendre ce soir à Montréal; j'ai changé de dessein. Je me propose de ne descendre que lundi prochain [23 avril], pour mettre la dernière main à mes affaires temporelles. J'ai enfin engagé un excellent garçon¹⁹⁸ de 23 ans, d'un bon caractère. Pas moins de 15 à 18 se sont présentés, quelques-uns étaient engagés : la divine Providence me les a ôtés, celui que j'ai sera constant. Il m'a fallu lui promettre 25^{fr} la première année; 500^{fr} les années suivantes¹⁹⁹.

Mon encan est fait, fini d'hier, mon butin s'est donné à moitié prix, n'importe! Le peu qui me restera sera pour le soutien de notre mission. Il m'a fallu achever les confessions commencées. J'ai fait mes adieux dimanche [15 avril], cela m'a bien forcé, cependant Dieu m'a donné la force de le faire sans montrer trop de faiblesse.

J'envoie un homme à Montréal pour m'apporter l'étoffe d'une soutane d'été, d'une paire de pantalons, de quoi faire une veste d'été, le tout à faire acheter par M. le secrétaire Truteau, s'il plaît à V.G. de lui recommander de le faire. Et mon homme apportera ces effets demain au soir : il faudra donc qu'il fasse diligence.

Mon frère est en bonne santé, présente ses respects à nos seigneurs les évêques.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Mon garçon pourrait se charger d'un sac appartenant au curé Blanchet, ex de Saint-Charles.

2. Le missionnaire de la Colombie présente ses profonds respects à Monseigneur de Montréal.

3. Vu que les glaces ne partent point, je me suis décidé à rester plus longtemps pour régler mes affaires. Je ne pense pas que les glaces de la rivière Outawa partent avant le mois de mai : on passait encore, ces jours derniers, vis-à-vis le lac des Deux-Montagnes.

Si le curé de Saint-Charles est connu, le curé des Cèdres [Augustin-Magloire Blanchet] désire connaître son nom.

J'oubliais de demander la dispense de trois bans en faveur de M. Alexandre Roy, marchand des Cèdres, avec demoiselle Angèle Cloutier²⁰⁰. Il ne désire pas de publier, il ne fait aucune noce, fait les choses sans bruit. Je désirerais moi-même exempter la publication de ma nièce et la marier avant mon départ. J'envoie 3£ pour la dispense.

Excusez la longueur de mon *proscriptum*.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Mgr Signay

Év. de Québec

AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 29

Au Séminaire de Montréal, le 25 avril 1838

Monseigneur,

Je suis enfin descendu des Cèdres; j'y ai été très occupé par les confessions commencées, l'encan de mon ménage a été fait, mes comptes sont réglés. Monsieur mon frère a reçu

une procuration²⁰¹. Mon testament sera modifié, mes biens passeront pour soutenir la mission de la Colombie.

Je suis parti des Cèdres lundi et me suis rendu à Montréal mardi. M. Mayrand s'est rendu en bonne santé. Il réside à l'évêché.

Je suis allé hier à Lachine pour porter la lettre de V.G. à M. Simpson²⁰². Il demeure en Angleterre pendant la saison de l'été. J'ai donc rapporté la lettre en question, en attendant que l'on sache ce qu'il faudra en faire. J'ai fait connaître à M. Keight le sujet de mon voyage, il a paru en être flatté. Il m'a dit que le départ aura lieu samedi, si les glaces de l'Outawa sont descendues, car à présent elles tiennent encore, et l'on a passé dessus tout dernièrement aux Cascades, à Vaudreuil et au lac des Deux-Montagnes. Le départ pourrait bien être retardé jusqu'au 1^{er} de mai. Ce monsieur m'a paru un peu surpris de ma demande de descendre à la Rivière-Rouge, ce qui est près de 50 lieues hors de la route qui passe au nord du lac Winipie, tandis que la Rivière-Rouge est au sud dudit lac. Cependant, s'il se peut, il le permettra en faisant grande diligence pour rattraper les canots qui nous attendront à quelque poste avancé. Pour remédier à cela, il m'a proposé de mettre dans le canot à lège²⁰³ tous les papiers adressés à Monseigneur de Juliopolis, de sorte que ce canot, ayant dix à douze jours de l'avant, le missionnaire de la Colombie pourrait venir me rejoindre en chemin, tandis que M. Mayrand profiterait de ce canot pour gagner son poste à la Rivière-Rouge. Ce plan que j'avais accepté, ne m'accommodant pas trop, en ce qu'il me privait de l'avantage de voir Sa Grandeur Monseigneur de Juliopolis, M. le supérieur Quiblier²⁰⁴ m'a conseillé de demander passage dans le canot à lège, afin d'avoir l'avantage de conférer avec Monseigneur de Juliopolis et monter ensuite avec mon compagnon de voyage. Ayant trouvé cet avis excellent, j'ai écrit immédiatement à M. Keight pour demander cette faveur. La réponse arrivera ce soir vers 4 à 5 h p.m. et j'en donnerai connaissance à V.G. Je demande aussi quels seront les articles que la Compagnie

fournira aux missionnaires pendant la montée, afin qu'ils puissent se pourvoir de ce qui leur manquerait.

J'ai aussi engagé un serviteur, un bon garçon, je pense, âgé de 23 ans, du nom d'Augustin Rochon²⁰⁵, de ma paroisse : homme rassis, fort et bien pris. Ce qui fait son éloge, c'est sa résidence pendant huit à dix ans dans la même maison. Son ancien maître²⁰⁶ m'a dit qu'il valait 100 francs de plus qu'un autre Bélanger et plusieurs autres qui seront engagés m'ont ensuite laissé. Celui-là a été constant. Je lui ferai passer un marché pour trois ans. Je lui donne 600^π la première année, 500^π francs les années suivantes, se fera laver à ses frais, tant que les missionnaires se feront laver au dehors.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir emporter une chapelette portative. Je crains qu'on ne puisse s'en fournir à la Rivière-Rouge d'une aussi bonne qu'on aurait pu le faire par ici. M. le supérieur du séminaire serait bien d'avis que M. Belcourt²⁰⁷ ou un prêtre âgé m'accompagnât à la Colombie.

La copie de la lettre de M. Simpson sera-t-elle le seul document que nous aurons à présenter au commandant du fort de Vancouver?

Je regrette que les circonstances m'aient privé de l'avantage inestimable d'aller à Québec me jeter aux pieds de V.G. pour en recevoir la bénédiction épiscopale, avec l'abondance de grâces qui nous seront si nécessaires. Hélas! si je n'avais l'espérance du secours de vos prières, de celles de Monseigneur de Sidyme, du clergé et de tant de saintes, je n'oserais avancer. Plus le moment approche, plus les liens se resserrent, plus l'entreprise paraît hardie, plus l'œuvre me paraît au-dessus de mes forces. Par tant me reprocher d'avoir accepté, de m'être livré entre les mains de la Providence, mais que dis-je! tant que l'on sera fidèle à la grâce, le ciel ne nous manquera pas. Mais cette grâce! Ô Dieu! soutenez vos ministres, un ministre indigne, un serviteur inutile comme moi! Si j'eusse su que je dusse être revêtu des pouvoirs que V.G. m'a donnés²⁰⁸, j'aurais mis des conditions à mon départ. J'ai honte, je demande d'aller comme simple

prêtre, pas autrement. Cependant j'accuse la réception des papiers que V.G. m'a envoyés par la voie de M. Mayrand. Il n'en est qu'un que je regrette infiniment d'avoir reçu : égalité de pouvoirs extraordinaires aux deux missionnaires, sans titre. Voilà ma pensée.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Je me permettrai de donner à V.G. quelques détails reçus sur la Colombie par un voyageur qui y a résidé pendant quinze ans et revenu en 1825.

F.N.B.

● ○ ●

À Sa Grandeur
Mgr Signay
Archevêque de Québec
Sem^{re} de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 31

Saint-Jacques²⁰⁹, 30 avril 1838

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre faveur du 27 du courant, reçue aujourd'hui p.m. Je me hâte d'y répondre, afin de tirer V.G. de l'état d'inquiétude où l'a jetée la crainte que je ne pusse obtenir un passage sur le canot à lège. À ma lettre demandant cette faveur, M. Keight me répondit d'abord qu'ayant reçu des dépêches de Londres de la maison de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, il se trouvait trop occupé ce jour-là pour me répondre, et remit cette réponse au lendemain. J'ai le sensible plaisir d'annoncer à V.G. que la réponse que j'ai reçue le lendemain a été aussi favorable que je pouvais l'attendre. Voici comment il s'exprime :

«In reply to your favor of yesterday, about being allowed a passage for yourself alone on the light canoe, I beg to intimate that in order to meet your views, a passage will be afforded you, but your baggage must not exceed a cassette of 90 lb, besides your beddings, provisions, bent, &c., will be furnished here, and the canoe will be sent of as soon as the navigation in the Ottawa River permits; of which we will give you due intimation. The other missionary (Mr. Mayrand) will have a passage as originally intended for you both in the loaded canoes, to leave this a day or two before the light canoe. Mr. Mayrand provisions and travelling appointments will also be supplied here, and he will have also timely notice when to come out. I have the honor to be, Reverend Sir, &c., &c.»

Cette lettre montre avec quelle bonté on accorde ma demande, et comment on sera traité le long de la route. Je me félicite d'avoir obtenu cette faveur²¹⁰. Je ne manquerai d'en remercier le ciel et de mettre mon temps à profit à la Rivière-Rouge. Je ne manquerai pas de donner à V.G. des nouvelles de ses missionnaires, lorsque j'en trouverai l'occasion, n'importe à quel poste.

M. Mayrand et moi, nous ignorons encore ce soir, lundi, le jour qui sera fixé pour notre départ. On disait dimanche au soir que la glace du lac des Deux-Montagnes était partie. Aujourd'hui quelqu'un rapporte qu'elle n'est descendue qu'à moitié. Si les ordres du départ arrivent demain mardi, le départ de M. Mayrand aura lieu mercredi, et le mien quelques jours ensuite sur le canot à lège. Du moins, V.G. en sera dûment avertie, aussitôt que les ordres seront arrivés.

Il a fallu mettre de côté plusieurs de mes hardes et de celles de l'engagé, pour loger quelques livres de plus, ainsi que les images, les croix, les médailles. J'en serai quitte pour rendre à l'engagé, à la Colombie, les effets qu'il laisse par ici. Quant à moi, je n'emporte que le strict nécessaire, espérant trouver là-bas les objets nécessaires à la vie. J'ai la satisfaction de dire qu'à l'aide des articles reçus de Québec par M.

Mayrand, on va compléter une chapelle portative, dont ledit monsieur pourra se servir, si le temps et les circonstances le lui permettent en montant. J'ai dessein d'avoir deux chapelles complètes pour la Colombie. Il y aura aussi deux sacs de saintes huiles. Les missionnaires vivront toujours ensemble, mais il pourra arriver que l'un des deux soit appelé pour un malade et se trouverait obligé de célébrer pour donner le saint viatique ou pour contenter la dévotion des fidèles, tandis que l'autre missionnaire serait à son poste. Je me propose de faire monter les livres et les hardes que je laisse par ici, du moins les livres qui sont d'une si grande nécessité. Cependant j'emporte Liguori²¹¹, les *Instructions familières*, les *Méditations* de Chevassu²¹², Couturier²¹³, Croiset²¹⁴ en 18 vol., le *Dictionnaire* de Boyer²¹⁵, *La Conduite des confesseurs, des âmes*²¹⁶, plusieurs cantiques spirituels avec musique; aussi quelques cahiers de musique sacrée, de l'avis de Monseigneur de Telmesse, et de plus, un violon, en boîte²¹⁷. Enfin, un bon nombre de petits livres de piété.

Il est temps que je pense à mon Saint-Pierre. C'est un malheur que j'aie oublié de la mentionner, cette paroisse, dans ma dernière lettre adressée à V.G. Ho! que j'aurais ressenti de joie et de satisfaction, si avant mon départ pour aller bien loin annoncer le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, j'avais appris qu'un prêtre aurait été nommé à cette cure, en remplacement de feu M. Daveluy²¹⁸! Monseigneur, je demande une grâce à V.G. pour ma paroisse, pour mes frères, mes sœurs, pour tous mes parents qui y résident. Je demande cette faveur pour les parents de tant d'autres prêtres que cette paroisse a fournis au diocèse : un prêtre, un curé, pour instruire la jeunesse, pour soutenir la foi, pour augmenter la piété qui, sans cela, ne fait que diminuer. Aurais-je le chagrin de penser qu'en allant porter la nouvelle du salut à des infidèles, les miens seraient exposés dans leurs intérêts spirituels? Monseigneur, je partirai avec la douce espérance, avec la ferme confiance que V.G. aura égard aux sacrifices des gens de Saint-Pierre, aux vœux de mes confrères qui y

ont pris naissance; et qu'elle accordera bien vite un curé à cette infortunée paroisse²¹⁹. Cette espérance me soutiendra, me consolera.

Je me proposais de demander à M. Keight des lettres de recommandation aux commandants des différents forts. V.G. a pris le devant, elle obtiendra aisément ce qu'elle a demandé.

J'ai pris connaissance des pouvoirs et des instructions qui me sont confiés. Il y en a dont je n'userai point parce que je [n']en suis pas digne, par exemple la bénédiction papale. Quant au reste, puisque la divine Providence me députe ou m'envoie vers les infidèles, je ne refuse pas les pouvoirs qui peuvent faciliter notre ministère et le salut des âmes, mais je dirai toujours que V.G. ne devait pas me nommer son grand vicaire : je ne l'accepte que pour la Colombie, ce titre.

Je n'espère point recevoir d'autre lettre après celle de ce jour. Je me recommande au Dieu tout-puissant et aux prières de V.G. Je lui baise les mains et les pieds, en lui demandant sa bénédiction épiscopale. Puisse la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ me soutenir, son ange me protéger, les saints prier pour nous, et combattre pour nous avec les anges; puissent les âmes ferventes du Canada et nos confrères du clergé ne pas oublier deux prêtres qui, pour la gloire de Dieu, seront si loin de leur patrie et si exposés à se perdre eux-mêmes, tout en voulant sauver les autres; car la fragilité humaine est si grande. Quant à moi, je ne suis rien, je ne puis rien; mais j'espère tout de la bonté de celui qui m'envoie. Si j'avais la vertu d'un saint François-Xavier, je me montrerais plus brave. Daignez, Monseigneur, recevoir l'expression de ma reconnaissance pour ce que V.G. fera pour Saint-Pierre; veuillez bien aussi recevoir les hommages du plus profond respect de celui qui a l'honneur de se souscrire...

F.N. Blanchet

P.-S. Je me suis oublié. J'ai outrepassé les bornes de la convenance dans cette lettre. Je n'avais pas dessein d'en écrire si long sur la quatrième page. Cependant, je dois ajouter que M. Mayrand a été, samedi et dimanche, indisposé par le mal d'estomac. Il s'est trouvé mieux, en prenant des pilules de Morrison²²⁰. Aujourd'hui, il est parfaitement bien et très riant; il se conformera, avec peine sans doute, à l'arrêt qui doit nous séparer de canot. Il se joint à moi pour offrir à V.G. ses plus profonds respects.

F.N.B.

● ○ ●

À Mgr l'archevêque de Québec
[Joseph Signay]
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 33

Séminaire de Montréal, le 1^{er} mai 1838

Monseigneur,

Hier j'annonçais à V.G. la réponse affirmative du passage sur un canot à lège, à moi accordé par M. Keight. J'ignorais le jour du départ; aujourd'hui, ce soir vers les 5 h p.m., M. Mayrand a reçu de Lachine une lettre lui enjoignant de se rendre demain, mercredi, à Lachine pour le départ à 8 h. M. Thibault et mon engagé l'accompagneront. Je dois m'attendre à ce que mon tour viendra prochainement. Ce sera sans doute jeudi ou vendredi que sera fixé le départ du canot à lège.

À propos de pouvoirs, il paraîtrait que par oubli ou autrement, les missionnaires de la Colombie n'auraient le pouvoir de marier un catholique et une protestante et vice-versa, tandis qu'ils ont celui de marier un catholique avec une infidèle, par dispense de disparité du culte dans les cas mentionnés. En attendant des pouvoirs là-dessus, je m'adresserai à Monseigneur de Montréal ou à Monseigneur de Juliopolis, en cas qu'ils pussent nous autoriser à ce faire. Nous n'avons

point non plus le droit de dispenser *inter lavantem et lavatum*²²¹.

Je termine ce matin à 7 h pour me rendre à Lachine, voir le départ de M. Mayrand, déjà en route pour ce lieu.

F.N. Blanchet, ptre



*Journal*²²². – 1. Les missionnaires de la Colombie n'ignorent pas avec quel vif empressement leurs supérieurs ecclésiastiques attendent les moindres renseignements sur leur voyage à la mission de la Colombie. S'ils ne sont pas capables de remplir en entier cette attente, ce sera du moins une satisfaction pour leurs supérieurs d'apprendre que la multiplicité de leurs occupations empêche seule les missionnaires de remplir cette tâche. S'ils donnent ici quelques notices sur la route qu'ils ont tenue, sur les lieux qu'ils ont parcourus et traversés, ce n'est qu'à la dérobée et à la hâte, en mettant de côté un grand [nombre] de faits et de circonstances qui pourraient remplir un volume, s'ils avaient le temps de les rédiger. Le cadre rétréci de cette abrégée nécessite tant de répétitions que la lecture en devient dure et insipide : c'est le caractère d'une table, d'un abrégé; en outre le temps ne permet pas de l'améliorer.

2. DE MONTRÉAL À MATHAWAN²²³

M. Blanchet, nommé missionnaire de la Colombie, laissa Montréal le 3 mai 1838, à 11 h a.m., se rendit promptement à Lachine, d'où il trouva parti le canot à lège de l'honorable CBH sur lequel il devait s'embarquer. Il donna après, le vit en haut du rapide Sainte-Anne, mais ne pouvant s'en faire entendre, il continua sa route en voiture par l'île Perrot, et Vaudreuil : ne voyant point le canot à lège sur la grève du lac des Deux-Montagnes, il pensa qu'il était en avant. Il gagna donc vers Rigaud, de là à la Pointe-Fortune, où il arriva à 11 h p.m. Personne n'avait vu le canot à lège.



À Mgr Bourget
ACAM, 195.124, 838-5

Pointe-Fortune, dix minutes après minuit
4 mai a.m. 1838

Monseigneur,

Je suis arrivé ici à 11 h demie du soir, en voiture, un peu fatigué, ayant un peu froid mais en bonne santé. Je suis en avant des canots; j'y entrerai demain matin, lors de leur passage par ici. M. Blanchet, le curé des Cèdres, aura fait connaître à V.G. que je suis arrivé trop tard à Lachine pour y trouver les canots. Ils étaient partis à 11 h a.m., une heure avant mon arrivée. Je me suis hâté de prendre un bon charlier; nous avons rattrapé le canot à lège à Sainte-Anne²²⁴, au large, en haut des rapides : nous l'avons même dépassé. Mais impossible de se faire voir et entendre. Cela nous a retardés plus d'une heure. Force a été de se décider de revenir sur nos pas, ayant été près d'une demi-lieue plus haut que l'église de Sainte-Anne. J'ai fait traverser la voiture à Sainte-Anne, je me suis rendu à Vaudreuil, lorsque le canot à lège devait se trouver au lac des Deux-Montagnes. Sans s'arrêter là qu'une minute et être entré dans l'église un instant, j'ai fait continuer ma route en grande hâte. Vis-à-vis le lac, mon homme n'a pu, à l'aide de la longue-vue, apercevoir de canot sur le rivage. La crainte de perdre du temps inutilement en traversant au lac, comme j'avais fait à Sainte-Anne, m'a engagé à faire continuer ma route par terre. À 8½ h, j'étais chez M. Vinet²²⁵, et à 11½ je me suis rendu chez madame St-Denis, au pied du courant. Je ne puis maintenant manquer les canots, soit chargés, soit à lège. Je rends grâce au Seigneur d'avoir déjoué les trames de l'ennemi. *Inimicus homo hoc fecit*²²⁶, dit l'Évangile sous un autre rapport. Je ne m'attendais pas à partir le 3 mai, vu que je n'avais reçu aucune autre notice la veille. Encore, si lors de l'arrivée de la lettre de M. Keight, le portier au lieu de porter la lettre à ma

chambre, l'avait remise à quelque monsieur du séminaire, qui me l'aurait fait parvenir, j'aurais pu être à Lachine pour les 9 heures. Mais au lieu de cela, je me rends à 9 h au séminaire et j'y trouve la lettre susdite et, malgré toute ma diligence, je ne puis partir de la ville qu'à 11 h a.m., au moment où mon canot à lège partait de Lachine. N'importe, je suis maintenant en avant. Ce départ précipité a arrêté net les impressions du départ. Tout occupé de mon accident, j'ai pu même faire à mon frère un adieu qui dans toute autre circonstance pouvait être accompagné des impressions les plus saignantes. Ainsi l'a voulu le Seigneur. Que son saint nom soit béni et loué!

Je termine pour prendre un peu de repos, et prie V.G. de vouloir agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être...

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Je prie V.G. d'offrir mes profonds respects à Monseigneur de Montréal, et de permettre à M. Truteau, secrétaire, de donner à M. le curé des Cèdres de mes nouvelles. Cette lettre pourrait ensuite être communiquée à Monseigneur de Québec pour son information et celle de Monseigneur le coadjuteur, accompagnée des profonds respects de son soussigné.

M. Doré, chartier de Lachine, se présentera à M. le secrétaire Truteau, au défaut de M. le curé des Cèdres, pour être payé de son voyage, le cheval étant à lui, la voiture appartenant au séminaire – point de frais fixés.

F.N.B.

● ○ ●

Journal. – Le 4 mai matin, les canots chargés passèrent du côté de Carillon, vis-à-vis la Pointe-Fortune. Le canot à lège ne paraissant point, à 11 h a.m. M. Blanchet crut qu'il était prudent d'aller pren-

dre passage sur les canots chargés. Il monta le Long-Sault par terre, passa Grenville, alla au-delà de la Pointe à l'Orignal, attendre les dits canots, dans lesquels il s'embarquera à 4 p.m., pour aller camper plus haut, sur les 8 h.

Le 5, la pluie à verse obligea de camper à 11 a.m. pour le reste de la journée.

● ○ ●

Monseigneur Jos. Signay
Évêque de Québec
Sémin^r Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 35

Bytown²²⁷, le 6 mai 1838

Monseigneur,

Je suis embarqué ce matin à 3 h. Le canot à lège m'avait devancé. J'avais donné après par la route de Vaudreuil, de Rigaud, Pointe-Fortune; de la Pointe à l'Orignal, je m'étais embarqué dans les canots chargés qui m'ont emmené jusqu'à la distance de douze lieues de Bytown. Ce contretemps a eu lieu par un oubli de n'avoir pas été prévenu que le canot à lège m'attendrait au lac des Deux-Montagnes où il m'a attendu pendant 12 à 15 heures, tandis que j'étais en avant. Vis-à-vis le lac, n'ayant point vu de canot de l'autre côté, j'avais compris que le canot était parti. Je m'étais trompé : il y était et m'attendait.

Le temps a été mauvais ces deux jours derniers. Ce matin à 8½ h, le soleil est beau. Les voyageurs sont contents. Je le suis aussi, après quelque crainte ci-devant. M. Mayrand que je laisse derrière avec M. Thibault, est bien. Nous serons, M. Hargrave et moi, à la Rivière-Rouge vers le 6 juin, si les glaces ne nous retiennent point.

Je termine ici, je puis à peine écrire dans le canot, l'eau tombe sur mon papier. Je prie respectueusement V.G. de présenter mes profonds respects à Sa Grandeur Monseigneur de Sidyme, me recommandant avec instance à ses ins-

tantes prières. Qu'il plaise aussi à V.G. d'avoir la bonté de présenter mes humbles respects à messire Parant, supérieur du séminaire de Québec, à messire Demers, grand vicaire, et aux autres messieurs auxquels je me recommande avec mon compagnon futur. M. Hargrave est un parfait gentilhomme; j'ai déjeuné ce matin aussi bien qu'à ma maison. J'ai un peu souffert ces jours derniers par le mauvais temps et par la route faite en voiture. Cela se passera. Ce sont des fleurs.



James Hargrave

Si j'étais mieux situé et mes idées étaient mieux recueillies, je voudrais offrir au comité de la propagation de la foi à Québec mes plus sincères remerciements pour sa générosité envers la mission de la Colombie. Les missionnaires de ladite place n'oublieront pas ces actes de bienfaisance envers les pauvres Colombiens; nous nous efforcerons de leur imprimer avec les vérités de la foi les impressions de la reconnaissance pour le prélat auguste et les fidèles qui coopèrent au salut de ces pauvres âmes.

J'apprends que les habitants de Walamet, au sud de la Colombie, sont au nombre de près de 125 familles, tous Canadiens, à quelque exception près. On me dit qu'on attend avec hâte les missionnaires.

Ce sera peut-être la dernière lettre que je ferai parvenir à V.G. dans l'Outawa. J'écirai de la Rivière-Rouge. M. Hargrave m'apprend que les vaisseaux de la Colombie partent de l'Angleterre au mois de juin. En se hâtant, on pourrait par cette voie nous faire parvenir quantité d'effets de grande nécessité : croix, médailles et ornements. Le voyage se fait en 150 jours²²⁸. Les vaisseaux reviennent par la même voie.

Je prie V.G. de m'excuser pour la présente, elle se ressent de l'agitation du canot. Je profite de cette occasion pour renouveler mes humbles respects et l'expression de la profonde vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être pour la vie...

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Journal. – Le 6, jour du dimanche, M. Blanchet mit pied à 3 h a.m. dans le canot à lège qui l'avait attendu au lac des Deux-Montagnes jusqu'au 4 mai, à 4 h p.m., temps auquel M. Hargrave, écrivain, *Chief Trader* et membre de l'honorable CBH, partit, après s'être assuré que le missionnaire était monté et passé par terre. Ayant campé ce jour-là à la Pointe-Fortune, il était venu, le 5, camper à sept lieues de Bytown, quelques lieues plus bas que le campement des canots chargés. Au campement du déjeuner sur la rive droite, M. Blanchet reçut la visite du révérend M. P. Brunet²²⁹, curé de la Petite-Nation. On laissa en arrière la rivière, le canal du Rideau²³⁰ et Bytown; et, passant au pied de la chute et de ses chaudières, on alla



Colonel By surveillant
la construction du canal Rideau, 1826

www.bac-lac.gc.ca

mettre pied à terre à Hull. M. Hargrave et M. Blanchet entreprirent de faire à pied le portage des chaudières qu'on dit avoir trois lieues : le bagage fut transporté sur un wagon. Le canot fit le tour de la grande pointe, en coupant quelques petites pointes où il fallut faire portage. Il arriva au village Aylmer peu après nous. On s'embarqua à 3 h p.m. pour traverser le lac des Chaudières et aller

camper au pied de la chute au Chat, sur la rive opposée du fort de l'honorable CBH bâti sur la rive gauche.

● ○ ●

Mgr Ign. Bourget
Év. de Telmesse
ACAM, 195.124, 838-4

En deçà de Bytown, en canot, le 6 mai 1838
Monseigneur,

Je me suis embarqué dans le canot à lège vers les 3 h du matin. Ce canot m'avait attendu au lac des Deux-Montagnes, tandis que j'étais en avant pour ne l'avoir point vu sur le rivage, du côté opposé.

Je suis en compagnie de M. Hargrave²³¹, vrai gentilhomme. C'est vraiment étonnant avec quelle politesse ces messieurs de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson en usent avec nous dans les canots et à terre. M. Macferson, conducteur des canots chargés, est rempli d'égards pour M. Mayrand, et a été ainsi pour moi.

Je prie de présenter mes humbles respects à Monseigneur de Montréal; M. le secrétaire voudrait faire présenter mes respects à M. Quiblier, supérieur, et lui faire connaître que je suis en route.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. Ma lettre se ressent de l'agitation du canot. Je viens d'écrire à Monseigneur de Québec. L'eau tombe sur ma lettre.

● ○ ●

Journal. – Le 7, on fit le portage de la chute au Chat, en haut duquel, dans l'espace de deux lieues, on ne fit que passer entre des îles, des rochers, des écueils très dangereux à cause de la force du

courant qu'il y a à surmonter. Le canot toucha sur une roche dans une mauvaise place avant d'arriver au Portage de sable. On avait passé le lac des Chats. On fit le portage de la montagne, long de 500 pas, celui du grand Calumet, de deux milles; et l'on alla camper à neuf lieues du fort Coulonge.



Phillip John Bainbrigge, *Canots de la Compagnie de la Baie d'Hudson aux rapides des Chats.*

BAC,1983-47-18

Le 8, étant entré dans le lac Coulonge, et ayant passé la rivière Noire et celle de Coulonge, on alla au fort de ce nom pour y saluer M. Severight²³², écr, C.F. et membre de l'honorable Compagnie. Le fort Coulonge est, dit-on, à 70 lieues de Montréal. Ayant laissé ce poste à 10 a.m., on passa les îles des Allumettes, le portage de la Culbute et un grand nombre de rapides et de dalles. Ce jour-là, on arrêta au fort William, situé sur la rive gauche du lac des Allumettes, à huit lieues du fort Coulonge. Après avoir salué M. Brown²³³, *Post Master*, on partit au bout d'une demi-heure pour aller camper à trois lieues plus loin.

Le 9, on passa la rivière Creuse, les pointes au Mai, au Baptême, la rivière au Moine, après avoir fait les portages des deux Joachim. On alla dîner au poste de M. Cayer, commis; ayant passé un bon nombre d'îles, de rapides, M. Hargrave, dans une décharge d'hommes, s'étant avancé trop loin, s'écarta; le guide l'ayant rencontré comme il s'en revenait, après deux heures d'absence, on alla camper en bas du rapide de la roche Capitaine.

Le 10, on fit le portage de la roche Capitaine, le portage des Deux-Rivières, la décharge du Trou, le portage de l'Éveillé, celui du gros Rocher; on passa la rivière à l'Ours, et l'on fut camper à 7 h p.m. au poste de Mathawan²³⁴, commis aux soins de M. LeSage. On se trouvait à 30 ou 40 lieues du lac Tamiskaming, à 115 lieues de Montréal, distance parcourue du 3 au 10 mai, en montant tantôt à l'aviron, tantôt à la ligne, que les hommes tirent étant souvent à

l'eau depuis le genou jusqu'à la ceinture; faisant des portages ou des décharges tantôt d'hommes, tantôt avec des fatigues peu communes.

3. DE MATHAWAN AU FORT DE LA CLOCHE

On laissa le poste de Mathawan le 11 mai. Ayant traversé et laissé l'Outawa, on entra dans la petite rivière qui prend son eau en-deçà de la hauteur des terres qui séparent les eaux du Nipissing de celles de l'Outawa. On fit en ce jour un grand nombre de portages et de décharges tant d'hommes que de pièces, pour éviter les chutes ou pour monter plus aisément les rapides.

On nomme le portage du Plain-Chant, les deux décharges des Rose et du rapide à Campion, celui du gros Rocher; on laissa à la droite la Porte de l'enfer. La décharge des Épingles, le portage du Paresseux, la décharge de la Prairie, de la Cave, le rapide des Perches, celui du Talon, celui des Musiques, du Pin des musiques vinrent ensuite, on était sur le lac de la Tortue; on campa sur une de ses îles. Ce lac a plusieurs lieues de long, ses eaux se déchargent par un petit ruisseau dans le lac des Musiques.

Le 12, on traversa le lac de la Tortue, en haut duquel ayant passé un petit rapide, on se trouve sur le lac des Vases, après en avoir fait le portage. On entreprit ensuite le portage de deux milles de la hauteur des terres, au bout duquel on tombe sur un petit ruisseau, de la largeur du canot : il y fut traîné à lège, ensuite déchargé, et enfin à lège. On laissa cette petite rivière pour faire un portage d'un mille; alors on la retrouva large de 20 pieds. À son embouchure au lac Nipissing, elle a un demi-arpent. On entra à 11 a.m. dans le lac; à 3½ p.m. on l'avait traversé. Ayant passé les 14 Croix et un bon nombre d'îles, on arriva aux Chaudières où, ayant fait un portage de trois arpents, on se trouva à camper sur le bord des eaux de la rivière des Français.

Le 13, jour du dimanche, on sauta sept rapides avant 9 h a.m., du nombre desquels sont les décharges des Pères, des Faucilles, des Parisiens; le portage ou la culbute des Récollets. On passa le lac du Bœuf qui est rempli d'îles. On sauta après-midi quatre rapides dont le dernier est très dangereux. Les petites Faucilles et les Dalles vinrent en dernier lieu. Il se trouve en bas de la rivière des Français un grand nombre d'îles, de rochers, avant d'arriver au lac Huron, que l'on atteignit à 6 h p.m., et l'on alla camper à trois lieues plus loin. Le missionnaire n'avait pas d'ornement pour célébrer la sainte messe, il se contentait [de réciter] le chapelet et les prières de la messe, les jours de dimanche. C'est ce qu'il avait fait ce jour en faveur des hommes.

Le 14, le détroit et la montagne de la Cloche furent passés. Le fort de la Cloche²³⁵ se trouvant à sept à huit lieues au-delà, on s'y rendit afin de saluer M. Bethen²³⁶, écr, C.T. et membre de l'honorable CBH. Du 11 au 14 mai, on comptait 74 lieues par une marche forcée de jour et de nuit.

4. DU FORT DE LA CLOCHE AU SAULT-SAINTE-MARIE

Après avoir passé quelques [heures] avec M. Bethen, on poussa au large; on passa les îles aux Serpents, et l'on fut camper 12 lieues plus loin que le fort.

Le 15, on passa le détroit de Missogué, les îles Manitou au large, la pointe des Grondines, l'île au campement de l'Ours, la baie où est situé le poste de M. McKay, l'île Saint-Joseph au large, et l'on campa à sept lieues du Sault-Sainte-Marie.

Le 16, on traversa le détroit Saint-George, afin d'aller monter le long du territoire américain, ayant à la droite l'île au Sucre, et le fort Brady à la gauche; on traversa la rivière et l'on arriva à 7 a.m. au fort du Sault. De la Cloche à ce poste, on comptait 50 lieues faites à la rame et à la voile.



Monseigneur de Québec

&c., &c., &c.

Sémin^r Québec

AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 39

Sault-S^{te} Marie, à 246 lieues²³⁷ de Montréal

Mercredi matin le 16 mai 1838

Monseigneur,

Je suis arrivé ce matin au Sault-Sainte-Marie vers les 7 h; je me hâte de profiter de quelques heures pour donner à V.G. de mes nouvelles. Ma santé est bonne malgré le froid, la pluie, l'humidité des nuits. Ce ne serait pas impunément que, dans le Bas-Canada, je coucherais ainsi exposé à l'air. J'en serais quitte pour des coliques et quelque chose de plus. Mais il paraît que je me suis fait au voyage depuis Montréal. Le canot à lège ne perd guère de temps. On part le matin à 1½ ou à 2 h a.m. On marche jusqu'à 8 h. Vient, après, le dé-

jeuner, pour lequel il est alloué ½ heure. On part et les hommes nagent²³⁸ jusqu'au dîner, qui a lieu vers les 2 ou 3 h p.m. Pas plus d'une demi-heure pour dîner. On se met de nouveau en marche. On arrête et on campe sur les 8 h p.m. Les engagés *font la chaudière*²³⁹, soupent et se couchent bien vite après, fort fatigués.

On s'est rendu ici en 11½ [jours], de Lachine. De Mattawain, où l'on laisse l'Outawa pour monter une rivière appelée Nipissing, on a fait le trajet en deux jours. La première journée, on a passé la hauteur des terres qui séparent les eaux qui coulent dans l'Outawa d'avec celles qui coulent dans le lac Nipissing; et l'on alla camper à l'entrée de la rivière des Français que l'on a descendue en une journée. En deux jours on a traversé le lac Huron, et nous voilà ce matin, en bonne santé, au Sault-Sainte-Marie.

M. Hargrave, bourgeois dans le canot léger, a bien réprimandé mon chartier, M. Doré, lorsque passant vis-à-vis le lac des Deux-Montagnes, il ne m'avait pas traversé là, au lieu de me conduire plus loin. Ce M. Hargrave me dit qu'il était entendu que je devais rattraper le canot au lac des Deux-Montagnes. Il a été surpris que M. Keight ne m'ait pas prévenu de cela et, s'il me l'a dit, le trouble et l'inquiétude où je me suis trouvé m'ont empêché de l'entendre. Et alors de là est venu le contretemps. M. Doré, employé par l'honorable Société, devait avoir connaissance de ces faits. M. Hargrave m'a dit que le désir de gagner quelque chose pourrait bien l'avoir porté à ne pas regarder bien exactement avec la longue-vue que je lui passai pour examiner si le canot était au rivage du lac des Deux-Montagnes. Quoi qu'il en soit, je jugeai à propos de pousser en avant pour rattraper soit le canot à lège, soit les canots chargés. Je me rendis donc jeudi soir à Carillon. Les canots chargés arrivés et passant à 7 h du matin vendredi, et n'ayant eu aucune connaissance du canot léger, et me disant qu'il devait être en arrière, je résolus de l'attendre. Mais ne le voyant pas arriver à 11 h a.m., l'inquiétude me saisit. Je courus après les canots chargés et

me jetai dedans, à 4½ p.m., vendredi, et voyageai avec eux le samedi. Dimanche, à 3 h a.m., le canot léger arriva à notre camp. M. Hargrave m'attendit le jeudi après-midi; le vendredi, il envoya une première fois de l'autre côté pour avoir de mes nouvelles. Le même jour après-midi, il envoya de nouveau et eut la nouvelle que j'étais passé. Il partit alors, et m'a dit qu'il devait m'attendre au lac des Deux-Montagnes jusqu'au samedi, s'il n'eût aucune nouvelle de moi. Ceci montre qu'il n'y a aucune faute de la part de ce monsieur, qui est bon, honnête, poli d'une manière surprenante. Je dis ceci pour laver la Société de l'odieux que le départ du canot a pu occasionner.

Nous nous sommes rendus ici en 11½ jours de marche. C'est, me dit-on, le tiers du chemin. M. Hargrave m'a dit, l'ayant mieux compris, que les vaisseaux de la Société pour la Colombie partaient d'Angleterre en septembre prochain. Il m'assure qu'une caisse de livres (des miens) envoyés d'Angleterre, serait mise à bord et emportée sans frais. Du moins, V.G. pourrait ordonner que l'on écrivît à l'agent de Monseigneur Provencher, afin de nous faire envoyer par cette première occasion des livres, des ornements, des calices, burettes, pierres sacrées, images, croix, médailles, &c. Les vaisseaux se rendent en cinq à six mois. Des livres de controverses, de piété, de sermon, des commentaires sur l'Écriture sainte, l'histoire de l'Église, &c., seraient des livres à ne pas oublier.

Je termine sans avoir le temps de repasser cette lettre écrite à la hâte. Point d'accident jusqu'à présent; le ciel nous a favorisés. M. Mayrand était en bonne santé lorsque je le laissai, en bas de Bytown. Je prie V.G. de me pardonner, en la priant d'avoir la bonté de présenter mes humbles et profonds respects à Monseigneur [de] Sidyme, coadjuteur. J'oserai encore prier V.G. d'offrir mes profonds respects à M. le supérieur du séminaire de Québec et à messire Demers, me recommandant à leurs ferventes prières.

J'ai donné de mes nouvelles à Monseigneur de Telmesse et à mon frère le curé des Cèdres. Je fais passer cette lettre par la poste des États, vis-à-vis de cette place.

Je prie V.G. de recevoir l'expression du profond respect et le tribut d'hommages et de la vénération avec lesquels j'ai l'honneur de me souscrire...

F.N. Blanchet, ptre
Miss^r de la Colombie



Journal. – 5. DU SAULT-SAINTE-MARIE
AU FORT MICHIPICOTON

Ayant [pris] le déjeuner et le dîner avec M. Nourse²⁴⁰, écr, C.T. et membre de l'honorable Compagnie, le départ fut ordonné à 1 h p.m. Le portage d'un mille était fait tant du canot que du bagage, on s'embarqua sur le lac Supérieur. On passa les pointes aux pins, aux chênes, et l'on fut camper au petit cap, ayant eu tout le temps un gros vent contraire.

Le 17, on passa un grand nombre d'îles, le gros cap vers midi, l'île aux Érables, les îles Mamens et le détroit de ce nom, et l'on alla camper sur l'île de Montréal, ayant passé auparavant la baie de Batchiwina.

Le 18, on laissa en arrière aux gravois, le rocher de Gargant-wam celui des Éperviers, un grand nombre d'îles jolies; et, ayant monté la rivière Michipicoton, l'on alla camper au poste de ce nom. Du 16 au 18 mai, on avait fait 50 lieues par des journées de 15 à 18 à 20 heures de marche, suivant la marche ordinaire du canot à lège. C'est du fort Moose sur la baie d'Hudson que ce fort et plusieurs autres tirent leurs marchandises à travers les terres.

6. DU FORT MICHIPICOTON AU FORT DU PIC

M. Cameron, écr, C.F. et membre de l'honorable CBH, avait reçu ses hôtes avec beaucoup d'égards. On le laissa à minuit. La grande anse, le gros cap, les rivières aux Poissons blancs, au Cormier, à la Chienne, furent passées. On laissa encore en arrière l'île de Michipicoton, la Tête à la loutre, les trois rideaux de la loutre, les petits Écrits, les grands Écrits, et la rivière Blanche. Et l'on campa à la rivière aux Loutres à sept lieues du Pic.

Le 20, jour du dimanche, le vent retardant beaucoup la marche, on ne put atteindre le fort du Pic qu'à 10 h a.m., après avoir monté la rivière de ce nom. De Michipicoton au fort, on compte 30 lieues.

7. DU FORT DU PIC AU FORT WILLIAM

M. Hargrave et le missionnaire furent fort bien reçus par M. McMorray, écr, C.F. et membre de l'honorable Compagnie. Après y avoir pris le déjeuner et le dîner, et avoir fait un baptême, on quitta le Pic à 2 h p.m. Deux grandes baies, de cinq lieues chacune, ayant été passées à la voile et à l'aviron, on alla camper dans l'anse à la Bouteille.

Le 21, on passa la rivière Noire, les petits Écrits, les Pays plats, la Roche cassée, la Roche debout, et l'on campa à Chagana.

Le 22, on traversa une baie de trois lieues, la baie de Nipigon, les îles de roches, les petits Pâtés, l'île du Tonnerre, à la droite, une porte dans le roc du même côté, l'île au Pain de sucre, au milieu de la baie Noire de cinq lieues, que l'on traversa pour atteindre l'île de travers qui vint à propos, au moment où s'élevait un gros vent, à la fin de cette grande traverse. Le même vent ayant fait courir quelque danger dans la traverse de deux lieues de l'île de travers, au fort William, on arriva à 4 h p.m. au fort de ce nom en montant la rivière Taministigouïa. Du Pic au fort William, on comptait 60 lieues, parcourues à la voile, à l'aviron, de nuit et de jour. On campa à ce fort.

8. DU FORT WILLIAM À LA HAUTEUR DES TERRES

Le commandant du fort William, M. McIntosh, écr, C.F. et membre de l'honorable Compagnie, donna l'hospitalité à ses hôtes, leur fournit des rafraîchissements. M. Blanchet ayant un mariage et six baptêmes, s'embarqua le 23 mai, avec M. Hargrave, sur un canot du nord, afin de monter la rivière Taministigouïa. Cette rivière renferme beaucoup de petits rapides, les hommes firent usage de la perche; ils passèrent la pointe aux Murons, celle des Trembles. On fit le portage du Paresseux, celui de la Montagne, à 12 lieues du fort William, afin d'éviter une chute de 100 pieds, et l'on alla camper au bout du portage de l'*Écarté*.

Le 24, jour de l'Ascension, on fit les décharges des Roses, du grand rapide, le portage de l'Île, celui du Raccourci, de la Grosse roche, des Couteaux, des Épinettes; les décharges des Trembles et de la Droite. Le canot fut déchiré dans le rapide des Épinettes, de 10 pouces sur 4. On passa la rivière du Bois blanc, on fit le petit portage du Chien, celui de Bélanger, le grand portage du Chien, de trois milles de long, en franchissant une montagne de 400 pieds de

haut. Par ce portage, on évite plusieurs chutes qui se trouvent à la gauche. Le haut de cette montagne est un beau point de vue qui domine sur le lac Supérieur : on y voit les îles du Tonnerre et du Pain de sucre, etc. Rendu au bout de ce portage, il était temps de camper.

Le 25, on traversa le lac des Chiens – on lui donne six lieues de long – et l'on entra dans la rivière du même nom. L'ayant suivie dans ses mille tours et détours, et monté jusqu'à 4 p.m., après avoir passé un grand nombre de fourches, à droite et à gauche, elle prend le nom de rivière au Foin, de rivière à la Quenouille, au bout de laquelle on trouve les lacs de la Quenouille, des Vases, des Eaux froides, avec leurs portages. Cette petite rivière, qui porte ses eaux au Saint-Laurent, prend sa source sous de gros cyprès, non loin de son lac. Ce jour-là même, on entreprit le premier des trois portages qui font la hauteur des terres, entre le lac Winipie et le lac Supérieur. Le premier portage comprend deux lieues et neuf pauses. On monta une hauteur de 200 pieds, on marcha dans le portage des Prairies, et l'on alla camper à la première pause, près un petit lac Rond. On était à la hauteur des terres. Du 23 au 25 mai, on avait 56 lieues.

9. DE LA HAUTEUR DES TERRES AU FORT DU LAC LA PLUIE

Le 26, on acheva de faire le portage des Prairies, on traversa le lac du même nom, large de quatre arpents. On fit le portage du Milieu, d'un mille de long, à la suite duquel se trouve le lac des Savanes, de 15 arpents de large. Enfin, on fit le troisième portage, celui de la Savane, par un très mauvais chemin. Ce portage a deux milles de long et quatre pauses. Il est probable que les eaux de ces lacs coulent vers le Winipie, quoiqu'on ne sache pas où. On s'embarqua à midi sur la rivière des Embarras, du côté de sa rive droite : en ce lieu, elle a 20 pieds de large et 10 de profondeur; elle prend sa source plus haut dans les montagnes. On descendit cette rivière depuis midi jusqu'à 6 h p.m. en faisant un portage et passant par-dessus un grand nombre d'embarras, qui retardèrent beaucoup la marche. À 6 h p.m., on tomba sur le Mille-Lacs, ou plutôt Mille-Îles, par un temps froid, accompagné de vent et de neige. Après deux lieues de travail, on campa sur une de ses mille îles.

Le 27, jour du dimanche, le canot toucha fond trois fois, on se crut en danger une fois dans la tempête de vent et de neige : on relâcha depuis 6 h a.m. jusqu'à 3 h p.m. Ayant achevé de traverser

ce lac dangereux, on alla faire le portage du Baril, au bout duquel on campa près le lac Lapente.

Le 28, on traversa ce lac, celui de la Carpe, celui des Pins, à l'extrémité duquel on fit une décharge d'hommes. Enfin, ayant fait le portage des Français, on descendit la rivière de ce nom, depuis 10 h a.m. jusqu'à 4 p.m., en faisant mille tours et détours, afin d'éviter un très mauvais portage de trois milles, celui de la Savane. On passa ensuite le lac du Poisson doré, on fit le portage des Morts, celui des Deux rivières, au bout duquel on alla camper. Le lac du Poisson doré doit être sur la carte de l'honorable CBH, le premier de l'Éturgeon (*the upper*).

Le 29, on traversa le second lac de l'Éturgeon, auquel on donne 10 lieues; et préalablement, celui de la Tortue. On fit le portage des Épingles, celui de la Culbute du petit rocher, celui de l'Île; on passa le lac Lacroix ou du Bœuf. On dit qu'il se trouve un poste de l'honorable Compagnie sur la rive gauche. On avait descendu ce que l'on appelle la rivière Maligne. On tomba sur la rivière Micanne, dans laquelle on sauta 12 à 15 rapides assez dangereux. On campa à 10 h p.m., à six lieues de la chute de ladite rivière, près le lac La Pluie.

Le 30, étant descendu trois lieues, on laissa cette rivière pour faire les deux portages neufs, afin d'éviter la grande chute. On était parvenu au lac La Pluie, on le traversa ce jour-là, on descendit la rivière de ce lac, l'espace d'une demi-lieue, et l'on arriva au fort du lac La Pluie sur les 2 p.m., après avoir fait un portage de huit arpents pour éviter la chute qui se trouve vis-à-vis le fort. De la hauteur de ce fort, on compte 98 lieues faites du 26 au 30 mai.

10. DU FORT DU LAC LA PLUIE AU FORT ALEXANDER

Le commandant de ce fort, M. McDonald, écr, C.F. et membre de l'honorable Compagnie, reçut ses hôtes en gentilhomme. Le révérend M. Belcourt, missionnaire des Sauteux de la Rivière-Rouge, s'y trouvait.

Le 31, la messe fut célébrée et le départ eut lieu après le déjeuner. M. Hargrave et M. Blanchet s'embarquèrent en bas de la chute, sur la rivière du lac La Pluie; ils passèrent un grand nombre d'affluents, plusieurs camps de Sauteux, les longs saults, la rivière de la petite et de la grande Fourche, celle du Fèvre, de Lavallé, ainsi que plusieurs rapides. Ils campèrent à trois lieues du lac des Bois.

Le 1^{er} juin, on passa près des écueils du bas de la rivière, et on entra dans le lac des Bois, couvert d'îles bien boisées. On gagna à la droite, vers la pointe de sable; ayant traversé deux grandes

baies, on alla camper à deux lieues du bout du lac ou du portage du Rat.

Le 2, on fit le portage du Rat; et après une demi-heure donnée à M. McKensie, P.M. à son poste du Rat, on se mit à descendre la rivière Winipie. On passa des îles, des rochers; on fit des portages aux chutes impraticables, on sauta les grandes et les petites dalles, plusieurs petits rapides; dans la route de ce jour, on nomme le portage de la Terre jaune, celui de la chute à Chovette, celui de la Terre blanche, la décharge de la Cave, le portage de l'Île, au bout duquel on alla camper.

Le 3, jour du dimanche, les prières de la messe et du chapelet furent récitées. On nomma dans ce jour les portages de la Pointe de bois, du petit Rocher, du Brûlé, de la chute aux Esclaves, de la Barrière. On fit encore les décharges du grand Rapide, des petites Faucilles, ensuite de quoi on entra à 4 p.m. dans la rivière Blanche, ainsi appelée à cause du grand nombre de ses chutes. Où il faut faire portage ou décharge. On en compte sept dans l'espace de quelques lieues; elles ont de 10 à 15 pieds de haut. La forme de ces chutes est d'une variété et d'une magnificence admirable et étonnante. On alla camper à 10 p.m. au-delà du lac du Bonnet, auquel on donne deux lieues.

Le 4, dans l'espace de 10 lieues, se trouvent les portages du petit Rocher, du Bonnet, du brûlé du Bonnet, du grand Bonnet, de 15 arpents, du galet du Bonnet, la décharge de la Terre blanche; viennent ensuite, après ces 10 lieues, le premier et le second portage des Eaux qui remuent, fait vers midi. C'était le dernier portage de la rivière : les hommes étaient fatigués, ils reçurent le filet. On s'avança vers le fort Alexander, malgré le vent contraire; on l'appelle aussi le fort du Bas de la rivière. On y arriva à 2 h p.m., ayant fait du 31 mai au 4 juin, sans aucun accident, 120 lieues à travers un nombre considérable de mauvais pas, de rapides, de portages et de décharges, que quelques-uns font remonter au nombre de 75.

11. DU FORT ALEXANDER AU FORT GARRY

Le même jour, on laissa à 4 h p.m. le fort du Bas de la rivière, où M. Charles Forest, P.M., homme très intelligent et bien capable, avait reçu les deux voyageurs et leur avait donné à dîner. Ayant à peu près deux heures pour sortir de la rivière, on se trouva enfin sur le lac Winipie; ayant fait une traverse de cinq lieues pour atteindre l'île à la Biche, les voyageurs allèrent de là cinq lieues plus loin camper à l'est de la Pointe du grand marais.

Le 5, ils partirent à 1 a.m., firent une traverse de sept lieues, avec beaucoup de misère à cause du vent contraire; ils arrivèrent enfin à l'entrée de la Rivière-Rouge, qu'ils eurent de la peine à trouver à cause de son grand nombre de chenaux. Les hommes firent des efforts toute la journée contre le courant et le vent. On arriva au fort Garry à 9 p.m. Alexander Christie, écr, C.F., commandant du fort, et les autres messieurs, membres de l'honorable CBH, reçurent le missionnaire avec des marques d'attention et de respect. M. Blanchet, après avoir offert ses respects à Alexander Christie, écr, et ses remerciements à M. Hargrave, écr, son excellent compagnon de voyage, se hâta de traverser la rivière, sur le bord de laquelle il rencontra le révérend M. Jean-Baptiste Thibault et M. Modeste Demers, dont il serra la main avec affection et émotion. Sa Grandeur Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, avait eu la bonté de sortir de sa maison et de se rendre sur la côte; le missionnaire lui donna des marques de son profond respect, se jeta à ses genoux pour recevoir sa bénédiction pastorale. Du fort Alexander au fort Garry, on compte 35 lieues, dont 15 dans la Rivière-Rouge. Au compte des voyageurs, il y a 698 lieues de Montréal au fort Garry.



Mgr Joseph-Norbert Provencher

• ○ •

À Madame veuve Peltier²⁴¹

Dame veuve Peltier

MM. Louis, Félix, Thomas, Michel, André, Hubert Blanchet

ASQ, Polygraphie 172

Rivière-Rouge, 19 juin 1838

Mes très chers frères,
Sœurs et belles-sœurs,
Nièces et neveux,

Ce que je vous avais annoncé à la fin d'août 1837 comme incertain s'est réalisé. Je vous ai vus tous et vous ai dit [un] adieu que je n'aurais pas occasion de renouveler de sitôt. Je ne suis plus parmi vous. Je suis loin de ma patrie, loin du Canada. Je suis parti pour le poste auquel on m'avait précédemment nommé : la rivière Colombie, de l'autre côté du continent de notre terre de l'Amérique, sur l'Océan Pacifique, à 1800 lieues²⁴² de Montréal. Le temps des pâques ne m'a pas permis de descendre et d'aller vous embrasser encore une fois²⁴³. Je n'ai pas eu même le temps de vous écrire avant mon départ, laissant ce soin à M. le curé des Cèdres, mon bien-aimé frère et le vôtre. C'est sur lui que vous jetterez les yeux maintenant; il sera votre consolation. Le bon Dieu l'a éprouvé, mais il saura le justifier. Ayant donc le temps de vous donner de mes nouvelles, j'en profite.

Mon voyage de Montréal à la Rivière-Rouge a été heureux : point d'accident, point de malheur, grâce aux prières des âmes ferventes du Canada et des vôtres en particulier. Je suis parti le 3 mai de Montréal et me suis rendu à ce poste le 5 de juin au soir, la seconde fête de la Pentecôte. Je me suis rendu en 20½ jours de marche. Dans 20½ jours, on a parcouru près de 700 lieues en canot, tantôt dans des rivières, dans des lacs, faisant beaucoup de portages tant du canot que des effets pour la distance depuis deux à trois perches jusqu'à deux lieues, et il a fallu passer au milieu de bien des rapides et de très forts courants bien dangereux et en grand nombre. Mais l'habileté des guides et en plus le secours d'en haut les

font éviter, les font passer sans grand danger. J'ai frêmi plus d'une fois à la vue des lames, du vent, des remous et des tourniquets d'eau. Notre canot a été déchiré plusieurs fois. La première fois, une roche en couteau lui enleva 21 pouces d'écorces sur 10 pouces de largeur, en montant à la perche dans des rapides. Force fut de descendre à la hâte et de gagner terre. Les éclisses avaient retenu l'eau; sans cela, on aurait empli. Une cassette fut mouillée mais non la mienne.

On se levait tantôt à minuit, à 1 h, à 2 h, à 3 h, mais le plus souvent on continuait la route jusqu'à 2 h de l'après-midi; venait ensuite le dîner. On marchait en juin, le soir, jusqu'à 8 h, quelquefois 9. On a été même plusieurs fois jusqu'à 10. On a fait nos 700 lieues dans l'espace d'environ 488 heures de marche active, mettant de côté le temps du déjeuner, du dîner. Nous avons été 91½ heures en route, mais il n'y a eu que 27½ jours de marche active. Neuf jours ont été perdus en arrêts aux différents forts et postes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Nous avons été bien peu dégradés par le vent et le mauvais temps. Le monsieur qui m'accompagnait a été plein de politesse. J'ai beaucoup souffert du froid; la glace a pris plus d'une fois sur le canot, sur les avirons et sur les mains des voyageurs, le matin. Dans les grands lacs, c'était pénible à voir se jeter à l'eau dans les courants, jusqu'à la ceinture, afin de tirer le canot à la ligne.

Maintenant je me suis remis de mes fatigues. Je suis bien ici, chez Monseigneur de Juliopolis. Il y a ici quatre prêtres. M. Demers monte à la Colombie avec moi. Nous ne partirons d'ici que le 15 juillet prochain, pour avancer vers notre chère et bien éloignée Colombie. On mettra, me dit-on, 2½ mois à s'y rendre : neuf fois en berge, deux fois à cheval, pour passer d'une rivière à une autre. On me disait qu'il fallait six mois pour s'y rendre, mais cela est trop. Mais on mettra bien 3½ à 4 mois. Les canots chargés viennent et ne sont pas encore arrivés. Le canot à lège, dans lequel on m'a accordé un passage, les a devancés de quinze jours. Voilà un petit détail

que je crois devoir vous intéresser, en attendant un plus long.

J'espère que la présente vous trouvera tous en bonne santé. Je vous la souhaite longue, afin que vous ayez le temps d'établir vos enfants. Montrez-leur avant tout la crainte et l'amour de Dieu, formez-les à la religion, à la piété et à la ferveur de plus en plus; montrez-leur l'exemple des vertus que vous aimez à voir briller en eux. Aimez-vous les uns les autres. Voyez-vous avec joie et plaisir, et n'oubliez pas le beau dimanche en 1837 où on avait la joie et la consolation d'être réunis à la même table chez notre frère Michel²⁴⁴. Tâchons de mériter d'être réunis un jour à la table de notre père qui est aux cieux, le créateur des hommes. Respectez vos curés. J'ai écrit, avant mon départ, à Monseigneur de Québec. Je l'ai prié de vous donner un curé. Je l'ai prié, supplié en grâces de m'accorder cette faveur pour la paroisse, avant mon départ, afin que vous puissiez ne pas rester en arrière des infidèles, auxquels la porte du ciel va être ouverte à une distance éloignée du Canada. J'espère que Monseigneur aura exaucé mes vœux pour la bonne paroisse de Saint-Pierre. Le bon M. Daveluy ne vous a pas desservi longtemps. Son temps d'aller rendre les comptes est venu, le nôtre viendra.

Saluez tous et embrassez vos enfants pour moi. Je les bénis avec vous tous. Qu'ils vous aiment, vous écoutent et vous obéissent. L'enfant qui n'écoute pas ses pères et mères n'aura pas la bénédiction de Dieu. Tous les jours je pense à vous, je prie pour vous. Faites-en de même pour moi. Donnez de vos nouvelles au curé des Cèdres : il me les fera parvenir. Saluez nos oncles et tantes, nos cousins et cousines, pour moi. M. Androche Blanchet, M. Morin, les messieurs Blais, le major en particulier²⁴⁵. Mes respects à M. votre curé²⁴⁶, à M. Cécile, votre ancien curé, à M. Villeneuve²⁴⁷, curé de Saint-Charles, mes profonds respects au vénérable M. Perras²⁴⁸. Enfin, des compliments et bonne santé à tous nos parents, amis et connaissances.

J'ai espérance d'avoir la consolation de vous voir encore avant de mourir, mais cela est incertain. Je ne suis pas parti malgré moi. J'ai laissé agir les supérieurs. Je ne regrette pas le sacrifice que j'ai fait. Dieu m'en tiendra compte, je l'espère. Il a fallu se rendre à la voix des supérieurs, dans celle des évêques. Il faut que la foi soit portée à toutes les nations avant la fin des siècles. Il restera au Canada assez de prêtres et de pasteurs pour opérer votre salut, si vous voulez les écouter. Mais hélas! notre pauvre Canada perd sa foi, la religion diminue peu à peu, la ferveur s'en va, la foi passe à des infidèles, à des sauvages. Fasse le ciel que ce ne soit pas aux dépens de celle des Canadiens. Priez pour l'augmentation de la foi parmi nos compatriotes.

Adieu, mes chers frères, sœurs et belles-sœurs, nièces et neveux! Que Dieu vous conserve, vous garde et vous sauve des dangers du monde et des uns et des autres. Mes vœux et mes désirs pour votre bonheur spirituel et temporel sont des plus grands et des plus sincères. Que le bon Dieu veuille les exaucer, répandre sur vous tous ses plus abondantes bénédictions. Je vous embrasse tous et souhaite parfaite santé, union, paix, vertu, édification. Tout cela, avec et pour la tendresse et l'amitié avec lesquelles je demeure et me souscris pour la vie votre frère chérissant, qui est bien éloigné de vous de corps mais proche d'esprit.

F.N. Blanchet, ptre
Missionnaire de la Colombie
Avec M. Modeste Demers

● ○ ●

Mgr J.J.
Év. de Montréal
ACAM, 195.124, 838-6

Rivière-Rouge, le 21 juin 1838

Monseigneur,

Le vif intérêt que V.G. a mis à mon sort et qu'elle a montré pour le succès de la mission éloignée de la Colombie, m'engage, par sentiment de reconnaissance, autant que par inclination naturelle, à lui donner des nouvelles de mon voyage au poste susdit. Monseigneur de Telmesse aura fait connaître à V.G. combien a été orageux le commencement de mon voyage. Mais une fois dans le canot à lège en bas de Bytown, le voyage a été heureux. Je n'ai éprouvé d'autres troubles, le reste de la route, [que] ceux des portages, de la pluie et du froid. On a passé, le jour et la nuit, à travers les dangers de tout genre, sans accident notable. Nous n'avons été retardés qu'une fois par le vent environ une demi-journée. Les rivières et les lacs étaient libres de glace. On a donc pu avancer sans obstacle et l'on en a bien profité.

Ce voyage est un des plus courts qui aient lieu. En comptant $\frac{1}{2}$ journée de marche de Lachine à Carillon avant le 5 mai, on s'est rendu de Lachine à la Rivière-Rouge en $32\frac{1}{2}$ [jours], dont $29\frac{1}{2}$ de marche active, trois jours étant comptés pour le retardement et les arrêts aux divers forts. Au compte des voyageurs, j'ai trouvé 696 lieues [3360 km], parcourues en 488 heures de marche active.

Je suis reconnaissant à la divine Providence de sa protection. Je désire bien sincèrement que le reste de notre route soit accompagné d'autant de bonheur. Ce n'est pas sans un secours puissant d'en haut que l'on peut passer sans accident au milieu de tant de lacs, de rivières, de rapides, de chutes, de portages qui ont chacun leurs dangers particuliers. Le secours de la très Sainte Vierge et des saints ne nous a pas manqué. La vertu des prières des âmes ferventes du Canada a eu ses effets; elle continuera de l'avoir.

Je suis arrivé ici le 5 juin à 10 h du soir. Monseigneur de Juliopolis m'attendait. Sa Grandeur est en bonne santé et est au comble de la joie de voir enfin se réaliser ses vœux pour les habitants de la Colombie. MM. Belcourt, Poiré²⁴⁹, Thibault, Demers²⁵⁰, sont en parfaite santé. Le 6 juin, M. Demers

fut nommé pour m'accompagner à la Colombie. Il me paraît avoir un riche caractère. Sa piété est éminente, sa bonne volonté est telle qu'il aurait été fâché qu'un autre eût été nommé à sa place. En peu de temps il a appris à se faire entendre en sauteux. Il pourra donc apprendre facilement la langue des sauvages de la Colombie. Nous laisserons le poste de la Rivière-Rouge, pour longtemps, le 4 juillet prochain. Rendus à la Rivière au Brochet en cinq à six jours, nous attendrons là le départ des berges, le 1^{er} août, pour la Colombie que l'on pourra atteindre, me dit-on, en deux mois et demi.

M. Mayrand, des canots chargés, est enfin arrivé ici le 22 juin courant. Son voyage a été long mais sans accident, sans danger. Il est arrivé gai et en bonne santé. Si quelqu'un des messieurs descend cet automne, ce sera M. Poiré, pour remonter, je pense, car il paraît attaché à sa mission.

Monseigneur, ce sera toujours avec une grande joie et avec une vive reconnaissance que je recevrai de V.G. l'honneur et la faveur de ses lettres. Éloignés de notre patrie, de nos supérieurs, de ce que nous avons de plus cher, ce sera pour nous le comble des consolations, du contentement, de ne pas nous voir oubliés, abandonnés de nos supérieurs. Un avis, des conseils, de l'encouragement au milieu de nos peines, de notre isolement, de nos embarras, seront capables de nous ranimer, de nous soutenir, de nous encourager. Puissions-nous toujours correspondre à la grâce et déjouer les trames de l'ennemi du salut des hommes. C'est ce que nous espérons par le secours de la grâce de Dieu, de la bonté du Sauveur, par les mérites de la Vierge et des saints. V.G. a un droit acquis à mes faibles et humbles prières. J'ose espérer qu'elle voudra bien me recommander de temps en temps à ses saints sacrifices. Je la prie d'agréer l'expression sincère de ma reconnaissance, les marques de mon attachement, de mon profond respect pour votre personne sacrée, dont j'ai l'honneur d'être, pour la vie, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

Monseigneur Jos. [Signay]
Évêque de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 43

Rivière-Rouge, le 22 juin 1838

Monseigneur,

Après bien des contretemps au commencement de mon voyage, la continuation et la fin en ont été plus heureuses. Les différentes lettres envoyées à V.G. de Bytown, de Mat-tawain, du Sault-Sainte-Marie par moi, du fort du lac La Pluie par M. Belcourt, que j'y ai rencontré en mission, lui ont appris avec assez de détail une partie de mon voyage. Il a été des plus heureux sous tous les rapports, un des plus courts qui aient été faits jusqu'à ce jour. Le 5 juin, à 10 h du soir, je me jetais aux pieds de Monseigneur de Juliopolis. Je me suis rendu en 32½ jours, en comptant ½ journée de marche de Lachine à Carillon, avant le 5 mai. Et retranchant trois jours de retardements et d'arrêts aux différents forts, nous aurons fait le voyage en 29½ jours de marche active, comprenant, au compte des voyageurs, 696 lieues, parcourues en 488 heures de marche active. Ce qui est extraordinaire pour une marche continue.

Je n'ai pas manqué d'offrir à M. Hargrave mes sincères remerciements pour la manière honnête, polie et agréable dont il n'a cessé d'en user envers moi, tout le long du voyage.

Monseigneur de Juliopolis jouit d'une bonne santé, ainsi que MM. Belcourt, Thibault, Poiré, Demers. Ces messieurs me paraissent attachés à la mission. Si M. Poiré descend cet automne, ce sera avec le désir de remonter.

Je n'ai pas manqué de me conformer aux recommandations de V.G. : j'ai mis devant Sa Grandeur Monseigneur de

Juliopolis tous les pouvoirs et toutes instructions dont j'ai été chargé. Elle a eu la bonté de me communiquer le pouvoir qu'elle avait de marier les catholiques et les protestants. Je prends d'Elle des informations et je reçois ses avis.

Monseigneur de Juliopolis m'a donné, le 6 juin, pour compagnon à la mission de la Colombie, M. Modeste Demers dont la piété est éminente. Son caractère est bon et doux. Sa bonne volonté est telle qu'il eût été le plus chagrin des hommes s'il eût été mis de côté.

Nous ne partirons de la Rivière-Rouge pour la Rivière au Brochet, à la tête du lac Winipie, au nord, que le 4 juillet prochain. Nous devons partir le 25 juin, mais une occasion se présentera encore dans ce temps, et nous avons préféré prolonger notre séjour ici. Nous partirons bien munis des choses nécessaires à deux chapelles, en cas de besoin de nous séparer quelquefois. Je regrette beaucoup que l'ornement et les autres articles préparés à Québec pour la Colombie, soient restés à Montréal, par malheur. J'espère qu'on pourra faire passer ces effets et bien d'autres par la mer, de Québec à Londres, et de Londres à la Colombie. La connaissance que j'ai donnée à V.G., par mes lettres, sur ma route, me fait espérer que mes caisses de livres, les articles ci-haut mentionnés, plusieurs recommandés en Angleterre, seront prêts à être embarqués dans les vaisseaux de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, partant de Londres dans le mois de septembre prochain, et d'autres dans celui de février, me dit Monseigneur de Juliopolis. Nous recevrons avec reconnaissance bien des livres et des articles qui sont propres au Canada. Dans notre isolement, ce sera pour nous le sujet de la joie la plus vive, lorsque nos mains pourront toucher et nos yeux auront à lire les lettres d'avis, de conseil, d'encouragement que nos supérieurs ecclésiastiques nous feront la faveur de nous envoyer.

Je ne sais quand je verrai V.G. Je la prie d'accepter mes remerciements sincères pour ses bontés pour moi. Je prie le Seigneur de lui accorder une longue vie pour le bonheur et

l'édification de son troupeau chéri. Les missionnaires de la Colombie font partie de ce troupeau, des brebis qu'elle a à conduire. V.G., je n'en doute nullement, priera pour ces pauvres missionnaires de la bien éloignée Colombie; afin qu'au milieu des dangers, des peines, des découragements, des trames ourdies par l'ennemi du salut des agneaux et des brebis, leur foi ne défaille point; afin que la sagesse, la prudence puissent toujours accompagner leurs actes; afin que la persévérance puisse couronner leur bonne volonté et leurs œuvres. C'est avec ces sentiments et cette espérance que, me confiant sur le bras puissant du Dieu bon et puissant qui nous envoie, nous avancerons avec confiance, mais défiance de nous-mêmes.

Je prie V.G. d'agréer l'expression sincère du profond respect et de la vénération la plus haute que j'entretiens pour sa personne sacrée, dont j'ai l'honneur d'être pour la vie.

F.N. Blanchet, ptre miss^{re} de la Colombie

P.-S. Les missionnaires de la mission me chargent de présenter leurs profonds respects à V.G.

M. Mayrand, monté sur les canots chargés, est arrivé le 22 du courant, sans accident et en bonne santé. Les canots n'ont couru aucun danger notable. Le Dr McLoughlin²⁵¹, du fort Vancouver, sur la Colombie, est arrivé sur un canot à lège à la Rivière-Rouge le 27 du courant, descendant à Montréal et peut-être à Québec. Nous irons le voir à midi. Les habitants du Walamet demandent des prêtres. Entre 15 habitants, la récolte de blé en 1837 a monté à 5420 minots de blé, 1000 m avoine, 2515 m pois, 564 m orge. Une souscription du 5 juillet 1837, en argent, monte à 71,11,6£. Elle a pour titre : *Subscription of the Hon^{ble} Hudsons Bay Co Servants for the benefit of the Catholic Mission in Willamette*. Une autre, intitulée *Subscription of the Willamette Settlers for the benefit of the Catholic Mission in the Willamette*, 2 Feb^{ry} 1838, se monte à 31£. Quel sera leur abattement en

apprenant que nous ne pouvons nous établir chez eux. Monseigneur de Juliopolis a été obligé de donner par écrit l'assurance que la mission catholique ne serait point établie sur la rivière Willamette. Les ordres étaient exprès là-dessus. À part des souscriptions ci-devant mentionnées, Monseigneur de Juliopolis a reçu une longue lettre des habitants du Willamet demandant avec instance un prêtre pour eux et pour leurs enfants, s'offrant d'aller au-devant de lui, s'ils savaient le temps de son arrivée. Ils mentionnent que, l'année dernière, 1837, ils ont été à la Californie chercher plus de 600 bêtes à corne. Il sera bien difficile de les arracher du Willamette; rien n'est impossible par la grâce du bon Dieu. Le Dr McLoughlin va descendre sous peu de jours. Encore une chance pour faire rendre de bonne heure, avant le mois de septembre, nos lettres à Montréal et pour Québec, afin de faire partir pour Londres des articles qu'on ne peut faire passer par l'intérieur. À part de celui-ci, qu'on [n']attendait pas, il y aura un autre canot à lège qui partira pour Montréal le 15 juillet de la Rivière au Brochet.

On a été saluer le Dr McLoughlin. Il part demain matin, il n'y [a] pas de temps à perdre pour écrire. Oh! si les articles de nécessité pressante pouvaient être envoyés à Londres avant le départ des vaisseaux en septembre prochain pour la Colombie! À part de ce temps, il n'en part pour ce poste que par extraordinaire. Il nous faudrait des A B C, des livres de chant, un missel in-quarto; à moi, un jeu de bréviaire relié en veau, hymnes anciennes, saints nouveaux, avec couvert de maroquin, et ornements, &c.

Les dépêches partent demain, le 28 courant, par le Dr McLoughlin, allant en Angleterre.

F.N.B.

Nous avons la consolation d'emporter avec nous des reliques authentiques *ex praecordiis S. Saeverini*²⁵², reçues de Monseigneur de Juliopolis.



À Sa Grandeur
Monseigneur Flavien, évêque de Sidyme
Coadjuteur de l'évêque de Québec
Québec
Bas-Canada
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 27

Rivière-Rouge, le 27 juin 1838

Monseigneur,

Je dois apologie à V.G. pour ne lui avoir pas donné aucun signe ni de vie, ni de reconnaissance, depuis ma nomination à la mission de la Colombie. Elle n'a pourtant pas été la dernière à prendre un vif intérêt, une part active au sort de cette mission et au bien-être de ses missionnaires. Mon silence, si je ne me trompe, n'a pas été l'effet de mon indifférence. Plus d'une fois j'ai pensé à ce devoir, je me suis reproché mon retardement, mais le trouble, l'impression, l'agitation dans ce moment solennel de mon départ du Canada, les confessions de mes paroissiens jusqu'au dernier moment, le règlement de mes affaires, le combat qui s'élevait dans moi-même à la pensée de laisser mon pays pour n'y plus revenir peut-être, d'abandonner parents chéris, amis tendres, en un mot ce que j'ai de plus cher au monde, pour une terre inconnue, étrangère, le soin de penser et de préparer, &c., absorbait tellement mon temps que je répondais avec peine aux lettres les plus nécessaires. Maintenant, les impressions sont moins vives, j'ai plus de temps. J'en profite pour donner à V.G. des nouvelles d'un voyage que tout le monde et nos évêques en particulier voient avec un si grand intérêt.

Ce n'est pas, sans doute, sans surprise, sans alarme et sans de grandes craintes de voir aboutir à rien le plan et les frais d'une mission à la Colombie, que vous avez appris combien j'ai été sur le point de perdre mon passage pour cette

mission. Personne, je pense, n'a été plus alarmé, plus inquiet que moi dans cette triste circonstance. M. Mayrand était parti de Lachine le 2 mai et avait reçu, la veille, avis de son départ. Je m'attendais à la même faveur la veille du mien. On me l'avait promis. Le 2 mai au soir, je n'avais reçu aucun avis sur mon départ. Je prenais donc mon temps le lendemain. Après la basse-messe, j'allai au séminaire, je retournai en ville, je revins à 9 h a.m. Le portier m'avertit qu'une lettre pressée est sur ma table, je l'ouvre, et l'on me prévient de me rendre à Lachine pour cette heure-là même. Malgré toute la célérité possible, je ne pus partir avant 11 h. Il fallait aller faire mes adieux à Saint-Jacques, &c. Le trajet de la ville à Lachine fut prompt, mais le canot à lège était parti. Je le rattrapai à Sainte-Anne, mais sans espoir de se faire voir et entendre : il s'éloignait vers Vaudreuil, et je perdis une heure à aller de pointe en pointe inutilement. Je gagne Vaudreuil, je me rends vis-à-vis le lac des Deux-Montagnes, je voulais y traverser, j'espérais y trouver M. Hargrave. Mais avant, je passe ma longue-vue au chartier; il regarde et regarde à différentes reprises sans voir le canot sur la grève. Le canot est parti, me disais-je, il faut continuer notre route sans perdre de temps comme à Sainte-Anne, afin de le rattraper. Je gagne Rigaud, ensuite la Pointe-Fortune. J'y arrive à 11 h p.m. On m'assure que ni les canots chargés, ni le canot à lège ne sont montés. Je me console.

Je fus matinal le lendemain, le 4 mai. Les canots chargés arrivèrent à Carillon et m'assurèrent que le canot à lège n'était point passé. Trop confiant, je les crus et j'eus le malheur de ne point m'embarquer dans leurs canots. Je vis passer 8 h, 9 h, 10 h sans voir de canot à lège. L'inquiétude s'empara de moi. Mille pensées importunes vinrent m'assiéger : je me croyais joué. Je pensais à la mission de la Colombie, je croyais que l'on voulait faire manquer cet objet. J'étais impatient, on me disait que pour rattraper les canots chargés il ne fallait pas perdre de temps, que rendus en haut du Long-Sault je ne pourrais les rejoindre. Mon chartier [al-

lait] de pointe en pointe pour apercevoir le canot à lège et ne revenait plus. J'envoie après lui, il ne fut point vu. Je renvoie de nouveau, il revint à 11 h a.m. Je le fais hâter et partir sans délai et me croyais presque incapable d'atteindre les canots chargés. Je les vis cependant de loin vers le haut du Long-Sault. Je les passai et allai les attendre en haut de Grenville, à la Pointe à l'Original où ils arrivèrent à 4 h p.m., à six lieues de Carillon. Ma joie fut grande quand je mis le pied dans un de ces canots. Je fus salué avec acclamation et voguai avec eux ce jour-là et le suivant.

Le 5 mai, la pluie obligea de camper de bonne heure. Le dimanche au matin, à 3 h, on crie de toute part : «le canot à lège». Je fus agréablement surpris, me préparai en deux minutes. M. Hargrave me témoigna le chagrin que lui avait causé mon aventure. Il était convenu que je l'attendrais au lac des Deux-Montagnes. M. Doré, chartier, employé par la Compagnie, présent au départ, devait le savoir. M. Keight me l'avait dit, mais faute d'avoir vu le canot sur la grève, on poussa outre. Cependant, le bourgeois me dit qu'il n'avait pas épargné mon chartier à sa rencontre à la Pointe-Fortune; il pensait que l'intérêt aurait pu l'influencer. On se défend comme on peut chacun de son côté.

M. Hargrave m'a toujours montré les égards, les attentions, les civilités d'un gentilhomme. Sa cave était fournie de brandy, de vin rouge, vin blanc; sa table, de viande et de poisson frais. Il n'y manquait que la soupe. On y voyait les assiettes, couteaux, fourchettes, pain, sel, poivre, vinaigre, moutarde, huile, le thé, le sucre blanc, et le beurre et les œufs. Pouvait-on pâtre avec tout cela? Et j'oubliais le fromage! Le coquemar²⁵³, en terme de voyageurs, nous faisait faire d'excellents repas, l'appétit ne manquait pas.

Le reste du voyage a été heureux. Le canot a été crevé plusieurs fois, la ligne a cassé en montant les rapides, mais sans danger pressant. Je me suis rendu en 32½ jours, dont 29½ de marche active, pendant lesquels on a parcouru 696 lieues (au compte des voyageurs) en 488 heures de marche

active. Six jours et demi de Lachine à Mattawain; trois jours de là au lac Huron; trois jours sur le lac Huron; six jours sur le lac Supérieur; trois jours du fort Williams à la hauteur des terres qui divisent les eaux du Haut-Canada de celles qui coulent dans la baie d'Hudson; cinq jours de là au fort du lac La Pluie; quatre jours et demi de là au fort Alexander, au bas de la rivière Winipie; un jour et demi de là à la Fourche²⁵⁴ ou à Saint-Boniface sur la Rivière-Rouge.

Le 5 mai, à Carillon; le 10 au soir à Mattawain; le 13 au lac Huron; le 16 à 7 h a.m. au Sault-Sainte-Marie; le 22, à 4½ h p.m., au fort William; le 25, au portage des Prairies; le 30, à 2 h p.m. au fort du lac La Pluie; le 4 juin, à 2 h p.m., au fort Alexander; le 5, à 10 h du soir, à Saint-Boniface. Je n'ai pas eu le temps de rédiger les notes prises le long de mon voyage.

Je m'attends à ce que V.G. daignera nous envoyer de temps à autre quelques lignes de consolation, quelques mots d'encouragement. Ce sera pour nous une grande joie de recevoir de leurs lettres. Le secours des prières de V.G., réunies à celles de bien d'autres, nous soutiendra au milieu de nos peines intérieures et extérieures. Elle peut compter, comme Monseigneur de Québec, sur nos prières, quoique faibles et humbles et de peu de poids; sur nos vœux et nos désirs pour son bonheur et sa longue vie pour l'avantage de l'Église du Canada et de la mission de la Colombie. Agréez, Monseigneur, l'expression du profond respect, de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être pour la vie.

F.N. Blanchet, ptre

P.-S. J'aurais dû faire mention de Monseigneur de Juliopolis avant le P.-S. Sa Grandeur est bien. Les messieurs de la mission aussi. M. Belcourt veut descendre et remonter. M. Mayrand est arrivé le 22 juin sans trop de misère, en bonne santé. Le Dr McLoughlin de la Colombie est arrivé ici ce matin, 27 courant; on a été le saluer. Il descend à Montréal, peut-être de là à Québec. Il se rend en Angleterre. Les vaisseaux

pour la Colombie partent d'Angleterre en septembre et quelquefois, pas ordinairement, en d'autres temps, à moins d'extraordinaire. Ce sera par cette voie qu'on nous fera parvenir les articles qui nous viendront du Canada. J'en ferai une liste à M. le secrétaire. Selon M. McLoughlin, les habitants nous attendent en hâte. À Willamette, ils sont 15 Canadiens, il y en a d'autres à tous les forts au-delà des montagnes. Des ministres au nombre de cinq (méthodistes) sont répandus dans tous les forts. Le blé se vend à la Compagnie 3/. Le docteur en avait 10 000 minots en gerbes, se conservant mieux en cet état qu'autrement. Il y a un *steamboat* et quelques goélettes dans la Colombie. Il nous recommande d'apporter beaucoup d'A B C pour les écoles.

F.N.B.

● ○ ●

Monsieur Cazeau²⁵⁵, ptre
Secrétaire, &c.
Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 45

Rivière-Rouge, le 28 juin 1838

Monsieur,

J'ai à vous offrir mes sincères remerciements pour le trouble et la peine que vous vous êtes donnés relativement à la mission de la Colombie et aux pouvoirs de ses missionnaires. Veuillez présenter mes remerciements sincères aux autres messieurs qui ont coopéré à la même œuvre au secrétariat. Mes vœux pour vous et pour eux vous sont assurés.

Nous sommes, M. Modeste Demers et moi, pour partir de ce poste le 4 juillet prochain : nous nous rendrons à la Rivière au Brochet, sur le lac Winipie, où nous séjournons jusqu'à ce que les berges de la Compagnie soient de retour et prêtes

à partir pour la Colombie, vers le commencement d'août. M. Demers est fort content de son sort.

Je me suis rendu de Lachine en 32½ jours, sans accident ni danger pressants. J'ai parcouru 696 lieues en 29½ jours de marche active, dans l'espace de 488 heures. Je suis arrivé à ce poste le 5 juin, en bonne santé. Les messieurs missionnaires sont en bonne santé et vous présentent leurs respects. Ayez la bonté de présenter mes humbles respects aux messieurs du séminaire, nommément à messire Demers, supérieur et grand vicaire, à messire Antoine Parant, à MM. Desjardins²⁵⁶, Maguire²⁵⁷, vicaire général, &c.

Agréez la considération et le respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

F.N. Blanchet, ptre, miss^r Colomb.

P.-S. J'ai, à différentes époques, écrit à Monseigneur Signay, évêque de Québec, pour lui faire savoir que les vaisseaux de la Compagnie pour la Colombie partaient d'Angleterre en septembre tous les ans, et par extraordinaire en d'autres temps de l'année. Il y a plusieurs articles de nécessité qu'il faudra nous procurer du Canada par la voie des vaisseaux de Québec à Londres, et, au-delà, à la Colombie. J'espère que plusieurs de ces articles sont déjà en route pour cette destination. J'avais recommandé d'envoyer mes livres en caisses par la voie de Québec. Si vous espérez qu'ils seront parvenus à Londres pour le mois de septembre, c'est bon; au contraire, Monseigneur de Juliopolis me conseille de les vendre : j'en aurais le double en France pour le même argent. Pour le présent, voici la liste :

1. Un missel in-quarto.
2. Un jeu de bréviaire, ayant hymnes anciennes, offices des nouveaux saints, &c., relié en veau, avec un couvert de maroquin.
3. Un jeu de livres de chant; nous en emporterons un d'ici en attendant.

4. Un cantique ou deux, de M. Daulé²⁵⁸, avec musique.
 5. Quatre à cinq cantiques spirituels.
 6. Tous les ans, quelques calendriers de Québec et de Montréal, par la voie intérieure.
 7. Un almanach de Québec, tous les ans, si possible.
 8. Des A B C en grand nombre, M. le Dr McLoughlin le recommande.
 9. Un catéchisme (grand) du diocèse de Québec, relié en veau, avec le petit (ancien), s'il se trouve²⁵⁹; et un bon nombre de grands catéchismes non reliés.
 10. Des Instructions de la jeunesse.
 10. (*sic*) Des *Journées du chrétien* et autres livres de piété et d'écoles.
 11. L'ornement destiné pour notre mission, oublié par malheur à Montréal, avec croix, images, médailles, &c., l'ornement surtout.
 12. Un cahier de musique, recommandé à messire Baillargé²⁶⁰ par M. Demers, pour notre amusement et délassement, et consolation particulière. Veuillez y prêter la main.
 13. Les livrets de Sociétés, d'associations, de propagation de la foi, &c., et autres livres particuliers au Canada.
 14. Des pincettes et du fil de fer pour faire des chapelets, avec le *cutter scissors*, espèce de pincettes à couper le fil.
 15. Plusieurs volumes d'arithmétique, par M. Lemoult²⁶¹, de Montréal; celle de M. Bouthillier²⁶² pour écoles.
 16. Extrait du *Cérémonial romain*.
 17. Suppléments des nouveaux offices, de chant, &c.
 18. &c., &c., &c.
- Et, par reconnaissance et devoir, nous prions, &c.

F.N.B.



Journal. – 12. SÉJOUR DE M. BLANCHET À SAINT-BONIFACE

Il est plus aisé d'imaginer que de décrire comment se passèrent les premiers jours après l'arrivée du missionnaire à Saint-Boniface de la Rivière-Rouge. Sa Grandeur fut remplie de bonté pour lui : le temps se passa agréablement avec Elle et avec les révérends missionnaires de la Rivière-Rouge. La chapelle fut visitée, ainsi que la belle église de pierre que Sa Grandeur fait bâtir, de 100 pieds sur 50. Les saints mystères devaient y être célébrés dans l'automne de 1838. Ce temple sera un monument de la religion et de la piété de son fondateur, malgré ses faibles moyens; il publiera aussi la libéralité de ses nombreux et généreux amis du Canada qui ont si libéralement contribué à son exécution. Sa Grandeur est logée avec le missionnaire dans une maison de pierre.

Le 6, Sa Grandeur, accompagnée de M. Blanchet, alla saluer M. Hargrave, et nomma ce jour-là M. Demers à la mission de la Colombie.

Le 8, M. Hargrave vint présenter ses respects à Sa Grandeur, avant son départ pour York, sur la baie d'Hudson.

Le 10, le révérend M. Poiré arriva de sa mission de Saint-François-Xavier, dite «Prairie du Cheval-Blanc», éloignée de six lieues de Saint-Boniface.

Le 12, M. Blanchet alla avec M. Poiré visiter sa mission susdite. Il y reçut la visite de M. Grant²⁶³, écr, J.P., qui a rendu de grands services à la mission du lieu et bien mérité des missionnaires. Ce monsieur reçoit 200 £ de l'honorable CBH. Comme magistrat, il est des plus utiles : il accompagne dans la prairie la brigade qui va à la chasse de la vache, afin de tenir le bon ordre.

Le 13, M. Blanchet alla, quatre lieues plus loin, visiter la mission de Saint-Paul, établie pour les Sauteux.

Le 15, à son retour à Saint-Boniface, il trouva M. Belcourt revenu de sa mission au lac La Pluie.

Le 18, M. Poiré partit pour accompagner la brigade de 800 à 900 voitures allant à la chasse à la vache.

Le 22, le révérend M. Mayrand arriva au fort Alexander, où il avait laissé les canots chargés; ayant amené les deux femmes canadiennes, venues pour montrer à travailler comme tisserands.

Le 26, Sa Grandeur, accompagnée du missionnaire de la Colombie, alla saluer John McLoughlin, écr, C.F., membre de l'honorable CBH, venu du fort Vancouver à l'ouest des Montagnes, et se rendant en Angleterre. Il a été 14 ans commandant audit fort.

Le 27, John McLoughlin, écr, vint offrir ses respects à Sa Grandeur avant son départ. M. Blanchet fut indisposé pendant

plusieurs jours, dans le commencement de juillet. Sa Grandeur Monseigneur Provencher fut priée par les missionnaires de la Colombie de chanter une grand-messe en l'honneur de Sainte Anne, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur leur voyage. Leur départ fut définitivement [fixé] au 10 juillet.

13. DU FORT GARRY AU FORT NORWAY HOUSE

M. Blanchet et M. Demers, missionnaires de la Colombie, laissèrent Saint-Boniface le 10 juillet, sur une berge de l'honorable CBH, où se trouvaient M. P. Leblanc, menuisier, allant avec sa dame et ses quatre enfants à l'ouest des montagnes de Roches, pour le service de l'honorable Compagnie. Ils campèrent ce jour-là à cinq lieues du lac Winipie.

Le 11, ils étaient sur le lac Winipie à 8 h a.m. Et, traversant au nord-est du lac le 12, ils passèrent le 13 le détroit Duer Strait, la rivière à Berens le 14.

Le 15 étant jour du dimanche, la messe fut célébrée sous la tente sur la grève, vis-à-vis un gros rocher nu qui se trouve au large. Une croix fut laissée en mémoire de l'auguste mystère. La berge dédoubla, ce même jour, la pointe à Marchand; passa le 16 les îles aux Araignées, entra dans le *Playgreen Lake*, formé par la pointe de Montréal à l'est et celle de Norway House à l'ouest. Ce poste a été abandonné; on lui donne le nom de «Pointe de la Colombie».

Le 17, ayant fini de traverser le *Playgreen Lake* et fait trois lieues dans la petite rivière au Brochet, *Jack River*, les missionnaires arrivèrent vers midi à Norway House, à 10 lieues du lac Winipie, à 134 du fort Garry; étant venus à la voile, à la rame, sur un lac dont la traverse et les côtes sont toujours dangereuses pour une berge seule.



À Madame
Madame Alexandre Roy
Saint-Joseph-de-Soulanges
ASSH, Sec. B, Fg. 7, Dos. 16

Norway House ou Rivière au Brochet
À 100 lieues de la Rivière-Rouge
Le 23 juillet 1838

Ma chère et tendre nièce²⁶⁴,

J'ai bien regretté de n'avoir pas eu le temps de t'aller voir et d'aller saluer ton bon mari; mais le bon Dieu ne l'a pas permis, pour t'éviter une nouvelle douleur, un nouveau serrement de cœur. J'ai été même content d'être obligé de partir tout à coup et à la hâte, car je n'aurais pu résister plus longtemps aux efforts continuels que je me faisais en public et en particulier pour contenir mon émotion.

Je ne t'oublie pas dans mes prières, non plus que tes cousins et la famille; non plus que M. Roy, ton tendre époux : puisses-tu toujours lui plaire, le contenter, faire ton devoir en prenant garde à ta santé. Sois pieuse, exemplaire, non par gloire mais pour ton âme. Sois humble devant Dieu et devant les hommes, pour être élevée un jour dans un monde plus heureux que cette patrie, qui n'est pas la nôtre. Sois résignée en tout à la volonté du Seigneur. Sois soumise à ton époux; la moindre résistance déplaît. Sois bonne envers les pauvres, si ton époux te le permet. Sois respectueuse envers M. et madame Roy, de Montréal, respectueuse et prévenante envers madame Grant, que tu salueras avec de profonds respects pour moi, sans oublier M. et madame Roy, de Montréal, ainsi que M. et dame Charles Roy, de Montréal, &c.

Tu as déjà eu par M. le curé de mes nouvelles. Ma montée a été heureuse. Parti le 4 juin²⁶⁵, on s'est rendu le 5 juillet²⁶⁶ à la Rivière-Rouge. J'y ai été malade pendant huit jours. Je me suis rétabli bien vite. Je suis parti de là le 10 juillet et me suis rendu en huit jours au poste de la Rivière au Brochet, sans danger, sans accident, en bonne santé. Voilà huit jours que nous sommes ici. Nous nous attendons à partir de jour en jour pour notre chère et bien éloignée Colombie. On nous dit que nous ne serons rendus que vers la Toussaint. Le 20 juin, je n'ai pas oublié la bonne et défunte Soulanges²⁶⁷.

Je t'envoie une petite relique de sainte Philomène²⁶⁸, par la voie de M. le curé. Tu la partageras pour tes cousines, sans oublier M. le curé. Un petit morceau peut être enveloppé et

porté, ou collé sur de la colle noire au bas d'une image vitrée de sainte Philomène. Dans tes besoins, tu feras des neuvaines. Dans mon voyage, j'ai été, à ce qu'il me semble, visiblement favorisé par la sainte : à différents jours j'ai perdu mon cornet, mon chapelet, ma lorgnette, une agrafe de mon manteau, et autant de fois en pensant à sainte Philomène, j'ai retrouvé ces objets ou sur-le-champ, ou le soir après les avoir perdus le matin.

J'ai oublié de demander à madame Filion²⁶⁹ de me laisser avoir son gros reliquaire; tu lui demanderas.

Tu feras compliments et respects pour moi à M. et à ces dames de Beaujeu²⁷⁰, mille bonnes choses au petit M. Arthur, à demoiselle Adelle²⁷¹, &c. Respect à dames Brassard, Beaudet²⁷², Filion, Dubois²⁷³, Masson²⁷⁴, Watier²⁷⁵, Hays²⁷⁶, &c.

Tu feras penser aux nièces de m'envoyer des graines de toutes espèces, avec *bon* étiquette.

Il y a ici, c'est-à-dire à la Rivière-Rouge, de la religion, de la piété. On se confesse souvent, tous les mois. On ne communie pas sans deux confessions. L'habillement est simple, les filles et femmes vont nu-tête et, à l'église, un mouchoir sur la tête, une couverture de laine sur les épaules. Deux femmes du Canada sont montées ce printemps pour apprendre aux filles et aux femmes de la Rivière-Rouge à tricoter, à filer, à travailler au métier.



Norway House

Des compliments accompagnés de respects à dame Cloutier, ta mère²⁷⁷, si elle est aux Cèdres; des saluts à ton frère Noël et à sa femme²⁷⁸, quand tu lui écriras. De mes nouvelles à plusieurs bonnes et pieuses demoiselles des Cèdres et de la ville, qui s'informent de moi. Qu'elles prient pour la conversion des infidèles, car c'est une pitié de voir tant de monde, jeunes, vieux, sans instruction, sans baptême et tombant tous les jours dans l'enfer pour devenir la proie du Démon. Heureux ceux à qui le bon Dieu a fait la grâce de recevoir le baptême! Heureux ceux qui vivent en chrétiens!

Des saluts à Rosalie et à Éliza²⁷⁹. Des respects à M. le curé. Mille compliments à madame Giroux et autres, &c. Tu m'éciras une petite lettre le printemps prochain. Tu me donneras des nouvelles. Mille compliments, saluts, souhaits à un monsieur que tu connais peut-être, quand tu le verras. Il se nomme M. Alexandre Roy, marchand aux Cèdres. C'est le tendre époux de demoiselle Angèle Cloutier. Le connais-tu? Je le connais, moi. Je connais son bon cœur, je ne doute pas de sa tendresse pour sa chère épouse, je n'ai pas balancé de lui laisser avoir cette bonne Angèle dont il prenait, avant mon départ, un si grand soin. Remercie le Seigneur de t'avoir donné un si bon époux! Prends un grand soin de ton ménage, ménage ta santé pour ton époux.

Adieu. Reçois mes meilleurs souhaits. Au plaisir de se revoir, je ne sais quand. Dans le ciel, sinon sur la terre. Fais tous les jours des lectures de piété. Dis ton chapelet, &c. Je suis content de mon sort, le Seigneur est avec nous, c'est son ange qui nous conduit. Il te conduira aussi. Adieu encore une fois, bonne santé. Quelques souvenirs dans tes prières et communions. Des remerciements pour tes soins, tes attentions.

Ton oncle affectionné.

F.N. Blanchet, ptre

● ○ ●

À Monsieur
M. Alexandre Roy²⁸⁰, écr
Marchand aux Cèdres
ASSH, Sec. B, Fg. 7, Dos. 16

[Rivière au Brochet,] le 23 juillet 1838

Cher monsieur,

Je me sens pressé de vous adresser la présente, tant pour vous donner de mes nouvelles que pour vous exprimer ma reconnaissance pour vos attentions et vos bontés pour moi et pour ma tendre nièce. Après vous l'avoir confiée, je suis parti avec précipitation pour m'éviter, à moi et à d'autres, des émotions trop vives, qu'une séparation semblable à la mienne doit exciter inévitablement dans des cœurs tendres et sensibles. J'aurais désiré vous tendre la main et vous la serrer encore une fois avec affection, mais cela m'a été impossible.

J'ai eu en partant quelques désagréments; mais ensuite le voyage a été heureux. M. le curé aura eu la bonté de vous faire connaître en détail ce qui en a été. Je me suis rendu le 5 juillet [5 juin] à la Rivière-Rouge. Le départ, de là, pour aller à la Rivière au Brochet était fixé au 9 juillet; et la maladie m'a pris huit jours avant : je me suis donc trouvé très inquiet. J'ai pris médecine, on a retardé le départ au 10, et je suis parti ce jour-là, quoique un peu encore indisposé. J'ai craint la rechute après mon départ, mais le bon Dieu est venu à mon secours. Dieu merci, à présent, je suis bien. Voilà huit jours que nous sommes ici. Quatre berges sont arrivées d'York²⁸¹ ce matin; deux, ce soir; quatre autres arriveront demain, et l'on s'attend à partir pour la Colombie après-demain le 25 juillet, mercredi matin, quinze jours plus à bonne heure cette année qu'auparavant : tant mieux. Sans s'arrêter que peu de jours à différents forts ou par de gros [temps], on ne pourra atteindre notre Colombie qu'à la fin d'octobre. M. Demers, prêtre, est mon compagnon. Nous sommes bien traités. Nous

avons une tente neuve, de bonne toile, de 15 verges, toute neuve. L'honorable Compagnie se montre bien.

Il y a tant de passages, cette année, que l'on craint de ne pas trouver assez de chevaux, ni assez de *boats* pour nous rendre. De ce poste, on va toujours par eau, excepté deux portages : l'un de six jours, passé à cheval; l'autre, celui de la montagne de Roches, de huit jours, passé aussi à cheval. On ne va que le pas, afin que ceux qui sont à pied puissent suivre. Les chevaux ont des selles fermées; on suspend de chaque côté une cassette à dessus élevé. Et l'on passe sans grande misère, me dit-on.

La récolte a été mauvaise à la Rivière-Rouge depuis deux ans. Elle ne sera pas excellente cette année : les vers ont bien fait du dommage. Dans la Rivière, les gros bœufs sont attelés comme les chevaux sur les charrettes, avec collier au col et harnais sur la croupe. Ils trottent et font de bonne route de cette façon, suivent même les chevaux. On les attelle de cette façon pour labourer avec un cheval. Ils fatiguent moins de cette manière qu'au joug attaché aux cornes.

Les prairies naturelles sont immenses, sans bois, à rase campagne. On les appelle des *mers*; les talles de bois sont appelées *isles*.

Les mauvaises récoltes ont engagé beaucoup de monde à aller à la chasse à la *vache*²⁸² cette année. On m'a dit qu'il est parti près de 1000 voitures; les pères et mères partent et emmènent leurs familles et vont vivre dans les prairies. Ils gagnent vers le Missouri. La vache vient des montagnes de Roches le printemps. Elle s'en retourne à l'automne. Il y a donc deux chasses par année : une au mois de juin, l'autre dans l'automne. Cette chasse a ses dangers. Les cavaliers font la chasse à cheval, tire de cheval en courant en tout sens, en toute direction. Ils partent d'abord ensemble pour l'approcher. À un signal donné, les chevaux s'élancent pleins d'ardeur et chacun cherche sa chance à travers les animaux, à travers les balles, à travers les prairies, les buttes, les bas-fonds, les rochers; il s'en trouve quelquefois à travers les

trous de *bréreaux*²⁸³, animal qui fait des trous pour se loger. Malheur au cavalier dont le cheval butte, tombe dans un de ces trous, ou que le bœuf enragé approche de trop près. Il sera démonté et foulé aux pieds. Les cavaliers s'emplissent la bouche de balles et chargent aisément en courant. Ils ne tiennent point la bride : le cheval prend la direction que lui donne le cavalier en se penchant d'un côté ou d'un autre. Les chevaux sont plus animés que les cavaliers. Les hommes sentent les dangers de cette chasse : ils sont tout blêmes et blancs au départ, et reviennent tout défigurés. Les uns tuent plus ou moins jusqu'à dix vaches dans une heure ou deux, et chacun reconnaît sa chasse, sans s'y tromper rarement, après avoir couru en tout sens, jusqu'à deux lieues plus ou moins. La vache passe par troupeau de 400 à 600, plus ou moins. Dans deux ou trois heures, tout est débité, la viande non coupée mais levée. Les femmes et filles travaillent nuit et jour pour faire sécher cette viande et la mettre par paquets. Les peaux sont grattées, les nerfs sont sauvés pour servir de fil; les peaux pour faire des souliers, des culottes et des *capeaux*. Les os sont cassés et broyés pour en tirer la graisse. La viande sèche est pillée et mêlée avec le suif, et mise dans des sacs de taureaux : on appelle cette viande du taureau. C'est la nourriture commune, en y mêlant de la farine et de l'eau. Un sac pèse 80 lb. La longe est le morceau le plus délicieux de la vache, la petite bosse sur le col, ensuite; la grosse bosse après. Rien n'est perdu.

Une voiture apporte 1000 lb de viande sèche, à part les peaux, les sacs de taureaux, les langues, &c. Dix vaches font une charge. On n'apporte pas un os. Une vache sur le champ se vend 3/. On mange ici plus de viande qu'on ne le fait en Canada. Il n'y a point de soupe, les métisses ne savent pas la faire. Souvent, on n'a point de pain : toujours de la viande, du thé même! Un prêtre accompagne la brigade. Il faut aller ensemble, crainte des lieux, sauvages méchants. Assez là-dessus.

Les sauvages ont une singulière coutume : quand ils ont levé une chevelure, ils se rassemblent et dansent la chevelure. Ils n'attendent pas que la personne soit morte pour la lever. Quand un enfant, une grande personne est malade, ils chantent le malade, ils jouent du tambour, font bien du bruit, du tintamarre, pour chasser la maladie! Après la mort, ils enveloppent les morts, les place sur un échafaud où ils sont souvent dévorés par les animaux et par les oiseaux. Voilà où en sont les pauvres infidèles. Heureux ceux que le Seigneur a éclairés des lumières de l'Évangile!

Maintenant, venons aux compliments. Veuillez vous charger de présenter mes respects profonds à madame Grant; je prierai pour elle. Il faut qu'elle ait sa place dans le ciel; à M. et madame Roy, de Montréal, respects, amitiés et souvenirs tendres et durables. Mille bonnes choses à M. et dame Charles Roy; des compliments et vœux à M. et dame Masson, à M. Dubois, M. et dame Beaudet, à M. Jos. Watier et dame Watier; à M. MacKay²⁸⁴, à M. François Sauvé, M. Charest, M. Jovanetti²⁸⁵, aux messieurs marguilliers, paroissiens, &c., qui s'informeront de leur ancien curé. N'oubliez pas surtout M. Hays. Son ancien serviteur²⁸⁶ me contente : il est de bon exemple aux autres.

Mes remerciements pour la peine que vous avez la bonté de vous donner après mes affaires. Ne vous en cassez point trop la tête.

J'oubliais M. Coutlée²⁸⁷ et sa dame, M. [James] Thompson, M. Waters, M. Roy, M. Nicholas, M. Giroux, M. Normand, M. Joassim, messire le chantre, &c. Voilà une grande charge que je vous donne, elle ne viendra de sitôt, de mes nouvelles de cet automne à un an.

P.-S. Pardonnez à la longueur de la présente. Le papier ne manque pas ici, mais les occasions vont me laisser. Je ne laisse donc aucun vide dans la présente, afin d'en dire plus long. Vous ajouterez à ma reconnaissance en présentant mes compliments respectueux à M. et madame de Beaujeu, bien des souhaits et des vœux pour les petits enfants. Mille sou-

haits et mille vœux pour vous-même et pour votre dame. Bonjour en ce monde et un plus parfait en l'autre. Ma santé est bonne, je pars content. Il faut faire entrer dans la salle du festin du Père céleste un nombre d'âmes qu'il s'est réservé pour remplacer les pauvres mauvais chrétiens qui abusent de la foi, de l'Évangile.

À la Rivière au Brochet, à 100 lieues de la Rivière-Rouge, le 24 juillet 1838. À 8 h du matin. Commencé la veille. Partir demain matin pour la Colombie. Adieu, santé, bonheur. Je ne vous oublierai pas tous deux. F.N.B. Adieu, ma bonne Angèle, bonne santé. J'ai l'honneur d'être avec estime, considération et reconnaissance, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

P.-S. Mes amitiés à madame Roy. *My best respectful compliments to the Curate of Ceadars.*

F.N. Blanchet

● ○ ●

J. Hargrave, Esqr, C.T.
York Factory
BAC, C-74, vol. 7 : 1461-1464

Norway House, le 24 juillet 1838

Monsieur,

J'ai le sensible plaisir d'accuser la réception de votre faveur du 5 du courant. Les berges de M. Rowand²⁸⁸ sont arrivées hier le 23, il en était arrivé quatre le 22; deux autres sont arrivées le 23. M. Rowand, M. Tod²⁸⁹, M. McLoughlin [fils] et quelques commis étaient dans ces dernières. Votre lettre m'a été remise aujourd'hui : je me hâte d'y répondre.

Je suis loin d'avoir oublié ma promesse, mais, dans ce moment, un motif plus pressant que celui d'une promesse, la reconnaissance, m'engage plus fortement à vous écrire. J'ai trouvé votre lettre accompagnée d'une liste de divers articles

de *douceurs* pour le voyage de M. Blanchet et de M. Demers à la Colombie. Je puis vous assurer que les *douceurs* sont non seulement égales à nos besoins, mais même au-delà de nos besoins. Ayant la vie, l'habit et la nourriture, nous pouvions nous passer de tout le reste. M. Hargrave aurait donc pu se dispenser de nous faire passer ces articles de douceurs. Des missionnaires s'attendent à se passer de cette abondance. M. Hargrave, avec toute sa grande bonté, sera la cause que les missionnaires de la Colombie perdront une partie du mérite des fatigues du voyage, en leur adoucissant trop les peines qui l'accompagnent; *Amice dico*²⁹⁰! Les missionnaires de la Colombie, avec de tels rafraîchissements, n'auront donc d'autre récompense à recevoir du ciel que celle du sacrifice qu'ils ont fait en laissant leur pays, leur patrie. Quoi qu'il en soit, j'accepte avec reconnaissance les articles mentionnés dans la susdite liste. Je vous prie de recevoir mes remerciements sincères pour la peine que vous vous donnez pour nous. Veuillez bien, en écrivant à Son Honneur le gouverneur Simpson, lui exprimer l'admiration que cause aux missionnaires de la Colombie sa ligne de conduite généreuse, ainsi que celle du comité de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson envers la mission catholique de la Colombie et ses missionnaires. La conduite des messieurs de l'intérieur du pays, à notre égard, ne le cède pas à celle des messieurs de l'extérieur, elle est aussi digne d'éloges.

M. Ross²⁹¹ est rempli d'égard et d'attention pour nous. Nous sommes logés dans les appartements du gouverneur de l'honorable Compagnie. Nous avons pour salle d'office et d'instructions la salle du comité de Norway House.

Nous sommes arrivés ici le 17 du courant, étant partis le 10 de la Rivière-Rouge. M. Leblanc, sa dame et sa famille, quelques jeunes gens allant au-delà des montagnes de Roches, étaient avec nous. Nous n'avons couru aucun danger, éprouvé aucun accident. Avant mon départ, j'ai été indisposé pendant huit jours; le bon Dieu m'a fait la grâce de me rétablir; le départ n'en a été retardé que d'une journée.

J'ai trouvé le pays de la Rivière-Rouge bien de mon goût. Les prairies ont leurs beautés et leurs charmes, les chemins sont beaux. J'ai visité avec plaisir la Prairie du Cheval-Blanc²⁹², la mission de Saint-Paul, à dix lieues de la Fourche. J'ai passé mon temps agréablement avec Monseigneur de Juliopolis, que j'ai laissé en bonne santé, ainsi qu'avec les autres messieurs de la mission. J'ai eu la satisfaction d'aller saluer M. Christie et le révérend M. Jones avant mon départ.

J'apprends avec plaisir que vous avez eu du beau temps pour vous rendre dans votre *Royaume*, mais vous ne vous êtes pas fait suivre de tous vos *sujets* : en passant le long des côtes, j'en ai trouvé un grand nombre qui nous ont fatigués la nuit et le jour.

Je vous suis très obligé des compliments que vous faites à votre excellent *compagnon de voyage*; ce compagnon de voyage a plus à dire de vous à cause de la manière honnête, agréable et polie dont vous avez usé à son égard. Ce n'est pas un compliment; c'est la vérité toute pure.

Les quatre premières berges arrivées ici le 22 sont parties hier au matin. MM. Charles Lorent, Wallace, Banks²⁹³, et quatre jeunes garçons sont embarqués sur ces berges. M. Rowand attend avec hâte l'arrivée des quatre dernières berges. J'ai accepté avec plaisir mon passage et celui de M. Demers sur sa berge. Ce monsieur est digne de l'estime que vous avez pour lui et des éloges que vous lui donnez; je m'estime heureux de m'embarquer avec lui. Il va former l'agrès d'une autre berge afin d'alléger les autres et de donner plus d'aise aux messieurs.

M. Tod, notre bourgeois de voyage, M. le Dr Tod²⁹⁴, de la rivière Assiniboine, le Dr McLoughlin, M. Mcpherson, M. McKenzie sont tous en bonne santé et prêts à partir bien vite. M. McLoud est parti la semaine dernière, à laissé sa dame et ses enfants à Norway House. La berge qui m'a amené remmène dame McLoud, ses enfants, M. Ballington, sa dame, et M. McDonald à la Rivière-Rouge; M. Ballington était venu rencontrer son beau-frère McLoud. M. McDonald descend à

Montréal, il sera accompagné de M. Belcourt. Madame McCloud et ses enfants vont passer l'hiver à la Rivière-Rouge. M. Mcpherson ira passer l'hiver au bas de la rivière Fort Alexander. M. Ross pourra bientôt se reposer de ses pénibles occupations. Puissent ces lignes vous être agréables!

M. Demers me prie de vous offrir ses compliments respectueux. J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre Miss. Colom.

P.-S. Il m'en coûtait de vous laisser. Mon sujet m'a mené trop bas.

Harkenness est marié légitimement. Sa femme sera meilleure, le baptême lui fera cette grâce.

Le 25 juillet, les dernières quatre berges de M. Rowand sont arrivées ici à 5 h p.m. Celles de M. Ross viennent et arrivent une demi-heure après.

P.-S. 25 juillet. M. Blanchet n'oubliera pas de mentionner à Monseigneur de Québec les nouvelles marques d'attention envers nous; il a déjà eu occasion précédemment d'adresser à Sa Grandeur des communications sur ce même sujet.

Le 25 juillet, à 10 h p.m. Départ demain de grand matin. M. Blanchet prie bien M. Hargrave de lui accorder la faveur inestimable d'adresser au révérend M. A. Blanchet, curé de Saint-Joseph-de-Soulanges, son frère, une carte de l'Amérique du Nord telle qu'en ont les messieurs en service, afin qu'en lui écrivant et lui racontant mon voyage, il ait la satisfaction de suivre et examiner ma route²⁹⁵. Vous savez qu'il m'a remplacé aux Cèdres.

F.N.B.

● ○ ●

Mgr Jos. Signay
Év. de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 47

Rivière au Brochet ou Norway House
Le 24 juillet 1838

Monseigneur,

Ayant beaucoup de choses à écrire, je commence plus haut que l'étiquette n'a coutume de le permettre. V.G. m'excusera donc. Elle aura sans doute reçu mes dépêches du mois de juin, remises au Dr McLoughlin allant en Angleterre. Je m'étais rendu à la Rivière-Rouge le 5 juin, en bonne santé. Notre départ de là devait avoir lieu le 15 juillet. Par bonheur, M. McLoughlin nous avertit que ce serait se rendre trop tard à la Rivière au Brochet, peut-être après le passage des berges du fort des Prairies. Le départ fut donc avancé et fixé au 9. Sur ces entrefaites, j'ai été huit jours sérieusement indisposé. Grande a été mon inquiétude. J'ai fait neuvaine à saint François-Xavier. Le départ a été retardé au 10. Je suis parti assez bien : dans le voyage, j'ai craint la rechute, mais la maladie a cessé, grâce à Dieu, en terminant la neuvaine.

Nous nous sommes rendus au poste susdit en huit jours, en berge, six rames, sans accident, ayant fait au compte des voyageurs 135 lieues, mais ici on me dit 100 lieues. Le fort Norway House est aux environs de 10 lieues du lac Winipie, à main droite au nord-nord-est. On s'y rend par une petite rivière nommée Rivière au Brochet; au nord, on aperçoit une vaste étendue d'eau, continuation du lac Playgreen Lake que nous avons laissé à deux heures de marche.

Le fort est bien bâti. Nous y avons rencontré beaucoup de messieurs bourgeois; on a eu tous les égards pour nous. La chambre du conseil et du gouverneur nous a été livrée. Nous y avons dit messe la semaine et le dimanche Septuagésime P.²⁹⁶, donné deux sermons. Les messieurs y ont assisté; fait deux mariages, fait neuf baptêmes dont deux adultes que l'on a mariés. J'avais baptisé six enfants au fort William. M.

Mayrand a baptisé 18, tant enfants qu'adultes au même fort. Quelqu'un a fait la remarque que les adultes pouvaient avoir été retardés ou éloignés du baptême par le missionnaire catholique résidant aux États.

Voilà huit jours que nous sommes ici, et l'on s'attend à partir demain, dix à quinze jours plus tôt qu'à l'ordinaire. Et, comme depuis ces huit jours il a toujours venté du nord, nous aurions risqué, si nous eussions retardé notre départ de la Rivière-Rouge. M. Demers présente à V.G. ses très humbles et très profonds respects. Il est très content de son sort. Il a senti une espèce de point, de malaise au côté gauche, qui l'a inquiété depuis notre départ de la Rivière-Rouge. Il ne sait à quoi attribuer cela. J'espère que ce mal ne sera que passager. Nous nous adresserons au ciel si cela continuait.

Monseigneur de Juliopolis a bien voulu recommander et chanter lui-même une grand-messe en l'honneur de sainte Anne, la veille de notre départ. Notre séparation a fait émotion de part et d'autre. Quand reverrons-nous des hommes de Dieu? J'ai laissé Monseigneur et les autres missionnaires en bonne santé.

Les deux femmes canadiennes se sont rendues en bonne santé. Elles ont commencé leur école. On vient de tout côté apprendre à tricoter, à filer, à faire usage du lin, de la laine, à travailler au métier. Elles ont 15£ de la Compagnie par année. Monseigneur les loge et les nourrit.

Un commis du nom de Payette, d'au-delà des montagnes, a envoyé son petit garçon de 14 ans à Monseigneur, afin d'être instruit sur la religion. Il n'est pas sans talents. Il a été 14 mois à l'école de Vancouver : il lit fort bien en anglais; il va apprendre à lire en français. Nous espérons que la divine Providence nous a servis en cela : à son retour l'année prochaine, il nous servira de maître d'école à la Colombie. Monseigneur montre le latin à deux écoliers, un Canadien, un Métis. Le jeune homme ci-haut nommé, m'a dit qu'il y a cinq ministres sur la rivière Colombie, à différents forts. Ils prê-

chent aux sauvages, qui les écoutent. Il y a déjà beaucoup de livres protestants de répandus en ces lieux : il en a apporté plusieurs. Il faudrait nous en envoyer pour arrêter le poison. Cependant, on dit de ces ministres qu'ils ne sont pas fanatiques.

Monseigneur de Juliopolis a daigné répondre à une nouvelle demande de la part des habitants de la rivière Wallamette, leur marquant l'impossibilité pour les prêtres d'aller s'établir parmi eux, les encourageant à venir se joindre à nous.

Monseigneur a fait commencer à travailler à son église, aux tours en pierre. D'ici à l'automne, il espère faire finir les planchers de bas, finir [de] poser les portes, les châssis et la rendre logeable, en état d'y célébrer la sainte messe. Il est grandement temps, la vieille chapelle n'en peut plus. C'est une glacière pour l'hiver; la sacristie est un trou, un appartement trop petit.

Le conseil (ou comité) a passé, en Angleterre (celui de l'honorable Compagnie), une résolution qui a été communiquée ici aux bourgeois en conseil, que la Compagnie ne favoriserait point les missions étrangères à celle de la Rivière-Rouge, et qu'il ne fallait encourager les sauvages à venir en grand nombre dans la colonie, ce qui pourrait avoir ses dangers. Monseigneur est du conseil ici; M. Belcourt y a été admis cette année, étant absent.

Je viens de recevoir aujourd'hui, de M. Hargrave, *Chief Trader* [négociant en chef], dans le canot duquel je suis monté, une lettre très obligeante, accompagnée d'une liste d'articles nécessaires à notre voyage et route vers la Colombie. L'honorable Compagnie se montre généreuse. M. Ross, *Chief Trader* du Norway House, est rempli de politesses et d'égards pour nous. Les autres messieurs en font de même. M. Rowand, *Chief Trader* du fort La Prairie, m'a offert passage sur sa berge, je l'ai accepté avec plaisir et reconnaissance. Nous avons une tente toute neuve d'excellente toile pour nous seuls. Mon garçon est édifiant et gros et grand.

Maintenant, autre chose. J'ai déjà annoncé à V.G. que Monseigneur de Juliopolis nous avait autorisés dûment à marier les catholiques et les protestants, *id est* un catholique avec une protestante, et vice-versa. Mais il nous manque 1^o le pouvoir de dispenser *inter lavantem et lavatum*²⁹⁷; ce qui pourra se rencontrer ici. 2^o Ayant examiné l'article communiqué à Monseigneur de Juliopolis pour gagner, sans confession, les indulgences de différentes espèces, &c.; cette communication étant faite à Monseigneur seul, sans dire qu'elle sera communicable aux missionnaires, j'ai douté, peut-être à tort, que Monseigneur pût nous communiquer cet avantage. La demande au Saint-Siège et la réponse du souverain pontife ne la marquent pas communicable par les suffragants. 3^o Les deux petits exemplaires mentionnés dans nos instructions relatives aux indulgences, ne se trouvent point parmi nos papiers; ils auraient été laissés par accident à Montréal. Nous désirons les recevoir. 4^o Je n'ai point trouvé à la Rivière-Rouge l'office de saint Baylon²⁹⁸, que je n'avais point fixé dans mon bréviaire, et que je demande.

Cette lettre renferme une copie 1^o des effets d'église que nous emportons pour la satisfaction de V.G. 2^o Une autre des articles que l'honorable Société nous a fait parvenir par M. Hargrave. 3^o Une liste des effets à envoyer du Canada à la Colombie.

Après de strictes informations, je puis dire avec certitude qu'il y aura trois voies pour nous faire parvenir des lettres, des effets, chaque année. 1^o Le printemps, par l'intérieur du pays, par la voie des canots. Je pense qu'on ne refuserait pas de nous apporter une pièce, *id est* une cassette de près de 90 lb pesant, y compris quelques articles envoyés par le curé des Cèdres : moindre pesanteur sera préférable. 2^o Dans le mois de septembre, par la voie des vaisseaux de l'honorable Compagnie, partant de Londres. 3^o Dans le mois de février ou de mars, par le même moyen.

J'ai prié Monseigneur de Juliopolis d'envoyer une liste de livres à nous nécessaires, à M. De Laporte²⁹⁹, en Angleterre. Monseigneur a écrit à Lyon en notre faveur.

Monseigneur, pardonnez-moi la trop grande liberté que je prends. Ce ne sera maintenant que le printemps prochain que je pourrai écrire à V.G. et mes lettres ne lui parviendront que de cet automne à un an; à moins que je puisse écrire par la voie de Londres. Nous nous joignons, M. Demers et moi, pour nous jeter aux pieds de V.G., pour en obtenir sa bénédiction pastorale, la priant de nous recommander sans cesse à la bonté, à la miséricorde, à la protection du Très-Haut, au secours de la très Sainte Vierge, de ses anges et de ses saints.

F.N. Blanchet, ptre miss. Colombie

● ○ ●

Mgr de Telmesse
[Ignace Bourget]
Coadjuteur, &c.
Montréal
ACAM, 195.124, 838-7

Norway House ou Rivière au Brochet
Le 24 juillet 1838

Monseigneur,

Nous partons demain, le 26, de grand matin, pour notre chère Colombie. Nous sommes ici, en bonne santé, M. Demers et moi, depuis le 17 du courant, étant partis de la Rivière-Rouge le 10 du courant, après avoir été malade huit jours. Nous sommes venus en berges, à la voile, à la rame, sans courir de danger.

Je renferme dans la présente une lettre adressée à Monseigneur de Québec, dont V.G. pourra prendre lecture, si cela lui plaît, la faire cacheter ensuite et l'envoyer à Sa Grandeur de Québec. Quoique le détail que j'y ai mis ne soit pas bien

intéressant, je sais que V.G. sera bien aise d'en avoir la lecture. Cependant une lettre adressée à elle-même aurait été plus agréable. J'espérais le faire, les occupations m'en ont empêché. Nous partons contents. La Compagnie subvient à nos besoins pour notre voyage.

V.G. me permettra de la prier de présenter mes profonds respects à Monseigneur de Montréal : j'espère que la santé de Sa Grandeur se soutiendra. M. Demers se joint à moi pour offrir à Monseigneur ses profonds respects, ainsi qu'à V.G.

J'espère que mon bon frère, M. le curé des Cèdres, sortira honorablement de son procès³⁰⁰. Je dis la messe souvent à ce sujet pour lui. Daignez recevoir l'expression de ma reconnaissance, les marques du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être...

F.N. Blanchet, ptre miss. Colombie



Journal. – 14. DE NORWAY HOUSE AU FORT DE CONSTANT

M. Ross, écr, C.F., et les autres messieurs membres de l'honorable CBH reçurent avec beaucoup de politesse les missionnaires qui furent logés dans la maison du gouverneur de l'honorable Compagnie. Ils y remplirent les fonctions de leur ministère du 17 au 26 juillet. Douze messes y furent célébrées, neuf baptêmes et deux mariages y furent faits. La prière du soir eut lieu; les hommes reçurent des avis et des instructions. Des catéchismes furent envoyés aux postes des Athabasca, dont la brigade arrivée de York en 13 à 14 jours, en mettant 20 à y monter, partit peu de jours après son arrivée pour sa destination, sous les ordres de M. McLeod, écr, C.T., qui sert de père à ses hommes. La brigade de M. R. McKensie, écr, C.F. Senior, allant à l'île à la Crosse, reçut aussi des recommandations.

Le 22, jour du dimanche, il y eut grand-messe et vêpres et deux sermons. Les messieurs qui y assistèrent parurent satisfaits. Des neuf baptêmes faits, deux étaient d'adultes. Le jour du départ étant fixé au 26 pour la brigade de la rivière Saskatchewan³⁰¹, et le bagage devant être prêt dès la veille, les missionnaires furent privés de célébrer le grand jour de Sainte-Anne. La brigade était compo-

sée de 11 berges chargées de pièces et embarrassées de femmes, d'enfants, de jeunes gens et de messieurs allant à l'ouest des montagnes de Roches, sans parler d'un grand nombre d'engagés, John Rowand, écr, C.F., membre de l'honorable Compagnie, en étant le commandant. Les missionnaires, qui furent reçus sur sa berge, n'éprouvèrent de sa part que des attentions, des politesses et de bons traitements. La brigade fit neuf lieues le 26, et alla camper à la pointe de la Colonie.

Le 27, elle fut dégradée par le gros vent du large. Les missionnaires commencèrent à faire la prière du soir à leurs gens, et continuèrent cette pratique autant que cela fut possible, tout le long de leur route. Leurs avis et leurs corrections arrêtaient beaucoup les pécheurs de mauvaises habitudes. M. Rowand et M. Leblanc donnaient l'exemple de l'assistance à la prière et à la sainte messe le dimanche.

Le 28, le signal donné, la brigade partit et alla camper sur l'île Salé, qui se trouve au milieu de la traverse, à la tête du lac Winipie. La messe y fut célébrée le 29, jour du dimanche; après quoi la brigade se remit en mouvement pour se rendre au Grand rapide, au pied duquel elle arriva ce jour-là à minuit. Le Grand rapide a une lieue et demie de long; les passagers firent portage et montèrent par terre, le 30. Une partie des pièces fut portée de même; l'autre fut montée dans les berges qui furent tirées à la ligne l'espace d'une lieue. Mais pour l'autre demi-lieue, il y eut portage *franc et rond* du bagage et *traînage* des berges. Ce fut l'affaire du 30 et du 31 juillet. La brigade ayant laissé le Grand portage le 1^{er} août (les missionnaires y avaient baptisé un enfant qui mourut une heure après son baptême et fut inhumé le 31 juillet), elle traversa le lac de Travers, et entra sur le lac Bourbon (*Cedar Lake*) ce jour-là.

Le 3, elle acheva de traverser ledit lac, celui des Vases, et arriva à la maison au petit fort de Constant³⁰², le 5 à 7 a.m. Du 26 au 5 août, on avait 93 lieues, tantôt à la rame et à la perche; tantôt à la voile et à la ligne, ayant fait des portages et des décharges aux gros rapides.

15. DU FORT CONSTANT AU FORT CUMBERLAND

Le fort de Constant se trouve en bas de la rivière Basquiau, sur la rive droite de la Saskatchewan. Le 5 août était le jour du Seigneur, la sainte messe fut célébrée. Les Cris, sauvages des environs, y assistèrent avec plaisir, et parurent très disposés à recevoir le grain de la parole de Dieu. La brigade laissa Constant à 10 h a.m.

Le 6, elle quitta la Saskatchewan pour entrer dans le petit chenal des Anglais (*Lower Channel*), qui décharge les eaux du lac Cumberland et de la rivière des Anglais.

Le 7, après avoir essuyé beaucoup de peine sur les battures de sable qui se trouvent au large, la brigade arriva au fort Cumberland bien tard, ayant fait 36½ lieues du 5 au 7 août.

16. DU FORT CUMBERLAND AU FORT CARLETON

M. Lewis, écr. C.F. et membre de l'honorable Compagnie, fit oublier par ses bontés la misère qu'avaient éprouvée les voyageurs. Les missionnaires n'eurent rien à faire à ce fort, qui ne renferme que quelques hommes. La brigade partit le 8 à 4 p.m., monta le grand chenal des Anglais (*Upper Channel*) de trois lieues, pour retomber sur la Saskatchewan. Dans les eaux basses, la Saskatchewan alimente ce chenal; mais dans les grandes eaux, celles de la rivière des Anglais et du lac Cumberland se déchargent, par ce même chenal, dans la rivière Saskatchewan. On compte 10 lieues entre les deux chenaux.

Le 12, jour du dimanche, la sainte messe fut célébrée sous la tente et sur la grève : le monument de la rédemption des hommes y fut laissé sur un arbre.

Le 16, on passa, avant-midi, la fourche du sud de la Saskatchewan. Après avoir monté des courants et des rapides en grand nombre, à la petite ou à la grosse ligne; après avoir suivi la rivière dans ses mille tortuosités, en dédoublant beaucoup de pointes, tantôt à la rame, tantôt à la perche, on arriva le 18 août, à 8½ h p.m. au fort Carleton, ayant du 8 au 18 parcouru la distance de 98½ lieues.

17. DU FORT CARLETON AU FORT PITT

M. Patrick Small, P.M., homme recommandable, reçut avec joie les missionnaires. Une chambre leur fut donnée et, dès le lendemain, ils s'occupèrent de l'œuvre de Dieu, du salut des âmes. Du 19 au 21, il y eut six messes, 32 baptêmes et sept mariages. La bonne famille de M. Small fut baptisée au nombre de huit, dont cinq adultes. En outre des 32 baptêmes, on comptait sept femmes et deux hommes adultes. Mme Small fut du nombre des baptisés et des mariés³⁰³. La prière se faisait tous les jours; il y avait deux catéchismes par jour, sans parler des confessions. Ce fort est habité par huit hommes. Les missionnaires y furent édifiés. Le 19 était jour du dimanche, il y eut donc messe et vêpres solennels et deux sermons. Une salve fut tirée du fort pour saluer les missionnaires à leur départ, le 21 à 4 p.m.

Le 26, jour du dimanche, il y eut messe sous la tente, sur la grève, où fut laissé sur un arbre le monument de la croix, en mémoire du grand sacrifice.

Le 29, la brigade arriva au fort Pitt, bâti sur la rive gauche. C'est sans doute le fort Manchester marqué sur la carte. Du 21 au 29 août, on comptait 86½ lieues, de la même manière et avec la même misère que ci-devant.

18. DU FORT PITT AU FORT EDMONTON ou AUGUSTE

M. Fraser, P.M., reçut les missionnaires de son mieux. Ils reçurent une chambre; la sainte [messe] y fut célébrée le 30 août; ils baptisèrent 11 enfants. Il ne reste que six hommes à ce fort. Le 30 août, à 10 h a.m., on laissa le fort Pitt. M. Rowand, écr, monta à cheval avec plusieurs messieurs pour se rendre, à travers des prairies, à son fort Edmonton, que les Canadiens appellent aussi le fort Auguste. Ayant laissé, le long de la route, quelques berges à chaque fort, la brigade n'en était plus composée que de sept. Elle monta, comme de coutume, un bon nombre de rapides, de gros courants, à la ligne, à la rame, à la voile, à la perche.

Le 2 septembre, jour du dimanche, on laissa sur un arbre le signe du fils de l'homme et de notre salut, en mémoire des saints mystères qui furent célébrés sous la tente et sur la grève. On arriva au fort Edmonton le 6 septembre à 8 h a.m., après avoir fait 101 lieues du 30 août au 6 septembre, avec autant de trouble qu'auparavant.

19. DU FORT EDMONTON AU FORT ASSINIBOINE

M. Rowand s'était rendu en peu de jours à travers des prairies. C'était par sa recommandation que des chambres nouvelles avaient été faites aux forts de sa juridiction, Carleton et Pitt, pour le logement des missionnaires. À leur arrivée à son fort, trois salves furent tirées des bastions en leur honneur. Un grand appartement leur fut livré pour la messe et le catéchisme; un autre plus petit pour eux-mêmes. Du 6 au 10, il y eut six messes de célébrées; 39 baptêmes et trois mariages de faits. Du nombre des baptisés se trouvaient cinq adultes.

Le 9, jour du dimanche, il y eut messe et vêpres solennels et deux sermons.

Le 10, une grande croix fut bénite, élevée et plantée en dehors du fort, pour être la terreur du prince des ténèbres, *per signum crucis*³⁰⁴, etc, et un signe de confiance et d'espérance pour les pécheurs, chrétiens, et pour les infidèles le signe de l'amour et des miséricordes du Seigneur pour eux. *Illuminare his*, etc. Le fort Edmonton

est bien monté en hommes, il en renferme près de 43. Les catéchismes furent fréquentés et goûtés. Un missionnaire qui viendrait à cheval, à travers des prairies, en quinze jours, au fort Carleton, de la Rivière-Rouge; et qui monterait en douze jours de Carleton à Edmonton par les prairies, en été, arrêtant quelques semaines à chaque fort, pour y instruire les femmes, les enfants et les hommes, ferait un bien inestimable. La langue crise serait nécessaire à ce missionnaire. Les sauvages Cris ont les meilleures dispositions pour embrasser la foi d'un Dieu fait homme pour notre salut. Il est impossible en trois ou quatre jours de faire un bien durable.

20. PORTAGE ASSINIBOINE

Le départ du fort Edmonton fut fixé au 10 septembre. On laissa les berges pour les chevaux; l'eau pour la terre ferme. On avait monté la Saskatchewan du 29 juillet au 6 septembre; on la laissa pour aller tomber sur celle d'Athabasca, par le portage Assiniboine. La caravane de chevaux tant de charges que de selles, pour les missionnaires, montait à 66 et commença à défiler le 10 a.m. Les missionnaires, accompagnés de John Rowand, écr, partirent à 2 p.m. d'Edmonton pour se rendre à quatre lieues à la rivière Éturgeon, qu'ils traversèrent sur des radeaux, ayant préalablement offert leurs sincères remerciements à M. Rowand, en formant des vœux pour sa santé et pour celle de sa famille. Le bagage fut traversé sur le cajeu, les chevaux passèrent à l'eau, et l'on campa sur la rive gauche de cette rivière qui prend son eau dans le lac du Diable.

Le 11, la caravane alla camper au lac Bertrand : il y eut des chutes et des accidents causés par les chevaux qui prirent l'épouvante.

Le 12, elle alla camper à la rivière la Nonne, après avoir passé des forêts, des bourbiers, et fait rencontre de M. McDougall, P.M., au fort du petit lac des Esclaves. Ses gens, à la vue des prêtres, se jetèrent à genoux.

Le 13, elle traversa de grands et très mauvais bourbiers, où les chevaux s'embarbèrent avec danger pour les charges et pour les cavaliers. Elle traversa la jolie rivière Pimbina : les cavaliers passant à cheval avaient de l'eau à moitié jambe; un radeau tiré par une ligne transporta le bagage avec danger d'être mouillé. Ce passage prit près de quatre heures. La brigade alla ensuite camper à la rivière des Avirons.

Le 14, elle passa près de 30 à 40 bourbiers, plus ou moins mauvais et dangereux pour les chevaux, les charges et les cavaliers, dans des coulées, dans les forêts, parmi les arbres, les racines, etc.

Les guêpes mêmes s'en mêlèrent ce jour-là et la veille. Malheur à la charge et au cavalier dont le cheval était piqué! Il n'était plus maître de lui-même. On campa ce jour-là au-delà des deux rivières; les premiers, arrivés à 6 h p.m., les derniers, vers minuit! les chevaux étant souvent déchargés, arrêtés dans les mauvais pas.

Le 15, on acheva de passer les forêts, les boubiers, les *prairielons*, les chaussées de castor, de descendre et de monter les côtes, et de traverser les coulées. Tout à coup, la vue s'étendit au loin du haut des montagnes, que l'on descendit comme par échelon, les unes après les autres. On fila ensuite sur la plaine, et l'on arriva sur les bords de la rivière Athabasca à 1 h p.m. La brigade campa sur la rive droite, le fort Assiniboine était sur la rive gauche. Du 10 au 15, la marche était de 34 lieues.

21. DU FORT ASSINIBOINE À JASPER'S HOUSE

John Rowand, P.M. au fort Assiniboine, et fils de M. Rowand d'Edmonton, invita les missionnaires et les autres messieurs d'aller prendre le thé à son fort. Ils s'y rendirent en berge; mais en revenant, ils se trouvèrent très embarrassés d'avoir à traverser la rivière dans un très petit canot. Il ne reste que quelques hommes à ce fort. M. Rowand junior fait un grand [éloge] des sauvages qui fréquentent son poste. Ils sont dociles à recevoir et à garder les avis qu'on leur donne; c'est ainsi qu'ils ne travaillent pas le dimanche.

Le 16, le saint sacrifice de l'autel fut offert pour la première fois sur la rive droite de l'Athabasca, sous la tente, comme à l'ordinaire. C'était le saint jour du dimanche, une croix a dû être élevée là, après le départ des missionnaires.

Les préparations pour le départ avançaient; trois berges et un canot d'écorce avaient [été] gommés. Tout étant prêt à 1 h p.m., la brigade se mit en marche. Elle passa sur la rive gauche de la rivière des gens libres. Elle ne fut pas loin sans être obligée de camper, afin de raccommode une berge qui faisait beaucoup d'eau par le bordage qui était pourri. On monta pendant 17 jours la rivière Athabasca, avec des peines et des fatigues considérables pour les engagés qui, du matin au soir, sont toujours pris à la rame, à la ligne, à la rame et à la perche, afin de vaincre les obstacles qui se renouvellent à chaque instant; se mettant quelquefois à l'eau jusqu'à la ceinture pour tirer à la ligne; étant en danger, puisqu'ils sont dans le collier, d'être entraînés à l'eau lorsqu'une berge vient à embarder dans un rapide. Les hardes imbibées mettent beaucoup d'eau dans les berges; et c'est difficile de marcher dans l'eau avec un pantalon, dans cette rivière comme dans l'autre; les gens se

mettent donc à leur aise, en bas fin, en dalmatique, pour ces raisons ou pour toute autre, devant qui que ce soit; et cela se fait sans scrupule et sans cérémonie. La situation des passagers n'était pas des plus commodes, à cause de l'encombrement des berges. Rien de plus pénible que d'être, du matin au soir, assis sur un banc, n'ayant d'autre appui que ses coudes, pendant 17 jours. Les passagers n'étaient pas si gênés en montant la Saskatchewan.

Le rivière Athabasca est tortueuse comme toutes les autres de ces pays sauvages. Ses bords et ses coteaux sont garnis de belles et grandes forêts; au contraire, sur la Saskatchewan, ce sont de vastes et de belles prairies qui s'étendent au-delà de la portée de la vue; on y trouve quelques pointes de bois. Dans l'Athabasca, les rapides sont plus nombreux, plus forts et plus difficiles à monter que ceux de l'autre rivière. Les berges furent crevées plus d'une fois. On y rencontre cependant des battures qui permettent de marcher pour tirer à la ligne. Il y a quelquefois danger d'embarder et d'aller se briser sur les roches; d'autres fois il faut être prompt à saisir les branches des arbres pour ne pas avoir travaillé en vain et n'être pas entraîné par le torrent.

La rivière de M. McLeod venant du sud est considérée être au quart du chemin; celle de Baptiste, venant du nord, fait la moitié; celle de la Vieille venant aussi du nord est au trois quarts. L'Athabasca, depuis la rivière Baptiste, n'est plus qu'un canal étroit et profond entre de hautes montagnes. Quand les eaux de cette rivière et de la Saskatchewan sont hautes, on ne les monte pas, mais on les descend, l'une en 12 jours d'Edmonton à Norway House; l'autre, en une journée et demie de Jasper's au fort Assiniboine.

Les dimanches 22 [23] et 30 septembre, il y eut obstacle à la célébration de la sainte messe.

Le 28, on commença d'apercevoir, sur le soir, au détour d'une pointe, les fameuses montagnes de Roches. Elles parurent fort élevées. Elles continuèrent à se montrer, de temps à autre, le 29 et le 30.

Le 1^{er} octobre, on côtoya les premiers monts Rocheux, en traversant le lac qui se trouve au pied. Le fort, bâti autrefois sur ses bords, a été abandonné. On alla camper en haut du lac, à l'entrée des montagnes.

22. LES MONTAGNES DE ROCHES

Que c'est un spectacle grand et sublime, magnifique et digne de son auteur! Que la vue de cette chaîne de monts de roches, de pics élevés, tantôt séparés les uns des autres jusqu'à leurs bases, tantôt

se liant, se soutenant, et s'élevant dans les airs avec une variété de formes, de figures, de cônes, de pyramides, [est] admirable! Ici, ce sont les débris et les ruines d'un vaste, d'un immense château; là, ce sont les murailles, les fortifications et les bastions d'une haute citadelle. C'est un vaste champ, une vaste mer de hauts rochers nus, dont les coulées, les cimes élevées et blanches de neige, ne s'élèvent que pour attirer et charmer l'œil du voyageur, qui ne se lasse jamais de considérer et d'admirer les merveilles de la toute-puissance du créateur dans ses œuvres. Le voyageur a beau marcher et avancer au milieu de ces monts, il lui semble qu'il y en a qu'il ne peut jamais passer et qui ne veulent non plus le laisser. C'est ce qu'on éprouva tout le long des M.R.

Le 2, on entra dans les M.R. La rivière était tortueuse, le courant fort, les rapides nombreux, les pointes difficiles à dédoubler. On monta à la ligne, à la perche et à la rame, afin de traverser d'un bord à l'autre. On ne faisait qu'une demi-lieue à l'heure, et ce [ne] fut qu'après huit heures de marche active qu'on arriva à 2 p.m. à Jasper's House, situé sur la rive gauche. Le campement des hommes fut établi sur la droite. On avait passé, le 20, la rivière de McLeod, la rivière Baptiste le 25, la rivière de la Vieille le 28. En bas de cette dernière se trouve le rapide des Écores où l'on monte les berges à l'aide des trois câbles réunis pour tirer de trois arpents dans le fond d'une anse. On monta ensuite le rapide des Morts. Du 16 septembre au 2 octobre, on avait fait 92 lieues sur l'Athabasca, dont quatre en dedans des montagnes; en droite ligne, peut-être n'y en aurait-il que deux.

23. DE JASPER'S HOUSE À LA HAUTEUR DES M.R.

M. Fraser, P.M., se montra très poli. John Tod, écr, C.T. et membre de l'honorable CBH, en charge de la brigade depuis Edmonton, donna un appartement aux missionnaires.

Le 3, il n'y eut point de messe, parce que la berge qui portait la cassette aux ornements se trouvait en arrière. Plusieurs familles de gens libres, venues d'Edmonton à travers les bois, firent baptiser leurs enfants. Il y eut 35 baptêmes de faits, y compris ceux de M. Fraser. Les missionnaires allèrent ce jour-là se réunir au grand camp. On se préparait à partir le lendemain, le 4, mais cette journée se passa à attraper les chevaux, à les dompter et à les seller. Les missionnaires célébrèrent, le 4, deux messes sous la tente, sur la grève de la rive droite d'Athabasca. C'étaient les premières dites dans les montagnes R. Elles furent offertes pour actions de grâces et afin d'obtenir de nouvelles bénédictions.

Le 5, on commença de grand matin à charger les chevaux. La peine ne fut pas grande après les chevaux déjà domptés et faits au service. Mais les marrons que l'on avait domptés la [veille], avec danger pour les hommes, se montrèrent encore indociles, chatouilleux et réfractaires. Le signal du départ donné, la caravane commença à défiler. Elle était composée de 72 chevaux, dont 15 de selle pour les cavaliers, et 57 de charge, conduits par les engagés. Elle fut divisée en trois bandes dont chacune avait un capitaine. Les marrons prirent l'épouvante en partant, semèrent leurs charges de tous côtés; c'est ce qu'ils renouvelèrent plusieurs fois par jour dans les premières journées. Ils donnèrent beaucoup de troubles tout le long du portage. Ce jour-là, on passa des petits chenaux, des pointes de bois, des buttes de sable, un lac sur la rivière : on campa à la prairie du lac, à trois lieues de Jasper's, après quatre heures de marche.

Le 6, il manquait des chevaux, les gardiens les cherchèrent et les ramenèrent à 10 h a.m. de la rive opposée de la rivière. La brigade partit à 11 a.m., passa à travers des branches, des arbres; grimpa sur des rochers, passa sur le bord des précipices dans le penchant des montagnes; elle gravit de hauts rochers et fut camper au rocher Bonhomme, ayant fait quatre lieues en quatre heures et demie de marche.

Le 7, les chevaux écartés se retrouvèrent, la brigade défila à 6½ h a.m. et s'arrêta à 8½ dans une belle prairie, après deux heures de marche dans des *prairillons*, des bois clairs et sur un terrain uni. C'était le saint jour du dimanche, la prière de la messe y fut récitée. Après le déjeuner, les chevaux se mirent en file à 11 h a.m. et marchèrent jusqu'à 4½ p.m., ayant monté 12 à 13 coteaux de 40 à 100 de hauteur, traversé trois à quatre petites rivières et passé la prairie de la Vache. Le chemin fut assez beau, toute la journée, sur un terrain ferme, à travers de jolis bocages de bois clair et de charmants cyprès. À la fin du jour, on entra dans un grand brûlé qui se prolongea jusqu'au campement. On rattrapa le canot monté afin de traverser le bagage et les hommes au-delà de la fourche du sud. Après sept heures et demie de marche, donnant sept lieues, les chevaux étaient fatigués. Le campement se fit près la branche sud de l'Athabasca.

Le 8, de grand matin, le canot transporta le bagage et passa les hommes; les chevaux traversèrent à la nage, dans un fort courant, en haut de la branche sud-ouest. Le déjeuner pris et les chevaux chargés, on marcha de 10½ a.m. à 4½ p.m., ayant fait cinq lieues en six heures et demie de marche; on côtoya d'abord la rive droite de la branche sud-ouest à travers des embarras; on la traversa à

l'endroit appelé le Trou. En ce lieu, les conducteurs prennent les chevaux par la queue, les cavaliers se lèvent les jambes, les casquettes sont exposées à être mouillées. Ce Trou n'a qu'une perche de large. L'on fit ensuite chemin dans les écores, à travers de grands embarras d'arbres renversés. On gravit une colline à pic, en la montant en zigzag. De là, la vue s'étendait au loin, au-dessus des forêts à travers lesquelles coule la rivière en faisant mille détours. Ayant passé quelques forêts de bois clair sur un terrain ferme, on alla camper à la prairie de l'Original, vis-à-vis laquelle est une jolie chute d'eau, descendant dans la coulée de la montagne et tombant à 100 pieds de hauteur.

(N.-B. Ce qui suit à mettre au septième jour : On passa enfin et on laissa en arrière le plus haut et le plus beau des pics, paraissant en forme de pyramide sur une chaîne de roches élevées; sa cime est couverte de neige. Cette belle pyramide se montrait et était apparue de loin avant d'entrer dans les montagnes. Elle se montre encore avec majesté. On en perd la vue en prenant la branche sud-ouest.)

(N.-B. à placer le 7 : Le rocher à Millet est un de ceux que l'on aperçoit de plus loin, à l'est des montagnes; on [n'] en perdit la vue que le 6 ou le 7.)

La marche de ce jour (8) a été faite dans un chemin généralement mauvais et dangereux. L'avant-garde arriva au campement à 4½; les traîneurs de la troisième n'arrivèrent que deux heures après.

Le 9, la brigade commença à défiler à 6 h du matin : elle passa sur des buttes et des hauteurs; monta et descendit des collines, traversa la première grande batture où la rivière coule par divers canaux; on vit un lac rond sur la hauteur d'une montagne; on passa un grand nombre de pointes de bois par un chemin de savane. Les chevaux furent déchargés à 11 a.m., après cinq heures de marche. Rechargés à 1 h, ils défilèrent jusqu'à 4, ayant fait sept lieues en huit heures de marche. On passa la seconde grande batture p.m., trois grandes glaciers, la première surtout ayant 300 à 400 pieds de haut entre les montagnes. Ce jour-là, pour raccourcir la route, la rivière fut traversée près de 25 fois dans la grande batture. On passa la chute du Baril. On alla camper au Campement du Fusil, place environnée de tous côtés de hauts pics.

Le 10, on devait passer la hauteur des terres ce jour-là; les missionnaires résolurent de célébrer la sainte messe de grand matin vers le milieu des montagnes. S'étant levés à 3½ a.m., le grand et l'auguste sacrifice de l'agneau sans tache fut offert à 4 au Dieu tout-puissant et miséricordieux, en action de grâces pour ses bien-

faits, pour la rémission des péchés commis dans le passage dur et pénible de ces monts, et pour obtenir de nouvelles faveurs. Le départ s'étant fait à 6 a.m., on passa des *prairillons* et de très mauvais boubiers au milieu du bois, des arbres renversés et des racines. La rivière n'avait plus que 10 à 15 pieds de large. On campa à 7 h pour prendre le déjeuner. À 9 h, la brigade se remit en mouvement, passa quelques boubiers et défila à 10 h sur un banc de neige [d']un arpent et demi de large, sur lequel quelques messieurs mirent le pied à terre. L'herbe à l'entour était en pleine verdure; la montée était douce, on arriva à 10½ h a.m. à la hauteur des montagnes, à 27½ lieues de Jasper's House, à 703 de la Rivière-Rouge et à 1401 lieues de Montréal. Suivant le calcul d'un voyageur, à raison de tant de lieues par jour, à proportion de la vitesse ou de la lenteur de la marche active de chaque jour.



Monseigneur Jos. [Signay]
Évêque de Québec
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 56

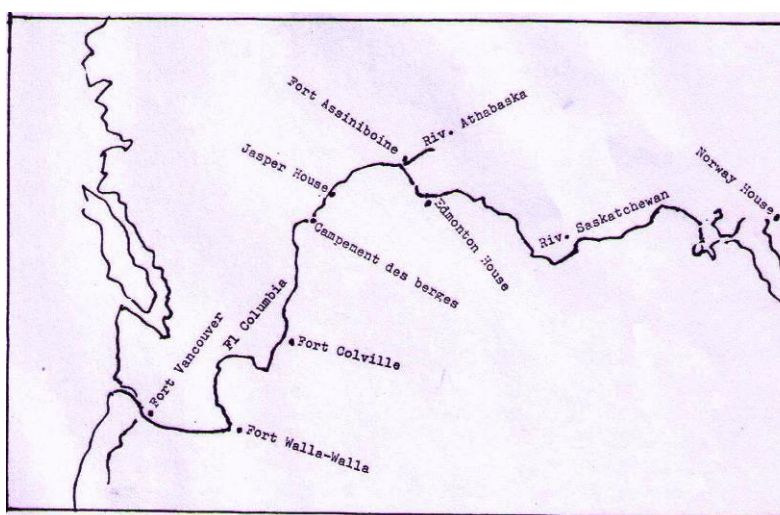
Au-delà des hauteurs des montagnes de Roches
Le 10 octobre 1838

Monseigneur,

Permettez aux missionnaires de la Colombie, M. Demers et moi, de se jeter humblement aux pieds de V.G., pour lui demander sa bénédiction pastorale, et lui donner des nouvelles de leur voyage de Norway House, près du lac Winipie, jusqu'au Campement des Berges, sur la Colombie. Écrivant, en chemin pour ce poste, le soir au campement, et au milieu du trouble et à la hâte, je ne puis donner que succinctement les circonstances et les faits intéressants de notre mission sur la route. Nous avons passé en ce jour, à 10½ a.m., la hauteur des terres des montagnes de Roches, trois mois après notre départ de la Rivière-Rouge.

Nous sommes sur le territoire de notre apostolat. Plût à Dieu que nous eussions une étincelle du feu et du zèle apostolique! Dans quelques jours, nous serons au Campement

des Berges, venant au-devant de nous du fort Colville sur la Colombie. On laisse là les chevaux pour les berges. De là, dans 15 jours, me dit-on, nous serons à Vancouver. Les gardiens et les conducteurs des chevaux vont les ramener à Jasper's House. Nous leur livrons nos lettres pour le Canada; elles seront envoyées de là au fort Assiniboine, de là au fort Edmonton, de là au fort Carleton, ensuite à la Rivière-Rouge à travers les prairies; enfin, au Canada par la voie des États-Unis. Oh! si elles pouvaient y parvenir avant le départ des canots de Lachine pour l'intérieur! Nous ne pourrions dorénavant faire passer nos lettres que par la voie de l'express du printemps, à travers les montagnes ou par celle des vaisseaux retour de Vancouver en Angleterre, une fois par année. Hélas! c'est bien rarement et à des périodes de temps bien éloignées!



Notre santé s'est admirablement bien soutenue, grâce à Dieu, malgré le trouble, la fatigue et les privations d'un voyage si long et si pénible, en berge, à cheval et sous la tente. Ce n'est pas pour nous plaindre : il faut que des prêtres, des ministres du Seigneur, se montrent, du moins, aussi ardents et aussi zélés pour le salut des âmes, que les

gens du monde le sont pour les richesses de ces pays sauvages et barbares. Nous sommes contents de nos sacrifices et nous espérons que, guidés par de si saints motifs que ceux de la gloire de Dieu, des prêtres humbles, zélés, vertueux et savants, viendront dans peu d'années nous aider à défricher le vaste champ de la vigne du Seigneur, situé au-delà des montagnes de Roches; vigne du Seigneur que nous ne pourrions cultiver seuls, dans laquelle l'ennemi du salut a déjà fait semer le mauvais grain depuis plusieurs années!

Il y a tant de choses à dire que je ne sais par où commencer. Un tableau dit beaucoup en peu de mots. Je commence par là, par celui qui intéresse la religion et la piété bien connue de V.G. En 1838, la voix de la religion catholique s'est fait entendre dans des lieux, à des peuples infidèles, qui ne l'avaient pas encore entendue. La sainte messe a été célébrée, les sacrements administrés dans un pays dont le démon avait la possession depuis un temps immémorial! Deux faibles prêtres, au milieu d'un champ ennemi, armés seulement du signe de la croix! Mais, que dis-je, le temps presse. Je commence, point de réflexions.

Messes célébrées par les missionnaires de la Colombie, M. Demers et le soussigné, en route de la Rivière-Rouge pour la Colombie. Le 10 juillet 1838, départ pour Norway House.

1^{er} dimanche, le 15 juillet, une messe basse, dans la tente, sur la grève nord du lac Winipie; le 19, deux messes basses à Norway House, dans une belle salle³⁰⁵; le 20, deux messes basses; le 21, deux messes basses.

2^e dimanche, le 22 juillet, une grand-messe, une basse messe, une instruction avant, une instruction après-midi; le 23, deux messes basses; le 24, deux messes basses; le 25, deux messes basses.

3^e dimanche, le 29 juillet, deux messes basses sur l'île du milieu de la traverse du lac Winipie.

4^e dimanche, le 5 août, une messe dans la maison de Constant, sur la rivière Saskatchewan.

5^e dimanche, le 12, une messe basse sur la grève, fait faire †³⁰⁶.

6^e dimanche, le 19, une grand-messe, une basse messe à Carleton; deux instructions dans une salle; le 20, deux messes basses; le 21, deux messes basses.

7^e dimanche, le 26, une messe basse sur la grève, sous la tente, même rivière. †; le 30, une messe basse dans une salle, au fort Pitt. Instruction.

8^e dimanche, le 2 septembre, une messe basse sur la grève. †; le 7, une messe basse dans une grande salle, à Edmonton; le 8, deux messes basses.

9^e dimanche, le 9, une grand-messe, une basse messe, deux instructions; le 10, une messe basse, grande croix bénite, plantée hors du fort. †.

10^e dimanche, le 16, une messe basse, sur la grève, rivière Athabasca. †.

11^e dimanche, le 23, une messe basse sur la grève. †.

12^e dimanche, le 30, prières de la messe; le 5 octobre, deux messes basses sur la rive droite, même rivière, côté opposé de Jasper's House.

13^e dimanche, le 7 octobre, prières de la messe; le 10, une messe basse dans les montagnes de Roches, au Campement du Fusil, à 4 h a.m., sur la branche nord de la rivière Athabasca, appelée rivière du Trou, pour l'expiation et la rémission de tant de péchés commis dans ce pays et sur cette rivière, et en action de grâces pour le beau temps continuel et la bénédiction du Seigneur sur nous pendant notre voyage, avant de passer la hauteur des terres à 10½ h de ce jour a.m. et d'entrer dans un autre pays, sous un autre climat. Trois messes ont été célébrées dans les montagnes de Roches : deux vis-à-vis de Jasper's House, à quatre lieues de l'entrée des dites montagnes, et la troisième avant le passage de la hauteur des terres. Hélas! le saint nom de Dieu y est extrêmement blasphémé, &c.

Le registre de la mission de la Colombie, commencé à Norway House, contient 127 baptêmes, 12 mariages, deux sépultures.

9 baptêmes à Norway House;
 1 au Grand Rapide : l'enfant décéda une heure après;
 32 à Carleton;
 11 au fort Pitt;
 39 à Edmonton;
 35 à Jasper's House dont 15 adultes; le reste, des enfants;
 2 adultes à Norway House;
 8 à Carleton;
 5 à Edmonton;
 2 mariages à Norway House;
 7 à Carleton;

3 à Edmonton, y compris deux mariages de protestants avec des catholiques. M. Small, commis et *Post Master* du fort Carleton, M. Harriott³⁰⁷, bourgeois et *Chief Trader* et *Post Master* d'un fort en haut de la rivière Saskatchewan. À ce faire autorisé par Monseigneur de Juliopolis.

Tableau de la route de Montréal à la Rivière-Rouge et, de là, aux montagnes de Roches; nombre de lieues, au compte des voyageurs, ou à raison de $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$, une lieue à l'heure, plus ou moins, suivant la facilité que l'on trouve ou les difficultés que l'on rencontre en montant :

	<u>lieues</u>
Canot allège, parti de Lachine le 4 mai, arrivé à Mathawan le 10 mai	115
De là, parti le 11 mai 1838, arrivé au Sault-Sainte-Marie le 16	139
De là, parti le 16 mai, arrivé au fort William le 22 mai	135

De là, parti le 23 mai, arrivé à la hauteur des terres le 25	56
De là, parti le 26 mai, arrivé au fort du lac La Pluie le 30	98
De là, parti le 31 mai, arrivé au fort Alexander le 4 juin	115
De là, parti le 4 juin, arrivé à la Rivière-Rouge le 5 juin	40
Total	698
Parti de la Rivière-Rouge le 10 juillet arrivé à Norway House le 17	134
De Norway House le 26 juillet, arrivé au fort Cumberland le 7 août	129 ½
De là, parti le 8 août, arrivé au fort Carleton le 18 août	98 ½
De là, parti le 21 août, arrivé au fort Pitt le 29 août	86 ½
De là, parti le 30 août, arrivé au fort Edmonton le 6 septembre	101
De là, parti le 10 septembre. Portage de six jours; arrivé au fort Assiniboine le 15 septembre	34
De là, parti le 16 septembre, arrivé à Jasper's House le 2 octobre; quatre lieues dans les montagnes de Roches	92

De la Rivière-Rouge aux montagnes	Total 675 ½
--------------------------------------	-------------

De Montréal aux montagnes de Roches	1373 ½
--	--------

On est parti de Norway House avec onze berges chargées. Deux ont été laissées à Cumberland, une à Carleton, une autre au fort Pitt; sept sont arrivées au fort Edmonton. D'Edmonton, on est parti avec une caravane de 63 chevaux de charge et de selle, pour se rendre au fort Assiniboine.

Tableau de la route de Jasper's House au Campement des Berges, sur la rivière Colombie. 57 chevaux de charge, de cuir, de provisions, de cassettes, &c.; 15 chevaux de selle pour les cavaliers = 72, divisés en trois brigades. Le 4 octobre passé à attraper, à dompter les chevaux marrons³⁰⁸ et à les seller. Le 5 octobre employé à les charger. Les chevaux domptés pour les cassettes, charges précieuses, et pour les messieurs; les marrons pour le cuir, &c.

La caravane part le 5 octobre à 1 h p.m.

lieues³⁰⁹ 1375 ½

Le 5 octobre à 1 h p.m.

4 heures de marche faites par la 1 ^{re} brigade	3
--	---

Le 6 octobre, samedi, 4 heures de marche	4
--	---

Le 7 octobre, dimanche, 7½ heures de marche par la 1 ^{re} (3 ^e brigade, plus)	7
--	---

Le 8 octobre, lundi, 6½ heures de marche; la queue de la 3 ^e brigade, 2 heures	5
--	---

Le 9 octobre, mardi, 7½ heures de marche par la 1 ^{re} ; 2 ^e plus, 3 ^e plus	7
---	---

Le 10 octobre, mercredi, 4½ heures de marche 1 ^{re} brig.; 2 ^e plus, 3 ^e 6½ heures de marche	3
Le 11 octobre, jeudi, 5½ heures de marche par la 1 ^{re} ; 3 ^e 7½	4
Le 12 octobre, vendredi, 4½ heures de marche, par la 1 ^{re} brig.; 3 ^e 8 heures	2
Le 13 octobre, samedi, 6½ heures de marche; 3 ^e brigade, 2 heures de plus	6
Portage des montagnes de Roches	41
De Montréal au Campement susdit	1416 ½
En supposant, avec M. Franchère, du Campement à Vancouver :	200
De Montréal à Vancouver :	1616 ½

Si aux 41 lieues de portage dans les montagnes de Roches, l'on ajoute les quatre lieues de l'entrée, faites en berges, l'on aura 45 lieues de montagnes. En droite ligne, il y aurait peut-être entre 36 à 40 lieues. Les montagnes continuent le long de la rivière Colombie jusqu'au lac qui est à 1½ journée du Campement des Berges.

Voilà, Monseigneur, quelque chose de bien imparfait pour satisfaire l'empressement bien juste avec lequel V.G. attend de nos nouvelles et des renseignements sur la mission que l'on a eu à remplir le long de notre route. Cependant j'espère que ces différents tableaux en abrégé suffiront pour le présent, dans la hâte et le trouble où nous sommes, si peu à notre aise pour écrire. V.G. verra quel est le nombre de

messes célébrées dans ces lieux pour la première fois. La parole de Dieu a été écoutée avec attention, deux catéchismes ont été faits par jour aux forts. Des avis ont été donnés, des résolutions ont été prises. La présence de deux prêtres parmi la brigade et aux forts a fait du bien, a empêché bien du mal. Les gens des forts par où l'on a passé voudraient bien avoir plus longtemps la présence d'un prêtre parmi eux pour instruire leurs femmes, baptiser et instruire leurs enfants. La langue *crise*, parlée à la Rivière-Rouge, est parlée dans les forts et par les métis jusqu'à Jasper's House. Hélas! ces pauvres gens n'ont fait qu'apercevoir la lumière, et elle disparaît tout à coup! La Compagnie accordera sans doute à un prêtre catholique d'aller visiter ces forts, en montant en berge; et l'on pourrait faire les frais d'y envoyer un prêtre par les prairies. De la Rivière-Rouge à Carleton, à cheval, on peut se rendre en 15 jours; de là 10 jours pour aller à Edmonton, &c. Il y a plus de dix nations de sauvages parlant différentes langues sur les rivières Saskatchewan et Athabasca; au petit [lac] des Esclaves, au grand lac des Esclaves... J'enverrai un tableau une autre fois.

Nous avons cru courir quelques dangers en montant les rivières, en passant les rapides; à cheval dans les portages, les brouillards, les rivières à traverser, les côtes à descendre et à monter, les arbres à sauter. Mais nous nous en sommes sauvés. Une fois notre berge, entraînée par le courant, est venue en travers frapper sur une autre avec violence; on croyait qu'on allait couler à fond; mais le *bord* ou maître de la berge seulement cassé et l'on a pu se rendre à la rive.

Nous devons aux prières ferventes et continuelles des âmes ferventes du Canada le temps favorable sans exemple dont on a joui le long de notre route. Ça [a] été frappant, les voyageurs n'ont pu s'empêcher de le remarquer. Dans trois mois, on a eu à peine la valeur de deux jours de pluie en route. On a eu trois jours de pluie et de neige à Edmonton, mais on était à l'abri. L'on [n']est pas à son aise dans des

berges quand il pleut, les prelates³¹⁰ ne retiennent point l'eau, elle passe à travers.

L'on a remarqué aussi que les chemins à travers les montagnes, où les *bourbiers* ont coutume d'être très mauvais, ont été trouvés beaux cette année. Point de froid extraordinaire sur la rivière Athabasca, comme l'an dernier. Point de neige non plus. Sur la hauteur des terres, que les voyageurs trouvent ordinairement couverte de neige, on en a trouvé 1½ arpent de long sur un arpent de large, à l'entour de laquelle était une belle verdure. Ce n'est pas aisé de passer les *bourbiers* quand la neige les couvre, ni de descendre la grande côte pendant trois heures, quand la pluie l'a rendue impraticable. Eh bien! comme si le ciel eût voulu nous accorder toutes les chances pour notre heureux passage, la pluie, le froid ont commencé aussitôt après notre descente de cette grande côte. Et pendant qu'il pleuvait en bas le 10, le 11 et le 12 octobre, il devait neiger sur les montagnes et sur la hauteur des terres. Cependant cette pluie était très douce et a peu duré. Le froid n'a rien d'extraordinaire.

Les montagnes de Roches sont sublimes. Ce n'est point une chaîne haute et continue qui s'élève en masse jusqu'à la hauteur des terres; c'est un nombre infini de monts de roches grises, séparés les uns des autres, de toutes formes, figures; hérissés de pointes, de cimes, en forme de cônes, de pyramides. Le premier tiers est couvert de bois. Ce sont de vastes forêts qui couvrent les petits monts qui servent de bases aux deux autres tiers des rochers nus. L'on ne passe point sur les hauts rochers. L'on suit la vallée de la rivière; l'on passe des pointes de bois bien hautes pour retrouver la rivière de l'autre côté; mais l'on monte plus que l'on ne descend. C'est une vaste mer de montagnes : partout l'on ne voit que des pics, des cimes, des cônes, des pyramides s'élevant un peu plus au-dessus des uns et des autres jusqu'à la hauteur des terres. Alors ils diminuent de la même façon.

Que c'est difficile d'avoir à passer dans les forêts, parmi les arbres, les branches : on se fait déchirer, dévorer en tout

sens, serrer les jambes, les genoux le long des arbres, déchirer la face par les branches. Ici, il faut se baisser pour éviter d'être défiguré, d'être démonté; là, il faut sauter un arbre, passer dessous en descendant une côte; partout l'on est sans cesse aux prises, et si l'on cesse d'être sur ses gardes, on en est bientôt puni.

La nourriture ne nous a pas manqué. On ne fait en voyage que deux repas par jour. Cela nous a forcés d'abord. Depuis longtemps l'on ne connaît plus le *pain*. On [n']a plus maintenant que de la viande sèche appelée *pemmican*. Avec une tasse de thé, on la mange avec appétit cette viande.

Notre butin a été exposé à bien des assauts, sur les caeux, pour traverser les rivières Éturgeon et Pimbina, dans le portage d'Edmonton à Assiniboine Fort; dans les berges mêmes qui font eau, dans les *bourbiers* dudit portage, et ceux de la montagne, dans les rivières à passer et à repasser sans cesse au-delà et en-deçà des dites montagnes. L'eau est entrée un peu dans nos cassettes, mais rien n'a été endommagé. Il faut suivre de semblables meubles, autrement on s'expose à tout perdre. Je ne puis conseiller d'envoyer des articles, des cassettes par cette voie, c'est bien risquer. Si ces effets [se] mouille[nt], qui les fera sécher? On [n']en a guère le temps. Qui ouvrira cette cassette? Il faudrait que le bourgeois et le grand guide y veillassent eux-mêmes; et eux-mêmes sont, quoique prévenus, exposés aux mêmes risques. Notre bourgeois, M. Tod, a mouillé son linge, ses papiers, ses livres, sa cassette ayant été déchargée sur un terrain marécageux. La Providence y pourvoira.

Le 13 octobre, nous sommes arrivés au Campement des Berges, samedi, à 1½ h p.m. Demain, le 14, on dira la sainte messe pour la première fois sur notre territoire, le long de la rivière Colombie. Les gardiens des chevaux partent demain avec les chevaux pour retourner à Jasper's House. Nous sommes ici près de 60 âmes, ayant chacun leurs bagages, provisions de bouche et quantité de pièces de cuir (pièces, *id est* paquets de cuir de 90 lb) et l'on [n']a ici que deux berges.

On ne peut tout descendre, il faut en laisser ici. Et de Colville, renvoyer d'autres berges chercher le reste du monde et du bagage.

Nous avons couru des dangers, mais nous en avons encore de plus grands à courir dans la rivière Colombie, à cause de ses rapides extrêmement dangereux. Nous sommes les enfants de la Providence. Elle prendra soin de nous, comme ci-devant.

Notre situation a été pénible dans les berges. Assis le long du bord, toute la journée, quelquefois appuyés sur un sac de butin, tantôt de la droite, tantôt de la gauche. On était mieux dans la rivière Saskatchewan que dans celle d'Athabasca.

Je prie V.G. de me pardonner la longueur de cette lettre, écrite à la hâte, sans avoir le temps de réviser les dernières pages. Je n'ai pas le temps d'écrire à Sa Grandeur Monseigneur de Montréal. J'aurais bien désiré lui donner connaissance de ce qui précède. V.G. voudra bien permettre à messire Cazeau, prêtre secrétaire, de présenter les humbles et profonds respects à Sa Grandeur notre seigneur Flavien Turgeon, évêque et coadjuteur de Québec, à Sa Grandeur Monseigneur de Montréal et à son illustre coadjuteur, à messieurs les supérieurs des séminaires de Québec et de Montréal.

Il passe minuit. Je me sens fatigué, mes dernières lignes le prouvent³¹¹. M. Demers se joint à moi. Nous nous jetons ensemble aux pieds de V.G. pour lui demander encore une bénédiction, la priant de ne pas nous oublier dans ses saints sacrifices et de nous recommander aux prières des âmes pieuses des communautés. Nous prions V.G. de recevoir nos vœux les plus sincères pour sa personne sacrée, les marques de notre respect le plus profond et la vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être...

F.N. Blanchet, ptre Miss^{re} Colombie

Monseigneur Jos. Évêque

de Québec

Le 13 octobre, au Campement des Berges

au-delà des Montagnes, 1838

P.-S. J'écris à mon cher frère le curé des Cèdres.



Journal. – 24. DE LA HAUTEUR DES M.R. AU CAMPEMENT
DES BERGES

La hauteur des Montagnes de R. est un défilé d'une demi-lieue de large, par une pente assez roide, entre deux chaînes de montagnes de 15 à 18 cents pieds du niveau de la hauteur des terres, et de 17 à 18 mille pieds du niveau de la mer, suivant les cartes. La cime des montagnes est généralement couverte de neige. Le défilé est bordé, chaque côté de la rivière, de grosses masses énormes de pierres qui se détachent des monts. On y trouve trois petits lacs d'un demi-arpent chacun. Celui du milieu, appelé *Committee Punch Boll*, alimente les deux autres, qui étant eux-mêmes nourris et alimentés par un grand nombre de petits ruisseaux descendant de tous côtés par les coulées, forment en peu de temps, dans une pente considérable, d'un côté la branche sud-ouest d'Athabasca, et de l'autre, la rivière du Portage. Ces rivières devenant bien vite des torrents qui roulent leurs eaux, avec grand bruit, sont toujours dangereuses à traverser. Tout est grand et majestueux dans les montagnes; tout porte à l'admiration et à l'étonnement : l'âme s'élève à la vue de cette magnificence de l'œuvre de Dieu. Elle s'abaisse et s'anéantit à la vue de son néant et de la grandeur et de la toute-puissance de l'être suprême. Après s'être laissé aller à la considération et à l'admiration des objets qui environnaient, on rejoignit la brigade qui alla camper à midi et demi à quelque distance de la grande côte, après deux heures de marche de la hauteur des monts, quatre heures et demie [de] marche depuis le matin, ayant fait trois lieues et demie, dont une et demie en-deçà du lac du Milieu. De ce lac au campement, on passa un grand nombre de mauvais borbiers, en descendant par une pente extraordinairement roide. Les chevaux étant très fatigués, on campa de bonne heure. Les traîneurs arrivèrent deux heures après les autres.

Le 11, la première défila à 5 $\frac{3}{4}$ a.m.; la grande côte se présenta à 6 $\frac{1}{4}$; à 9 $\frac{1}{4}$, on en avait parcouru toute la roideur et tous les zigzags; la première partie à cheval, la seconde à pied, la troisième à cheval,

avec danger de culbutter et de rouler en bas. À 1 h p.m., les chevaux chargés se remirent en marche jusqu'à 3 h p.m. En cinq heures et demie de marche, on fit, ce jour-là, quatre lieues, ayant passé le torrent huit fois dans la grande batture. Un cheval était resté de fatigue au repos du déjeuner. La pluie prit aussitôt après la descente de la grande côte; mais, grâce à Dieu, on l'avait descendue.

Le cheval qui portait les cassettes sur lesquelles était une boîte à violon, perdit pied dans la grande côte, et roula en faisant plusieurs tours : les conducteurs crurent que tout était en morceau; le soir, on ne vit aucun dommage.

Le 12, on partit à 6 a.m. La brigade entra dans la grande pointe de bois; les embarras, les bourniers, les coulées, les hauteurs se succédaient rapidement. Ici, c'était des arbres à sauter; là, des côtes à descendre et à monter. Quelquefois les chevaux emportaient les cavaliers au milieu des arbres et des branches. Les cavaliers étaient souvent à terre, les chevaux chargés plus souvent encore. Alors il fallait décharger et recharger plus loin. La première brigade trouva le chemin mauvais; la dernière le trouva tel qu'il fallait décharger toutes les dix minutes. Ayant traversé la rivière deux fois, on alla camper pour le déjeuner. Les premiers y arrivèrent à 10¼ a.m.; les derniers trois heures et demie plus tard. Les chevaux avaient besoin de repos, on campa en ce lieu sur la batture. Le temps était à la pluie, les vapeurs s'élevaient des montagnes comme de beaux nuages blancs. M. Blanchet avait été indisposé la veille, en bas de la grande côte; M. Demers eut son tour en ce jour : cela ne dura pas.

Le 13, tout était prêt pour le départ à 5½ h a.m. On suivit la grande batture. La rivière fut traversée deux fois avant déjeuner; après deux heures de marche, on déjeuna. La brigade repartit à 10 h et arriva à 2½ h p.m. au Campement des Berges, après avoir passé la rivière plusieurs fois et dédoublé plusieurs pointes. De la hauteur des montagnes, on avait fait 13½ lieues pour venir au Campement des Berges, et 41 lieues de Jasper's House.

25. DU CAMPEMENT DES BERGES À LA MAISON DES LACS

Le passage des fameuses montagnes s'était fait sans accident. Les missionnaires avaient des actions de grâces à en rendre au Seigneur. C'est là ce qui se fit le 14 octobre, jour du dimanche, le lendemain de leur arrivée. Le monde assista à la basse messe avec dévotion. Le Seigneur fut de nouveau invoqué, afin d'en obtenir de nouveaux secours. La rivière C. qui était devant les yeux, renfermait plus de dangers que tout ce qui avait précédé. On était campé

à huit arpents de cette rivière, sur la rive gauche des rivières du Portage et du Canot réunies, avant de tomber dans la Colombie.

Deux berges avaient été envoyées de Colville au Campement des Berges, avant l'arrivée de la brigade en ce lieu. C'était le nombre accoutumé, envoyé chaque année. Mais il en aurait fallu davantage, à cause du grand nombre des passagers et de l'augmentation du bagage. Le parti fut pris de faire descendre les deux tiers du bagage et du monde dans les deux berges; que du lac une berge viendrait chercher ceux qui seraient restés. Les deux berges chargées et la prière faite sur la grève par les missionnaires, on poussa au large à 1 h p.m., après avoir serré la main à nos compagnons de voyage, qu'on ne devait plus revoir, hélas! En peu de minutes, on se trouva sur les eaux gonflées et soulevées de la fameuse Colombie. La marche était de trois lieues à l'heure, passant montagnes, rapides, pointes et vues avec une grande rapidité, dans un canal formé par le rapprochement des montagnes. On campa après trois heures et demie de marche, ayant fait 10 lieues. Faute de trouver un lieu convenable, on fut obligé de descendre un peu tard un rapide. On campa en bas du rapide Saint-Martin.

Le 15, la seconde berge dans laquelle se trouvait M. Blanchet s'échoua dans un rapide, sur de mauvaises roches; elle en fut retirée avec peine, elle fit eau. On poussa à terre; elle avait une ouverture assez considérable. On se rendit à la fameuse Dalle des Morts. Les passagers et plusieurs hommes débarquèrent, les guides allèrent la visiter et la sautèrent avec huit hommes [dans] chaque berge. Ce rapide n'a que trois perches de large. La seconde berge étant plus tôt prête que la première, alla attendre la première dans un remous à jamais mémorable. La première descendant bien, l'autre la suivit. Les rapides se succédaient, les eaux étaient grandement soulevées, on voyait beaucoup de tourniquets. On passait avec une rapidité étonnante. La pente était telle que les arbres de la vue suivante étaient toujours au-dessous de notre horizon. On sauta ce jour-là 30 gros rapides, autant de moyens, à part du courant uni et continu qui se trouve entre les pointes. On croirait voir dans les montagnes de chaque côté de hautes fortifications et de grands bastions de châteaux ou de citadelles. On sauta plus bas les *Lower Dalls* (les premières étant *Upper Dalls*), elles ont trois à quatre perches de large dans un courant uni à eau basse. En approchant des lacs, le pays paraît plus plat, la vue s'étend, s'étend davantage. On campa après dix heures de marche active, à raison de quatre lieues à l'heure. Ce qui donnait 40 lieues pour ce jour-là.

Le 16, les berges arrivèrent à 8 h à la Maison des Lacs, bâtie sur la rive droite, en haut de *Salmon's River* qui est sur la rive

gauche. Du Campement des Berges à la Maison des Lacs on comptait 55 lieues.

26. SÉJOUR ET DÉGRAS AUX LACS

Les missionnaires furent bien accueillis par M. McKay, P.M., au poste des lacs. Sa maison n'était pas finie. À 9 h a.m., John Tod, écr, C.T., partit pour Colville sur la première berge, laissant le soin de la brigade à John McLoughlin, écr, médecin, junior, que sa capacité et ses talents rendaient digne de cette confiance. M. Tod, en passant à Colville pour se rendre à Vancouver, avant le départ du vaisseau pour l'Angleterre, devait envoyer une berge au secours de la seconde, qui partit aussi à 9 h a.m. pour le Campement des Berges. Les missionnaires et quelques messieurs restèrent sous tente, près la Maison des Lacs, en attendant l'arrivée des deux berges. Leur séjour là ne fut pas sans les ordres de la divine Providence. Les bons sauvages des lacs reçurent avec avidité le pain de la parole de Dieu. Les engagés furent confessés, reçurent des exhortations; la prière du soir avait lieu ainsi que celle du matin en commun. La sainte messe fut célébrée, une grande croix bénite et plantée le 21, à six arpents de la maison du poste. C'était le jour du dimanche, il y eut deux messes sous la tente.

Le 24, les missionnaires allèrent au pied de la croix y célébrer deux messes pour expiation des péchés, pour actions de grâces, et pour obtenir de nouvelles faveurs. Les sauvages et les hommes assistèrent aux messes célébrées au pied du monument de l'amour d'un Dieu [pour] les hommes. À cette vue, la foi se ranimait dans les cœurs. Les messes finies, on vit venir de loin la berge envoyée en haut de la rivière. La joie que causa cette vue dura peu, on [n']entendait point le chant joyeux des voyageurs. Les hommes, au lieu d'avirons, avaient des rames à la main. Ils arrivent, et la désolation se répand dans tous les cœurs, à la nouvelle du naufrage de la berge, avec la perte de 12 personnes sur 26! Savoir six hommes, une femme et cinq enfants! Cette berge, déjà chargée et embarrassée, avait empli d'abord à la *Dalle des Morts*. Elle fut vidée, mais les pièces demeurèrent imbibées. On poussa au large, les premiers roulins la remplirent encore : dans ce triste état, elle pouvait, comme la première fois, gagner terre dans le remous mentionné. Elle en approchait en effet. Les hommes avaient voulu se lever pour gagner en avant, le guide avait été capable de les faire rasseoir; les femmes et les enfants criaient, tout le monde était glacé d'effroi. Dans ce moment, M. Wallace, perdant son sang-froid, se lève, ôte son habit, met le pied sur le bord de la berge et s'élance à l'eau avec sa dame, en criant : «Courage, mes amis.» La

berge perd son équilibre, elle verse et 12 personnes perdent la vie dans les eaux de ce remous rempli de tourniquets. Leurs noms sont : M. Banks et M. Wallace, botanistes, envoyés d'Angleterre par une Société scientifique, la jeune dame de M. Wallace, épousée à Edmonton, M. Leblanc³¹², au service de l'honorable CBH depuis un grand nombre d'années, et ses trois enfants, Baptiste Laliberté, métis de la Rivière-Rouge, Fabien Vital, de Lachine, près Montréal, Kennet McDonald, deux enfants du guide André Chalifoux³¹³. Ceux qui se sauvèrent sont : André Chalifoux, sa femme et un enfant; Joseph, Iroquois, Charles Bélanger, Édouard Alain, Hilaire Guilbault, Baptiste Montreuil³¹⁴, Pierre Corbin, Pierre Deschamps, John McLeod, Allen Morisson et la dame de M. Leblanc.



H.J. Warre, *Les Dalles, Columbia River*

La berge avait laissé le poste des Lacs mardi le 16, s'était rendue au campement le dimanche 21, en était repartie le 22 et alla faire naufrage ce jour-là à 3½ p.m. Elle était cassée, les vivres manquaient; les naufragés descendirent misérablement et arrivèrent le 24 a.m.

John McLoughlin, écr, sans perdre un moment, expédie un canot vers Colville, un autre vers le lieu du naufrage. Les sauvages firent diligence. La berge attendue de Colville arriva dans la nuit du 24 au 25. Elle partit à 9 a.m. pour aller recueillir les corps des naufragés défunts. Une messe fut célébrée pour les défunts catholiques le 25. La disette de vivres se faisait sentir parmi les hommes

et les messieurs. M. McKay y subvint autant que possible. Depuis le 24, les missionnaires, quoique peu à leur aise pour cela, dirent une messe tous les jours.

Le 28, jour du dimanche, il y en eut deux. Le 29, la berge descendit sans avoir retrouvé aucun des corps des défunts : elle ne contenait que des tentes, des cassettes, des lits, etc. Les eaux baissent grand train, ce qui rendra plus dangereux la navigation du bas de la rivière. Deux messes furent célébrées le 1^{er} novembre. La dame de M. McKay fut baptisée et mariée. Les missionnaires, pendant leur séjour à la Maison des Lacs, avaient fait 17 baptêmes, un mariage, trois sépultures des enfants naufragés et descendus après le naufrage.

Le 2 novembre, un grand canot apportant des outils et des vivres arriva de Colville. Un exprès avait été expédié à cheval à travers les prairies pour Vancouver. La berge fut raccommodée et l'on se disposa à partir le lendemain, après 17 jours de dégras à la Maison des Lacs.

27. DE LA MAISON DES LACS AU FORT COLVILLE

Le 3 novembre, les berges chargées partirent à 8 h a.m., ayant 12 personnes de moins, encore ensevelies dans les eaux qui portent nos berges. Il n'y eut point de chant le reste du voyage. La croix plantée se montre au loin, en haut et en bas de la rivière. Après une lieue de marche, on tomba sur le premier lac, auquel on donne trois milles de large sur dix-sept lieues de long; il se trouve un détroit de cinq lieues entre ce lac et le second, qui peut avoir deux milles de large sur 18 de long. On passa ce jour un gros cap à pic de 200 pieds.

Le 4, on était sorti du premier lac et, ayant passé le détroit, on voguait sur le second lac.

Le 5, on partit à minuit, on passa le rocher aux Flèches, on sortit de ce lac; et, après quelques lieues dans la rivière, on passa à 10 a.m. sur la rive gauche, celle des Kootanie, d'un arpent de large. À 2 h p.m., on passa du même côté celle des *Flat Heads* (Têtes Plates), d'un arpent de large. Elle tombe dans la Colombie par une chute. Aux neuvième et dixième rapides de ce jour, on trouva les Petites Dalles d'en haut de Colville, où l'eau passe entre des rochers de 50 à 60 pieds de haut, par un canal de trois à quatre perches de large. Dans les grandes eaux, la rivière monte à cette hauteur : les dalles alors sont impraticables. Elles sont suivies d'écueils assez dangereux. Les femmes naufragées ne les passèrent pas sans crainte et sans effroi.

Le 6 novembre, les berges arrivèrent à Colville à 10 h a.m., après une marche de quatre jours pour faire 72 lieues, à raison de deux à trois lieues à l'heure.

28. DU FORT COLVILLE AU FORT OKANAGAN

M. Allen [Archibald] McDonald, écr, C.F. et membre de l'honorable CBH, reçut les missionnaires sur la grève, les conduisit à son fort et déplora avec eux le triste malheur du naufrage, leur donna une chambre où ils se mirent à catéchiser les femmes et les enfants, à confesser et à célébrer la sainte messe qui fut dite cinq fois. Il y eut 19 baptêmes. Les sauvages montrèrent les meilleures dispositions. La messe fut célébrée en leur présence. Les chefs furent admis à celles qui furent dites à la chambre, et assistèrent à l'administration des sacrements de baptême, avec instructions qui furent données aux femmes des Canadiens, par interprète. On eût dit de fervents chrétiens en voyant le zèle de ces sauvages pour entendre les missionnaires. Il ne leur manque que le baptême et un missionnaire au milieu d'eux pour en faire un peuple religieux et fervent.

Les berges avaient été transportées ainsi que le bagage, en bas de la chute de Colville, appelée les *Chaudières*.

Le 9 au soir, on alla camper à trois milles du fort près des berges, qui furent poussées au large le 10, de grand matin. La rivière parut fermée par une chaîne de roches : on en était au grand rapide de Colville. Les passagers allégèrent les berges en marchant par terre; les berges descendirent à la ligne, pour les retenir et les amener dans une anse; là, il y eut portage du bagage, les berges sautèrent à lège; elles sautent encore quelques rapides à travers les rochers, sans les passagers.

Le 11, jour du dimanche, il y eut obstacle à la célébration de la messe. Ce jour-là, la berge de M. Demers toucha sur des battures; plus bas, elle passa sur un rocher rouge sans en être atteinte. Avant déjeuner, on passa la fourche des Spokane, large de trois quarts d'arpents, à 9 h a.m. Après déjeuner, on passa un détroit entre des roches en forme d'îles de pierres. Ce passage est impraticable dans les grandes eaux. Sur la rive droite, on trouva ensuite la petite rivière des Cimpouls. On sauta en cette journée plus de vingt rapides.

Le 12, la berge de M. Demers fut emportée par un tourniquet sur un galet où l'eau se brisait fort; elle s'en retira sans avoir touché. La crainte des rapides engagea à faire deux décharges de passagers pour alléger les berges : l'une à la droite, de deux milles, et où les berges descendent quatre rapides entre des roches, traversant même la rivière en remontant le courant afin d'aller prendre à

la gauche un meilleur chenal. Il se trouve là aussi des dalles dont l'eau est unie à présent; la seconde décharge eut lieu à la gauche, là où les berges passent près et entre de grosses roches. À la première décharge, les berges passaient les 21^e, 22^e, 23^e et 24^e rapides de ce jour.

Le 13, le vent était contraire, on eut de la peine à se rendre au fort Okanagan que l'on atteignit à 9 h a.m. Du 9 au 13, on avait fait 64¼ lieues, à travers un grand nombre de rapides.

29. DU FORT OKANAGAN AU FORT DES NEZ-PERCÉS ou WALLAWALLA

M. Gingras, commis, reçut de son mieux les missionnaires. La sainte messe fut célébrée le lendemain 14 novembre. Il y eut 14 baptêmes de faits; les sauvages parurent bien disposés à écouter les missionnaires. Les gens de la brigade des Porteurs (sauvages de ce nom au nord) ayant 20 jours de marche à faire pour se rendre à leur poste, reçurent des avis. Les berges ayant été gommées et chargées, on se remit en route, ce jour-là le 14. On passa à la droite, à une demi-lieue du fort, la rivière qui lui a donné son nom. On campa après avoir sauté dix rapides.

Le 15, rendus aux îles de pierres, c'était le 15^e rapide de ce jour, les gens inutiles laissèrent les berges. La marche fut d'un mille pour eux. Pendant ce temps-là, les guides avaient mis pied à terre sur une des îles de pierres, afin d'examiner les rapides et le fil de l'eau. Ce qui se pratique toujours avant de descendre de gros rapides. Pendant que le grand [] examinait encore les deux bouts de la berge des missionnaires, se fiant sur leur habileté (c'était deux Iroquois), poussèrent au large; le chenal fut manqué, la berge frappa sur un galet à fleur d'eau, passa par-dessus, à moitié versés, et tomba dans une espèce de cave. La berge avait manqué versée, les hommes avaient été en danger d'être renversés à l'eau; les avirons leur étaient échappés des mains; la berge était emportée par le courant; l'eau entra par une ouverture. Une couverture fut jetée dessus, quelques avirons furent rattrapés, et la berge, ramenée heureusement à terre, se trouva cassée, déchirée, fendue et craquée en plusieurs endroits. Cette scène se passait à la vue des missionnaires. Cette berge portait les cassettes d'ornements et de religion. Tout le monde avoua qu'il y avait eu protection visible.

Le 16, on passa le rocher élevé où se trouve, dans la falaise, un arbre pétrifié, à plus de 100 pieds. On sauta les quatre rapides du Prêtre. On toucha au quatrième dans une dalle étroite où l'eau passe à raison de 9 à 12 milles à l'heure. On descendit ce rapide en une heure et quart. Il a près de quatre lieues, entremêlé d'eau plus

tranquille. En bas de ce rapide, la vue commença à s'étendre, les montagnes s'éloignent de la rivière.

Le 17, on vogua tout le jour sur une eau d'un courant plus uni. On vit lever et coucher le soleil à son horizon, ce que l'on n'avait pas vu depuis le lac Winipie. Le pays qu'on avait passé ayant toujours été montueux ou couvert de forêts.

Le 18, on passa la jolie rivière des Nez-Percés à la gauche, à 8 h a.m. et celle de Eyakama [Yakima] à la droite. À 9 h, on entra dans le fort des Nez-Percés ou WallaWalla, ayant fait, du 14 au 18 novembre, 65¼ lieues au milieu de plusieurs dangers, chaque fournissant son nombre de rapides.

30. DU FORT WALLAWALLA AU FORT VANCOUVER

M. Pambrun, P.M., en charge du fort, accueillit avec joie les missionnaires. Le 18 étant un jour de dimanche, la messe fut célébrée. M. Pambrun y assista avec le monde de son fort et les sauvages des environs. Ils y firent trois baptêmes.

Le 19, M. Pambrun s'embarqua pour descendre à Vancouver avec ses hôtes. À peu de distance du fort, on passa la petite rivière WallaWalla à la gauche. On aperçut le mont Hood qui se trouve vis-à-vis les cascades par en bas. On descendit à sept lieues du fort le grand rapide qui a quelques lieues de long. La rivière Umatallow [Umatilla] se trouve à la gauche.

Le 20, la brigade se trouvant courte de vivres, deux chevaux furent achetés des sauvages; c'est une viande tendre et délicate. Au septième rapide de ce jour, les berges touchèrent à fond à cause de la diminution des eaux. La rivière John Day se trouve à la gauche.

Le 21, on laissa, à la gauche, la rivière des Chutes, auxquelles on arriva avec de grandes précautions par un petit canal. Ces chutes ont peut-être 20 pieds de haut : dans les eaux hautes, il n'y a pas de rapide ici! Le portage des berges et du bagage est d'un mille. On le fit avec misère à cause du verglas. Les sauvages aidèrent à transporter les berges. On partit à 2 h p.m., ayant été là près de quatre heures. À 2½, on entra dans les petites dalles, longues d'un mille et larges de trois à quatre perches; les rochers en murailles de chaque côté ont près de 20 pieds de haut. Il y a trois milles entre les petites et les grandes dalles : dans cet espace, la berge des missionnaires fut portée par un courant à 12 pouces d'un galet qui pouvait la fendre et la faire tomber.

Les grandes dalles ont quatre milles de long, que l'on fait en dix minutes, dit-on. Le canal est de trois à quatre perches de large. Avant de les sauter, on mit à terre les gens inutiles : ils firent portage par-dessus un rocher ou galet assez uni où l'on trouve du sable. Ce galet se prolonge à droite et à gauche de la rivière à tra-

vers les prairies. L'eau n'a d'issue que par le canal susdit, descendant avec une rapidité étonnante, entre deux premières murailles de pierre, de 15 à 20 pieds de haut. À cette hauteur, il se trouve de chaque côté une plate-forme plus ou moins large de 30 à 40 pieds et plus, terminée par deux secondes murailles de pierres vives de 60 pieds et plus de haut. Dans les eaux basses, elles passent dans le premier canal; dans les eaux hautes, elles remplissent le canal des secondes murailles. Après que les passagers furent embarqués, on acheva de passer un mille ou deux des grandes dalles; on montre un rocher près duquel se forme un vaste tourniquet dans la force des eaux, dans lequel une berge toute ronde a été engloutie il y a plusieurs années. C'est dans le mois de juin qu'est la plus grande force des eaux venant de la fonte des neiges sur les montagnes. Alors la rivière est terrible, sa fureur est grande, les tourniquets sont vastes : un grand nombre de chutes, de rapides sont des eaux mortes.

En sortant des dalles, on aperçoit l'établissement des ministres méthodistes sur un joli coteau.

Le 22, on nomma la rivière à l'eau froide à la gauche, et celle de l'eau claire à la droite, à dix lieues des dalles et des cascades. Ce sont sans doute Cathlatso et Bear Rivers. On dédoubla le gros et haut rocher des Morts. À 1 p.m., on faisait le portage des Cascades, où l'on transporte le bagage et les berges pour éviter de grosses roches et des cascades. Ce portage a un quart de lieue. Il était trop tard pour partir, on campa au bout du portage.

Le 23, on partit à 10 h a.m. Le vent obligea de relâcher à midi.

Le 24, on passa le gros Rocher, aussi appelé le cap Horn : il y vente toujours avec une poudrerie de sable. On passa heureusement. On arrivait enfin au terme de notre voyage. Avec le secours du vent et des avirons, on atteignit à 5 h p.m. le fort Vancouver, à 18 lieues des Cascades, à 40 des grandes dalles, à $85\frac{3}{4}$ de Walla-Walla, faites du 19 au 24 novembre; à 44 de la mer Pacifique, à $386\frac{1}{4}$ du Campement des Berges, à $399\frac{3}{4}$ de la hauteur des M.R., à $1102\frac{3}{4}$ de fort Garry, à $1756\frac{3}{4}$ de Montréal; et $1800\frac{1}{4}$ lieues de Montréal à la mer Pacifique.

La Colombie roule ses eaux à travers un pays montueux. Elle est bordée de montagnes, de collines, de hauteurs, de rochers escarpés, de buttes de sable, jusqu'en bas du rapide du Prêtre. De là, la vue s'étend au loin, jusqu'à une journée de marche de Walla-Walla, où les montagnes et les hauteurs recommencent à dérober la vue du pays et des prairies, et cela jusqu'au détroit du gros Rocher ou cap Horn. La disette de bois se fait sentir de Colville aux grandes dalles. Les pointes de bois sont très rares dans un aussi

long espace. Le plus souvent, il faut l'acheter des sauvages, ou ramasser le long de la grève les morceaux épars que la rivière charrie. Le haut des écores sont des prairies montueuses. Le froid et la neige commencèrent à Colville et ne nous laissèrent qu'en bas des grandes dalles. Le froid fut pendant plusieurs jours de 9 degrés de Réaumur³¹⁵; la neige couvrait la grève. Les nuits de cette nature, près d'un feu fait à quelque distance de la tente, n'étaient pas bien agréables.

31. James Douglas, écr, *Chief Factor*, membre de l'honorable CBH et commandant en chef au fort Vancouver et à l'ouest des M.R., eut la politesse de venir, avec les autres messieurs, recevoir les missionnaires sur la grève, les conduisit au fort, les présenta aux dames et les conduisit à l'appartement qui leur avait été préparé, de 20 pieds carrés, avec deux chambres à coucher. C'est là qu'ils sont logés et nourris aux frais de l'honorable CBH, le commandant leur ayant dit que tant qu'ils seraient avec lui il se chargeait des frais. Ce monsieur, la semaine suivante, les mena visiter le fort, les magasins, le village des hommes qui est en dedans du fort, les moulins à farine et à battre le grain, les granges et les mulons de grain, de cinq à six ans, à part de la dernière récolte, etc.

Le fort Vancouver est beau et bien bâti, le jardin est vaste et bien entretenu.



J.H. Warre, *Fort Vancouver*

Depuis l'arrivée des missionnaires, M. Douglas n'a cessé de leur montrer la bonté de son cœur et la générosité de l'honorable CBH

dont il est le digne représentant, en leur accordant toutes sortes de facilités. Son appui a été plus d'une fois très utile. Un appartement fut livré pour y loger les femmes sans appui; il donna généreusement de quoi les faire vivre, et cela dure encore. Sur demande des missionnaires, un homme a été accordé pour travailler avec l'engagé des prêtres. Une salle de 30 pieds sur 40 sert de chapelle. Un terrain de 600 arpents a été mesuré sur la côte nord du Cowlitz. Une chapelle sera commencée bien vite pour les catholiques de Vancouver. Enfin, ce monsieur offre d'écrire à l'honorable gouverneur en faveur de quelques prêtres de plus à faire venir au secours de ceux auxquels l'honorable CBH a donné si libéralement le passage.



James Douglas (1803-1877)

La même semaine, sur invitation, les missionnaires se rendirent avec M. Pambrun au navire de l'honorable Compagnie, à l'ancre à 1½ lieue en bas du fort. Le capitaine Brothchay les reçut avec respect, le navire fut visité. Il avait été envoyé d'Angleterre à Vancouver, et faisait maintenant le service entre ce poste et la Californie, les îles Wahoo et Owhyhu et les postes du nord; il était dans le plus bel ordre. Le dîner fut accepté, la table fut bien servie; on y apporta des desserts d'une grande variété des différents forts et postes que ce vaisseau visite. Le galant capitaine avait eu la politesse d'envoyer sa chaloupe pour chercher les missionnaires, il les fit reconduire de même en les accompagnant jusqu'au fort. Une salve de six coups de canon de chaque bordée fut tirée au départ des missionnaires. L'écho la répéta au loin, la rivière fut couverte de fumée. Les missionnaires, reconnaissants de ces marques de respects données à leur caractère et au clergé catholique, offrirent au vaillant capitaine leurs plus sincères remerciements et parlèrent avec éloge de la libéralité et de la générosité de l'honorable Com-

pagnie de la Baie d'Hudson envers les missionnaires de la Colombie.

*Sauf fautes et erreurs
À revoir et à corriger.*

● ○ ●

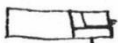
Monsieur M. Demers
Prêtre Miss^{re}
Fort Vancouver
AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 62

Mission cath. du Walamet³¹⁶, le 7 janvier 1839

Cher Monsieur,

Une femme sauvagesse, veuve d'un homme du fort Vancouver, qui nous a suivis dans un autre canot pour venir chercher des vivres ici, sera, en se retournant la porteuse de la présente; elle doit même se présenter à votre catéchisme. Je me suis rendu en santé et sans accident, samedi à 2 h p.m., à la chapelle des catholiques de cette rivière. Jeudi le 3 janvier, marche de deux heures. Vendredi à 1 h p.m. à la chute : du fort Vancouver à la chute : 12½ lieues; de la chute à la chapelle : 12½ = 25 lieues. La chapelle a 70 pieds sur 30;

a 70 p. sur 30.



40 pieds de chapelle, 30 pour le logement du prêtre³¹⁷.

Notre arrivée au milieu des gens qui ne nous ont jamais vus ou vus depuis longtemps, fait sensation. La première messe a eu lieu le jour des Rois [6 janvier]. Quelques-uns ignorant mon arrivée n'y étaient pas. J'ai lu les lettres des évêques de Québec et de Juliopolis. J'ai publié et mis en force les commandements de Dieu et de l'Église, la nécessité de la prière, des sacrements, ordonné la séparation de lit; point de mariages sans publication de bans. J'ordonnerai séparation de maison à ceux qui ne seront point mariés. Les

motifs de notre arrivée et séjour parmi eux font effet et touchent les vieux pécheurs.

J'ai baptisé hier 14 enfants; plus de la moitié des enfants ont été baptisés par les ministres qui ont aussi fait plusieurs mariages. *Videbitur infra quid faciemus*³¹⁸.

Vendredi, le canard [bouilloire] et la poêle à frire ont été oubliés au campement et seront probablement perdus. Aujourd'hui je fais faire des marches à l'autel; je fais changer une cloison pour agrandir l'appartement du catéchisme que j'ai commencé en ce jour. Même ignorance ici qu'au fort.

J'espère que votre santé se soutient. Ménagez-vous. Vous publierez les commandements de Dieu et de l'Église pour les mettre en force; le concile de Trente aussi : plus de mariage que par nous, que par notre ministère, avec publication de bans. S'il se trouve encore des femmes de bonnes mœurs et assez instruites, entendez-vous avec le commandant³¹⁹ afin qu'il permette le mariage des hommes, et vous publierez. Vous ordonnerez la séparation de maison pour ceux qui ne doivent point se marier à présent; et que le tout soit en règle avant mon arrivée, autant que possible, *Deo adjuvante*. Il y a assez longtemps que l'on temporise : il ne faut plus retarder. Le commandant nous a promis le secours de son bras, il a parlé d'une maison pour les gens qui voudront se retirer du vice et vivre sans femmes. Il a offert une maison pour celles des femmes qui se trouveront sans logement. Il a donc l'envie et le désir de nous aider. C'est honteux pour plusieurs Canadiens d'attirer tant de créatures, de les renvoyer, d'en prendre d'autres, &c. Je pense que la séparation de maison devra être annoncée à l'église, ayant quelque chose de fort à dire pour exiger ce sacrifice, pour mettre fin à ces liaisons criminelles, encouragées par le Diable, et contraires à la loi de Dieu. Ils ont assez commis de péchés, il faut en sortir une bonne fois. Je joindrai mes prières aux vôtres pour obtenir du Dieu des miséricordes de nous éclairer et de nous soutenir dans le sentier glissant et difficile où nous marchons pour la gloire et le salut des âmes rachetées au prix du sang adorable

de son fils, Jésus-Christ, *adjutorium nostrum in nomine Domini*³²⁰.

Je désire avoir au plus tôt de vos nouvelles. Ne manquez aucune occasion, faites-en même, si les circonstances l'exigent. Mes compliments à M. le commandant et saluts aux autres messieurs.

Pensez aux mémoires³²¹ : j'en fais de même.

Je demeure avec estime et considération, Monsieur, votre coopérateur et très humble et obéissant serviteur.

F.N. Blanchet, ptre, V.G³²².

N° 1

N.B. La séparation de lit était ordonnée et en vigueur depuis l'arrivée des missionnaires. On ne pouvait exiger davantage alors, sans renvoyer les femmes aux loges. Ce qui aurait été impossible ou pour la perte de ces créatures.

● ○ ●

NOTES

¹ La dispense, rédigée en latin le 20 janvier 1780, est annexée au registre du mariage des époux Blanchet à Saint-Pierre, le lundi 31 janvier 1780.

² Monseigneur Panet préside à l'ordination de François-Norbert Blanchet dans la cathédrale de Québec, le 18 juillet 1819. AAQ, 211 A, Reg. H, f. 234v.

³ Titre sacerdotal de François-Norbert Blanchet. FMK, 26 septembre 1817, minute 124.

⁴ Le 15 octobre 1820, des pouvoirs extraordinaires sont accordés par Monseigneur Plessis à François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou. Les mêmes pouvoirs, le même jour, sont confiés à Clément Aubry, missionnaire à Bonaventure. AAQ, 211 A, Reg. H, f. 267r.

⁵ Jean-Baptiste Lavignon (1773-1842), né à Québec, fils de Pierre Lavignon qui est originaire de la paroisse de Sainte-Eulalie à Bordeaux, et de Marie-Geneviève Alain, a été tonsuré par Monseigneur Plessis dans l'église de SPRS le 11 septembre 1807. AAQ, 12A, Reg. G, f. 114v.

⁶ Henri Têtu, *Journal des visites pastorales de 1815 et 1816, par Monseigneur Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec*, Québec, 1903, p. 6.

⁷ Monseigneur Joseph-Octave Plessis, *Voyage en Acadie (1812)*, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Documents patrimoniaux, Histoire de l'Acadie, 42411, p. 15-16. Et aussi, à BAnQ-M, «Le journal des visites pastorales en Acadie de Monseigneur Joseph-Octave Plessis, 1811, 1812, 1815.» *Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 11, n^{os} 1, 2, 3, 4 (1980).

⁸ On a accès à un tapuscrit des registres de Richibouctou et des paroisses environnantes. BAC, Mic. C-3018-3019.

⁹ «Jusqu'à ces jours-ci on ne faisait pour ainsi dire que des éloges de M. French. Mais hier j'ai appris une horrible nouvelle sur son compte. Une fille de parents honnêtes et respectables a eu, dimanche dernier [13 avril 1817], un enfant qu'elle affirme par serment appartenir à M. French, et il lui ressemble parfaitement. Les parents, transportés de douleur et de dépit, ont rendu la chose tout à fait publique. On dit de plus qu'il a porté l'impudence jusqu'à aller trouver d'autres personnes au lit au milieu de la nuit. Monseigneur, je me trouve dans des circonstances bien critiques : les sauvages ont porté cet hiver l'ivrognerie plus loin que jamais : plusieurs de leurs filles et même des Françaises, sont tombées en faute. Le plus honnête de tous les sauvages a été mis en prison pour avoir donné asile à un meurtrier. Voilà les sujets d'édification qu'offre cette mission.» AAQ, 311 CN, N.B., vol. VI : 149.

-
- ¹⁰ «I saw the Lady of Bay de Wind as well as the *infelix puer*.» Monseigneur MacEachern, évêque de Rose, à Monseigneur Plessis, 2 mai 1825. AAQ, 310 CN, Î.P.É., vol. 1 : 92.
- ¹¹ AAQ, 210 A, RL, vol. 13 : 186.
- ¹² François-Norbert Blanchet à Monseigneur Provencher, 19 novembre 1836. Voir infra.
- ¹³ AAQ, 210 A, RL, vol. 13 : 236.
- ¹⁴ ACAM, 195.124, 838-3.
- ¹⁵ Lettre de Georges-Antoine Belcourt, missionnaire, du Lac La Pluie, Fort Francis, à Monseigneur Signay, 31 mai 1838. AAQ, 330 CN, RR, vol. II : 21.
- ¹⁶ Monseigneur Joseph-Norbert Provencher à Monseigneur Signay, 27 juin 1838. AAQ, 330 CN, RR, vol. I : 88.
- ¹⁷ Modeste Demers à Charles-Félix Cazeau, 25 juillet 1838. AAQ, 36 CN, C.A., vol. I : 49.
- ¹⁸ Joseph-Octave Plessis (1763-1825), né à Montréal, fils de Joseph-Amable Plessis-Bélair, forgeron, et de Marie-Louise Ménard; ordonné prêtre en 1786; sacré évêque en janvier 1801. Évêque puis archevêque de Québec et membre du Conseil législatif de Québec. *DBC*.
- ¹⁹ En 1812, Monseigneur Plessis écrivait Cardouane, F.-N. Blanchet écrit Ardouine en 1821. Aujourd'hui Aldouane, entre Kouchibouguac et Richibouctou, à environ 85 km au nord de Moncton.
- ²⁰ Richibouctou, comme on l'écrivait en français; on trouve aussi Richibucto. Le mot micmac signifie «Rivière de feu». Myron MacDonald, *Richibucto, River of Fire : Everything You Need to Know About Richibucto - The History, the People, the Famous and the Infamous*, Richibouctou, 1989.
- ²¹ Le missionnaire Blanchet a-t-il fait le voyage de Québec à Caraquet à bord d'une goélette? Ainsi avait voyagé Joseph-Octave Plessis en 1811 et 1812. Edmond J. Mallet, biographe de Blanchet, écrit que ce dernier avait traversé par voie de terre de Métis à Matapedia, ce qui est peu probable. Voir Edmond Mallet, *Establishment of the Faith in Oregon, Life of Most Rev. Francis Norbert Blanchet, D.D., First Archbishop of Oregon City*, [1885], 70 p. Mallet Library, Union Saint-Jean-Baptiste, Woonsocket, R.I.
- ²² Clément Aubry (1793-1873), né à Saint-Laurent, diocèse de Montréal, ordonné prêtre en décembre 1819; missionnaire à Bonaventure, Percé, Douglastown, de 1820 à 1823. *DC*.
- ²³ Thomas Cooke (1792-1870), ordonné prêtre en 1814, curé à Caraquet et desservant d'immenses territoires en Acadie et au Nouveau-Brunswick, de 1817 à 1824. Élu premier évêque de Trois-Rivières en 1852. *DBC*.
- ²⁴ Antoine Gagnon (1785-1849), ordonné prêtre en décembre 1807; curé à Richibouctou de 1809 à 1818, puis à Shédiac. *DC*.

²⁵ Kigibougouêtes, que Blanchet écrit avec des variantes, entre autres Kigibougoueck, lieu appelé aujourd'hui Kouchibouguac. Du micmac : rivière aux longues marées.

²⁶ Jean-Baptiste Lavignon, ancien professeur de latin de François-Norbert Blanchet à SPRS, n'a jamais été ordonné prêtre. Il tenait en très haute estime le missionnaire Blanchet, le suivit en Acadie et, plus tard, à la cure des Cèdres, dans le comté de Soulanges.

²⁷ Au sujet du travail des habitants à une chapelle ou à une autre, Monseigneur Plessis avoue qu'il préfère «laisser chacun travailler chez soi; c'est qu'avec le temps ces petits villages ont pris de l'importance et encore plus d'indépendance...» Et il ajoute que «sur ce chapitre, Jean Lavignon a trop parlé, vérifiant ce que j'ai craint, lorsque vous l'avez emmené, qu'il ne communiquât trop avec les habitants et ne vous compromît sans malice.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 270.

²⁸ Edmund Burke (1753-1820), né en Irlande où il est ordonné prêtre en 1781. Premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse, sacré évêque d'Halifax par Monseigneur Plessis, en 1818, avec le titre d'évêque de Sion. Décédé le 29 novembre 1820. DBC.

²⁹ Blanchet écrit aussi Nigaweck. Mot de la langue micmaque signifiant : «qui jaillit brusquement du sol.» Aujourd'hui, nommé Neguac, au nord de la baie de Miramichi, voisin de Burnt Church.

³⁰ Le missionnaire avait pourtant daté sa lettre du 21 février en commençant.

³¹ Monseigneur Plessis désire fortement que Blanchet pousse les gens à construire une chapelle à Richibouctou, mais il ne forcera pas les habitants des villages voisins à contribuer à cette construction et les laissera libres de faire comme ils l'entendent. Plessis à F.-N. Blanchet, 14 mars 1821. AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 175.

³² Bans ou bancs? Blanchet écrit bans, ce qui se conçoit dans le sens de dispense de bans, mais il pourrait avoir voulu dire les bancs de l'église que les paroissiens doivent payer annuellement.

³³ Charles French (1773-1851), *alias* Père Dominique, né dans le comté de Galway (Irlande), d'une famille protestante, se convertit au catholicisme dans sa jeunesse, est ordonné prêtre en 1799, enseigne dans un collège dominicain en Irlande, arrive à Québec en 1812 et souhaite s'intégrer à ce diocèse. Après avoir pris ses renseignements auprès de Monseigneur John Thomas Troy, évêque à Dublin (AAQ, 210 A, RL, vol. 7 : 443), Monseigneur Plessis envoie French missionnaire à Miramichi et à Saint-Jean, N-B, de 1813 à 1816. Son comportement bizarre doublé d'une affaire de mœurs le rend *persona non grata* au diocèse de Québec : «Le moine dominicain French est un original qui ferait mieux de retourner à Lisbonne ou à Dublin pour n'en plus revenir», écrit Plessis en janvier 1815.

AAQ, 210 A, RL, vol. 8 : 293. Après un séjour dans la paroisse St. Peter de New York où il cause un scandale par ses discours et intente des procès, il essaie de retourner au Nouveau-Brunswick mais la sentence de suspense est portée contre lui par Monseigneur Plessis le 28 mai 1825 (AAQ, 310 CN, Île-du-Prince-Édouard : 93). Monseigneur Panet maintient la ligne dure : «M. French ne sera jamais employé dans le ministère, du moins de mon vivant» (AAQ, 210 A, RL, vol. 13 : 186). Rescapé par l'évêque Fenwick, de Boston, Charles French termine son ministère sacerdotal à Andover (Massachusetts) où il décède le 5 janvier 1851. APNB, *Dictionary of Miramichi Biography*.

³⁴ Joseph-Édouard Morisset (1790-1844), ordonné prêtre en 1815; curé à Miramichi en 1816-1818, puis à Saint-Jean, N-B, de 1821 à 1824. DC.

³⁵ Charles French, missionnaire, a eu un enfant de cette femme. Selon toute vraisemblance, c'est de cet enfant, *infelix puer*, que parle Monseigneur MacEachern à Monseigneur Plessis, le 2 mai 1825.

³⁶ Monseigneur Plessis répond à Blanchet : «Tirez-vous, comme vous pourrez, avec le peu de livres de controverse que vous avez. Il n'y en a point ici, et ils sont très chers en Angleterre.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 270.

³⁷ Blanchet écrit : «faire appelle», voulant dire par là invoquer Dieu, ou le provoquer.

³⁸ La lettre circulaire de Monseigneur Plessis, datée du 17 décembre 1820, adressée à «Messieurs les curés et missionnaires», demandait à ceux-ci de faire le recensement de tous les catholiques du diocèse de Québec pour «des motifs très particuliers et qui sont loin d'être indifférents à la religion.»

³⁹ Travaillant au bois de construction.

⁴⁰ Chockpish, entre Richibouctou et Bouctouche.

⁴¹ Locution latine juridique : «La partie la plus importante attire à elle la plus petite.»

⁴² C'est-à-dire.

⁴³ Chaîner : mesurer avec une chaîne, comme le fait un arpenteur.

⁴⁴ Rosalie Blanchet (1762-1821), baptisée le 19 mai à SPRS, fille d'Augustin Blanchet et d'Angélique Gerbert [Jalbert]. Elle eut pour parrain Pierre Blanchet, son futur époux. Engagée pour vaquer aux travaux domestiques de Pierre Blanchet, son voisin, veuf de Marie-Reine Blais. Son mariage avec ce dernier (SPRS, 31 janvier 1780) fut sans doute précipité parce qu'elle était enceinte. Mère de seize enfants dont le missionnaire François-Norbert Blanchet, elle décède le 12 juin 1821 et est inhumée deux jours plus tard à SPRS. Elle est apparentée par sa mère au célèbre patriote de Saint-Denis-sur-Richelieu, François Jalbert, qui se vanta, en 1837, d'avoir «trempé son épée dans le sang d'un Anglais».

⁴⁵ Monseigneur Plessis répondra : «J'ai longtemps défendu qu'on laissât ondoyer en l'absence du missionnaire les enfants qui ne sont pas malades.» Et il ajoute, plus loin : «La sage-femme qui, après avoir ondoyé un enfant *in utero*, l'a ondoyé sous condition lorsqu'il a été demi-né et sous condition encore après l'extraction complète, est parfaitement en règle et serait répréhensible d'avoir fait autrement.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 370.

⁴⁶ Le crime d'avoir écrit une lettre trop longue? Monseigneur Plessis lui-même n'y comprit rien. «Je ne sais quel peut être ce *crime terrible* sur lequel vous n'osez vous expliquer et ne ferai assurément aucune conjecture pour le deviner.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 370, 4 mars 1822.

⁴⁷ Est-ce qu'une jeune fille violée peut devenir enceinte, s'il n'y a pas eu de sa part consentement au plaisir? Ce n'est pas par curiosité que je vous pose cette question. Monseigneur Plessis répondra en latin : «*Existimo fieri posse ut puella etiam violata sine consensu aut delectatione concipiat. Id non nisi extraordinarie contingere potest.*» J'estime qu'il peut arriver qu'une jeune fille violée, même sans consentement ou sans plaisir, devienne enceinte. Cela peut se produire non seulement dans des situations extraordinaires.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 370.

⁴⁸ Ce qu'il explique ensuite par de mauvais touchers.

⁴⁹ Bouchure : ce qui sert à boucher, à clore un champ. Clôture ou haie clôturant un champ. *GPFC, DBLFC*.

⁵⁰ Monseigneur Plessis répond : «Le bon ordre ne permet pas de faire passer des concubinaires au mariage sans séparation préalable et sans une réparation publique, puisque leur désordre est connu de tout le monde. Cette séparation ne saurait être de moins de deux ou trois semaines pendant lesquelles ils se confesseront, puis ils demanderont pardon à la paroisse du scandale qu'ils lui ont donné.» AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 370.

⁵¹ Voir la lettre de Monseigneur Plessis à F.-N. Blanchet, 27 septembre 1821. AAQ, 210 A, RL, vol. 10 : 270.

⁵² C'est-à-dire Jean-Baptiste Lavignon, serviteur du missionnaire.

⁵³ Ex-curé à Richibouctou, Antoine Gagnon est rendu à Shédiac depuis 1818. *DC*.

⁵⁴ Louis Gingras (1786-1866), ordonné prêtre en 1820; curé à Memramcook, N-B, en 1821-1825. *DC*.

⁵⁵ Cinq shillings, 4 deniers.

⁵⁶ *Componende* : argent obtenu des dispenses payées par les paroissiens.

⁵⁷ Gedaïc : Shédiac.

⁵⁸ «Auprès de la mesure d'une église autrefois de pierre, brûlée en 1759 par les Anglais qui depuis ont appelé cet endroit Burnt Church.» J.-O. Plessis, *Journal de la Mission de 1812*, p. 171.

⁵⁹ En 1812, Monseigneur Plessis parlait déjà de l'église de Saint-Antoine de Richibouctou comme une sorte de métropole dont dépendaient les chapelles de Kigibougouet, l'Ardoine et Bouctouche.

⁶⁰ Bernard Angus [Aeneas] MacEachern (1759-1835), né en Écosse, élu en 1819 Monseigneur de Rosea [Rhosus] en Turquie, sacré évêque suffragant de l'évêque de Québec par Monseigneur Plessis dans l'église Saint-Roch de Québec le 17 juin 1821. AAQ, 211 A, Reg. H, f. 289v. Desservant de l'Île-du-Prince-Édouard.

⁶¹ André Doucet (1782-1824), né à Trois-Rivières, ordonné prêtre en décembre 1805, missionnaire à Halifax en 1817-1819. *DC*.

⁶² Avant de partir en mission, F.-N. Blanchet, missionnaire à Saint-Antoine de Richibouctou, avait reçu des instructions de l'évêque de Québec le 18 octobre 1820. Ces instructions précisent qu'en outre de Richibouctou, la mission de Blanchet comprend les lieux suivants : Bouctouche, l'Ardouane, Kigibougouet, Baie-des-Winds et autres lieux intermédiaires. Il est aussi question des dispenses de mariage; des baptêmes, de la communion pascale et de la desserte des sauvages micmacs. AAQ, 211 A, Reg. H, f. 269r.

⁶³ Monseigneur Plessis félicite les habitants de Richibouctou d'avoir enfin construit une bonne église et il admire le zèle du premier marguillier de Bouctouche pour la construction de la chapelle. Blanchet ne doit pas cesser sa lutte contre les vendeurs de boissons enivrantes. Aussi les mariages entre catholiques contractés devant un magistrat sont nuls. AAQ, 210 A, RL, vol. 11 : 36.

⁶⁴ Louis-Joseph Desjardins (1766-1848), né dans le diocèse d'Orléans en France, avait été curé à Carleton, sur la baie des Chaleurs, avec desserte à Richibouctou en 1797-1800; maintenant chapelain à l'Hôtel-Dieu de Québec. *DC*.

⁶⁵ Langage biblique signifiant retourner à ses désordres, à sa folie, comme le chien qui revient à ce qu'il a vomi. *Proverbes*, 26 : 11.

⁶⁶ «Vu la dispense du second au 3^e degré de consanguinité accordée par Monseigneur MacEachern, évêque de Rose», le missionnaire Blanchet bénit le mariage de Denis Cormier, «domicilié à Saint-Jean-Baptiste de Wellington, veuf d'Anne Alain et fils de défunt Armand Cormier et de Marie Roy, de Memramcook», avec Marie-Luce Girouard, «fille de Joseph Girouard, cultivateur, et de défunte Marguerite Cormier», aussi de Saint-Jean-Baptiste de Wellington. Reg. de Saint-Louis des Français ou Saint-Louis de Kent, N-B, 25 août 1823.

⁶⁷ Le bois de *tan*, c'est-à-dire de chêne, appartenait au roi ou au maître d'une seigneurie; il en portait la marque distinctive.

⁶⁸ Rebuté : envoyé au rebut.

⁶⁹ William Harper (Québec, 1793 – Î.P.É., 1868), menuisier, est fils de Louis Harper et de Charlotte Bleau, de Québec. Il épouse Marie Alexander (Richibouctou, 28 août 1823), fille de John Alexander et de Christine Jurgett. Ce couple fait baptiser un enfant prénommé Guillaume le 29 septembre 1823. William Harper sera présent aux registres de Richibouctou même après le départ de Blanchet en 1827. Trois des frères de William Harper seront ordonnés prêtres. *DC*.

⁷⁰ Antoine Bédard (1771-1837), né à Charlesbourg, ordonné prêtre en 1795; curé à Richibouctou en 1800-1804, est maintenant curé à la Jeune Lorette puis à Charlesbourg, en 1823, jusqu'à sa mort subite le 9 mai 1837. *DC*.

⁷¹ Quelques New-Brunswickois, peu doués pour le bilinguisme, ont parfois traduit le nom de ce bourg en «Baie-du-Vin». Le missionnaire Morisset utilise parfois cette graphie. La bonne traduction serait : Baie-des-Vents. Le nom de Baie Sainte-Anne lui est aussi donné.

⁷² Allusion à Charles French, le Père Dominique.

⁷³ Paroisse de Saint-Pierre de Bartabog ou Bartibog. On trouve aussi Baltabog ou Baltibog : «More than a hundred miles of the shores of Miramichi are laid waste, independent of the northwest branch, the Baltibog and the Nappan settlements.» John McGregor, *British America*, London, MDCCCXXXII [1832], vol. II, p. 266. Le village de Bartibog est «situé le long de la rivière Bartibog à 6.57 km à l'ouest-nord-ouest de [Winston](#) : [paroisse de Newcastle](#), [comté de Northumberland](#).» APNB.

⁷⁴ Alexis Mazerolle, né en 1792, fils de Paul Mazerolle et de Marguerite Thibodeau, épouse Marie-Esther Hébert (*Baie-du-Vin*, 11 août 1823), fille de Pierre [*Pierriche*] Hébert et de Marguerite Martin. Présence de Laurent Hébert et de Gilbert Mazerolle. Le registre de *Baie-du-Vin* (Baie-des-Winds) se trouve à www.umoncton.ca : Registres de la paroisse de Baie Sainte-Anne, Northumberland, N-B, 23 p. On trouve cependant cet acte, de la main du missionnaire F.-N. Blanchet, dans www.ancestry.com sous la rubrique *Escoumiac* [Escuminac, signifiant «lieu d'observation» en langue micmaque].

⁷⁵ Société de Saint-Michel, fondée à Saint-Michel-de-Bellechasse le 5 juin 1799. Cette Société ecclésiastique avait deux objectifs : «venir en aide à ceux de ses membres qui par infirmité ou vieillesse sont incapables d'exercer leur ministère et accorder une aide financière à des œuvres charitables. Pour devenir membre de cette société, les prêtres devaient lui verser le cinquième de leur revenu ecclésiastique.» CARSN.

⁷⁶ Crime *cum bestiis* : zoophilie.

⁷⁷ Augustin-Magloire Blanchet (1797-1887), missionnaire à Chéticamp et Magré au Cap-Breton, de 1822 à 1826.

⁷⁸ Guillaume [William] Dollard (1789-1851), né le 29 novembre 1789 à Ballytarina (Bathkyram), comté de Kilkenny, Irlande; ordonné prêtre à Québec en 1817. Missionnaire à Miramichi de 1822 à 1833; deviendra le premier évêque de Saint-Jean, N-B, en 1843. *DBC*.

⁷⁹ John Carroll (1797-1889), né dans le diocèse de Kildare (Irlande), le 30 juin 1797, fils de John Carroll et de Catherine Conran. Neveu de Monseigneur Burke, à Halifax; il est curé de cette ville et administrateur du vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse de 1820 à 1826. Finit ses jours à Toronto. Voir l'acte de tonsure de John Carroll dans la cathédrale de Québec le 8 juillet 1818. AAQ, 211 A, Reg. H, f. 203r; et Cornelius O'Brien, *Memoirs of Rt. Rev. Edmund Burke, Bishop of Zion, First Vicar apostolic of Nova Scotia*, Ottawa, 1894, p. 119.

⁸⁰ La Saint-Pierre est fêtée le 29 juin; la bénédiction de l'église de Richibouctou se fit pourtant le 11 juillet 1824.

⁸¹ William Fraser (ca1778-1851), né en Écosse, ordonné prêtre à Valladolid (Espagne) en janvier 1804; pasteur d'Antigonish, Nouvelle-Écosse, vicaire apostolique puis sacré évêque de Nouvelle-Écosse en 1827. *DBC*.

⁸² Blanchet écrit McDonald, mais il semble s'agir d'Alexander MacDonell, premier pasteur de Judique et pendant de nombreuses années missionnaire au Cap-Breton, décédé le 19 septembre 1841. *Sacred Heart Parish, Johnstown, Nova Scotia, Centenary Anniversary, 1860-1960*.

⁸³ William-Bernard MacLeod (1798-1881), né en Nouvelle-Écosse, missionnaire au Cap-breton en juin 1824. *Ibid.* M^r. W^m MacLeod was ordained priest on the 8 July 1824.» Monseigneur MacEachern à Plessis, 17 octobre 1825.

⁸⁴ L'île Saint-Jean : l'île-du-Prince-Édouard.

⁸⁵ Alexander Thomas Fitzgerald, prêtre irlandais. Il étudia la théologie au séminaire de Corpo Santo (Lisbonne), joignit l'ordre des Dominicains, commença son ministère à Terre-neuve en 1816, puis affecté à Charlottetown, de 1823 à 1830. ANLA.

⁸⁶ En 1824, Joseph-Édouard Morisset quittait Saint-Jean, N-B, pour Ibergville, Bas-Canada. *DC*.

⁸⁷ Indian Island, en face de Richibouctou.

⁸⁸ Pierre Dassilva, shopkeeper, 10, Notre Dame street. *The Quebec Directory*, Quebec, T. Cary & Co., 1826, p. 15.

⁸⁹ De la Baie-des-Winds à Richibouctou, il y a une distance de 40 km par voie de terre et de rivière; par la mer, la distance est plus grande.

⁹⁰ Augustin-Magloire Blanchet quitta le Cap-Breton vers le milieu de juin 1826. Il avait rempli son terme de quatre ans, comme faisaient la plupart des missionnaires venus du Bas-Canada. Le jeune Blanchet allait se confesser chez son confrère Hyacinthe Hudon, missionnaire à l'île-Madame, Nouvelle-Écosse, plus précisément à Arichat.

⁹¹ De la réforme du mariage.

⁹² Bernard-Claude Panet (1753-1833), né à Québec, fils de Jean-Claude Panet, avocat et premier orateur à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et de Marie-Louise Barolet; ordonné prêtre en 1778; sacré évêque par Monseigneur Plessis en 1807; archevêque de Québec de 1825 à 1833. *DBC*.

⁹³ Monseigneur Plessis, qui souffrait de rhumatismes inflammatoires, est mort subitement en parlant à son médecin, le 4 décembre 1825. Le missionnaire Blanchet n'eut pas l'occasion de le revoir.

⁹⁴ Le mercredi des Cendres, lendemain du Mardi gras, sonne le début du Carême, période de pénitence avant la fête de Pâques, quarante-six jours plus tard que ce mercredi. En 1826, Pâques arriva le 26 mars, donc le mercredi des Cendres survint le 8 février.

⁹⁵ Augustin-Magloire Blanchet, qui passa l'été 1826 à SPRS, sa paroisse natale, et à Québec, avait été chargé par son frère de lui faire savoir si la nomination d'un vicaire à Richibouctou devenait imminente. Mais en octobre l'ex-missionnaire de Chéticamp était déjà rendu à Saint-Luc, dans le district de Montréal, sous la houlette de Monseigneur Lartigue.

⁹⁶ Hubert-Joseph Tétreau (1803-1877), né à Verchères, fils de Jean-Baptiste Tétreau-Ducharme et de Marie-Anne Gagnon, ordonné prêtre en 1826. Accompagna Blanchet comme vicaire à Richibouctou en 1826 puis lui succéda comme curé jusqu'en 1830. Après diverses cures à Beauharnois, Saint-Damase d'Yamaska et enfin aux Éboulements en 1838-1843, il apostasia et devint ministre évangéliste protestant. Décédé à Montréal le 1^{er} décembre 1877, il est inhumé au cimetière du Mont-Royal. *DBC*.

⁹⁷ Par une circulaire du 20 janvier 1827, Monseigneur Panet donna à tout prêtre le pouvoir d'appliquer l'indulgence *in articulo mortis*, et ce, rétroactivement à partir du 11 février 1826.

⁹⁸ Célestin Gauvreau (1799-1862), né à Québec, ordonné prêtre en 1824. Vicaire puis curé à Memramcook, N-B, de 1824 à 1829. *DC*.

⁹⁹ Julien Courteau (1792-1869), né à Deschambault, ordonné prêtre en 1822. Curé à Chéticamp, Cap-Breton, de 1826 à 1839. *DC*.

¹⁰⁰ En droit, un empêchement dirimant empêche complètement, rend nul. «Empêchement absolu qui met obstacle à un mariage ou l'annule de plein droit, qu'il soit contracté de bonne ou de mauvaise foi.» *TLF*.

¹⁰¹ Il pourrait bien s'agir du mariage d'Hyacinthe Ménard et Josephite Brosseur (Les Cèdres, 1^{er} décembre 1827), fille mineure de défunts François Brosseur et Hippolyte Ranger.

¹⁰² Qu'en est-il du droit?

¹⁰³ Monseigneur J.-O. Plessis, décédé en décembre 1825.

¹⁰⁴ Il faudrait penser ici que le curé Blanchet aurait été berné par un hur-luberlu. Après avoir cherché en vain l'auteur de cette lettre de 1824, nous

avons fait appel à Lucien Lemieux, spécialiste de l'histoire ecclésiastique du Québec, qui répondit : «Non seulement je n'ai aucune fiche là-dessus ni aucun souvenir d'une telle lettre imprimée, mais je suis surpris de tels propos vis-à-vis de Monseigneur Plessis.» Lucien Lemieux à Georges Aubin, le 31 juillet 1985.

¹⁰⁵ Joseph Vallée (1800-1850), ordonné prêtre en 1824, curé à Saint-Régis avec desserte à Saint-Anicet de 1825 à 1832. Décédé à Montmagny après s'être retiré du ministère pendant neuf ans. *DC*.

¹⁰⁶ Troisième demande.

¹⁰⁷ «Ce 19 janvier 1828... a été baptisé François-Xavier Jacques, illégitime, né aujourd'hui. Ont été parrain et marraine François Desparois», maître menuisier, «et Angélique Gautier qui n'ont su signer.» Reg. des Cèdres.

¹⁰⁸ Louis-Moïse Brassard (1800-1877), ordonné prêtre en 1824, curé à Saint-Polycarpe de 1826 à 1829. *DC*.

¹⁰⁹ Le bedeau des Cèdres est Jean-Baptiste Turcot, fils de Pierre Turcot et de Pélagie Perrault, de L'Assomption; il a épousé Geneviève Coutlée (Les Cèdres, 15 octobre 1816), fille de Louis Coutlée et d'Élisabeth Leduc. La femme du bedeau est sœur de Louis-Pierre Coutlée, major de milice.

¹¹⁰ Antoine Manseau (1787-1866), ordonné prêtre en 1814, curé aux Cèdres de 1817 à 1827. *DC*.

¹¹¹ 12 # et 6 # : 12£ et 6£.

¹¹² Joseph Marcoux (1791-1855), ordonné prêtre en 1813, curé à Caughnawaga de 1819 à sa mort. *DC*.

¹¹³ Certains paroissiens des Cèdres étaient pourtant turbulents. La preuve en est que le curé et les marguilliers engagent deux connétables pour «maintenir le bon ordre dans l'église et au dehors, sur le terrain dépendant de la fabrique, les dimanches et fêtes.» Avec un salaire de six piastres d'Espagne pour chacun des connétables; aussi, ces derniers auront la moitié des amendes infligées aux délinquants. JM, 29 août 1829, minute 4479.

¹¹⁴ Le 31 octobre 1829, Blanchet préside à la sépulture d'Alexis Boyer dit Ladéroute, cultivateur, «noyé le 6 du courant dans le fleuve Saint-Laurent, aux Cascades, comme il appert par l'enquête faite sur les lieux.» Alexis Boyer-Ladéroute (1781-1829) était né à Vaudreuil, fils de Charles [prénommé aussi Jacques] Boyer-Ladéroute et de Madeleine Vallée. Il s'était marié avec Josèphe Daoust (Île-Perrot, 11 janvier 1819), fille mineure de Gabriel Daoust et d'Élisabeth Leduc. Josèphe Daoust, veuve, épousera Benjamin Montigny (Les Cèdres, 12 octobre 1830), fils de Pierre Montigny et de Louise Gamelin.

¹¹⁵ Le nom de Pierre Normand, menuisier, apparaît quelques fois dans les registres de Saint-Timothée. Il pourrait être question ici de la jeune servante de Joseph Moll (1794-1857), curé à Saint-Timothée de 1828 à 1832.

Pierre Normand, baptisé à l'Hôpital Général de Québec le 21 mars 1776, fils de Pierre Normand et de Josephthe Gauvreau, épousa d'abord Madeleine Archambault (Les Cèdres, 1^{er} octobre 1798), fille de Denis Archambault et de Joseph Bricau, de l'Assomption; il épousa en secondes noces Josette Levac-Baspome (Les Cèdres, 22 avril 1816), fille mineure de Martin Levac et de Marie-Amable Lecomte.

¹¹⁶ Pourtant Monseigneur Lartigue interdira Joseph Moll de «toute fonction cléricale» et l'enverra réfléchir à Sainte-Marie-de-Monnoir [Marieville], chez le curé Pierre Robitaille qui le surveillera de près. ACAM, RL, vol. VI : 334, 15 juin 1832.

¹¹⁷ Ruisseau-Saint-Hyacinthe ou Pont-Château. «Cet endroit est situé à 20 km à l'est de la frontière qui sépare le Québec de l'Ontario et à l'intérieur des limites de la municipalité de Coteau-du-Lac, précisément à la confluence du ruisseau Saint-Hyacinthe et de la rivière Rouge. Ce toponyme, écrit en un ou deux mots, a servi à identifier un bureau de poste, de 1863 à 1916, et il semble avoir été précédé par Ruisseau-Saint-Hyacinthe ou simplement par Le Ruisseau comme des gens nomment encore cet endroit de nos jours. Le nom Pont-Château reprend celui d'un ancien chef-lieu de canton de la Loire-Atlantique, Pontchâteau, situé au croisement de la route Rennes-Saint-Nazaire et du Brivet, lieu de pèlerinage assez fréquenté à la Pentecôte et pendant tout le mois de septembre.» *Noms et lieux du Québec*, Commission de toponymie, 1994-1996.

¹¹⁸ Les habitants font une «souscription pour la bâtisse d'une chapelle à Coteau-du-Lac»; le notaire Mailloux rédige l'acte contenant les noms des souscripteurs et le montant d'argent qu'ils ont versé. JM, 9 janvier 1830.

¹¹⁹ Pierre Mercure (1792-1862), né à Cap-Santé, fils de Pierre Mercure et de Geneviève Lamothe, ordonné prêtre en 1822. Ci-devant curé de Sainte-Martine de Beauharnois, il souffre de maladie mentale. Hébergé quelque temps au presbytère de Blanchet aux Cèdres, chez Archambault à Vaudreuil; même plus tard à Saint-Charles-sur-Richelieu, chez le curé Augustin-Magloire Blanchet, frère de F.-N. Blanchet. Les registres des Cèdres sont parsemés de signatures de l'abbé Mercure «faisant les fonctions de vicaire». Il finit ses jours interné à la Longue-Pointe pendant une quinzaine d'années.

¹²⁰ Vin de port : porto.

¹²¹ Paul-Loup Archambault (1787-1858), ordonné prêtre en 1812, curé à Vaudreuil de 1816 à sa mort. DC.

¹²² Clotilde Cardinal, fille de Pierre Cardinal, cultivateur, et de Louise Bourdon, épouse Benjamin Cullerier (Saint-Timothée, 17 novembre 1829).

¹²³ Joseph Moll (1794-1857), né à Montréal, ordonné prêtre en 1817; curé à Saint-Timothée de 1828 à 1832. DC.

¹²⁴ Jean-Baptiste Boucher-Belleville (1763-1839), né à Québec, ordonné prêtre en 1787; curé à La Prairie de 1792 à sa mort. *DC*.

¹²⁵ François Labelle (1795-1865), ordonné prêtre en 1818, curé à Saint-Clément de Beauharnois de 1826 à 1830, il ira remplacer le curé Augustin-Magloire Blanchet à L'Assomption en 1830 et sera un des fondateurs du collège de cette ville en 1832. *DC*.

¹²⁶ *Ad cautelam* : par précaution, au cas où.

¹²⁷ Claude Duminil dit Cardinal, ancien marguillier, époux de Josephte Benoît, a été inhumé aux Cèdres le 16 juillet 1830, âgé de 72 ans. Il avait été engagé l'année dernière par le curé Blanchet : «Marché entre François-Norbert Blanchet et Louis Daoust et Claude *Dumini* pour maintenir l'ordre au cours des offices à l'église». JM, 29 août 1829, minute 4479.

¹²⁸ Louis-Pierre-Maurille Coutlée dit Marchaterre (1811-1900), né aux Cèdres, fils aîné de Louis-Pierre Coutlée, major de milice, et de Joséphe-Marie-Rose Watier. Il sera meunier, militaire et shérif à Aylmer, dans le district d'Ottawa, et épousera Jane Maria Clegg, fille de William Clegg et de Catharine McDuff.

¹²⁹ Pierre Mercure a été curé à Sainte-Martine de 1826 à 1830. *DC*.

¹³⁰ Pierre Grenier (1791-1834), né à Québec, ordonné prêtre en 1816; curé à Châteauguay de 1825 à 1833. *DC*.

¹³¹ Geneviève Lamothe, mère de Pierre Mercure, prêtre malade.

¹³² À L'Assomption, pour aider son frère Augustin-Magloire qui était alors aux prises avec un vicaire entêté, Louis Nau, qu'il avait congédié et qui ne voulait pas partir. F.-N. Blanchet est absent des Cèdres du 24 au 28 septembre (voir les registres), remplacé par Pierre Mercure et le curé Marcoux; il est absent aussi des registres pendant la première semaine d'octobre.

¹³³ Pierre Giroux, marguillier en charge aux Cèdres en 1831. Voir JM, 11 septembre 1831, minute 4663. Pierre Giroux (1792-1872), forgeron, fils de Jean Giroux et de Marie-Anne Quenneville, avait épousé Angélique Chartrand (Les Cèdres, 19 juin 1815), fille de Luc Chartrand et d'Archange Sauvé.

¹³⁴ *Gros* : rigide, sévère, mal dégrossi.

¹³⁵ Je suis enclin.

¹³⁶ Marie-Victoire Monette, fille d'Adrien-Amable Monette et de Madeleine Potevin, a épousé Charles Vaudrie [Beaudry] (Terrebonne, 19 janvier 1801), fils de Charles Beaudry et de Marie-Barbe Matthieu.

¹³⁷ Joseph Massia a été inhumé aux Cèdres le 2 novembre 1828, époux de Josephte Leclair. Ils s'étaient mariés aux Cèdres le 15 novembre 1797. Le mariage de Charles Vaudrie [Beaudry] et Josephte Leclair n'a pas été trouvé.

¹³⁸ Pendant l'été 1832, le choléra s'abat sur le Bas-Canada, y décimant la population.

¹³⁹ Pierre Villeneuve (1802-1856), né à Charlesbourg, ordonné prêtre en 1827; curé à Saint-Polycarpe de 1831 à 1833. *DC*

¹⁴⁰ Le D^r Basile-Hyacinthe Charlebois, fils de Dominique Charlebois et d'Angélique Castonguay, de la mission du Lac des Deux-Montagnes, époux de Marie-Charles-Josèphe Lefebvre (Vaudreuil, 7 mai 1822). À son mariage, il réside à Vaudreuil et est membre de la Société médicale de Philadelphie.

¹⁴¹ Jean-Zéphirin Caron (1797-1844), né à Rivière-Ouelle, ordonné prêtre en 1821, curé à l'Île-Perrot de 1825 à 1832, est muté à Saint-Luc (Richelieu). *DC*.

¹⁴² Le curé Blanchet s'adresse aux protestants des Cèdres qui avaient apprécié son dévouement lors de l'épidémie de 1832. Les catholiques l'avaient aussi gratifié d'une adresse signée de dix-sept paroissiens remarquables (voir ASSH, *Ibid.*), adresse accompagnée d'un crucifix en or. 247 sépultures sont enregistrées aux Cèdres en 1832.

¹⁴³ That no flesh should glory in his sight. Note F.N.B.

¹⁴⁴ Dividing to everyone according as He will. Note F.N.B.

¹⁴⁵ Now there are diversities of graces, but the same spirit, and there are diversities of ministeries, but the same Lord. Note F.N.B.

¹⁴⁶ Jean-Baptiste [Brunet] Bourbonnais, époux de Véronique Lefebvre (Vaudreuil, 20 janvier 1812) ou son fils Jean-Baptiste Bourbonnais, époux d'Angèle Dubrule (Vaudreuil, 3 avril 1837). Ce dernier signait son nom. Père et fils, des Cèdres, habiteront ensuite la paroisse de Saint-Ignace de Coteau-du-Lac.

¹⁴⁷ La quantité de 400 minots de bled est garantie par plusieurs tenanciers de Saint-Ignace dans un acte notarié : «Obligation consentie par Godefroy Beaudet, Joseph Watier et autres, au curé pour la desserte de la paroisse de Saint-Ignace-de-Soulanges.» AAD, 23 septembre 1833, minute 3571.

¹⁴⁸ Auguste Blanchet (1807-1841), né à La Présentation, près de Saint-Hyacinthe, fils de Jean-Baptiste Blanchet et d'Angélique Langevin, ordonné prêtre en 1829. Petit-cousin de François-Norbert Blanchet. Auguste Blanchet est le premier curé à Saint-Ignace de Coteau-du-Lac, de 1833 à 1835. Il occupa ensuite la cure de Saint-Lin où il est décédé le 2 janvier 1841. *DC*.

¹⁴⁹ Cloque : de l'anglais *cloak*, manteau à capuchon. *GPFC*.

¹⁵⁰ Caractère sacerdotal, caractère sacré de sa personne.

¹⁵¹ Mariage de Joseph Giroux, veuf d'Archange Leroux et fils de Jean Giroux et de Marie-Anne Quenneville, avec Marguerite Faulkner, veuve de Gersham French (Les Cèdres, 23 avril 1833). Contrat de mariage par AAD,

22 avril 1833, minute 3475. Joseph Giroux est frère de Pierre Giroux, marguillier en charge en 1831.

¹⁵² Auguste Blanchet. Il ne sera curé à Coteau-du-Lac qu'à partir de septembre 1833.

¹⁵³ C'est-à-dire lui-même, F.-N. Blanchet.

¹⁵⁴ Godefroy Beaudet (1794-1855), né à Deschaillons, fils de Jacques Beaudet et de Marie-Anne Trottier. Marchand et meunier aux Cèdres, capitaine de milice, propriétaire foncier et député de Vaudreuil en 1830-1831. Époux de Zoé Lemaire-Saint-Germain (Les Cèdres, 21 avril 1823), fille d'Hyacinthe Lemaire-Saint-Germain, arpenteur, et d'Anna Cruckshanks. *DPQ*. Donation par Godefroy Beaudet, marchand, résidant à Coteau-du-Lac, d'un terrain mesurant «1½ sur 4 arpents, formant 6 arpents en superficie» pour la construction d'une chapelle-presbytère, cimetière, etc. JM, 25 mai 1830, minute 4647.

¹⁵⁵ Benjamin Joassim (1800-1864), né à Varennes le 21 octobre 1800, maître chantre et instituteur à Saint-Clément de Beauharnois puis aux Cèdres. Voir à son sujet les problèmes soulevés par son «école mixte» en 1839, alors qu'Augustin-Magloire Blanchet sera curé aux Cèdres. Les archives du diocèse de Valleyfield ont conservé deux lettres de Joassim à Monseigneur Bourget se plaignant du curé A.-M. Blanchet.

¹⁵⁶ Marie-Angélique Poirier (1802-1833), née à l'Île-Perrot, fille de Charles Poirier-Lafleur et d'Élisabeth Dandurand-Marchaterre, avait épousé Benjamin Joassim (Saint-Clément de Beauharnois, 21 octobre 1823), fils majeur de Paul Joassim et de Marguerite Baron de Villefort, de Varennes. Marie-Angélique Poirier meurt le 27 novembre 1833 en donnant naissance à un garçon, Antoine-Moïse Joassim. Le 10 août 1835, Benjamin Joassim épousera Esther Séguin, fille d'André Séguin et de Marguerite Bissonnet.

¹⁵⁷ Embarrassée : enceinte.

¹⁵⁸ Victoire Poirier-Lafleur (sœur de défunte Marie-Angélique Poirier) déclare devant notaire et deux témoins «qu'elle n'est nullement enceinte des faits du dit sieur Joassim, son beau-frère, et qu'elle ne l'a jamais connu; ne voulant pas nommer la personne avec laquelle elle a eu commerce, ne dit rien de plus.» AAD, 20 septembre 1834, minute 3844.

¹⁵⁹ Inventaire des biens de Benjamin Joassim et défunte Angélique Poirier, AAD, 8 mars 1834, minute 3716; quittance de Victoire Poirier à Benjamin Joassim, AAD, 18 mars 1834, minute 3727; autre quittance de Victoire Poirier à Benjamin Joassim, AAD, 12 août 1834, minute 3825.

¹⁶⁰ Le Sault-Saint-Louis ou la paroisse de Saint-François-Xavier de Caughnawaga. Le seul baptême d'un enfant illégitime qui pourrait être l'enfant de Victoire Poirier est celui de «Bernard, né de parents inconnus étrangers», le 13 novembre 1834.

¹⁶¹ Joseph-Norbert Provencher (1787-1853), né à Nicolet, fils de Jean-Baptiste Provencher-Belleville et d'Élisabeth Proulx, ordonné prêtre en 1811; après avoir occupé quelques cures au Bas-Canada, il devient le curé fondateur de Saint-Boniface (Manitoba) et missionnaire dans toutes les contrées environnantes; sacré évêque à Trois-Rivières en 1822, avec le titre d'évêque de Juliolis. Vicaire apostolique du Nord-Ouest de l'Amérique septentrionale. *DBC*.

¹⁶² Joseph-Onésime Leprohon (1789-1844), né à Montréal, ordonné prêtre en 1814; directeur du séminaire de Nicolet de 1816 à 1841. *DC*.

¹⁶³ La thaumaturge du siècle est sainte Anne. La dévotion de F.-N. Blanchet envers cette sainte est connue depuis sa mission auprès des Amérindiens du Nouveau-Brunswick.

¹⁶⁴ *Sequere me* : Suivez-moi. Matthieu, IX : 9.

¹⁶⁵ Jésus envoya ces douze en leur commandant. Matthieu, X : 6.

¹⁶⁶ Le sort tomba sur Matthias; Seigneur, que voulez-vous que je fasse? *Actes des apôtres*, I : 25.

¹⁶⁷ La Compagnie de la Baie d'Hudson, la HBC.

¹⁶⁸ Six prêtres sont originaires de SPRS : F.-N. Blanchet (1795-1883), Thomas-Farruce Destroismaisons-Picard (1796-1866), Augustin-Magloire Blanchet (1797-1887), Étienne Chartier (1798-1853), Gabriel Cloutier (1803-1831). Celui-ci, fils de François-Noël Cloutier et de Judith Blanchet, était neveu du curé des Cèdres. Ordonné en 1828, il mourut en 1831.

¹⁶⁹ Joseph-Marie Morin (1756-1843), baptisé à SPRS le 9 décembre 1756, fils de Basile Morin et d'Angélique Blanchet, ordonné prêtre en 1784, curé à Sainte-Anne de la Pérade de 1784 à 1821. Cousin de F.-N. Blanchet. L'auteur du *DC* le dit né à Québec; c'est une méprise.

¹⁷⁰ Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror? «Qui est faible que je ne sois faible aussi? Qui vient à tomber sans qu'un feu me dévore?» Épître de saint Paul aux Corinthiens, 2 *Cor*.

¹⁷¹ La lettre de Blanchet à Monseigneur Provencher, du 19 novembre 1836 : l'extrait qui traite de l'obéissance.

¹⁷² Antoine Parant (1785-1855), ordonné prêtre en 1808, supérieur du séminaire de Québec pendant une quinzaine d'années, à diverses époques, de 1821 à 1848.

¹⁷³ David Blanchet, fils de Félix Blanchet et de Rose-Angèle Talbot. Félix Blanchet est frère de F.-N. Blanchet.

¹⁷⁴ Louis Blanchet (1784-1849), frère de F.-N. Blanchet, est l'aîné des garçons. Marié à Marie-Louise Gosselin, il est père de 14 enfants.

¹⁷⁵ Célestin Gauvreau (1799-1862), professeur de théologie au séminaire de Québec, s'établira plus tard au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

¹⁷⁶ Les jumeaux Cyprien et François-Xavier Blanchet, fils de Louis Blanchet et de Marie-Louise Gosselin, baptisés le 26 septembre 1809, sont des neveux de F.-N. Blanchet. Cyprien (1809-1882) a pourtant épousé Marie Gosselin (Saint-Gervais, 11 août 1835). Il sera notaire en Beauce de 1838 à 1882; François-Xavier (1809-1891) sera avocat.

¹⁷⁷ David Blanchet (1822-1867), neveu de F.-N. Blanchet, exercera le métier de pilote; il épousera Marie-Anne Racine (Saint-Michel de Bellechasse, 12 janvier 1847).

¹⁷⁸ Monseigneur de Telmesse est maintenant non plus Jean-Jacques Lartigue mais Ignace Bourget depuis le 25 juillet 1837.

¹⁷⁹ *Le Populaire*, journal bureaucrate et antipatriote publié à Montréal. Le lundi 4 décembre 1837, plus d'une semaine après le combat de Saint-Charles, il fait paraître l'entrefilet suivant, repris par *Le Canadien*, journal publié à Québec : «Messire Blanchet, curé de Saint-Charles, disparut dans la journée de dimanche [3 décembre]... Il était fortement soupçonné d'avoir approuvé la résistance impie... Il existe des hommes que l'erreur peut détourner de leurs devoirs.»

¹⁸⁰ «Requête du clergé catholique romain du diocèse de Montréal, Bas-Canada, au gouvernement britannique» (ASSH, Section D, Série 9, Dos. 15.17, tir. 77). En novembre 1837, l'idée d'une requête du clergé à l'Angleterre germa dans la région de Saint-Hyacinthe, pilotée par l'abbé Jean-Charles Prince, du séminaire. Les archives contiennent plusieurs textes différents de requête. Ce texte, rédigé avant l'engagement armé, vise à demander au gouvernement de la métropole «de prendre en sa plus sérieuse et plus prompte considération les besoins de sa colonie du Bas-Canada, et d'accorder à ce pays tout ce que la justice de l'Angleterre et la générosité d'un gouvernement paternel peuvent faire espérer de biens et de droits.» La plupart des membres du clergé du district de Montréal signa la requête. Mais, après les combats, on essaya de tempérer le ton de la requête en en modifiant certains passages.

¹⁸¹ Le mandement de Monseigneur Lartigue, du 24 octobre 1837, prêchait la soumission à l'autorité coloniale.

¹⁸² Saint-Jacques, la paroisse de la cathédrale de Montréal. Alexis-Frédéric Trudeau (Trudeau) est le secrétaire de Monseigneur Bourget.

¹⁸³ «St. Charles (Richelieu), 29 Dec. 1837; 68 Inhabitants of the Parish of St. Charles in the County of Richelieu Professing Loyalty and in favor of Rev^d M^r Blanchet», BAC, RG4, B37, vol. 3 : 1022-1026. Cette requête est accompagnée des affidavits de Jacques Robitaille, Antoine Leduc fils et Léon-Solyme Kirouac, qui attestent que le curé Augustin-Magloire Blanchet, tant en chaire que dans les conversations particulières, a toujours dissuadé ses gens de la révolte... L'authenticité des signatures (ou des X) des 68 citoyens est attestée par les membres du clergé suivants : Duro-

cher, Odelin, Hyacinthe Hudon, Pierre Mercure et Antoine Manseau. Les affidavits et la requête visaient à faire sortir le curé Augustin-Magloire Blanchet de la prison où il était confiné depuis le 16 décembre 1837, mais ils furent sans effet. Voir aussi à ce sujet la lettre de Monseigneur Bourget à Monseigneur Turgeon, du 1^{er} janvier 1838. AAQ, 26 CP, D.M., vol. VII : 43.

¹⁸⁴ John Simpson (1788-1873), né en Angleterre, ex-député d'York, receveur des douanes et inspecteur à Coteau-du-Lac. Le notaire patriote Jean-Joseph Girouard s'est constitué prisonnier aux mains de Simpson. *DBC*.

¹⁸⁵ Étienne Chartier (1798-1853), curé patriote de Saint-Benoît (Deux-Montagnes). Déguisé en habitant, il s'enfuit aux États-Unis après la défaite de Saint-Eustache. Comme il avait pris une part très active au soulèvement, il fut interdit. *DBC*.

¹⁸⁶ Ne pas confondre : il ne s'agit pas du Vancouver (Canada), mais du fort Vancouver sur le fleuve Columbia, aujourd'hui Vancouver, dans l'État de Washington, en face de Portland, Oregon.

¹⁸⁷ Gabriel Franchère (1786-1863), *Voyage à la côte du Nord-Ouest de l'Amérique* (1810-1814), introduction, notes et chronologie par Georges Aubin, Montréal, Lux, 2002. Le livre avait paru en première édition à Montréal en 1820.

¹⁸⁸ Augustin-Magloire Blanchet est remis en liberté le 31 mars 1838, après que le séminaire de Montréal eut versé *pro forma* un cautionnement de 1000£.

¹⁸⁹ Augustin-Magloire Blanchet, aussitôt libéré de la prison neuve, est nommé à la cure des Cèdres pour remplacer son frère. Lettre de J.-J. Lartigue à A.-M. Blanchet. ACAM, RL, vol. IX : 36, 3 avril 1838. Le premier acte d'Augustin-Magloire Blanchet, curé des Cèdres, est du 10 avril 1838.

¹⁹⁰ James Keight (1782-1851), engagé par la Compagnie du Nord-Ouest en Colombie et à la Rivière à La Pluie. De 1826 à 1843, il est employé par la HBC à Montréal.

¹⁹¹ Georges-Antoine Belcourt (1803-1874), missionnaire au Manitoba, avait aussi été pressenti pour la Colombie.

¹⁹² «Ils établiront leur résidence principale sur la rivière Cowlitz qui se décharge dans la rivière Colombie, du côté nord.» Instructions de Monseigneur Signay aux missionnaires de la Colombie, 17 avril 1838 (Reg. M, f. 96v.). La mission de la Rivière-Cowlitz, au nord du fort Vancouver (aujourd'hui dans l'État de Washington).

¹⁹³ Joseph-Arsène Mayrand (1811-1895), né à Deschambault, Bas-Canada, missionnaire au Manitoba de 1838 à 1845. *DC*.

¹⁹⁴ Jean-Baptiste Thibault (1810-1879) a été missionnaire au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Auteur d'un catéchisme en cri.

¹⁹⁵ Charles Bélanger fut du voyage avec F.-N. Blanchet. Il est parmi les rescapés du naufrage des Dalles.

¹⁹⁶ David-Henri Têtu (1807-1875), né à Montmagny, fils de Jean-François Têtu et de Marie-Charlotte Bonenfant, ordonné prêtre en 1829; curé à Saint-Roch de Québec de 1833 à 1839. *DC*.

¹⁹⁷ Les instructions de Monseigneur Signay, du 17 avril 1838, confèrent des pouvoirs sur une étendue immense de territoire: Blanchet et Demers sont nommés missionnaires «pour cette partie du diocèse de Québec située entre la mer Pacifique et les Montagnes rocheuses, bornée au nord par les possessions russes et au sud par les territoires des États-Unis. Ces deux missionnaires pourront user de leurs pouvoirs dans tout le territoire ci-dessus mentionné et même, en vertu de l'indult du 28 février 1836, dans les possessions russes aussi bien que dans le territoire américain voisin de leur mission.» AAQ, 12A, Reg. M, f. 96v.

¹⁹⁸ Augustin Rochon. Voir la lettre du 25 avril.

¹⁹⁹ 25£ = 600 francs; 500^{fr} = 500 francs.

²⁰⁰ Angèle Cloutier (1812-1890), nièce de F.-N. Blanchet, épouse Alexandre Roy (Les Cèdres, 23 avril 1838), marchand. C'est le missionnaire de la Colombie qui bénit ce mariage, «à l'invitation de M. le curé» (Augustin-Magloire Blanchet). Signatures au registre : Jean-Baptiste Lavignon [serviteur du curé, âgé de 65 ans], Élisabeth Peltier, Alex. Roy, Soulange Peltier, Augustin-Magloire Blanchet, prêtre, Angèle Cloutier, A.-A. Dubois, notaire. Alexandre Roy sera en 1853 le premier maire de la municipalité des Cèdres.

²⁰¹ «Procuration générale et spéciale par messire François-Norbert Blanchet à messire Augustin-Magloire Blanchet.» AAD, 21 avril 1838, minute 4265.

²⁰² George Simpson (1787-1860), né en Écosse, gouverneur en chef de la HBC jusqu'à sa mort. Il avait épousé sa cousine Frances Simpson en 1830.

²⁰³ Canot allège; du verbe alléger. Blanchet écrit toujours *à lège*. Un canot qui ne transporte pas de charges, contrairement au canot chargé.

²⁰⁴ Joseph-Vincent Quiblier (1796-1852), né dans le diocèse de Lyon, ordonné prêtre en 1819, supérieur des Sulpiciens à Montréal de 1831 à 1846. *DC*.

²⁰⁵ Augustin Rochon [Rocheron] (1812-1898), baptisé à Saint-Martin, île-Jésus, le 24 juin 1812, fils de Joseph Rochon et de Marie-Louise Goyer-Bélisle. Il épousera Céleste Jodouin (Saint-Paul de La Willamette, 4 avril 1842). Sans postérité.

²⁰⁶ Éléazar Hays, ancien maître d'Augustin Rochon.

²⁰⁷ Georges-Antoine Belcourt (1803-1874), missionnaire au Manitoba, auteur des *Principes de la langue des Sauteux* (1839).

²⁰⁸ «Lettre de Grand Vicaire en faveur de Mr. Frs Norb. Blanchet, Québec, 16 avril 1838.» Cette lettre donne des pouvoirs extraordinaires au missionnaire de la Colombie, signée de Joseph Signay, évêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, et des prêtres Jérôme Demers, Antoine Parant, Louis Gingras, Jean Holmes, Jean-Fortunat Aubry, F.-X.-Germain Loranger, Joseph Tardif, Jean-François Baillairgé, François-Hilaire Belle-Isle, Michel Forgues et du secrétaire Charles-Félix Cazeau.

²⁰⁹ Paroisse de Saint-Jacques, évêché de Montréal.

²¹⁰ Monseigneur Signay avait écrit à James Keight le 27 avril 1838 pour demander que Blanchet prenne place à bord du canot allège, ce qui lui permettrait d'arriver à la Rivière-Rouge plusieurs jours avant les autres canots : «Il est nécessaire que le Révd M. Blanchet ait une entrevue, avant de se rendre à sa destination, avec l'évêque de Juliopolis, sous la juridiction duquel il doit se trouver, et dont il recevra des renseignements précieux par rapport à la conduite qu'il doit tenir à l'égard des infidèles pour la conversion desquels il est spécialement envoyé. Il doit aussi prendre chez ce prélat la plus grande partie des effets dont il aura besoin pour exercer les fonctions de son ministère dans sa mission. Or, pour que cette entrevue si nécessaire ait lieu, il faudrait que M. Blanchet pût trouver place sur le canot à lège qui, devant précéder les canots chargés de 10 à 12 jours, donnerait le temps à ce monsieur de se rendre auprès de l'évêque de Juliopolis...» AAQ, 210 A, RL, vol. 18 : 291.

²¹¹ Alphonse de Liguori (1696-1787), *Instructions familières au peuple sur les préceptes du Décalogue,.... et sur les sacrements....*, Clermont-Ferrand, au bureau de la S.C. des livres de piété, 1832.

²¹² Joseph Chevassu (1674-1752), *Méditations ecclésiastiques, tirées des épîtres et évangiles qui se lisent à la sainte messe tous les jours et les principales fêtes de l'année*, 4 vol. Lyon, 1737. F.-N. Blanchet devait emporter l'édition de Lyon-Paris (1824) en 6 vol.

²¹³ Peut-être de Jean Couturier, *Catéchisme dogmatique et moral*, 1821.

²¹⁴ Jean Croiset, s.j. (1656-1738), propagandiste de la dévotion au Sacré-Cœur, auteur des *Exercices de piété pour tous les jours de l'année, contenant l'explication du mystère ou de la vie du saint, avec des réflexions... et quelques pratiques de piété*, 18 vol. (1712-1720), souvent rééditées sous le nom d'*Année chrétienne* ou de *Vies des saints*.

²¹⁵ Abel Boyer (ca1664-1729), *Dictionnaire royal françois et anglois*, La Haye, 1702. Nombreuses rééditions.

²¹⁶ Roger-François Daon (1678-1749), *Conduite des confesseurs dans le tribunal de la pénitence, selon les instructions de S. Charles Borromée....*, Paris : Delusseux, 1738; et *Conduite des âmes dans la voie du salut, pour servir de supplément à la "Conduite des confesseurs..."*, Paris : G.-C. Ber-ton, 1750.

²¹⁷ Ce violon servira à enseigner les airs de cantiques aux Amérindiens.

²¹⁸ Jean-Baptiste Daveluy (1789-1838), ordonné prêtre en 1818, curé qui ne fit que passer à SPRS. Il est décédé le 9 mars 1838, inhumé à Saint-Jean-Chrysostome de Lauzon le 12 mars, âgé de 48 ans.

²¹⁹ SPRS n'eut pas de curé avant le mois d'octobre 1838. L'évêque de Québec voulait punir les citoyens de ce village qui refusaient d'accorder un terrain revendiqué par le curé. Entre-temps, ce fut l'abbé Cécile, curé de Saint-François, qui desservit la paroisse de SPRS.

²²⁰ Pilule inventée par le Dr Morrison, d'Angleterre, et qui passait pour une panacée. Voir *Les Anglais peints par eux-mêmes*, tome II, p. 181.

²²¹ Blanchet écrit *lavatum* et *lavantem*. L'expression exacte est *levatum* et *levantem*. Une dispense entre les parrain et marraine et leur filleul ou filleule (*inter levantem et levatum*). M. Bargilliat, *Praelectiones juris canonici*, 2 vol., Parisiis, Apud Berche et Tralin, Editores, 1898; voir tomus primus, 414, C, 3^o, *cognatione spiritali*, p. 336. Et aussi Boudinhon, *Le canoniste contemporain ou la discipline actuelle de l'Église*, vingt-cinquième année, 1902.

²²² Ce journal, mis en forme à partir d'éphémérides griffonnées à la hâte au cours du voyage, a été écrit par François-Norbert Blanchet à la fin de février 1839, peu de temps après l'arrivée du missionnaire en Colombie. Le manuscrit contient 30 pages de format 8½ x 14 et est annexé à une lettre de Blanchet à Monseigneur Turgeon du 13 mars 1839. Nous le publions en entier, mais en pièces détachées, entrecoupées de correspondances, selon le rythme et les étapes du voyage vers la Colombie. AAQ, 36 CN, C.A., I : 77.

²²³ Aujourd'hui Mattawa, Ontario.

²²⁴ Sainte-Anne du bout de l'isle ou Sainte-Anne-de-Bellevue.

²²⁵ Jacques-Janvier Vinet (1806-1890), curé à Rigaud de 1834 à 1841. DC.

²²⁶ «L'homme ennemi (le Diable) a fait cela», Matthieu, 13 : 28.

²²⁷ Nom donné pour rappeler la mémoire du colonel John By (1779-1836), né et décédé en Angleterre. Aujourd'hui, Ottawa. DBC.

²²⁸ De la Grande-Bretagne à la Colombie, en contournant le cap Horn.

²²⁹ Pascal Brunet (1808-1864), prêtre en 1832, curé à la Petite-Nation (Montebello) de 1836 à 1838. DC.

²³⁰ Canal Rideau, construit en 1826, supervisé par le colonial By, fondateur de Bytown (Ottawa).

²³¹ James Hargrave (Hawick, Écosse 1798 – Brockville, Haut-Canada 1865), agent parmi les plus importants de la HBC. Il habitait Beauharnois en 1820, année où il joignit la Compagnie du Nord-Ouest. L'année suivante, il devenait membre de la HBC et y demeura jusqu'à sa retraite en 1859. Il épousa en 1840 Letitia MacTavish (1813-1854). En 1838, Hargrave était

Chief Factor à York Factory, établissement de la Compagnie près de la baie d'Hudson. *DBC*.

²³² John Silveright, *Chief Trader* de la HBC. à Fort Coulonge. John Silveright (1779-?), né en Écosse, servit la HBC au Témiskaming et dans la région de Bytown. Retourna en Écosse vers 1849. Inhumé à Édimbourg. Le patronyme prend diverses formes dans les registres : Severight, Saveret. Josette Saveret, baptisée en août 1817 dans le district de la Rivière-Rouge, fille de John Saveret et de Louise Roussin. *Généalogie métisse*.

²³³ Nicholas Brown, Irlandais, tenait aussi un magasin, vendait fruits et légumes aux bûcherons des environs. Établi comme maître de poste à Fort William en 1830. «Chronology of Fort William History», *ShoreLines*, June 1996.

²³⁴ Le Fort Mattawa fut actif de 1837 à 1843.

²³⁵ Fort La Cloche : nom donné en 1761 par Alexander Henry Sr, disant qu'un rocher des environs produisait le son d'une cloche lorsqu'on le frappait. «L'histoire de Fort La Cloche», Compagnie de la Baie d'Hudson, Archives du Manitoba.

²³⁶ Blanchet écrit Bethen, mais il d'agit d'Angus Bethune (île Carleton, N.Y., 1783 – Toronto, 1858), directeur du Fort La Cloche, dans le district du lac Huron, de 1837 à 1839. *DBC*.

²³⁷ 246 lieues : 1188 km.

²³⁸ Nager : du latin *navigare*, ramer.

²³⁹ Faire la chaudière : faire cuire le repas dans la chaudière, le chaudron.

²⁴⁰ William Nourse (ca1794-1855), négociant en chef à Sault-Sainte-Marie. ACBH.

²⁴¹ Les ASQ n'ont plus qu'une imparfaite transcription de cette lettre. Ainsi le transcripateur avait lu Tellier au lieu de Peltier. Il s'agit de la sœur aînée, Rosalie Blanchet (1780-1843), qui vivait à Saint-Charles-sur-Richelieu, séparée et éloignée de son mari depuis une dizaine d'années; en 1838, elle est veuve de Jean-Baptiste Peltier, inhumé à 57 ans le 22 août 1837 à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. La veuve Cloutier est Judith Blanchet (1783-1862), autre sœur de F.-N. Elle avait épousé François-Noël Cloutier, décédé le 30 mai 1820 à SPRS. Les six autres, nommés dans l'ordre de leur naissance, sont tous frères du missionnaire de la Colombie.

²⁴² Comparer avec la véritable distance, évaluée à 1616½ lieues. Voir infra, la lettre du 10 octobre 1838.

²⁴³ En 1838, Pâques arriva le dimanche 15 avril.

²⁴⁴ Le dimanche 27 août 1837, peu de temps après les funérailles de Jean-Baptiste Peltier à Saint-François. Michel Blanchet (1800-1877), décédera sans postérité.

²⁴⁵ Jean-Baptiste Morin, marguillier; le major Blais, capitaine de milice.

-
- ²⁴⁶ La paroisse de SPRS n'aura un curé qu'en octobre 1838, l'abbé Louis Parent. Jusque-là, elle sera desservie par Joseph-Étienne Cécile, de Saint-François, paroisse voisine.
- ²⁴⁷ Pierre Villeneuve (1802-1856), né à Charlesbourg, ordonné prêtre en 1827. Curé à Saint-Charles de Bellechasse de 1837 à 1856. *DC*.
- ²⁴⁸ Jean-Baptiste Perras (1768-1847), curé à Saint-Charles de Bellechasse de 1799 à 1837 où il demeurera retiré jusqu'à son décès. *DC*.
- ²⁴⁹ Charles-Édouard Poiré (1810-1896), ordonné par Monseigneur Provencher en 1833 à Saint-Boniface, y fut missionnaire jusqu'en 1839. Décédé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. *DC*.
- ²⁵⁰ Modeste Demers (1809-1871), né à Saint-Nicolas de Lévis. Ordonné prêtre en 1836. Vicaire à Trois-Rivières et à Trois-Pistoles, puis au Manitoba en 1837-1838. Il partit de Saint-Boniface pour la Colombie avec Blanchet en juillet. Il devint le premier évêque de l'Île de Vancouver (Victoria) en 1847, où il est décédé. *DBC*.
- ²⁵¹ John McLoughlin (1784-1857), né au Bas-Canada, figure éminente de la HBC, au fort Vancouver, en Colombie. *DBC*. R.C. Johnson, *John McLoughlin : father of Oregon*, 2^e éd., Portland, 1958.
- ²⁵² Des entrailles de saint Séverin, mort en 507. Voir J.-A.-S. Collin de Plancy, *Dictionnaire critique des reliques et des images miraculeuses*, tome III, p. 83; Paris, Guien et compagnie, 1822.
- ²⁵³ Un coquemar est une bouilloire. Peut-être que le missionnaire Blanchet a voulu traduire en français le terme qu'il entendait souvent : *cook-maid*, serviteur qui prépare les repas.
- ²⁵⁴ La Fourche, là où les rivières Rouge et Assiniboine se rencontrent, à Saint-Boniface.
- ²⁵⁵ Charles-Félix Cazeau (1807-1881), né à Québec, ordonné prêtre en 1830. Secrétaire de l'archevêque de Québec et vicaire général. *DBC*.
- ²⁵⁶ Louis-Joseph Desjardins, né en France en 1766, prêtre alors à la retraite. Par l'entremise de son frère en France, l'abbé L.-J. Desjardins procura aux églises du Québec une grande quantité de tableaux que la Révolution de 1789 avait fait sortir de France. *DC*
- ²⁵⁷ Thomas Maguire (1776-1854), né à Philadelphie, fit ses études à Québec. Aumônier des Ursulines de Québec. *DC*
- ²⁵⁸ Jean-Denis Daulé (1766-1852), né à Paris où il est ordonné prêtre en 1790. Il arrive au Bas-Canada en 1794. Auteur d'un *Recueil de cantiques* publié en 1819.
- ²⁵⁹ [Plessis. Joseph-Octave], *Petit catéchisme du diocèse de Québec*, Québec, De la Nouvelle-Imprimerie, no 21, rue Buade, 1815.
- ²⁶⁰ Jean-François-Xavier Baillargé (1798-1880), né à Québec, ordonné prêtre en 1823; professeur au séminaire de Québec. *DC*.

²⁶¹ Nicolas Lemoult (1781-1832), né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or) et décédé à Angoulême (Charente) le 9 mai 1832, âgé de 51 ans, contrôleur de comptabilité des contributions indirectes, chevalier de la légion d'honneur et époux de dame Anne Lemoult (Archives municipales d'Angoulême). Ami de Ludger Duvernay, Lemoult est présent au Bas-Canada en 1830. Auteur d'une grammaire, éditée à Montréal chez Ludger Duvernay en 1830.

²⁶² Jean-Antoine Bouthillier (1782-1835), auteur d'un *Traité d'arithmétique pour l'usage des écoles*, Québec, Chez John Neilson, 1809. Deuxième édition en 1829.

²⁶³ Cuthbert Grant (ca1793-1854), important leader de la nation métisse. *DBC*.

²⁶⁴ Angèle Cloutier, de la paroisse des Cèdres, avait été servante du curé F.-N. Blanchet; elle est mariée depuis peu avec Alexandre Roy, marchand.

²⁶⁵ En réalité, le 4 mai.

²⁶⁶ En réalité, le 5 juin.

²⁶⁷ Soulanges Cloutier, sœur d'Angèle, décédée «au presbytère de Saint-Joseph-de-Soulanges» le 20 juin 1836, âgée de 26 ans, inhumée deux jours plus tard, en présence de plusieurs prêtres. Quinze signatures au registre, dont celle d'Amable Charest, ecclésiastique de 29 ans.

²⁶⁸ La dévotion de F.-N. Blanchet à sainte Philomène s'explique par l'intercession de celle-ci dans la guérison «miraculeuse» de Pauline Jaricot, fondatrice de la Propagation de la foi, en France. Le nom de sainte Philomène a été rayé du calendrier liturgique en 1961, son martyre sous l'empereur Dioclétien ayant été mis en doute.

²⁶⁹ Françoise-Legault-Deslauriers, femme d'Antoine Filion (1768-1848), agent de la seigneurie de Soulanges. Baptisé à Québec le 23 janvier 1768, fils de Louis-Mathurin Filion et de Marie-Madeleine Charrier, Antoine Filion a épousé en premières noces Adélaïde-Antoinette de Beaujeu (Montmagny, 29 septembre 1800), fille de Louis Lignard Villemonde de Beaujeu et de Geneviève Lemoyne de Longueuil, de Cap-Saint-Ignace; et en secondes noces Françoise Legault-Deslauriers (Les Cèdres, 6 novembre 1817). Antoine Filion sera inhumé à Coteau-du-Lac le 3 novembre 1848, âgé de 80 ans.

²⁷⁰ En 1806, Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu, par son mariage avec Marie-Geneviève de Longueuil, reçoit la seigneurie de Soulanges en héritage. Georges-René Saveuse de Beaujeu, qui avait épousé une des filles de Philippe Aubert de Gaspé, acquit en 1832 la somptueuse résidence de John Simpson construite en 1830 à Coteau-du-Lac; ce fut la résidence du seigneur de Soulanges.

²⁷¹ Philippe-Arthur Saveuse de Beaujeu (1834-1843), baptisé à Saint-Ignace de Coteau-du-Lac le 18 octobre 1834, fils de Georges-René Sa-

veuse de Beaujeu et de Catherine-Adèle Aubert de Gaspé. Catherine-Adèle-Suzanne Saveuse de Beaujeu, baptisée à Saint-Ignace de Coteau-du-Lac le 29 janvier 1836, fille de Georges-René Saveuse de Beaujeu et de Catherine-Adèle Aubert de Gaspé.

²⁷² Godefroy Beaudet, marchand aux Cèdres.

²⁷³ Antoine-Alexis Dubois (1772-1852), notaire aux Cèdres. Né à Montréal, fils de Pierre-Charles [prénommé aussi Pierre-Ignace] Dubois et de Thérèse-Charlotte Campion. Il a épousé Marie-Victoire Lacroix (Saint-Vincent-de-Paul, 21 mai 1798), fille de Joseph-Hubert Lacroix et de Pélagie-Olive Poncy.

²⁷⁴ Paul-Timothée Masson (1795-1881), négociant aux Cèdres, ex-député de Vaudreuil; époux d'Esther Masson (Sainte-Genève, île de Montréal, 9 novembre 1818), fille d'Eustache Masson et de Scholastique Pfeiffer. *DPQ*.

²⁷⁵ Joseph Watier-Lanoix, cultivateur à Beauharnois et marchand aux Cèdres. Né en 1781, il a épousé Marie Neveu (Châteauguay, 9 juillet 1816). Patriote emprisonné au cours de la seconde insurrection en 1838.

²⁷⁶ Éleazar Hays (1782-1854), cultivateur, avait été commis chez Jean-Joseph Trestler. Hays épousa Catherine Trestler (Vaudreuil, 19 mars 1809), malgré l'opposition de Jean-Joseph Trestler au mariage de sa fille. Celle-ci lui fit un procès, après la mort de sa mère, et récupéra en 1812 un héritage de 4000£. Selon la légende, depuis 1920 le fantôme de Catherine Trestler hante la maison Trestler à Vaudreuil.

²⁷⁷ Judith Blanchet (1783-1862), sœur de F.-N. Blanchet.

²⁷⁸ Noël Cloutier, frère d'Angèle, épousa Gertrude Picard (SPRS, 23 juillet 1827), fille de Philippe Picard-Destroismaisons et de Rosalie Fournier..

²⁷⁹ Rosalie et Éliza (Élisabeth) Peltier, cousines d'Angèle Cloutier et nièces de F.-N. Blanchet.

²⁸⁰ Alexandre Roy (1815-1884), fils d'Étienne Roy, marchand, et de Sarah Cruickshanks. Né à Montréal, il eut pour parrain Charles-Fleury Roy (1791-1838), marchand, son oncle. Étienne Roy (1790-1843), né et décédé à Montréal, a vécu aux Cèdres pendant plusieurs années comme marchand. Marié en premières noces à Sarah Cruickshanks (Montréal, Saint-Gabriel presbytérien, 2 mars 1813) et, en secondes noces, à Léocadie Pelletier, veuve Gosselin (Montréal, 22 novembre 1832).

²⁸¹ York Factory, près de la baie d'Hudson.

²⁸² La chasse au bison.

²⁸³ *Bréreau* : blaireau. La prononciation *bréreau* était fréquente chez les francophones de l'Ouest.

²⁸⁴ Stephen (Étienne) Mackay fils (1807-1892), notaire pendant quelques années aux Cèdres. Fils d'Étienne Mackay (1779-1859), notaire, et de Marie-Louise Globensky (1787-1858), il épousera Émilie-Euchariste Pinet

(Varenes, 5 février 1839), fille d'Alexis Pinet, notaire, et d'Émilie Schiller. Il exerça sa profession sur une longue période, entre 1828 et 1889. BAnQ-CN601-S271.

²⁸⁵ Barthelemi Jovanetti [Giovanetti], baptisé le 26 février 1801 à Tiglio (église San Giusto), en Toscane; exerçant le métier de plâtrier, il a épousé Reine Leclair (Montréal, 14 juin 1831). Il est arrivé au pays avec son frère Michel qui se marie à Constance Quessy (Montréal, 7 mai 1833).

²⁸⁶ Augustin Rochon.

²⁸⁷ Louis-Pierre Coutlée [Coutelet] (1780-1867), major de milice, fils de Louis Coutelet et d'Élisabeth Leduc, époux de Josèphe-Marie-Rose Watier (Les Cèdres, 12 octobre 1810), fille de Pierre Watier-Lanoix et d'Archange Sauvé.

²⁸⁸ John Rowand (Montréal, ca1787 – Fort Pitt, 1854), directeur (*Chief Factor*) du district de la Saskatchewan, au fort Edmonton. *DBC*.

²⁸⁹ John Tod (1794-1882), né en Écosse, affecté en 1838 au district de New Caledonia, fait le voyage avec la même brigade dont fait partie le missionnaire Blanchet. *DBC*.

²⁹⁰ «Je parle en ami».

²⁹¹ Donald Ross, *Chief Factor* à Norway House.

²⁹² Portage La Prairie, sur la rivière Assiniboine.

²⁹³ Robert Wallace et Peter Banks, botanistes venus d'Angleterre pour étudier la flore du Nord-Ouest. Ils périront à la Dalle des Morts le 22 octobre 1838.

²⁹⁴ Un Dr Tod avait accompagné le gouverneur Simpson dans l'Ouest.

²⁹⁵ «Je reçois, l'automne dernier, votre lettre du 26 juillet, York Factory, ainsi que la carte géographique du territoire sauvage.» Augustin-Magloire Blanchet, curé des Cèdres, à James Hargrave à York Factory, 6 avril 1842. BAC, C-75, vol. 9 : 2304-2306.

²⁹⁶ Le dimanche de la Septuagésime, après la Pentecôte (P.P.).

²⁹⁷ Voir note 221.

²⁹⁸ Pascal Baylon (1540-1592), qui vécut en Espagne, canonisé en 1690.

²⁹⁹ Théodore De Laporte, 26 Allsopp's Building, New Road, London, est l'agent des missionnaires en Angleterre. Voir la lettre de Monseigneur Turgeon à De Laporte, 7 juillet 1838. AAQ, 210 A, RL, vol. 18 : 324. Monseigneur Signay répondra à cette lettre du missionnaire Blanchet le 22 octobre 1838, lui transmettant copie de divers pouvoirs qu'il a reçus dernièrement de Rome. Il a fait passer, dit-il, la somme de 25£ sterling à M. De Laporte à Londres pour être employée à payer les livres que Monseigneur de Juliopolis a demandés pour lui, ainsi que les effets que l'évêque de Sidyme a prié M. De Laporte d'envoyer à la Colombie par le vaisseau de la CBH. AAQ, 210 A, RL, vol. 18 : 391.

³⁰⁰ Il n'y eut pas de procès lors de la première insurrection des patriotes. L'amnistie générale a été proclamée par Durham le 28 juin 1838, exonérant Augustin-Magloire Blanchet de tout blâme, rendant impossible une poursuite pour haute trahison. Mais le missionnaire de la Colombie, parti au début de mai, n'était pas au courant de l'ordonnance du gouverneur Durham.

³⁰¹ Saskatchewan, not de la langue crie : «rivière au cours rapide».

³⁰² Joseph Constant (ca1773-1853). Voir Carolyn Podruchny, «Un homme-libre se construit une identité : voyage de Joseph Constant au Pas, de 1773 à 1853.» Cahiers franco-canadiens de l'Ouest, vol. 14, N^{os} 1-2, 2002, p. 33-59.

³⁰³ 21 August, 1838, in presence of John Rowand, Esquire, Chief Factor, and to John Tod, Esquire, Chief Trader, both in active service in the Honorable Company of Hudson's Bay, the Sieur Patrick Small, a protestant, Clerk in Chief of the of Hudson's Bay, at Fort Carleton and Dame Nancy Hughes, member of the Roman Catholic Church, they renewed and ratified their marriage, and have recognized their children baptized namely: Helenn born the 22 November 1814, Nancy born the 3 October 1818, Charlotte born the 22 February 1821, Amelia born the 11 October 1824, Caroline born the 3 October 1827, William born the 27 December 1829, Elizabeth born the 7 October 1831, Marie born the 5 March 1835. PNCCR.

³⁰⁴ *Per signum crucis* : par le signe de la croix.

³⁰⁵ Dans la chambre du Conseil et du gouverneur. Voir la lettre du 24 juillet à Monseigneur Signay.

³⁰⁶ Le missionnaire Blanchet note ainsi les endroits où il plante une croix.

³⁰⁷ 10 September, 1838, in presence of John Tod, Esquire, Chief Trader, and to Angus McDonald, Clerk, the Sieur John Edward Harriott, Esquire, Chief Trader, in active service in the Honorable Company of Hudson's Bay, in charge of Rocky Mountains House, in the District of Saskatchewan, member of the Protestant Religion, now at Fort Edmonton, same District, and Demoiselle Nancy Rowand, member of the Roman Catholic Church, with the consent of John Rowand, Esquire, Chief Factor, her father, have renewed and ratified their marriage. The spouses have recognized their children, Christine born the 1st of October 1836, and Flora born 2 February last, issue of their marriage. PNCCR.

³⁰⁸ Cheval marron : cheval domestiqué redevenu sauvage.

³⁰⁹ Blanchet écrit ici 1375 ½, mais il avait calculé, sans erreur, 1373 ½.

³¹⁰ Prelat (prélat) : toile servant de bâche. La prononciation «prelat» était familière.

³¹¹ Le manuscrit contient plusieurs ratures.

³¹² Pierre Leblanc ou Le Blanc (1782-1838), né à Montréal, charpentier, engagé comme voyageur à 18 ans pour la Compagnie du Nord-Ouest puis

à la HBC en 1821, époux de Nancy MacKenzie *alias* Matooskie (Rivière-Rouge, 7 février 1831). *DMB*.

³¹³ André Chalifour ou Chalifoux (1792-1851), né à Sorel, inhumé à Saint-Paul de La Willamette. Guide engagé par la HBC, établi à French Prairie en 1840, sera un fidèle collaborateur du missionnaire Blanchet.

³¹⁴ Un des rescapés de la Dalle des Morts : Jean-Baptiste Sédilot-Montreuil, né à Saint-Philippe de La Prairie le 5 avril 1813, fils de Louis Sédilot-Montreuil et de Louise Surprenant-Sansoucy. Il est de retour à Montréal à l'automne de 1842.

³¹⁵ 9° Réaumur = 11,25° Celsius.

³¹⁶ Blanchet écrit Walamet, au masculin; ou Wallamette. Maintenant on écrit La Willamette pour désigner cette vallée fertile allant de Eugene à Portland, Oregon. La Willamette tient son nom de la rivière, confluent du fleuve Columbia. Une partie de cette région a été colonisée à partir de 1820 par des Canadiens-français, notamment à French Prairie.

³¹⁷ Cette chapelle-presbytère, en bois rond, avait été bâtie en 1836 par les Canadiens-français avant l'arrivée des missionnaires, avec l'espoir de les voir se fixer à La Willamette. Le dimanche 6 janvier 1839, Blanchet bénit cette chapelle qu'il dédia à saint Paul, et y célébra sa première messe.

³¹⁸ «On verra ci-après ce que nous ferons.»

³¹⁹ James Douglas (1803-1877), commandant du fort Vancouver et de tous les établissements de la HBC, en l'absence du Dr John McLoughlin. *DBC*.

³²⁰ «Notre aide au nom de Dieu».

³²¹ Aux mémoires à faire imprimer. Le premier rapport de la mission de la Colombie paraîtra en janvier 1840 : «Mission de la Colombie», p. 11-41, dans *Rapport sur les missions du diocèse de Québec, qui sont secourus par l'association de la propagation de la foi*, janvier 1840, No 2, Québec, de l'imprimerie de Fréchette & Cie, imprimeurs et libraires, N° 8, rue Lamontagne, avec approbation des supérieurs.

³²² V.G., ici, est l'abréviation de vicaire général.